VETAGRO SUP
CAMPUS VETERINAIRE DE LYON

Année 2020 - Thèse n° 098

ETUDE DE LA PERCEPTION ET DU POSITIONNEMENT DES VETERINAIRES VIS-A-VIS DE LA NOTION DE BIEN-ETRE ANIMAL ET DE SES COMPOSANTES

THESE

Présentée à l'UNIVERSITE CLAUDE-BERNARD - LYON I
(Médecine - Pharmacie)
et soutenue publiquement le 27 Novembre 2020
pour obtenir le grade de Docteur Vétérinaire

par

RENAULT Valentin

VETAGRO SUP
CAMPUS VETERINAIRE DE LYON

Année 2020 - Thèse n° 098

ETUDE DE LA PERCEPTION ET DU POSITIONNEMENT DES VETERINAIRES VIS-A-VIS DE LA NOTION DE BIEN-ETRE ANIMAL ET DE SES COMPOSANTES

THESE

Présentée à l'UNIVERSITE CLAUDE-BERNARD - LYON I
(Médecine - Pharmacie)
et soutenue publiquement le 27 Novembre 2020
pour obtenir le grade de Docteur Vétérinaire

par

RENAULT Valentin

Liste des Enseignants du Campus Vétérinaire de Lyon *(01-09-2019)*

ABITBOL	Marie	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
ALVES-DE-OLIVEIRA	Laurent	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
ARCANGIOLI	Marie-Anne	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
AYRAL	Florence	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
BECKER	Claire	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
BELLUCO	Sara	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
BENAMOU-SMITH	Agnès	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
BENOIT	Etienne	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
BERNY	Philippe	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
BONNET-GARIN	Jeanne-Marie	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
BOULOCHER	Caroline	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
BOURDOISEAU	Gilles	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
BOURGOIN	Gilles	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
BRUYERE	Pierre	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
BUFF	Samuel	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
BURONFOSSE	Thierry	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
CACHON	Thibaut	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
CADORÉ	Jean-Luc	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
CALLAIT-CARDINAL	Marie-Pierre	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
CAROZZO	Claude	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
CHABANNE	Luc	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
CHALVET-MONFRAY	Karine	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
DE BOYER DES ROCHES	Alice	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
DELIGNETTE-MULLER	Marie-Laure	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
DJELOUADJI	Zorée	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
ESCRIOU	Catherine	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
FRIKHA	Mohamed-Ridha	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
GALIA	Wessam	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
GILOT-FROMONT	Emmanuelle	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
GONTHIER	Alain	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
GRANCHER	Denis	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
GREZEL	Delphine	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
HUGONNARD	Marine	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
JANKOWIAK	Bernard	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
JOSSON-SCHRAMME	Anne	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
JUNOT	Stéphane	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
KODJO	Angeli	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
KRAFFT	Emilie	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
LAABERKI	Maria-Halima	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
LAMBERT	Véronique	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
LE GRAND	Dominique	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
LEBLOND	Agnès	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
LEDOUX	Dorothée	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
LEFEBVRE	Sébastien	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
LEFRANC-POHL	Anne-Cécile	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
LEGROS	Vincent	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
LEPAGE	Olivier	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
LOUZIER	Vanessa	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
MARCHAL	Thierry	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
MOISSONNIER	Pierre	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
MOUNIER	Luc	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
PEPIN	Michel	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
PIN	Didier	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
PONCE	Frédérique	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
PORTIER	Karine	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
POUZOT-NEVORET	Céline	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
PROUILLAC	Caroline	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
REMY	Denise	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
RENE MARTELLET	Magalie	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
ROGER	Thierry	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
SABATIER	Philippe	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
SAWAYA	Serge	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
SCHRAMME	Michael	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
SERGENTET	Delphine	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
THIEBAULT	Jean-Jacques	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
THOMAS-CANCIAN	Aurélie	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
TORTEREAU	Antonin	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
VIGUIER	Eric	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
VIRIEUX-WATRELOT	Dorothée	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
ZENNER	Lionel	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur

Remerciements

A Monsieur le Professeur Luc THOMAS,
Professeur de l'Université Claude Bernard Lyon 1, Faculté de médecine de Lyon,
Pour nous avoir fait l'honneur d'accepter la présidence de ce jury et pour sa disponibilité. Hommages respectueux.

A Monsieur le Professeur Luc MOUNIER,
Professeur de VetAgro Sup, Campus vétérinaire de Lyon,
Pour avoir accepté de m'encadrer dans ce travail, pour ses conseils, sa grande bienveillance, son accompagnement et sa confiance en mon travail. Très sincères remerciements.

A Madame la Docteure Alice DE BOYER DES ROCHES,
Docteure de VetAgro Sup, Campus vétérinaire de Lyon,
Pour avoir accepté le rôle de second assesseur de ce jury, pour ses relectures attentives de mon travail, ses conseils et sa gentillesse. Très sincères remerciements.

A Monsieur le Professeur Sébastien GARDON,
Enseignant-chercheur à VetAgro Sup et Responsable des formations en sciences humaines et sociales,
Pour sa bienveillance, sa contribution et son aide dans l'élaboration de ce travail.

A Madame la Docteure Estelle MOLLARET,
Résidente en bien-être animal, éthique et réglementation à la chaire bien-être animal (European College of Animal Welfare and Behavioural Medicine),
Pour sa contribution à ce travail, pour m'avoir guidé et épaulé dans l'élaboration du questionnaire.

A Madame la Professeur Emmanuelle GILOT-FROMONT,
Enseignante-chercheuse à VetAgro Sup,
Pour son aide précieuse dans le traitement statistique des données de cette étude et pour le temps qu'elle m'a accordé.

A Monsieur le Professeur Philippe FRISTCH,
Sociologue et ancien Professeur de l'Université Lumière Lyon II,
Pour m'avoir éclairé et donné son point de vue sur mes recherches.

A Madame Nelly LAKESTANI,
Chargée de mission et Coordinatrice de la chaire bien-être animal,
Pour avoir contribué à la réalisation de ce travail, pour son aide et sa sympathie.

A Madame la Professeur Chantal THORIN,
Enseignante-chercheuse à Oniris,
Pour son éclairage sur mon travail et ses conseils avisés.

A Madame Justine JONON et Madame Morgane SALINES, *inspecteurs en santé publique vétérinaire*, **ainsi qu'à Madame Mauve HEHUNSTRE**, *vétérinaire*,
Pour leur grande gentillesse et leur aide dans le recrutement des vétérinaires interrogés.

A l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'Ecole Nationale des Services Vétérinaires – France Vétérinaire International,
Pour leur accompagnement et leur forte implication dans la formation dispensée aux ISPV.

A l'ensemble des membres de la chaire de bien-être animal,
Pour leur écoute, leur convivialité et leur sympathie durant cette période de confinement.

A l'ensemble des vétérinaires ayant participé au questionnaire et aux entretiens, pour le temps qu'ils m'ont accordé et leur contribution, sans lesquels ce travail n'aurait pas connu d'aboutissement.

Table des matières

TABLE DES ANNEXES **13**

TABLE DES FIGURES **15**

TABLE DES TABLEAUX **17**

LISTE DES ABREVIATIONS **19**

INTRODUCTION **21**

1 . PREMIERE PARTIE : LE BIEN-ETRE ANIMAL : HISTORIQUE, CONTEXTE ET DISCUSSION **23**

1.1 MUTATION DU LIEN UNISSANT L'HOMME A L'ANIMAL 23

1.1.1 De l'Antiquité au XVIIème siècle, l'usage de la raison comme le propre de l'homme *23*

1.1.2 Les prémices de la reconnaissance d'une sensibilité animale *24*

1.1.3 Le droit animal, fondement du bien-être *26*

1.1.4 Le XXème siècle : mutations sociétales profondes et naissance du bien-être animal *27*

1.2 POURQUOI LE BIEN-ETRE ANIMAL REVET-IL UNE TELLE IMPORTANCE MAINTENANT ? 29

1.2.1 Evolutions de l'élevage, des modes de production et des comportements alimentaires *29*

1.2.2 Progression des connaissances scientifiques et de l'information *30*

1.2.3 Evolution de la place de l'homme et de l'animal *33*

1.3 LA COMPLEXITE DE SOULEVER UNE NOTION UNIVERSELLE 34

1.3.1 Subjectivité géographique, sociale, culturelle, religieuse et politique autour de la notion de bien-être animal *34*

1.3.2 Pluralité des disciplines et des champs d'étude *36*

1.3.3 L'apport de la transdisciplinarité *38*

1.4 LA NECESSITE D'UNE APPROCHE SCIENTIFIQUE PREALABLE 39

1.4.1 Notion de sensibilité *39*

1.4.2 Notion de conscience *39*

1.4.3 Formulation des cinq libertés *40*

1.4.4 Définition retenue pour notre étude *42*

2 . DEUXIEME PARTIE : LE ROLE DU VETERINAIRE VIS-A-VIS DU BIEN-ETRE ANIMAL **43**

2.1 LE VETERINAIRE ET LE BIEN-ETRE ANIMAL : UN ENJEU DE SANTE PUBLIQUE 43

2.1.1 Le bien-être animal au cœur du concept One Health *43*

2.1.1.1 Définition du concept One Health 43

2.1.1.2 Corrélation réciproque entre niveau de bien-être et niveau de santé 44

2.1.1.3 L'émergence du concept One Welfare 46

2.1.2 Une réaffirmation du rôle du vétérinaire *48*

2.1.2.1 Par l'Ordre national vétérinaire 48

2.1.2.2 Par les instances syndicales et professionnelles 49

2.1.2.3 Par les organisations nationales et internationales 49

2.2 CONTEXTE JURIDIQUE : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES DU ROLE DU VETERINAIRE 51

2.2.1 Le rôle du vétérinaire : une notion aux contours flous d'un point de vue législatif *51*

2.2.2 Un rôle identifié comme un enjeu futur et un facteur d'avenir *52*

2.2.3 Prise en compte de la perception sociétale dans l'élaboration d'un encadrement législatif *53*

2.3 STRATEGIE GLOBALE RELATIVE AU BIEN-ETRE DES ANIMAUX EN FRANCE 54

2.3.1 Plan d'action gouvernemental pour la période 2016-2020 ..... *54*

2.3.2 Une volonté de réaffirmer le rôle du vétérinaire *55*

2.3.3 Des instances gouvernementales fournissant un appui technique et scientifique *56*

2.3.3.1 Le Centre national de référence pour le bien-être animal 56

2.3.3.2 La Chaire de bien-être animal 57

2.4 ETAT DES LIEUX DE LA PERCEPTION DES VETERINAIRES VIS-A-VIS DU BIEN-ETRE ANIMAL 58

2.4.1 Etudiants vétérinaires *58*

2.4.2 Vétérinaires diplômés *60*

3 . TROISIEME PARTIE : OBJECTIFS, PROTOCOLE DE TRAVAIL RETENU ET PRESENTATION DES RESULTATS 63
3.1 PRESENTATION DE LA CONDUITE D'ETUDE, DE LA PROBLEMATIQUE ET DES OBJECTIFS FIXES 63
3.2 METHODES 63
3.2.1 Volets thématiques étudiés 64
3.2.2 Démarche générale 64
3.2.3 Protocole d'enquête par questionnaire en ligne 65
3.2.3.1 Choix de la méthode 65
3.2.3.2 Définition de la population cible 65
3.2.3.3 Construction du questionnaire 66
3.2.3.4 Diffusion du questionnaire 73
3.2.4 Protocole d'enquête par entretien semi-directif 75
3.2.4.1 Choix de la méthode 75
3.2.4.2 Définition de la population cible 75
3.2.4.3 Méthode 75
3.2.4.4 Construction de la grille d'entretien 76
3.2.4.5 Retranscription et analyse des entretiens 78
3.3 ANALYSE STATISTIQUE DES DONNEES 78
3.3.1 Préparation du jeu de données 78
3.3.2 Analyse statistique descriptive 83
3.3.2.1 Analyse univariée 83
3.3.2.2 Analyse factorielle des correspondances multiples 83
3.3.2.2.1 Principe 84
3.3.2.2.2 Application 84
3.3.3 Analyse statistique explicative 85
3.3.3.1 Analyse bivariée par test du χ^2 d'indépendance 85
3.3.3.2 Régression logistique 85
3.3.3.2.1 Identification des variables d'étude 86
3.3.3.2.2 Stratégie d'application du critère 87
3.3.3.2.3 Analyse 87
3.3.3.2.4 Evaluation de la fiabilité du modèle choisi 87
3.4 PRESENTATION DES RESULTATS 88
3.4.1 Echantillon issu de l'enquête par questionnaire en ligne 88
3.4.1.1 Echantillon des vétérinaires diplômés 89
3.4.1.2 Echantillon des étudiants vétérinaires 91
3.4.2 Echantillon issu de l'enquête par entretiens semi-directifs 92
3.4.3 Résultats concernant l'indépendance des variables et la qualité d'ajustement des modèles de régression 92
3.4.4 Perception des connaissances et des compétences en bien-être animal 94
3.4.4.1 Appréciation du niveau de connaissances propres relatives au bien-être animal 94
3.4.4.2 Qualité de la formation initiale reçue en école vétérinaire 95
3.4.4.3 Capacité à définir la notion de bien-être animal 96
3.4.4.4 Perception de la compétence pour échanger avec des interlocuteurs en milieu professionnel sur le bien-être animal 98
3.4.4.5 Fréquence et origine de la prise d'informations sur le bien-être animal 99
3.4.4.6 Profils de la perception des vétérinaires vis-à-vis de leurs connaissances et de leurs compétences en bien-être animal 99
3.4.5 Positionnement et perception personnels des vétérinaires vis-à-vis des problématiques liées au bien-être animal 101
3.4.5.1 Nature de l'opinion personnelle sur les grandes questions liées au bien-être animal 101
3.4.5.2 Expression du point de vue personnel sur les grandes problématiques liées au bien-être animal en milieu professionnel 103
3.4.5.3 Sensibilité des vétérinaires évaluée par les étudiants 105
3.4.5.4 Clarté du positionnement sur les problématiques liées au bien-être animal 106
3.4.5.5 Profils du positionnement personnel des vétérinaires vis-à-vis des grandes problématiques liées au bien-être animal 112

3.4.6 Perception de l'activité professionnelle et de son évolution au regard de l'évolution sociétale autour du bien-être animal *114*
3.4.6.1 Activité professionnelle concernée par le bien-être animal 114
3.4.6.2 Proportion actuelle et future de l'activité professionnelle spécifiquement dédiée au bien-être animal 114
3.4.6.3 Mutation de l'activité professionnelle vis-à-vis de l'évolution sociétale du bien-être animal 116
3.4.6.4 Ressenti des vétérinaires concernant l'évolution récente liée au bien-être animal vis-à-vis de leur activité professionnelle 117
3.4.6.5 Perception d'une pression morale croissante dans la pratique professionnelle 119
3.4.6.6 Profils de la perception de l'activité professionnelle et de son évolution 121
3.4.7 Place du vétérinaire et positionnement de la profession vis-à-vis du bien-être animal *121*
3.4.7.1 Place du vétérinaire vis-à-vis du bien-être animal 121
3.4.7.2 Le point de vue des vétérinaires dans le débat actuel 123
3.4.7.3 Positionnement de la profession vétérinaire sur les grandes questions liées au bien-être animal 123
3.4.7.4 Représentants privilégiés pour le bien-être animal et pour la profession vétérinaire 126
3.4.7.5 Profils des représentants privilégiés envisagés par les vétérinaires pour faire bouger les lignes sur le bien-être animal 132
3.4.7.6 Profils du positionnement des vétérinaires concernant la place du vétérinaire et le positionnement de la profession vis-à-vis du bien-être animal 134

4 . QUATRIEME PARTIE : DISCUSSION SUR LES RESULTATS OBTENUS ET LES LIMITES DE CETTE ETUDE 139
4.1 UNE BONNE PERCEPTION DES CONNAISSANCES PROPRES MAIS DES COMPETENCES PERÇUES DE MANIERE HETEROGENE 140
4.1.1 Des connaissances perçues positivement *140*
4.1.2 Une formation initiale jugée insuffisante *141*
4.1.3 Des compétences perçues de manière hétérogène *142*
4.2 UN POSITIONNEMENT PERSONNEL FORT MAIS UNE EXPRESSION EN MILIEU PROFESSIONNEL NUANCEE 143
4.2.1 Un positionnement personnel fort *143*
4.2.2 Une dichotomie du positionnement sur les grandes questions liées au bien-être animal *143*
4.2.3 Un positionnement personnel non systématiquement revendiqué en milieu professionnel *145*
4.3 UN RESSENTI PARTAGE PARMI LES VETERINAIRES VIS-A-VIS D'UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE QUI RESTE AUJOURD'HUI PEU IMPACTEE 146
4.3.1 Une activité professionnelle concernée par le bien-être animal *146*
4.3.2 Mais qui reste relativement peu impactée à l'heure actuelle *147*
4.3.3 Un mouvement parfois à l'origine d'une pression morale croissante et de sentiments négatifs *147*
4.3.4 Une évolution accueillie positivement vis-à-vis de l'activité professionnelle *148*
4.4 UN VETERINAIRE AU CŒUR DU BIEN-ETRE ANIMAL MAIS UNE POSITION DE LA PROFESSION QUI RESTE COMPLEXE 149
4.4.1 Un rôle important et un point de vue qui manquent de visibilité auprès du grand public *149*
4.4.2 Une volonté de réaffirmation de l'engagement de la profession par les vétérinaires *149*
4.4.3 De la difficulté de trouver un acteur privilégié pour porter la voix vétérinaire dans le débat du bien-être animal *150*
4.5 LIMITES DE CETTE ETUDE 151
4.5.1 Méthodologie générale *151*
4.5.2 La collecte de données en ligne *151*
4.5.3 L'entretien par effet « boule de neige » *155*

CONCLUSION 157

BIBLIOGRAPHIE 159

ANNEXES 165

Table des annexes

ANNEXE 1 : CAPTURES D'ECRAN DU QUESTIONNAIRE EN LIGNE 165

ANNEXE 2 : TRAME COMPLETE RETRANSCRITE DU QUESTIONNAIRE D'ENQUETE 167

ANNEXE 3 : REPRESENTATION SCHEMATIQUE THEMATIQUE DE LA TRAME DU QUESTIONNAIRE 172

ANNEXE 4 : GRILLE DE CONDUITE CONCERNANT LES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS..... 173

ANNEXE 5 : TAUX DE DECROCHAGE PAR QUESTION POUR LE QUESTIONNAIRE D'ENQUETE 175

ANNEXE 6 : SCRIPT RSTUDIO® CONCERNANT LA REGRESSION LOGISTIQUE 176

ANNEXE 7 : SCRIPT RSTUDIO® CONCERNANT L'ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES MULTIPLES 177

ANNEXE 8 : SCRIPT RSTUDIO® CONCERNANT LA REALISATION DU TEST DE KHI-DEUX D'INDEPENDANCE 179

Table des figures

FIGURE 1 : REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE TROIS CONCEPTIONS POSSIBLES DU BIEN-ETRE ANIMAL, TRADUCTION LIBRE (SOURCE : DAVID FRASER, ADAPTE D'APRES MICHAEL APPLEBY ET VONNE LUND)..... 31

FIGURE 2 : DIAGRAMMES PRESENTANT LE NOMBRE D'ARTICLES ISSUS DE LA BASE DE DONNEES « WEB OF SCIENCE », DONT LE TITRE OU LES MOTS-CLES DONNES PAR L'AUTEUR CONTIENNENT LES TERMES DE « BIEN-ETRE ANIMAL » (A), RAPPORTEES AU NOMBRE DE PUBLICATIONS DANS LES CATEGORIES SCIENTIFIQUES CONCERNEES (B) AINSI QUE LE NOMBRE DE FOIS OU CES ARTICLES ONT ETE CITES (C) (SOURCE : WEB OF SCIENCE)..... 32

FIGURE 3 : SYNTHESE DES CINQ LIBERTES ANIMALES TRADUCTION LIBRE (SOURCE :(FARM ANIMAL WELFARE COUNCIL, 2009)). 41

FIGURE 4 : DIAGRAMME DES COMPOSANTES DU CONCEPT ONE HEALTH, TRADUCTION LIBRE DU TRAVAIL DE (DESTOUMIEUX-GARZON ET AL., 2018), (SOURCE : FRONTIERS IN VETERINARY SCIENCE)..... 45

FIGURE 5 : REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU CONCEPT ONE WELFARE, TRADUCTION LIBRE (SOURCE : ONE WELFARE C. I. C.©)..... 47

FIGURE 6 : GRAPHIQUES PRESENTANT LA REPARTITION DES EFFECTIFS DES VETERINAIRES DIPLOMES INTERROGES SELON LE SEXE, L'AGE ET LA CATEGORIE PROFESSIONNELLE..... 89

FIGURE 7 : REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES EFFECTIFS DE VETERINAIRES DIPLOMES AYANT REPONDU AU QUESTIONNAIRE D'ENQUETE EN LIGNE (REALISEE A L'AIDE DU LOGICIEL EDUGEO©, IGN, PARIS, 2020)..... 91

FIGURE 8 : GRAPHIQUE PRESENTANT LA REPARTITION DES EFFECTIFS DES REPONDANTS OBTENUE LORS DU QUESTIONNAIRE EN LIGNE CONCERNANT LA PERCEPTION DE LEURS CONNAISSANCES..... 94

FIGURE 9 : GRAPHIQUE PRESENTANT LES REPONSES OBTENUES AUPRES DES ETUDIANTS VETERINAIRES LORS DU QUESTIONNAIRE EN LIGNE SUR LEUR PERCEPTION DES CONNAISSANCES DES VETERINAIRES RENCONTRES DURANT LEURS ETUDES PAR RAPPORT A LEURS PROPRES CONNAISSANCES 95

FIGURE 10 : GRAPHIQUE PRESENTANT LA REPARTITION DES EFFECTIFS DES REPONDANTS OBTENUE LORS DU QUESTIONNAIRE EN LIGNE CONCERNANT LEUR CAPACITE A DEFINIR LE BIEN-ETRE ANIMAL..... 96

FIGURE 11 : NUAGE DE MOTS-CLES DONNES DANS LES DEFINITIONS DU BIEN-ETRE ANIMAL PAR LES REPONDANTS VETERINAIRES DES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS (REALISE SUR NUAGEDEMOTS.CO) 97

FIGURE 12 : REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'ACM SUR LA THEMATIQUE « PERCEPTION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES »..... 99

FIGURE 13 : GRAPHIQUE PRESENTANT LA REPARTITION DES EFFECTIFS DES REPONDANTS OBTENUE LORS DU QUESTIONNAIRE EN LIGNE CONCERNANT LA NATURE DE L'OPINION PERSONNELLE SUR LES GRANDES QUESTIONS LIEES AU BIEN-ETRE ANIMAL..... 101

FIGURE 14 : GRAPHIQUE PRESENTANT LA REPARTITION DES EFFECTIFS DES REPONDANTS OBTENUE LORS DU QUESTIONNAIRE EN LIGNE CONCERNANT L'EXPRESSION DE L'OPINION PERSONNELLE SUR LES GRANDES QUESTIONS LIEES AU BIEN-ETRE ANIMAL EN MILIEU PROFESSIONNEL..... 103

FIGURE 15 : GRAPHIQUES PRESENTANT LES PROPORTIONS D'AVIS TRANCHES OU NON SUR DES SUJETS LIES AU BIEN-ETRE ANIMAL CHEZ LES VETERINAIRES ET LES ETUDIANTS (LES EFFECTIFS APPARAISSENT EN BLANC), CLASSES PAR ORDRE DECROISSANT DE PROPORTIONS D'AVIS TRANCHES. 108

FIGURE 16 : REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'ACM SUR LA CLARTE DU POSITIONNEMENT DE DIFFERENTS SUJETS LIES AU BIEN-ETRE ANIMAL 112

FIGURE 17 : GRAPHIQUE PRESENTANT LA REPARTITION DES EFFECTIFS DES REPONDANTS OBTENUE LORS DU QUESTIONNAIRE EN LIGNE CONCERNANT LA PART DE L'ACTIVITE ACTUELLE ET FUTURE SPECIFIQUEMENT DEDIEE AU BIEN-ETRE ANIMAL 114

FIGURE 18 : GRAPHIQUES PRESENTANT LES PROPORTIONS DES DIFFERENTS RESSENTIS DES REPONDANTS VIS-A-VIS DU CHANGEMENT SOCIETAL LIE AU BIEN-ETRE ANIMAL ET DE LEUR ACTIVITE PROFESSIONNELLE (LES EFFECTIFS APPARAISSENT EN BLANC). 117

FIGURE 19 : GRAPHIQUE PRESENTANT LA REPARTITION DES EFFECTIFS DES REPONDANTS OBTENUE LORS DU QUESTIONNAIRE EN LIGNE CONCERNANT LA PLACE DU VETERINAIRE VIS-A-VIS DU BIEN-ETRE ANIMAL 121

FIGURE 20 : GRAPHIQUE PRESENTANT LA REPARTITION DES EFFECTIFS DES REPONDANTS OBTENUE LORS DU QUESTIONNAIRE EN LIGNE CONCERNANT LE POINT DE VUE DES VETERINAIRES DANS LE DEBAT ACTUEL SUR LES SUJETS LIES AU BIEN-ETRE ANIMAL 123

FIGURE 21 : GRAPHIQUE PRESENTANT LA REPARTITION DES EFFECTIFS DES REPONDANTS OBTENUE LORS DU QUESTIONNAIRE EN LIGNE CONCERNANT LE POSITIONNEMENT DE LA PROFESSION VETERINAIRE SUR LES GRANDES QUESTIONS LIEES AU BIEN-ETRE ANIMAL. 124

FIGURE 22 : GRAPHIQUES PRESENTANT LES PORTE-PAROLES OU REPRESENTANTS PRIVILEGIES POUR FAIRE BOUGER LES LIGNE SUR LE BIEN-ETRE ANIMAL ENVISAGES PAR LES VETERINAIRES ET LES ETUDIANTS, CLASSES PAR ORDRE DECROISSANT D'IMPORTANCE (LES EFFECTIFS APPARAISSENT EN BLANC). 127

FIGURE 23 : REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'ACM SUR LES REPRESENTANTS PRIVILEGIES ENVISAGES POUR FAIRE BOUGER LES LIGNES CONCERNANT LE BIEN-ETRE ANIMAL 132

FIGURE 24 : REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'ACM SUR LA THEMATIQUE « PLACE DU VETERINAIRE ET POSITIONNEMENT DE LA PROFESSION » 134

Table des tableaux

TABLEAU I : PREUVES QUE LES PREOCCUPATIONS DU PUBLIC RELATIVES AU BIEN-ETRE DES ANIMAUX S'INTENSIFIENT.. 34

TABLEAU II : TABLEAU SYNTHETIQUE DES QUATRE THEMATIQUES CHOISIES ET DES PRINCIPAUX ITEMS VISES..... 74

TABLEAU III : VARIABLES UTILISEES POUR L'ANALYSE STATISTIQUE ET CORRESPONDANCES AVEC LES QUESTIONS DU QUESTIONNAIRE..... 79

TABLEAU IV : REPARTITION DES EFFECTIFS DES VETERINAIRES DIPLOMES INTERROGES SELON LA CATEGORIE PROFESSIONNELLE ET LE SEXE 90

TABLEAU V : REPARTITION DES EFFECTIFS DES ETUDIANTS INTERROGES SELON LE SEXE 91

TABLEAU VI : PRESENTATION DES REPONDANTS AUX ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE, LE SEXE OU L'AGE CONSIDERE 92

TABLEAU VII : RELATIONS DE DEPENDANCE EXISTANT ENTRE LES VARIABLES SEXE, AGE ET PROFESSION. 93

TABLEAU VIII : CRITERE DE SATISFACTION DES P-VALUE OBTENUES POUR LES MODELES DE REGRESSION LOGISTIQUE SOUMIS AU TEST DE HOSMER – LE CESSIE 93

TABLEAU IX : RESULTATS DE LA REGRESSION LOGISTIQUE CONCERNANT LA PERCEPTION DES CONNAISSANCES LIEES AU BIEN-ETRE ANIMAL DES VETERINAIRES..... 94

TABLEAU X : REPARTITION DES EFFECTIFS VETERINAIRES SELON LA CAPACITE A DEFINIR LE BIEN-ETRE ANIMAL ET LA PERCEPTION DES CONNAISSANCES SUR LE BIEN-ETRE ANIMAL..... 96

TABLEAU XI : COORDONNEES, CONTRIBUTION ET RAPPORT DE CORRELATION DES MODALITES AYANT CONTRIBUE A LA CONSTRUCTION DE CHAQUE AXE DE L'ACM « PERCEPTION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES »..... 100

TABLEAU XII : RESULTATS DE LA REGRESSION LOGISTIQUE CONCERNANT LA NATURE DE L'OPINION PERSONNELLE DES VETERINAIRES SUR LES GRANDES QUESTIONS LIEES AU BIEN-ETRE ANIMAL 102

TABLEAU XIII : RESULTATS DE LA REGRESSION LOGISTIQUE CONCERNANT L'EXPRESSION DE L'OPINION PERSONNELLE DES VETERINAIRES SUR LES GRANDES QUESTIONS LIEES AU BIEN-ETRE ANIMAL 104

TABLEAU XIV : REPARTITION DES EFFECTIFS VETERINAIRES SELON LA NATURE DE L'OPINION PERSONNELLE ET SON EXPRESSION EN MILIEU PROFESSIONNEL SUR LES GRANDES QUESTIONS LIEES AU BIEN-ETRE ANIMAL 105

TABLEAU XV : RESULTATS DE LA REGRESSION LOGISTIQUE CONCERNANT LES PROPORTIONS D'AVIS TRANCHES OU NON SUR DES SUJETS LIES AU BIEN-ETRE ANIMAL CHEZ LES VETERINAIRES 109

TABLEAU XVI : COORDONNEES, CONTRIBUTION ET RAPPORT DE CORRELATION DES MODALITES AYANT CONTRIBUE A LA CONSTRUCTION DE CHAQUE AXE DE L'ACM « POSITIONNEMENT DES VETERINAIRES VIS-A-VIS DES GRANDES PROBLEMATIQUES LIEES AU BIEN-ETRE ANIMAL » 113

TABLEAU XVII : RESULTATS DE LA REGRESSION LOGISTIQUE CONCERNANT L'EVOLUTION DE LA PART DE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE SPECIFIQUEMENT LIEE AU BIEN-ETRE ANIMAL DANS LE FUTUR..... 115

TABLEAU XVIII : REPARTITION DES EFFECTIFS VETERINAIRES SELON LE POSITIONNEMENT SOUHAITE DE LA PROFESSION SUR LES GRANDES QUESTIONS LIEES AU BIEN-ETRE ANIMAL ET LE FAIT DE CONSIDERER OU NON LES VETERINAIRES SUFFISAMENT ENTENDUS DANS LES DEBATS DE SOCIETE ACTUELS 124

TABLEAU XIX : RESULTATS DE LA REGRESSION LOGISTIQUE CONCERNANT L'EVOLUTION DE LA PART DE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE SPECIFIQUEMENT LIEE AU BIEN-ETRE ANIMAL DANS LE FUTUR 128

TABLEAU XX : COORDONNEES, CONTRIBUTION ET RAPPORT DE CORRELATION DES MODALITES AYANT CONTRIBUE A LA CONSTRUCTION DE CHAQUE AXE DE L'ACM « REPRESENTANTS PRIVILEGIES ENVISAGES POUR FAIRE BOUGER LES LIGNES CONCERNANT LE BIEN-ETRE ANIMAL » 133

TABLEAU XXI : COORDONNEES, CONTRIBUTION ET RAPPORT DE CORRELATION DES MODALITES AYANT CONTRIBUE A LA CONSTRUCTION DE CHAQUE AXE DE L'ACM « PLACE DU VETERINAIRE ET POSITIONNEMENT DE LA PROFESSION » 135

TABLEAU XXII : TABLEAU SYNTHETIQUE DES PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS POUR LES THEMATIQUES DEFINIES POUR REPONDRE AUX OBJECTIFS 137

TABLEAU XXIII : EFFECTIFS COMPARES ENTRE L'ECHANTILLON ET LA POPULATION D'ETUDE DANS LE CADRE DU QUESTIONNAIRE EN LIGNE 154

Liste des abréviations

ACTA	Association de Coordination Technique et Agricole
ACM	Analyse Factorielle des Correspondances Multiples
AFVAC	Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie
ANSES	Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire, de l'Alimentation et du Travail
AVEF	Association Vétérinaire Equine Française
AVMA	Association américaine de la médecine vétérinaire (American Veterinary Medical Association)
BVA	Association vétérinaire britannique (British Veterinary Association)
CNOPSAV	Conseil National d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale
CNR BEA	Conseil National de Référence pour le Bien-Etre Animal
CVMA	Association canadienne de la médecine vétérinaire (Canadian Veterinary Medical Association)
DGAL	Direction Générale de l'Alimentation
DGER	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
FVE	Fédération des Vétérinaires d'Europe (Federation of Veterinarians of Europe)
GTV	Groupements Techniques Vétérinaires
INRAE	Institut National de la Recherche Agronomique
OIE	Organisation Mondiale pour la Santé Animale (anciennement Office Internationale des Epizooties)
RSCV	Université royale des chirurgiens vétérinaires (Royal College of Veterinary Surgeons)
RSPCA	Société pour la Prévention de la Cruauté envers les Animaux (Royal Society for the Prevention Against Animal Cruelty)
SNGTV	Syndicat National des Groupements Techniques Vétérinaires
SNVEL	Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral
VetAgro Sup	Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement
WSAVA	Associations vétérinaire mondiale des petits animaux de compagnie (World Small Animals Veterinary Association)
WVA	Association vétérinaire mondiale (World Veterinary Association)

Introduction

Depuis une vingtaine d'années, de nouvelles préoccupations sociétales prennent un essor considérable chez un nombre croissant de concitoyens. S'articulant notamment autour de la question du statut de l'animal et de sa condition, ces problématiques sont nombreuses et diverses : place de l'animal de compagnie au sein de la famille mais aussi de l'animal de rente et de son usage, statut juridique de l'animal dans la société, remise en question des modes de consommation ou encore questionnements éthiques, moraux et environnementaux autour de l'élevage et de son impact, sont autant de notions qui illustrent la diversité des enjeux abordés. La consécration médiatique et politique de ces notions est fréquente, comme en témoignent le référendum d'initiative partagée de 2020 sur le bien-être animal, ou plus récemment encore l'annonce de la ministre de la Transition écologique d'interdire la présentation d'animaux sauvages dans les cirques itinérants.

Le faisceau d'acteurs qui s'est établi autour de ces questions est lui aussi varié et est issu de nombreuses branches professionnelles mêlant vétérinaires, philosophes, éthologues, hommes et femmes politiques, éleveurs, scientifiques, représentants des filières agroalimentaires ou encore sociologues, qui cherchent à répondre à la demande de prise en compte croissante du bien-être animal.

Aujourd'hui, les mouvements sociétaux observés sont le fruit de l'évolution de réflexions et avancées législatives, éthiques ou philosophiques, qui questionnent le rôle du vétérinaire vis-à-vis du bien-être animal. L'importance de ce rôle a été revendiquée par différentes instances publiques ou privées et plus récemment par le ministère de l'Agriculture.

Pour autant, et bien que le vétérinaire ait été identifié comme un acteur important, seulement quelques études se sont intéressées au ressenti des vétérinaires par rapport au bien-être animal et peu d'entre elles à leur positionnement vis-à-vis des grandes questions sociétales débattues à la fois par les instances nationales ou internationales d'une part, et par les sociétés civiles d'autre part.

C'est pourquoi ce travail visait à préciser le ressenti de manière générale des vétérinaires vis-à-vis de la notion de bien-être animal et de ses composantes. Il avait pour but d'évaluer et préciser leur perception de l'évolution sociétale évoquée, leurs connaissances, leurs compétences mais également leur perception personnelle et professionnelle des enjeux liés au bien-être animal.

1 Première partie : le bien-être animal : historique, contexte et discussion

1.1 Mutation du lien unissant l'homme à l'animal

Pour comprendre la notion de bien-être animal et son émergence, il convient de comprendre comment s'est construit le rapport institué entre l'homme et l'animal, et surtout comment celui-ci a été conçu et repensé au cours du temps. Ce lien entre l'homme et l'animal a été étudié sous de multiples angles d'approche, qui l'ont amené à se transformer.

1.1.1 De l'Antiquité au XVIIème siècle, l'usage de la raison comme le propre de l'homme

Bien qu'aujourd'hui la question de la condition animale et plus particulièrement du lien unissant l'homme et l'animal s'établissent comme des sujets de société dont la portée est reconnue, ces thématiques furent pour autant traitées dès l'Antiquité, notamment par les philosophes. Longtemps, l'animal a été caractérisé avec une vision teintée d'anthropocentrisme. Il était ainsi défini à travers le prisme du propre de l'homme, par ce qui lui manquait ou les attributs dont il n'était pas pourvu. Le philosophe grec Plutarque, dans son œuvre « Que les bêtes ont l'usage de la raison », questionne ce qui distingue les hommes des animaux, et explique que ces derniers ne sont pas dépourvus de sens et de raison comme le courant sophiste notamment représenté par Aristote aurait pu le laisser croire (Vidal et al., n.d.). Au contraire, il soutient qu'ils possèdent une âme contrastant avec celle des hommes parce qu'elle est justement privée de caractéristiques propres à ce dernier, comme la luxure, la cupidité ou l'intempérance par exemple. Plutarque pose également la question du statut moral de l'animal qui, doué de raison, ne se distingue alors plus de l'homme de ce point de vue. Enfin, il remet en question la mise à mort des animaux, dont la consommation de la viande octroie un plaisir aux hommes qui ne saurait être proportionnellement justifiable au fait d'ôter la vie d'un être vivant (Plutarque, n.d.).

Ainsi, bien que personne n'ait statué à cette époque de manière concise sur la condition animale, il est déjà fait mention du lien existant entre l'homme et l'animal, de sa nature et des prérogatives qui lui sont attachées. Au Moyen-Age, l'animal possède un statut de subordonné qu'il conservera durant cette période. Néanmoins, il est considéré au même titre que les hommes comme une créature de Dieu, et se voit donc soumis au droit divin et jouit des mêmes obligations. On voit alors apparaître de nombreux procès intentés contre des animaux, débouchant sur des condamnations similaires à celles prononcées à l'encontre des hommes (Daboval, 2003). Dans l'Antiquité, certaines lois punissaient déjà les méfaits commis par l'animal à l'encontre de l'homme, mais c'est Moyen-Age qu'elles seront réellement institutionnalisées.

Ce n'est que bien plus tard, au XVIIème siècle, que l'usage de la raison comme élément pertinent de distinction entre l'homme et l'animal est de nouveau employé. René Descartes évoque sa célèbre théorie de « *l'animal-machine* » [1], où il stipule que les animaux ne sauraient être pourvus de raison. Il étaye son propos par une double argumentation : la première statue que l'animal est privé de la connaissance d'un langage articulé lui permettant de déclarer sa pensée de manière construite. La seconde déclare que bien que les animaux soient plus doués que l'homme en certaines compétences, ceux-ci n'agissent que parce que leurs corps en est ainsi fait, par la disposition de leurs organes, et non par connaissance. Ceci, de sorte « *qu'il est moralement impossible qu'il y en ait assez de divers en une machine pour la faire agir en toutes les occurrences de la vie de même façon que notre raison nous fait agir »* (Descartes, 1637).

Ainsi, à l'image d'une machine, l'animal serait plus à même d'effectuer certaines tâches que l'homme, et ce avec plus d'efficacité, mais ne saurait en avoir la pleine connaissance et ne le ferait que parce qu'il est ainsi constitué. Descartes réfute la notion de sensibilité de l'animal, et le prive de raison : dès lors, il destitue la légitimité de la question du statut moral de l'animal.

Pourtant, à la même époque, un nouveau de courant de pensée émerge et revendique un autre élément de réflexion : la sensibilité animale.

1.1.2 Les prémices de la reconnaissance d'une sensibilité animale

C'est durant le siècle des Lumières qu'il est fait mention de la sensibilité animale pour la première fois. En 1693 John Locke, dans la « Section XV : l'instinct de la cruauté chez l'enfant » de son œuvre « Quelques pensées sur l'éducation », condamne la cruauté exercée à l'encontre des animaux, pour la première fois désignés par les termes « *d'êtres sensibles* » (Locke, 1693). Il justifie sa pensée en déclarant que la cruauté exercée envers les animaux prédisposerait à se montrer cruel et sans aucune compassion ou affect pour ses propres semblables. Or, Locke tient pour principe fondamental et même pour devoir que chaque homme participe à la contribution du genre humain. Il élève ainsi l'interdiction de l'exercice de sévices et traitements cruels à l'encontre des animaux au même rang que celui des hommes. Cependant, il condamne ces pratiques non parce qu'elles vont à l'encontre du genre animal, mais bien parce qu'elles ne sont pas favorables à l'humanité, et constituent donc une violation d'un devoir de l'homme envers lui-même et envers une certaine morale. Le terme « *sensible* » n'est quant à lui pas explicité. On retrouve également un raisonnement similaire chez Immanuel Kant.

[1] Discours de la méthode, cinquième partie, 1637, René DESCARTES.

Plus tard, en 1754, Jean-Jacques Rousseau revient sur cette notion de sensibilité et l'explicite dans son « Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité entre les hommes » : il y fait part du devoir de l'homme envers l'animal d'être bon. Pour la première fois, il souligne chez l'animal la sensibilité en tant que qualité partagée avec l'homme, et ce faisant, montre qu'ils mutualisent une partie de leur nature. C'est la première fois qu'il est fait ouvertement appel à une sensibilité reconnue et définie et non à la raison pour spécifier la distinction homme-animal, et Rousseau précise bien dans ses propos cette pensée: « *Il semble, en effet, que si je suis obligé de ne faire aucun mal à mon semblable, c'est moins parce qu'il est un être raisonnable que parce qu'il est un être sensible; qualité qui, étant commune à la bête et à l'homme, doit au moins donner à l'une le droit de n'être point maltraitée inutilement par l'autre* » (Rousseau, 1754).

Au XVIIIème siècle, Jeremy Bentham dans son œuvre « Introduction aux principes de la morale et de la législation » (1789), rejoint Rousseau sur la sensibilité des êtres vivants non humains, et pousse à se questionner davantage encore sur ce qui distingue l'animal de l'homme et de ce qui pourrait justifier qu'il soit asservi à de mauvais traitements. Il soulève le paradoxe de l'esclavage, pratique fortement questionnée à cette époque et dont l'abolition est revendiquée. Il déclare que si la couleur de peau n'est pas un critère suffisant pour justifier moralement de subir de mauvais traitements, alors rien n'exclut qu'un jour d'autres critères tels la pilosité, le nombre de pattes ou la possession d'une queue ne soient également qualifiés de critères insuffisants. Il élargit ainsi la réflexion amorcée sur la maltraitance humaine et la discrimination raciale au cercle de la maltraitance animale.

Bentham revient par ailleurs sur les arguments soulevés par ses prédécesseurs sur la raison ou la possession d'un langage articulé, qu'il renverse en soulevant la notion d'être sujet de douleur et de souffrance, et déclare que « *La question n'est pas : peuvent-ils raisonner ? Ni : peuvent-ils parler ? Mais : peuvent-ils souffrir ?* » (Bentham, 1789). Il évoque enfin « l'argument des marginaux », selon lequel bien que des nourrissons ou des personnes séniles ne possèdent pas des capacités cognitives ou de raison supérieures à certains animaux, le fondement de leur considération morale n'est pour autant pas remis en cause. Dès lors, la raison ou la faculté d'élocution ne sauraient constituer des arguments suffisamment pertinents pour justifier la distinction de traitement moral entre hommes et animaux, au contraire de l'aptitude à ressentir la douleur.

Jusqu'ici le raisonnement amorcé par les philosophes s'articule principalement autour de ce qui sépare l'homme de l'animal, et de ce qui est moral ou non vis-à-vis de ce dernier. Mais au siècle suivant, un autre mouvement novateur va apporter un complément à cette réflexion.

1.1.3 Le droit animal, fondement du bien-être

Au 19ème siècle, les personnalités s'intéressant à la condition animale deviennent plus nombreuses. Le Royaume-Uni, précurseur quant aux changements visant à améliorer cette condition, voit naître en son sein un mouvement porté par un aspect novateur : l'animal possède des droits, une notion qui était peu mise en avant par le passé.

En 1822, le député irlandais Richard Martin fait adopter par le gouvernement britannique le « Martin's act » ou « loi sur le traitement cruel du bétail », premier texte législatif au monde condamnant les actes de cruauté infligés au bétail. L'adoption de ce texte par le Royaume-Uni ouvrira la voie à l'adoption de textes possédant la même portée juridique en Europe et aux Etats-Unis à partir des années 1850.

En France, le premier texte adopté fut celui porté à l'initiative du député Jacques Philippe Delmas de Grammont en 1850, qui condamna les mauvais traitements infligés aux animaux domestiques en public. C'est en France le premier texte pénal qui réprimande les actes de cruauté envers les animaux, bien qu'il cherche davantage à protéger la sensibilité de potentiels spectateurs que de véritablement préserver l'intégrité de l'animal.

Schopenhauer, dans son ouvrage « Le fondement de la morale » (1840), réduit davantage encore l'élément qui cloisonne l'homme de l'animal. En effet selon lui la raison, unique élément de distinction, ne tient en réalité qu'à la taille du cerveau et n'est de fait que quantitative et non qualitative. De plus il énonce, comme ses prédécesseurs, qu'elle ne justifie pour autant nullement une différence de traitement, et assure que l'homme et l'animal sont « *et pour le moral et pour le physique, identiques en espèce* » (Schopenhauer, 1840).

A l'image de John Locke, Schopenhauer établit une corrélation édifiante entre les valeurs sociales partagées par un individu et la compassion qu'il est capable d'éprouver pour les animaux. Il réaffirme également le devoir de l'homme de traiter l'animal comme un semblable. Il attribue le défaut de reconnaissance des droits des animaux aux religions monothéistes occidentales, dont la carence est si manifeste que le droit doit s'y substituer pour assurer un fondement moral à la condition animale, par opposition aux religions polythéistes asiatiques par exemple. Enfin, il reconnaît la formidable faculté du Royaume-Uni à s'emparer en premier des enjeux liés à la condition animale et se réjouit de la création de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (RSPCA, « Royal Society For the Prevention Against Animal Cruelty »), qui fait du droit animal et de la protection animale sa pierre angulaire (Schopenhauer, 1840).
Créée en 1824 par une délégation de 22 personnalités dont Richard Martin, la RSPCA est la première organisation au monde qui revendique comme objectif principal la défense du droit des animaux et la protection animale. En France, une association aux valeurs similaires naît en 1845 des mains du médecin Etienne Pariset, la Société Protectrice des Animaux (SPA).

Le fossé entre l'homme et l'animal n'aura dès lors cesse de se réduire, Charles Darwin contribuant à l'aide de ses publications à montrer qu'ils partagent un ancêtre commun, pensée révolutionnaire pour l'époque, et que l'homme est donc un animal au même titre que le chien ou la poule. Pour autant, il n'est pas encore explicitement fait mention des termes « bien-être animal », qui ne seront objectivés que bien plus tard.

1.1.4 Le XXème siècle : mutations sociétales profondes et naissance du bien-être animal

Au XXème siècle, la condition animale verra naître des avancées majeures. En France, en 1959, soit 109 ans après la loi Grammont, le décret Michelet étend l'interdiction de l'application des mauvais traitements aux animaux au domaine privé, et non plus seulement au domaine public. Néanmoins, il n'existe encore aucune reconnaissance légale du droit des animaux, et les quelques lois en vigueur ne sont présentes que pour protéger la sensibilité individuelle des hommes ou l'animal en tant que propriété.

En 1964 en Angleterre, Ruth Harrison publie son livre « Animal Machines » qui dénonce les conditions de traitement des animaux dans ce qu'elle appelle les « *fermes usines* » et pointe du doigt les modes de production intensifs qui prennent un essor considérable dans la seconde moitié du XXème siècle. L'effet de cette publication est retentissant, et transforme profondément l'opinion publique. Cette publication contraint le ministère de l'Agriculture britannique à la constitution en Angleterre d'un groupe d'étude dont le travail aboutira au rapport Brambell, qui pose les fondations des cinq libertés fondamentales du bien-être animal encore utilisées aujourd'hui.

A partir de la fin de la seconde Guerre Mondiale, les modes de production des denrées animales et les élevages subissent une véritable mutation. En effet, dans une époque d'après-guerre, l'objectif principal est de garantir l'accès à une alimentation sûre pour tous, on parle alors de sécurité alimentaire, et notamment l'accès à une alimentation carnée (Gauvrit, 2012). On voit apparaître de nombreuses exploitations dites « industrialisées » ayant pour finalité une productivité optimisée.

En France, la qualité de sensibilité de l'animal ne sera officiellement reconnue et inscrite dans un texte législatif qu'en 1976 dans une loi du code rural (*Article L 214-1*, 1976, p. 9), elle-même introduite par la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 . En 1997, le traité d'Amsterdam (Union Européenne, 1997) porte cette reconnaissance à l'échelle communautaire (Broom, 2017), en désignant les hautes parties contractantes comme « *désireuses d'assurer une plus grande protection et un meilleur respect du bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles* ». Il faudra néanmoins attendre 2015 pour que la qualité d'être sensible soit reconnue à l'animal dans le Code Civil (*Article 515-14*, 2015), introduite par l'article 2 de la loi n°2015-177, le détachant de sa nature de « *bien meuble* ». En effet, avant la promulgation de cette loi, l'animal était soumis au même statut juridique que les biens, et se résumait à être objet de propriété.

Peter Singer, un philosophe australien, dénonce dans son livre « Libération animale » publié en 1975, les conditions d'exploitation des animaux dans ces élevages. Il s'inscrit dans une perspective utilitariste (Anses, 2018). L'utilitarisme est une doctrine politique, philosophique et morale qui prescrit que chaque action est évaluée en fonction de ses conséquences et non de sa nature, et dont l'objectif est de maximiser le bien-être collectif des êtres vivants et sensibles. Peter Singer donne également des principes sur lesquels se déploieront de multiples mouvements animalistes contemporains parfois très forts, dont le courant de pensée est aujourd'hui toujours nourri. Singer reprend dans son livre les codes des mouvements de libération des droits humains, mais en l'étendant aux animaux. Le welfarisme est le courant de pensée dérivé de l'utilitarisme, qui vise à améliorer la condition des animaux, et plus particulièrement des animaux de rente, sans pour autant abolir l'élevage. Tom Regan, un philosophe américain, est lui fréquemment opposé à Peter Singer, et prône un certain déontologisme, qui stipule que toute action humaine doit être appréciée selon ce qui respecte le droit des individus et qui s'avère moralement acceptable. Tout comme le welfarisme est associé à l'utilitarisme, le courant abolitionniste qui possède comme objectif l'arrêt de toute exploitation animale par l'homme, est associé au déontologisme (Anses, 2018). Ces courants sont des mouvements de pensée émergents du XXIème siècle, qui ont contraint les philosophes, les scientifiques et plus largement la société à se poser la question de la définition du bien-être animal. Tous ces mouvements sont empreints d'une volonté de repenser le lien qui unit l'homme et l'animal, et rejettent l'exploitation dite intensive des animaux d'élevage. Aujourd'hui encore se dessine au sein des associations de protection animale une dualité, notamment dans les objectifs fixés, qui découle de cette opposition entre l'utilitarisme et le déontologisme.

Parallèlement, dans les années 1970, un nouveau cadre législatif s'implante en France et plus largement en Europe (Anses, 2018). Il vise à encadrer les élevages, et ne se limite désormais plus à une démarche répressive dans laquelle est condamnée la maltraitance animale, mais se dote de moyens tels qu'il vise à assurer un niveau minimum de qualité de vie à l'animal, c'est-à-dire garantir son bien-être et une expérience de vie positive. A titre d'exemple, la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages du 6 Mars 1976 stipule que « *tout animal doit bénéficier d'un logement, d'une alimentation et des soins qui – compte tenu de son espèce, de son degré de développement, d'adaptation et de domestication – sont appropriés à ses besoins physiologiques et éthologiques, conformément à l'expérience acquise et aux connaissances scientifiques* ». Ce cadre s'est élargi par la suite et concerne aussi bien les conditions d'élevage que de transport et d'abattage. Cette évolution législative exerce une force coercitive sur la société, puisqu'elle l'oblige à définir quels sont les besoins physiologiques ou comportementaux des animaux d'élevage et constitue donc un pas en avant vers le bien-être animal, même s'il n'en est pas encore fait explicitement mention dans la législation à ce moment.

Plus tard, au début du XXIème siècle, la réitération de cette force coercitive issue de la montée en puissance du néologisme bien-être animal contraindra les différents parties prenantes, notamment politiciens, philosophes et scientifiques, à définir ce qu'est le bien-être animal pour pouvoir assurer sa garantie par des critères objectifs (Anses, 2018). Il est alors légitime de se demander pourquoi le bien-être animal est une notion dont s'empare la société à ce moment précis dans la temporalité du lien homme-animal.

1.2 Pourquoi le bien-être animal revêt-il une telle importance maintenant ?

Comme vu précédemment, l'homme et l'animal partagent une histoire commune qui a évoluée depuis des centaines d'années. Mais il convient de se demander pourquoi le bien-être animal est aujourd'hui une thématique majeure des pays développés.

1.2.1 Evolutions de l'élevage, des modes de production et des comportements alimentaires

La France vise après la seconde guerre mondiale comme la plupart de ses voisins européens la sécurité alimentaire, c'est-à-dire garantir à tous l'accès à une alimentation sûre en quantité suffisante et pour un prix abordable. Entre 1950 et les années 2000, une profonde réforme modifie le paysage de l'élevage et plus largement de l'agriculture. Le principal objectif est que les denrées alimentaires puissent être fournies en quantités importantes, et vise donc la productivité. L'industrie agroalimentaire se transforme pour répondre à cette attente ; elle se sectorise en différentes filières agricoles et l'on assiste à une rationalisation de l'élevage (Gauvrit, 2012). Les exploitations se concentrent et se modernisent, et profitent de l'accroissement économique pour augmenter leur rendement, notamment au moyen de la mécanisation, mais aussi grâce à une meilleure compréhension de l'amélioration des performances zootechniques des animaux d'élevage par le biais, entre autres, de l'alimentation et de l'amélioration génétique. Ces changements bouleversent les habitudes des consommateurs dont le pouvoir d'achat augmente considérablement sur cette période (l'accès aux denrées alimentaires étant facilité et les rendements plus élevés, leur prix décroît, et s'ajoute à cela une augmentation des revenus grâce à une économie florissante dans un contexte d'après-guerre), et permet à la France d'accéder à l'autosuffisance alimentaire. Cette autosuffisance est atteinte dans les années 1970 pour les denrées alimentaires d'origine animale (les premiers excédents alimentaires apparaissent dans les années 1970, et l'instauration des quotas laitiers à partir de 1984 témoigne de cette surproduction), voir plus précocement dans les années 1950-1960 pour les céréales (Gauvrit, 2012).

La disponibilité pérenne en denrées alimentaires étant considérée comme un bien acquis dès les années 1970, il ne s'agit plus pour les consommateurs d'avoir uniquement accès à la sécurité sanitaire des aliments, mais bien à une alimentation saine et respectueuse des principes qu'ils se donnent. C'est en ce sens qu'à la fin du XXème siècle, on constate l'essor en Occident de nouveaux modes de consommation, végétarisme, véganisme ou même

flexitarisme[2], dont les bénéfices avancés sont d'une part environnementaux et sanitaires, et d'autre part en faveur du bien-être animal puisqu'ils s'opposent à l'industrialisation de l'élevage en contestant les normes et les conditions d'élevage de ces animaux. Ainsi, parmi les caractéristiques qualitatives recherchées par les consommateurs, celle du bien-être animal présente un intérêt croissant : ces derniers désirent que l'animal dont provient la denrée alimentaire qu'ils achètent ait été élevé dans des conditions qui garantissent son bien-être (McInerney, 2004). Parce que ce critère ne peut être vérifié ni lors de l'achat ni par la suite, contrairement par exemple aux propriétés organoleptiques d'un produit, le consommateur possède une attente forte et cherche à trouver des éléments qui lui garantissent la conformité du produit vis-à-vis de ce critère. C'est ainsi que se sont développés des projets visant à évaluer objectivement le bien-être animal et à établir des stratégies d'amélioration en élevage des principales problématiques rencontrées, à l'image du projet européen *Welfare Quality*© (Veissier et al., 2005), et que sont apparus récemment des étiquetages spécifiques dans le commerce de la grande distribution (exemple de l'étiquette « bien-être animal » adopté par les enseignes Système U, Carrefour ou Casino avec un cahier des charges spécifique). Mais l'évaluation objective de cette donnée nécessite de trouver des critères d'évaluation dont la pertinence scientifique est reconnue. En cela, la progression des connaissances scientifiques et de la diffusion de l'information ont eu un rôle prépondérant.

1.2.2 Progression des connaissances scientifiques et de l'information

Depuis les premiers travaux dans les années 1970, les connaissances scientifiques ont considérablement augmenté. Guidées par la demande sociétale, les recherches scientifiques se sont attelées à définir le bien-être animal et à trouver par quels moyens l'évaluer à l'aide de critères et d'indicateurs fiables. Initialement envisagée sous un angle purement biologique, cette définition a dû évoluer et intégrer des notions nouvelles par l'apport de l'éthologie, des sciences cognitives ou des sciences sociales. Les chercheurs se sont également heurtés à la difficulté de conserver une approche objective et impartiale dans leur travail, les études initialement conduites ayant mis respectivement en avant l'étude du système fonctionnel de l'animal, le comportement naturel et les conditions de vie ou encore les états affectifs. Ces trois conceptions sont rappelées sur la figure 1 page suivante.

[2] « Mode d'alimentation principalement végétarien, mais incluant occasionnellement de la viande ou du poisson », Larousse 2019.

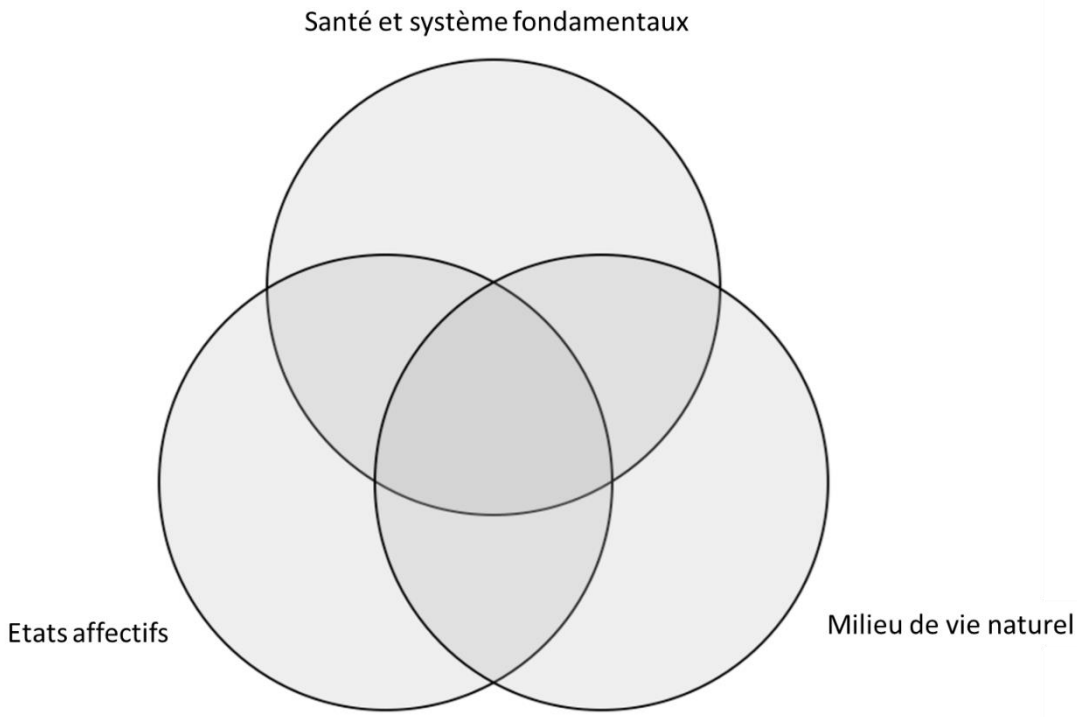

Figure 1 : Représentation schématique de trois conceptions possibles du bien-être animal, traduction libre (source : David Fraser, adapté d'après Michael Appleby et Vonne Lund).

Sur cette représentation, le concept de bien-être animal considéré dans son entièreté se situe théoriquement à l'intersection de ces trois conceptions possibles. Ces approches se sont par la suite révélées complémentaires, mais soulignent les difficultés d'aborder cette notion sans être empreint de certaines valeurs dans sa conception, c'est-à-dire de considérer certains aspects comme plus ou moins importants (Fraser, 2008).

Cependant, les progrès concernant les notions de sensibilité, de douleurs (Levionnois et al., 2009) et de conscience (Le Neindre et al., 2017) ont changé la perception et l'angle d'approche de la communauté scientifique sur ces travaux.

L'intérêt de la communauté scientifique pour le bien-être animal a connu un accroissement certain ces dernières années, qui a permis de nourrir un travail de recherche conséquent à l'origine de l'avancement actuel des connaissances. Les diagrammes de la figure 2 ci-dessous montrent à quel point les travaux relatifs au bien-être animal se sont multipliés ces vingt dernières années. Cet effet semble avoir doublé depuis le début des années 2000, mais doit néanmoins être pondéré par l'augmentation du nombre de publications d'articles au sein de la communauté scientifique de manière générale (diagramme B de la figure 2).

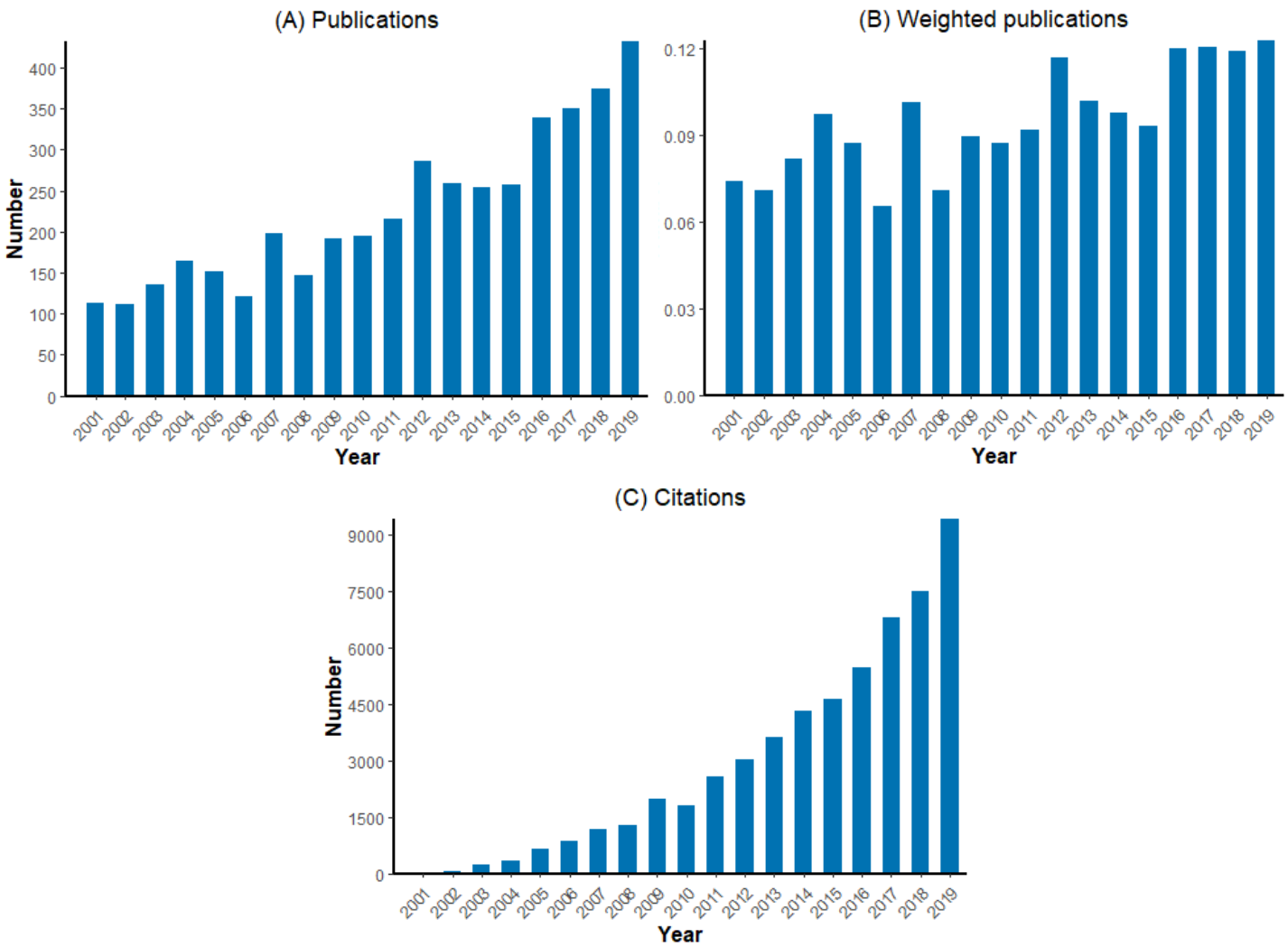

Figure 2 : Diagrammes présentant le nombre d'articles issus de la base de données « Web of Science », dont le titre ou les mots-clés donnés par l'auteur contiennent les termes de « bien-être animal » (A), rapportées au nombre de publications dans les catégories scientifiques concernées (B) ainsi que le nombre de fois où ces articles ont été cités (C) (source : Web of Science).

De plus, l'information autour de ce sujet s'est largement démocratisée : les voies de communication et de partage de l'information se sont multipliées avec l'arrivée des réseaux sociaux et de l'ère numérique, devenant même interactive. Pour autant, les médias déjà en place (presse, chaînes d'information nationales, reportages télévisés, radio) ont relayé cette information et ont accompagné l'émergence de cette problématique sociétale. Le monde associatif s'est aussi emparé de ces enjeux, puisqu'il a su faire germer ces préoccupations au sein d'instances, et a structuré les mouvements de

défense des animaux. C'est notamment et conjointement grâce au progrès des connaissances scientifiques et à la pression associative que les pouvoirs publics ont été poussés en 2015 à reconnaître la sensibilité animale dans le Code civil. Mais l'évolution de l'élevage et la progression des connaissances scientifiques ne suffisent pas, seules, à expliquer pourquoi le bien-être animal est un enjeu auquel les pays développés s'intéressent maintenant. Les changements survenus quant à la place de l'homme et de l'animal tiennent également un rôle prépondérant.

1.2.3 Evolution de la place de l'homme et de l'animal

Si le mouvement de prise en compte croissante de la notion de bien-être animal atteint aujourd'hui l'ampleur qu'il connaît, c'est également parce que le XXème siècle a été le théâtre de nombreux changements dans les modes de vie et dans la place accordée à l'animal. En effet, la France connaît durant la deuxième moitié du XXème siècle une accélération de son processus d'urbanisation et un renversement s'opère entre les populations citadine et rurale (Fostier, 2019). Ce phénomène est souvent évoqué comme cause de la rupture entre le monde de l'élevage et les consommateurs et semble se poursuivre aujourd'hui.

Pour autant, la place de l'animal de compagnie a constamment évolué. En 2018, près d'un foyer français sur deux possède un animal de compagnie (FACCO / KANTAR TNS, 2018), et la part du budget alloué à l'animal augmente tous les ans. On assiste à un déploiement de l'offre de services dédiée aux animaux de compagnie, avec l'apparition de salons de toilettage, de psychologues ou de centres de thalassothérapie pour animaux (Lesage et al., 2016). Cette tendance souligne l'anthropomorphisation progressive de l'animal de compagnie dans les sociétés occidentales, qui devient parfois un membre à part entière au sein de la famille, réduisant activement l'écart qui subsiste entre l'homme et l'animal. Les réseaux sociaux ont amplifié ce mouvement en accordant plus de visibilité à la relation entretenue par certains propriétaires avec leurs animaux de compagnie, qui fait l'objet de publications d'articles et de vidéos parfois regardées plusieurs millions de fois.

La préoccupation de la société pour le bien-être des animaux est en lien avec ces changements, et « *la question du bien-être des animaux de production trouve (pour partie) son origine dans la montée en considération des besoins des animaux de compagnie* » (Lesage et al., 2016). Cette préoccupation croissante se manifeste sous différentes formes, listées par Broom en 1999 et présentées dans le tableau I (traduction issue du rapport « Le bien-être animal dans l'Union Européenne » (Broom, 2017)) page suivante.

Tableau I : Preuves que les préoccupations du public relatives au bien-être des animaux s'intensifient.

1.	Courriers en provenance du grand public, couverture médiatique.
2.	Mentions au cours des débats parlementaires et des déclarations des gouvernements.
3.	Demandes d'éléments scientifiques portant sur le bien-être animal.
4.	Activités des comités scientifiques et d'autres organes consultatifs.
5.	Financement de la recherche scientifique en matière de bien-être animal.
6.	Augmentation de l'enseignement et du nombre de conférences.
7.	Augmentation du volume de la législation.

(source: Broom 1999)

Parallèlement, même si la frontière entre animaux de compagnie et animaux de production reste forte, elle tend à devenir plus perméable, notamment par l'élargissement du statut d'animal de compagnie à certaines espèces (cochons nains ou chèvres naines de compagnie par exemple), ou par un regain d'intérêt envers certains mouvements antispécistes qui désacralisent la notion d'espèce comme critère pertinent pour fonder la considération morale et le statut d'un être vivant.

Ces changements expliquent pourquoi le bien-être animal revêt aujourd'hui une telle importance et participent à la maturation du travail de réflexion autour de cette notion de bien-être animal, dont la communauté scientifique reconnaît aujourd'hui plusieurs définitions. Pour autant, le bien-être animal peine à trouver une interprétation qui lui soit universelle. Il est alors cohérent de se demander pourquoi il existe aujourd'hui une si grande complexité d'interprétation autour du concept de bien-être animal.

1.3 La complexité de soulever une notion universelle

Initialement, de nombreuses définitions du bien-être animal furent proposées, et les auteurs dont le travail s'est concentré à chercher une définition à même de joindre toutes les composantes impliquées furent multiples. Pour autant, aucune d'entre elles n'était et ne semble toujours pas communément admise comme cadre référentiel fédérateur à travers le monde. Néanmoins, certaines définitions ont fait l'objet d'un travail de recherche multidisciplinaire et ont abouties à un consensus scientifique. Pour autant, à l'évocation du bien-être animal, la société se divise autour de ce que cette notion incarne et évoque. On peut alors raisonnablement se demander pourquoi est-ce que la définition du bien-être animal offre une telle latitude d'interprétation chez les individus.

1.3.1 Subjectivité géographique, sociale, culturelle, religieuse et politique autour de la notion de bien-être animal

La notion de bien-être animal possède une mouvance propre qui est relative à l'ensemble des facteurs permettant de définir un individu. En effet, la manière dont est perçu le bien-être animal est fortement dépendante de nombreux critères individuels, qui estompent plus ou moins les contours de cette notion.

Par exemple, on a constaté que la perception sociétale du bien-être animal, illustrée à travers l'exemple de celui des animaux de rente, est influencée par les valeurs individuelles et l'expérience émotionnelle passée, mais aussi par tout un ensemble de facteurs sociaux. Ainsi, le fait de posséder un animal de compagnie ou de ne pas avoir eu « d'expérience à la ferme » est corrélé négativement à une perception positive de la qualité de vie des animaux de rente, soit indirectement leur niveau de bien-être (Boogaard et al., 2006).

D'autres critères socio-démographiques semblent posséder une influence tels que l'âge, le genre, l'appartenance à un groupe religieux ou les opinions politiques (Cornish et al., 2016; Deemer and Lobao, 2011). Un autre paramètre influent est le niveau de connaissances liées au bien-être animal, qui semble jouer un rôle prépondérant dans les préoccupations que peut avoir un individu (Cornish et al., 2016). Le but n'est pas ici de préciser les relations de corrélation qui unissent chacun de ces critères au bien-être animal, mais bien d'en souligner l'abondance et la diversité qui complexifient alors l'adoption d'un point de vue homogène.

En élargissant cette vision non plus à l'individu mais à des populations entières, il apparaît même que les normes sociales, les courants de pensée (plus ou moins anthropocentristes ou zoocentristes) ainsi que le contexte géographique et politique instaurés à l'échelle nationale ont une influence sur la manière dont est perçu l'animal. Ceci participe au conditionnement de son statut, son exploitation et *in fine*, l'appréhension de son bien-être. Par exemple, aux Etats-Unis, la loi sur le bien-être animal de 1966 vise à réguler le transport, la vente et le maintien de plusieurs animaux à sang chaud destinés principalement à la recherche biomédicale et aux expositions (Gillespie, 2020). Ainsi, un animal ne possèdera pas les mêmes grilles de critères d'évaluation et de garantie du bien-être selon s'il est utilisé dans le domaine biomédical et donc protégé par cette législation ou pour la production de viande par exemple, alors qu'il s'agira bien d'un individu de la même espèce. De la même façon, un animal peut être considéré comme nuisible par certains gouvernements et pas par d'autres, conditionnant les normes de bien-être animal qui s'appliquent à son égard (Gillespie, 2020).

Outre cela, le tissu d'acteurs qui se déploie autour des animaux dans les sociétés est très varié (organisations, gouvernements, industries) et influence également cette notion (Gillespie, 2020). Les intérêts de ces acteurs sont souvent profondément contradictoires, et les forces qui s'opposent parviennent avec difficultés à trouver un terrain d'entente apte à concilier les enjeux de chaque partie. L'ensemble de ces paramètres conditionne l'individu dans sa manière d'appréhender la notion de bien-être animal et explique pourquoi la diversité d'interprétations possibles de ce concept est si vaste.

Mais si le bien-être animal est aussi difficile à approcher de manière concrète, c'est aussi parce que son sujet, l'animal, constitue un groupe dont les individus sont extrêmement variés. Cette diversité constitue pour l'homme un élément défavorable dans sa conception

du règne animal en tant qu'unité fondamentale. En effet, l'homme a toujours cherché à distinguer différentes classes animales, par le biais de critères anatomiques, physiologiques ou biologiques. Il a également cherché, et ceci est particulièrement vrai dans le cas du bien-être animal, à distinguer les animaux en fonction de leurs aptitudes et capacités cognitives. Par exemple, il est souvent envisagé lorsque l'on parle de bien-être animal celui des mammifères et des oiseaux, et dans une bien moindre mesure et de manière plus lointaine celui des animaux à sang froid, comme les reptiles et les poissons. Il est d'ailleurs rarement fait mention dans la sphère médiatique du bien-être de ces animaux.

Cette vision, plus ou moins anthropocentriste de classement des espèces, complexifie un peu plus le raisonnement permettant de saisir toute l'ampleur du bien-être animal, dont le sujet d'étude est multiple. Mais au-delà de la diversité du sujet d'étude, vient s'ajouter une pluralité des champs disciplinaires.

1.3.2 Pluralité des disciplines et des champs d'étude

Si la perception de la notion de bien-être animal peut sembler difficile à approcher, c'est également parce qu'elle revêt un caractère multidimensionnel avec de nombreux facteurs, parfois subjectifs. Les champs d'étude qui abordent cette notion sont en partie scientifiques et concernent les sciences anatomique, physiologique et biologique. Mais l'animal et son bien-être ne sauraient se cantonner à des sciences formelles, tout simplement parce que les scientifiques se sont aperçus que le bien-être animal implique plus qu'une bonne condition du système biologique (Carenzi and Verga, 2009). Ainsi, la plupart des critères initialement désignés seuls pour mesurer et approcher le bien-être animal étaient objectifs et rejetaient cette part de subjectivité. Or de tels modèles ont rapidement montré leurs limites.

En effet, le bien-être animal englobe de nombreuses composantes dont certains purement subjectives, qui étaient initialement ignorées par les scientifiques pour cette raison, mais qui se sont avérées par la suite indispensables. Ainsi, les notions d'émotions, d'expériences négative ou positive, de sentiments, de perception, de sensibilité, de conscience, de désir et de besoin ont été définies et liées au bien-être animal ; autant de notions qui peuvent apparaître, de prime abord, difficilement mesurables de manière objective.

L'état mental est donc lui aussi à prendre en considération, et fait appel à l'éthologie, la psychologie comparative ou la psychologie cognitive. Les sciences psychologiques permettent de mieux comprendre les liens existants entre la condition mentale et la condition corporelle d'un individu. De plus le bien-être animal, fait précédemment souligné, implique l'étude du rapport entretenu par les sociétés et les cultures humaines avec les animaux ainsi que les influences réciproques qu'exercent ces deux entités. A ce titre, il soulève des questions d'éthique et de morale que la philosophie permet de mieux appréhender. La coopération entre scientifiques, philosophes, éthologistes et

psychologues apparaît donc fondamentale pour étudier le lien existant entre physiologie et psychologie, et déterminer plus précisément ce à quoi correspond le bien-être animal et comment le mesurer.

Fraser, en nous offrant sa réflexion dans « Science, values and animal welfare : exploring the inextricable connection », donne également des éléments de réponse à la question de la complexité de la notion de bien-être animal. Il énonce que le bien-être animal est un concept constitué de nombreux facteurs, dont certains ont une portée générale amenant vers un consensus, mais dont d'autres sont empreints de valeurs dépendantes de chaque individu. Ces valeurs seraient à l'origine de désaccords personnels. De plus, « *parce que les facteurs de nature variée ne peuvent être combinés d'une manière purement objective, la science est limitée dans sa capacité à déterminer le bien-être de manière générale d'un animal et à le comparer dans des environnements très différents* » (Fraser, 1995). Il précise également que l'implication des valeurs intervient dans la façon d'appréhender la définition du bien-être animal. En effet, pour définir le bien-être animal, l'individu évoque ce qui est bien ou mal pour l'animal, et ce qui serait mieux ou pire en comparant des situations qu'il juxtapose. Or, il n'existe pas d'échelles de bien ou de mal objectivement mesurables, rendant tout notion de bien ou de mal purement relative. Fraser précise que tout l'enjeu réside dans le fait de savoir « *si l'on peut, néanmoins, trouver une mesure de ce qui est mieux ou pire pour un animal qui sera à l'origine d'une telle acceptation unanime que même les individus qui diffèrent par leurs valeurs seront tout de même d'accord sur la manière d'évaluer le bien-être animal* ».

La complexité du bien-être animal provient du fait que les facteurs qui le définissent, même s'ils servent tous la même fonction (à savoir assurer le bien-être), n'ont pas la même importance selon les individus (est-que la liberté est un facteur plus important qu'une bonne santé ?). Surtout il est difficile d'avoir accès à l'importance accordée à chaque facteur par les animaux eux-mêmes, et ce pour différentes raisons non exposées ici.

En conclusion, le bien-être animal ne saurait être envisagé comme un vecteur unique, mais bien comme un ensemble dont il n'existe aucune combinaison de facteurs mesurables de manière purement objective. Le poids accordé à chaque variable est dépendant des valeurs personnelles que possède chaque individu. Dès lors, Fraser émet l'idée que la science n'est pas là pour mesurer précisément le bien-être animal, mais pour « *identifier, résoudre et prévenir les problèmes liés au bien-être animal* ». En cela, les progrès scientifiques permettent de répondre de mieux en mieux à ce postulat, en établissant de nouveaux critères fiables pour une évaluation plus objective (ou en objectivant certains attributs comme les émotions). Pour finir, la pluralité des champs disciplinaires ne doit pas être perçue comme une contrainte, mais au contraire comme un atout au service de son étude.

1.3.3 L'apport de la transdisciplinarité

A la lumière de ce qui vient d'être évoqué, le bien-être animal ne saurait être abordé sous le simple angle d'une vision multidisciplinaire, où chaque discipline serait compartimentée dans son champs de compétences et de connaissances. En effet, certains aspects du bien-être animal ne relèvent parfois ni complètement d'une discipline ni complètement d'une autre. On comprend alors l'intérêt de changer de modèle d'étude pour un système qui serait davantage holistique, définit comme « *ramenant la connaissance du particulier, de l'individuel à celle de l'ensemble, du tout dans lequel il s'inscrit* » (Larousse, 2019).

La multidisciplinarité est ce qui semble le plus intuitif, c'est la séparation des connaissances et des compétences en différentes disciplines, telle que les individus la connaissent dans le système scolaire actuel (par exemple les sciences sont partagées entre la biologie, la géologie, la physique, la chimie et les mathématiques). L'interdisciplinarité quant à elle, met en relation ces différentes disciplines pour mettre à profit le partage de leurs connaissances et apporter une vision nouvelle de l'objet d'étude considéré (par exemple, apports réciproques de l'éthologie et des neurosciences avec la physiologie pour comprendre les réactions de défense face à un stress ou à de la douleur).

La transdisciplinarité, principal objet d'intérêt de cette partie, est un exercice complexe auquel les individus sont peu habitués. Elle présente un intérêt majeur pour les concepts qui possèdent une réalité complexe, difficile à appréhender en juxtaposant simplement les différentes disciplines. Elle consiste à mettre les différentes disciplines au service d'une cause qui les encadre. Concernant la transdisciplinarité, « *l'apport principal consiste en la volonté de traverser toutes ces approches, ces résultats, ces points de vue, etc… dans la perspective de dégager des éléments transversaux à toutes les disciplines* » (Dupuy, 2004).

Cette démarche est apparue comme réellement pertinente au sein de la démarche « Animal Welfare Quality » (Veissier and Miele, 2015), qui visait à établir un système permettant l'évaluation des conditions de bien-être animal des abattoirs ou des élevages. En effet, au lieu de faire évoluer les différentes disciplines dans leurs propres champs d'étude et leur méthode de travail, la transdisciplinarité permet d'extraire les connaissances et les compétences pertinentes pour le bien-être animal de leur cadre et de les replacer dans une unité plus vaste. Les disciplines scientifiques jalonnent cette démarche, et se mettent au service de la transdisciplinarité. En cela, les disciplines scientifiques se révèlent nécessaires et préalables pour mieux percevoir la notion de bien-être animal.

1.4 La nécessité d'une approche scientifique préalable

A l'image de ce qui vient d'être évoqué, l'approche purement scientifique de la notion de bien-être animal ne saurait s'avérer suffisante. Néanmoins, elle possède un apport indéniable en ce qu'elle permet d'objectiver certains facteurs chez les animaux, comme par exemple la reconnaissance d'une sensibilité et d'une conscience, indépendamment des valeurs qui y sont associées. C'est pourquoi sera explicitée dans cette partie les apports des disciplines scientifiques et l'importance de cette approche préalable.

1.4.1 Notion de sensibilité

La notion de sensibilité a été largement illustrée dans le traitement médiatique actuel de la condition animale, et même très récemment, lorsqu'elle a été reconnue aux animaux en s'inscrivant pour la première fois dans le Code Civil. Mais qu'est-ce que la sensibilité et pourquoi ce concept est-il un précepte à celui du bien-être animal ?

La sensibilité est souvent définie comme la capacité d'un individu à avoir des sentiments, à ressentir des émotions positives ou négatives. La reconnaissance d'une sensibilité à l'animal est un progrès majeur, puisqu'elle suppose certaines capacités cognitives et édifie les fondements d'une conscience. Parce le bien-être animal ne se résume pas à une bonne condition physique, la sensibilité est un concept fondamental, puisqu'elle démontre une influence directe de l'état psychique et émotionnel de l'animal sur son bien-être.
Un être sensible n'est pas seulement un être qui éprouve des émotions ; c'est aussi un être « *qui possède certaines capacités : évaluer les actions des autres en relation avec soi-même et des partis tiers, se souvenir de ses propres actions et de leurs conséquences, évaluer les risques et les bénéfices, posséder certains sentiments et avoir un certain degré de conscience* » (Broom, 2016).

De nombreuses études scientifiques récentes apportent des preuves tangibles que les animaux possèdent de telles facultés, et qu'elles ne se cantonnent pas aux animaux à sang chauds ou aux vertébrés (Broom, 2016). Cette sensibilité conditionne notre raisonnement autour du bien-être animal, et a fait l'objet d'un consensus qu'il convenait de souligner. Cependant, la notion de sensibilité ne suffit pas pour définir le bien-être animal, puisque les capacités cognitives et émotionnelles s'étendent parfois bien au-delà.

1.4.2 Notion de conscience

La sensibilité, bien que considérée comme acquise par une partie du règne animal, se mêle intimement à la notion de conscience. La conscience animale est depuis longtemps un sujet d'étude prisé, tant par les philosophes que les éthologues ou les scientifiques. A l'image de la sensibilité, les progrès dans les domaines de la science et de la recherche ont permis d'approfondir les connaissances sur ce sujet. Il apparaît que la conscience animale est alors beaucoup plus évoluée qu'elle ne fut initialement envisagée. La conscience est

définie comme « la connaissance, intuitive ou réflexive immédiate, que chacun a de son existence et de celle du monde extérieur » (Larousse, 2019). Elle suppose ainsi que l'individu possède une connaissance de lui-même en relation avec l'environnement à travers duquel il évolue.

Les émotions précédemment évoquées, mais aussi la métacognition (faculté à analyser et évaluer ses propres capacités cognitives), la gestion du passé et du futur, le comportement social (appréhension des intentions et émotions d'autres individus), ainsi que la gestion de la relation homme-animal et l'intégration de la douleur comme expérience aversive sont autant de processus conscients qui ont été constatés et testés chez une grande diversité d'animaux vertébrés, oiseaux, mammifères ou poissons (Levionnois et al., 2009).

Le monde des neurosciences a tout particulièrement compris l'enjeu lié à la reconnaissance de la conscience pour l'établissement de la notion de bien-être animal et a formulé, le 7 Juillet 2012, la déclaration de Cambridge sur la conscience. Elle stipule que « *des preuves convergentes indiquent que des animaux non-humains possèdent un substrat neuroanatomique, neurochimique et neurophysiologique d'états de conscience ainsi que la capacité d'exprimer des comportements intentionnels. Par conséquent, ces preuves montrent que les humains ne sont pas les seuls à posséder un substrat neurologique à l'origine de la conscience* » [traduction libre] (Low et al., 2012).

Ceci marque un tournant dans les connaissances et les opinions majoritairement acquises par les communautés scientifiques, et présente une évolution de la pensée dont il sera tenu compte dans la règlementation. Ainsi, la sensibilité et la conscience constituent des préceptes permettant de fonder la réflexion sur le bien-être animal et de mieux caractériser le lien homme-animal. Mais les recherches scientifiques ont également abouti à la formation d'un autre principe, qui vient compléter et découle en partie de ces préceptes en fournissant une base solide pour consolider et assurer le bien-être animal : le principe des « 5 libertés ».

1.4.3 Formulation des cinq libertés

En 1965, à la suite de l'augmentation des préoccupations liées à la parution du livre « Animal machines » de Ruth Harrison, le gouvernement britannique fonde un comité d'étude présidé par Francis Brambell. Le travail de ce comité aboutira à l'édition d'un rapport avec plusieurs recommandations pour la prise en compte du bien-être animal, dont la création du « Farm Animal Welfare Advisory Committee » ainsi que la formulation des principes qui permettront d'aboutir aux cinq libertés animales.

D'après FAWC (2009):

- absence de faim et de soif par la possibilité d'accéder librement à de l'eau et de la nourriture saines pour le maintien d'un bon niveau de santé et de vigueur.

- absence d'inconfort grâce à un environnement approprié, incluant un abri et une aire de repos confortable.

- absence de douleur, de blessures et de maladie par des mesures de prévention ou un diagnostic rapide, suivi du traitement approprié.

- liberté d'expression d'un comportement normal grâce à un espace suffisant, des installations adaptées et la compagnie d'autres congénères.

- absence de peur et de détresse en veillant à garantir des conditions de vie et un traitement des animaux évitant toute souffrance mentale.

Figure 3 : Synthèse des cinq libertés animales traduction libre (source :(Farm Animal Welfare Council, 2009)).

Parce qu'à l'image de la reconnaissance de la sensibilité et de la conscience ces cinq libertés sont aujourd'hui considérées comme fondamentales, elles se trouvent brièvement rappelées en figure 3 ci-dessus.
Il est d'usage de mentionner qu'auparavant considérées comme la définition du bien-être animal, les cinq libertés issues du rapport Brambell s'établissent davantage comme l'ensemble des prérequis nécessaires au respect du bien-être animal, mais ne semblent pas constituer à elles seules une définition suffisamment pertinente.

A la suite de la formulation de ces cinq libertés et de la reconnaissance à l'animal d'une conscience et d'une sensibilité qui lui sont propres, on comprend combien les recherches scientifiques ont été une approche nécessaire pour convenir de définitions satisfaisantes sur le bien-être animal. Pour cette étude, une seule définition sera retenue.

1.4.4 Définition retenue pour notre étude

Bien qu'il ait été convenu que la définition de bien-être animal est multiple, il est nécessaire de choisir l'une des définitions proposées à ce jour dans le cadre de ce travail. Ne revenant pas sur l'ensemble des définitions proposées, il paraît judicieux de retenir qu'il en existe plusieurs dont les approches sont différentes bien que souvent complémentaires.

Le bien-être animal a été défini par l'Anses comme ce qui suit : « *Le bien-être d'un animal est l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal* » (Anses, 2018). Cette définition met l'accent sur l'état mental et la subjectivité de la représentation que se fait un individu de son environnement, mais fait aussi apparaître la notion de positivité de l'existence et ne se contente plus simplement de l'absence d'expériences négatives. C'est cette définition qui sera consacrée au travers de ce travail.

Cet état mental et physique positif est assuré par un ensemble d'individus qui concourent à cet engagement de satisfaction des besoins et des attentes. Parmi eux, le vétérinaire semble posséder un rôle particulier. Il est pertinent de se demander au stade de cette démarche d'analyse quel est le rôle des vétérinaires vis-à-vis du bien-être animal et par quels moyens il est actuellement défini.

2 Deuxième partie : le rôle du vétérinaire vis-à-vis du bien-être animal

Dans la définition retenue pour cette étude, apparaissent les termes de « *satisfaction [des] besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que [des] attentes* ». Or, l'étude des besoins physiologiques et du comportement, c'est-à-dire la physiologie et l'éthologie, sont au même titre que la santé des domaines de compétence du vétérinaire. Ce dernier semble donc légitime pour s'impliquer vis-à-vis du bien-être animal. Il est donc intéressant de se demander quel peut être le rôle et la place du vétérinaire en ce domaine.

2.1 Le vétérinaire et le bien-être animal : un enjeu de santé publique

Premièrement, si le rôle du vétérinaire semble à ce point prépondérant, c'est parce qu'il s'inscrit dans une démarche fortement valorisée ces dernières années : le concept de « *One Health* ».

2.1.1 Le bien-être animal au cœur du concept One Health

2.1.1.1 Définition du concept One Health

Si le vétérinaire possède effectivement un rôle particulier vis-à-vis de ce concept, il convient de le définir afin d'en saisir toutes les nuances. Le concept de « *One Health* », ou « d'une seule santé », est fréquemment évoqué au sein des stratégies nationales et internationales de gouvernance sanitaire. Il peut se définir comme une « *stratégie mondiale visant à étendre les collaborations et la communication interdisciplinaires dans tous les domaines des soins de santé pour les êtres humains, les animaux et l'environnement* » (Broom, 2017). Il s'agit ici d'une approche qui vise à considérer dans une vision systémique et intégrée les santés animale, humaine et environnementale. Ce concept a gagné en importance depuis le début des années 2000, et s'avère particulièrement pertinent dans la gestion de potentielles pandémies zoonotiques émergentes (comme l'a illustré la crise du Coronavirus Sars-CoV-2).

Par cette approche, sont revalorisés les partenaires professionnels qui s'inscrivent à l'interface des sphères animale, humaine ou environnementale. Les acteurs en contact avec la faune domestique ou sauvage contribuent fortement à créer un lien étroit entre ces trois entités, les vétérinaires étant ainsi tout particulièrement concernés.

Mais si ce concept de « *One Health* » semble en lien avec le bien-être animal, c'est bien parce qu'il existe des niveaux de corrélation réciproques entre le niveau de bien-être et le niveau de santé, offrant une place toute particulière au vétérinaire.

2.1.1.2 *Corrélation réciproque entre niveau de bien-être et niveau de santé*

Dans la définition du bien-être animal retenue pour cette étude, il est mentionné un *« état mental et physique positif lié à la satisfaction [des] besoins physiologiques »* ; dès lors, une bonne santé devient l'une des conditions *sine qua none* à l'établissement de normes de bien-être élevées. En effet, il est aisé de comprendre qu'une affection virale ou bactérienne par exemple altérant la condition physique d'un individu constitue une atteinte à son bien-être. Sans une bonne santé, un bien-être élevé ne semble que difficilement atteignable, voir pas atteignable du tout. Au contraire, une bonne santé ne peut suffire à elle seule comme critère suffisant pour assurer un niveau de bien-être élevé. En réalité, les liens entre niveau de santé et niveau de bien-être sont multiples : on sait qu'un meilleur niveau de bien-être peut dans certaines circonstances améliorer considérablement les chances de guérison par exemple (Jones and Litwak, 2018). A contrario, un faible niveau de bien-être prédispose à contracter certaines maladies, peut induire une immunodépression et peut favoriser l'implantation d'agents pathogènes opportunistes au sein de l'organisme (Jones and Litwak, 2018).

Quoiqu'il en soit le vétérinaire, par son expertise scientifique et technique et ses compétences de diagnostic, de prévention et de soins, semble légitime pour faire partie des acteurs liés au bien-être animal. Il est en effet le principal garant de la bonne santé des animaux, aux côtés des éleveurs ou des propriétaires. Outre cela, son domaine de compétences ne s'arrête pas simplement à l'assurance d'une bonne santé, puisqu'il est également un protagoniste majeur dans l'évaluation des besoins physiologiques et comportementaux.

Les liens qui existent entre santé animale et santé humaine sont forts : le plus évident semble la composante zoonotique de certaines maladies émergentes, dont la propagation au sein de certaines populations animales fait craindre une augmentation de l'exposition de l'homme à la maladie. Les conséquences sanitaires peuvent en outre être catastrophiques dans certains cas (exemple de la rage). Parallèlement, la dissémination de certaines épizooties peut avoir des conséquences économiques de grande ampleur, qui peuvent aller jusqu'à déstabiliser une filière tout entière (exemple de la peste porcine africaine). Lors de sa quatrième conférence mondiale sur le bien-être animal, l'OIE a également statué que *« le bien-être animal doit faire partie intégrante du processus de développement durable étant donné sa capacité à contribuer au développement socio-économique »*. Cette position est bien justifiée par le fait que le bien-être animal peut avoir un impact sur la santé et la productivité des animaux, et donc sur le développement économique des filières mais aussi du tissu social.

Si l'on pousse ce raisonnement plus loin, il est possible d'entrevoir de manière plus intime le lien qui unit spécifiquement le bien-être animal au, cette fois-ci, bien-être humain : à titre d'exemple, les interactions entre l'homme et l'animal peuvent être à l'origine d'effets bénéfiques réciproques, qui sont parfois utilisés pour développer et maximiser les capacités cognitives et le bien-être d'individus dans des situations très diverses. On pense

par exemple à la thérapie animale utilisée chez les personnes possédant des déficiences cognitives, chez les individus pourvus d'un handicap physique à la suite d'un accident ou lors de la réinsertion professionnelle et civile de personnes issues du système carcéral. De même, il a été montré que « *les pouvoirs publics qui agissent en tenant compte du bien-être animal sont davantage enclins à agir en tenant compte du bien-être des humains* » (Broom, 2017). A l'inverse, la maltraitance animale est parfois un critère d'alerte pouvant dénoncer une maltraitance humaine, et ces deux indices sont souvent associés. Les liens multiples qui se tissent entre ces différents concepts peuvent être visualisés sur la figure 4 ci-dessous.

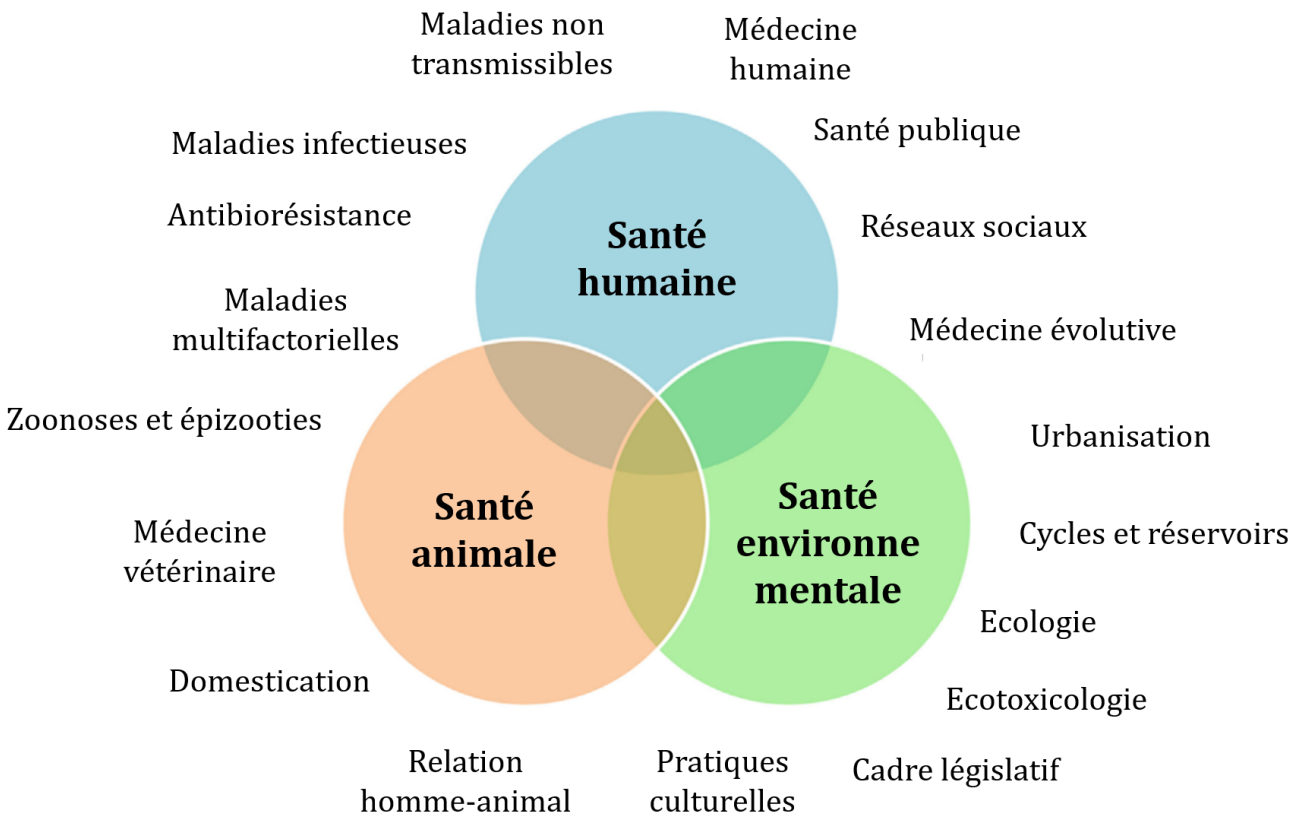

Figure 4 : Diagramme des composantes du concept One Health, traduction libre du travail de (Destoumieux-Garzón et al., 2018), (source : Frontiers in Veterinary Science).

Ainsi, bien-être animal ou humain et santé animale ou humaine se révèlent être des concepts étroitement associés, et soulignent l'importance de l'approche « *One Health* » en favorisant l'implication et le rôle des vétérinaires en santé publique vis-à-vis du bien-être animal. Ce rôle a été identifié par les instances vétérinaires qui cherchent à l'ancrer durablement et fait l'objet d'un important travail de réflexion. Ce fut en particulier le cas lors de la Journée Nationale Vétérinaire du 7 Février 2019 organisée par le Conseil National de l'Ordre Vétérinaire (CNOV) ayant pour thème « Animal, homme, environnement : le vétérinaire, sentinelle au carrefour du vivant ».

Ce concept triparti autour de la santé s'est naturellement décliné de façon similaire pour le bien-être avec le concept « *One Welfare* », qui mérite également une attention particulière.

2.1.1.3 L'émergence du concept One Welfare

A la lumière de cette réflexion sur le concept de « *One Health* », il apparaît difficile de parler de santé sans aborder la notion de bien-être et réciproquement. Ces deux notions sont particulièrement intriquées et leurs connections sont multiples.

En 2016, a émergé la notion de *« One Welfare* », qui dépeint les liens qui existent entre bien-être animal, humain et environnemental. Avec une déclinaison similaire à celle entreprise au sein du concept « *One Health* », les trois composantes « animal, homme et environnement » ont ici des influences réciproques, et la préservation de l'une entraîne des conséquences positives sur l'autre. Les concepts de « *One Welfare* » et de « *One Heath* » sont proches, premièrement car santé et bien-être sont liés, mais également parce qu'ils s'articulent de façon similaire autour de la trinité « animal, homme et environnement ».

L'émergence de ce concept permet de prendre conscience de l'intérêt d'améliorer le bien-être animal, et de tenir compte des possibles interactions dans leur globalité. On peut également dire que « d*e manière plus générale, mettre l'accent sur un concept international d'un seul bien-être contribuera à […] faciliter l'identification de projets où les améliorations du bien-être animal créent de la valeur ajoutée pour la société* » (Garcia Pinillos et al., 2016). Il convient d'aborder le « *One Health* » et le « *One Welfare* » de manière parallèle, et la figure 5 page suivante permet de mieux rendre compte des liens qui les unissent et de l'importance de les considérer ensemble.

Figure 5 : Représentation schématique du concept One Welfare, traduction libre (source : ONE WELFARE C. I. C.©)

Sur cette représentation, on constate que les faunes sauvages et domestiques (animaux de compagnie ou de rente) interviennent à de nombreux niveaux pour lesquels l'implication du vétérinaire est grande : la sécurité sanitaire des aliments, la sécurité et la protection animale, la politique de l'alimentation ou la surveillance sanitaire de la faune sauvage témoignent de cet engagement. Le vétérinaire s'y inscrit donc comme un acteur particulier par les missions qui lui sont confiées de protection animale, de bientraitance mais aussi de soins.

Il serait néanmoins imparfait et dommageable de cantonner ce rôle à l'unique activité de soins : le rôle du vétérinaire implique tout un panel de compétences de diagnostic, d'évaluation, de prévention et d'intervention, dans les domaines de la santé, de la physiologie ou encore de l'éthologie. Le vétérinaire se positionne donc aujourd'hui comme un acteur majeur de la santé animale mais également du bien-être animal. Il possède toute sa place au sein de ces deux entités, qui s'avèrent intimement liées et dont

les niveaux de corrélation réciproques sont scientifiquement établis. L'importance du rôle du vétérinaire vis-à-vis du bien-être animal est telle qu'il a fait l'objet ces dernières années d'une réflexion portée par différentes instances. Très largement discuté par les différents acteurs de la profession vétérinaire, il a notamment été réaffirmé avec la plus grande conviction.

2.1.2 Une réaffirmation du rôle du vétérinaire

Le rôle du vétérinaire a été réaffirmé par un ensemble d'acteurs, notamment par l'Ordre national vétérinaire, par les instances syndicales et professionnelles mais aussi par les organisations nationales et internationales.

2.1.2.1 Par l'Ordre national vétérinaire

La volonté de placer le vétérinaire comme un acteur essentiel vis-à-vis du bien-être animal est de plus en plus affirmée par les pouvoirs publics et les différentes instances de la profession. Le Conseil National de l'Ordre Vétérinaire a affirmé à plusieurs reprises son réengagement pour promouvoir le rôle du vétérinaire vis-à-vis du bien-être animal. De plus, il peut lui-même « *participer à toute action dont l'objet est d'améliorer la santé publique vétérinaire, y compris le bien-être animal* » (*Article L242-1*, 2018), ce qui lui permet de renforcer son propre rôle et d'être pro-actif dans cette démarche.

L'Ordre vétérinaire a également contribué à positionner le vétérinaire comme « garant du bien-être animal » en statuant sur certaines pratiques ayant fait l'objet d'une expertise scientifique reconnue. A titre d'exemple, l'Ordre a déjà adopté des avis contre l'utilisation de mammifères sauvages dans les cirques. De même, il a réitéré à plusieurs reprises sa position officielle sur l'abattage des animaux d'élevage à savoir que « *tout animal abattu doit être privé de conscience d'une manière efficace, préalablement à la saignée et jusqu'à la fin de celle-ci* »(Ordre National des Vétérinaires, 2015)[3]. Ceci contribue à donner de la légitimité à la profession pour s'impliquer dans le débat sociétal.

Le Conseil nationale de l'ordre vétérinaire (CNOV) s'est également doté d'une commission « Vétérinaire et Bientraitance Animale », constituée de référents nationaux et régionaux dont le périmètre d'action recouvre à la fois la bientraitance animale et les sujets controversés liés au bien-être animal. Cette commission est un organe consultatif privilégié pour les problématiques liées au bien-être animal qui peut être consulté par les vétérinaires, les associations ou les organismes publics.

Plus récemment, le CNOV a officialisé la création d'une instance indépendante, le Comité d'éthique animal, environnement et santé, dont elle assure le support administratif et financier. Ce comité vise à questionner les repères éthiques qui jalonnent la profession, et

[3] Également prononcé lors de la déclaration officielle de Michel BAUSSIER, président du CNOV lors du colloque « Vétérinaire, professionnel garant du bien-être animal », le 24 Novembre 2015 au Palais du Luxembourg, Paris.

ce en prenant « *le temps de la réflexion à l'abri de toute pression et de l'emballement médiatique dont la puissance et les capacités de nuisance sont décuplées par les réseaux sociaux* » (Avignon, 2019). Ce comité possède pour mission de « *conduire une réflexion pour éclairer la profession vétérinaire et la société civile sur les questions d'éthique qui relèvent de son périmètre* » (Avignon, 2019).

Ainsi, en contribuant à l'établissement de ces instances, le CNOV souligne son attachement à replacer le vétérinaire comme acteur fondamental au sein de la notion de bien-être animal et plus largement au sein de la notion « *One Welfare* ».

2.1.2.2 Par les instances syndicales et professionnelles

Les instances syndicales ont elles aussi bien compris le devoir d'implication du vétérinaire vis-à-vis du bien-être animal, et ont amélioré leurs efforts pour promouvoir son action. Créations de comités bien-être, de groupes d'étude et de travail, participation à des séminaires de réflexion ou des colloques, création de formations en bien-être animal sont autant d'éléments qui indiquent que les organismes professionnels vétérinaires ont fait le souhait d'inscrire le vétérinaire dans une dynamique de revalorisation de son attachement au bien-être animal.

Le 26 Septembre 2019, le Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL), l'Association française des vétérinaires pour animaux de compagnie (AFVAC), la Société nationale des groupements techniques vétérinaires (SNGTV) et l'Association vétérinaire équine française (AVEF) se sont unies à plusieurs associations de protection animale au sein du Comité de liaison des associations de protection animale et vétérinaires (CLAPAV) dont le but est d'associer l'expertise des vétérinaires à l'expérience de terrain des associations. La protection et l'amélioration du bien-être des animaux de rente, durant l'élevage, le transport et l'abattage ou encore l'apport de précisions sur le rôle des vétérinaires dans la maltraitance animale font partis des missions qui ont été confiées au comité. La création de ce comité renforce l'implication du rôle de la profession dans ces enjeux.

Plus récemment, nombre d'entre elles (SNGTV, AFVAC, AVEF ou encore SNVEL) ont participé au débat sur le positionnement des vétérinaires face à la question du bien-être animal lors d'un séminaire de réflexion organisé le 11 Mars 2020 à l'école vétérinaire d'Alfort. Ces éléments soulignent la volonté des instances professionnelles et syndicales de participer au débat et dénotent leur engagement.

2.1.2.3 Par les organisations nationales et internationales

Cette implication du vétérinaire a également été soutenue à l'échelle internationale.
L'Organisation mondiale pour la santé animale (OIE) a permis en 2017 d'implanter par le biais de ses pays membres la première stratégie d'action mondiale en faveur du bien-être animal, principalement basée sur l'établissement de normes internationales de référence. En cela, l'OIE a rappelé l'importance de renforcer l'action des services vétérinaires

nationaux, ainsi que celle de la profession vétérinaire qui « *a vocation à jouer un rôle de chef de file en matière de bien-être animal* » (Organisation mondiale de la santé animale, n.d.) et qui participe à l'implantation des standards internationaux. L'OIE a également mis l'accent sur l'intérêt de développer les compétences et la formation des vétérinaires et para professionnels vétérinaires en ce domaine. Elle a notamment édité un ensemble de recommandations sur les compétences minimales attendues des jeunes diplômés en médecine vétérinaire, où elle y stipule que « *les vétérinaires doivent être les premiers à prôner le bien-être de tous les animaux en reconnaissant leur rôle majeur dans la société puisqu'ils sont utilisés pour la production alimentaire, comme animaux de compagnie, pour la recherche biomédicale et pour l'enseignement* » (Organisation mondiale de la santé animale, 2012).

L'Association américaine de la médecine vétérinaire (AVMA), la Fédération des vétérinaires d'Europe (FVE), l'Association canadienne de la médecine vétérinaire (CVMA) et l'Association vétérinaire britannique (BVA) placent aussi le vétérinaire comme un acteur privilégié en ce domaine, et font de la promotion et de l'assurance du bien-être animal un devoir pour les vétérinaire (AVMA-FVE-CVMA, 2020; Berry, 2014; British Veterinary Association, 2016; Hewson, 2003).

Les arguments avancés justifiant ce rôle stipulent que le vétérinaire possède des attributs clés qui accroissent la légitimité de son implication, puisqu'il possède des connaissances et compétences scientifiques solides (Edwards and Schneider, 2005) mais aussi les applications techniques, pratiques et éthiques de ce savoir et se trouve à l'interface entre l'homme et l'animal. De plus, le vétérinaire jouit d'une bonne image auprès du grand public et possède des obligations éthiques et morales liées à son engagement dans la profession (M.Ariful, 2015). Son implication envers le bien-être animal est par exemple clairement énoncée au cours des serments prêtés par les vétérinaires dans certains pays lors de leur engagement dans la profession, notamment en Amérique (AVMA, n.d.) mais aussi dans d'autres pays, comme c'est le cas des vétérinaires britanniques dans la déclaration du Royal College of Veterinary Surgeons (RCVS). En France, il n'existe cependant pas de référence au respect du bien-être animal dans le serment prêté par les vétérinaires. Enfin, par ses interactions fréquentes avec les différents acteurs et parties prenantes, le vétérinaire est un acteur clé dans le renforcement du cadre relatif au bien-être animal, et son expertise est un atout dans les projets de collaboration autour de cette thématique (M.Ariful, 2015). La déclaration de l'AVMA, de la FVE et de la CVMA, symboliquement forte, se termine par la mise en relief de ce devoir, en rappelant que « *les vétérinaires sont, et doivent continuellement s'efforcer d'être les premiers porte-paroles pour le bien-être animal dans une société en perpétuelle évolution* » (AVMA-FVE-CVMA, 2020).

L'Association vétérinaire mondiale (WVA) et l'Association vétérinaire mondiale des petits animaux de compagnie (WSAVA) ont également réitéré leur souhait de faire du bien-être animal un axe fort, et de reconduire le vétérinaire au cœur de cet enjeu en promouvant le bien-être animal notamment auprès des vétérinaires cliniciens (Ryan et al., 2019; WVA

Council, 2020) [4]. La WVA souhaite par exemple, par son plan stratégique sur la période 2020-2025, rendre plus facilement accessible aux vétérinaires cliniciens des contenus permettant d'approfondir leurs connaissances liées au bien-être.

Ainsi, les organismes internationaux ou nationaux sont unanimes quant à la position des vétérinaires vis-à-vis du bien-être animal : sans être l'unique garant de celui-ci, ses connaissances scientifiques et son devoir éthique et moral font pour autant du vétérinaire un acteur particulier devant mettre à profit son expertise pour promouvoir des normes optimales de bien-être animal. Il devient alors pertinent au stade de ce travail de préciser le contexte juridique français qui encadre actuellement le rôle du vétérinaire vis-à-vis du bien-être animal.

2.2 Contexte juridique : état des lieux et perspectives du rôle du vétérinaire

2.2.1 Le rôle du vétérinaire : une notion aux contours flous d'un point de vue législatif

En France, le vétérinaire possède des devoirs généraux qui sont précisés dans l'article R242-33 du Code rural et de la pêche maritime et qui constituent son code de déontologie. Au sein de ce code, le terme de bien-être animal n'apparaît pas, mais il est cependant fait mention du fait que « *le vétérinaire respecte les animaux* » (*Article R242-33*, 2015). On constate cependant que l'expression « respecte » reste floue en ce qu'elle ne précise pas ce que ce terme induit pour le vétérinaire.

De manière plus précise, dans le cadre des fonctions relatives au vétérinaire possédant une habilitation sanitaire ou un mandatement, certaines missions confiées ont un lien direct avec le bien-être animal et ont été précisées dans une note de service de la Direction générale de l'alimentation (DGAL) : contrôle du respect de la réglementation relative à la protection animale pour les animaleries d'animaux domestiques ou en expérimentation dans le cas du vétérinaire habilité, et mission d'expertise en protection animale pour le vétérinaire mandaté (DGAL, 2012). Néanmoins, on constate que la description des missions confiées y est relativement peu étayée.

Il semble donc que le rôle du vétérinaire vis-à-vis du bien-être animal ne fasse pas encore juridiquement l'objet d'une définition précise à la fois des devoirs qui s'imposent à lui mais également des missions qui peuvent lui être confiées. Bien que les mesures de protection animale soient elles définies notamment dans le cadre de l'élevage, du transport ou de l'abattage, le rôle du vétérinaire n'apparaît pas explicitement. Pour autant, ce rôle a été clairement identifié comme un levier d'action pour l'avenir de la profession et comme un enjeu futur.

[4] Respectivement disponibles sur les sites internet de la WSAVA et de la WVA.

2.2.2 Un rôle identifié comme un enjeu futur et un facteur d'avenir

Face à ce manque de précision juridique, le rôle du vétérinaire a été perçu comme un point devant être éclairci. A ce titre, VetFutures, projet de collaboration entre la BVA et le RCVS ayant pour but de préciser les principaux enjeux auxquels la profession vétérinaire devra faire face dans les années à venir, a cherché à co-construire un plan d'action. En Juillet 2016, VetFutures © publie son plan d'action pour la période 2016-2020 au travers duquel se dessine un axe de soutien pour la responsabilisation des vétérinaires vis-à-vis du bien-être animal. Pour cela, le plan d'action prévoit la poursuite de la réforme du code de conduite professionnelle des vétérinaires praticiens de la RCVS (équivalent britannique au code de déontologie du Code rural français) et des responsabilités législatives qui en découlent (British Veterinary Association, 2016). Cette démarche a pour but de réaliser une adéquation entre la volonté d'engagement plus forte de la profession pour le bien-être animal d'une part, et la définition législative du rôle et de la responsabilité du vétérinaire d'autre part. Ce mouvement s'accompagne également d'une résolution à formuler des énoncés de position relatifs aux problématiques liées au bien-être animal. Ce travail fait suite à l'identification d'un besoin d'évolution de la législation autour du vide juridique et social constaté concernant le rôle du vétérinaire.

Cet enjeu futur pour la profession transparaît également de l'autre côté de la Manche, en France, puisqu'il s'impose dans la synthèse du livre blanc VetFuturs France © (projet de travail mené conjointement par le SNVEL et le CNOV) comme un levier d'action de la stratégie adoptée en « *positionnant le vétérinaire comme référent incontournable de la bientraitance et du bien-être animal* » (VetFuturs France, 2019). Ce positionnement a été envisagé en partie sous la coupe du mandatement et de l'habilitation sanitaire, en faisant écho aux missions déjà confiées actuellement.

Lorsque les vétérinaires sont directement interrogés, l'aspect d'enjeu pour la profession dans les années à venir est également mis en avant. Ainsi, dans une enquête menée par VetFuturs France (Vetfuturs France, 2018), 67% des vétérinaires pensent que la transition de leur activité de soigneurs vers une activité de prise en charge globale du bien-être, de prévention et de soins aux animaux est probable à très probable. De même, ils sont 81% à penser comme probable à très probable que la bientraitance animale, sous l'effet de la pression sociétale, sera un facteur essentiel de pérennisation et de développement des filières animales. Ils sont enfin 70% à penser que le vétérinaire sera un acteur essentiel de la gestion et du suivi de cette bientraitance (Vetfuturs France, 2018). Ainsi, les vétérinaires ont le sentiment que leur rôle sera porteur dans les années à venir pour la profession, et ont conscience que ce rôle constitue un facteur d'avenir.

L'optimisation de l'encadrement législatif autour du bien-être animal est quelque chose qui n'est pas uniquement revendiqué par les instances vétérinaires, mais également par les citoyens et dont il convient de tenir compte, même si cette demande ne porte pas toujours spécifiquement sur le rôle du vétérinaire.

2.2.3 Prise en compte de la perception sociétale dans l'élaboration d'un encadrement législatif

D'après un sondage européen (European Commission et al., 2016), 94% des européens considèrent qu'il est important de protéger le bien-être des animaux d'élevage, et près de 82% estiment que le bien-être des animaux d'élevage devrait être mieux protégé, soit 5 points de pourcentages supplémentaires par rapport à 2006 (European Commission et al., 2007). Le constat est similaire dans le cas des animaux de compagnie, puisque 74% des européens considèrent qu'ils devraient être mieux protégés.
De même, 40% d'entre eux estiment que le bien-être des animaux d'élevage concerne l'ensemble des citoyens et devrait donc être réglementé par les pouvoirs publics, et 43% par une action conjointe des pouvoirs publics et des entreprises. Les citoyens européens semblent donc enclins à ce que le bien-être animal fasse l'objet d'un encadrement juridique par les Etats membres.

La compréhension de la perception du grand public sur la notion de bien-être animal est un enjeu important, puisqu'elle permet de mieux cerner l'attente sociétale et d'identifier les facteurs clés qui l'influencent. Cela permet ainsi de guider les différentes parties prenantes dans l'évaluation de ce que la société perçoit comme moralement et éthiquement acceptable, et favorise l'établissement des normes de bien-être durant la phase d'élevage, de transport et d'abattage des animaux de production en concordance avec cette attente (C. De la Fuente et al., 2017).

La demande croissante par le grand public pour un encadrement législatif plus étroit des conditions de détention, d'élevage, de transport, d'abattage ou d'utilisation des animaux est nourrie par la diffusion des connaissances scientifiques, comme vu précédemment. Mais cette même matière scientifique constitue également un apport certain dans l'élaboration de la législation relative au bien-être animal, en apportant des critères objectifs permettant d'évaluer rapidement si la réglementation est respectée ou non.

Les citoyens perçoivent la législation européenne comme un outil permettant de faire respecter des normes plus élevées de bien-être animal. A titre d'exemple, 89% des européens sont favorables (« plutôt d'accord » à « tout à fait d'accord ») à l'implantation d'une législation européenne obligeant les personnes utilisant des animaux pour des fins commerciales à prendre soin d'eux (European Commission et al., 2016). Néanmoins, on constate que parfois des disparités sont constatées quant aux attentes des citoyens européens sur l'efficacité de telles mesures (Broom, 2009).

Avec l'augmentation des échanges intra-européens et couplé à la demande de meilleurs standards de bien-être animal, on comprend combien le respect de normes internationales peut présenter un intérêt pour les différents Etats membres. Parfois, la demande est telle que les partenaires économiques des différentes filières (entreprises agro-alimentaires par exemple) contribuent à l'augmentation de ces standards, parfois au-delà de la législation imposée. Ils cherchent notamment à anticiper les mouvements observés, par peur de se constituer une image dépréciée auprès des consommateurs.

D'après un rapport intitulé « Le bien-être animal dans l'Union Européenne », publié à la demande de la Commission des pétitions du Parlement européen : *« Des preuves émanant de diverses sources montrent que les consommateurs considèrent que les pouvoirs publics, les producteurs et les distributeurs ont la responsabilité de prévenir toute dégradation du bien-être chez les animaux utilisés pour la nourriture ou à d'autres fins. La législation européenne est jugée précieuse par les consommateurs, mais c'est aussi le cas des normes mises en place par les entreprises »* (Broom, 2017). Ainsi, selon un nombre important de citoyens européens, il s'agit plus d'une responsabilité que d'un rôle pour les Etats de s'emparer de ces enjeux.

La prise en compte de la perception sociétale s'avère donc bien être un prérequis dans l'élaboration des normes législatives relatives au bien-être animal, considérées comme relevant de la responsabilité des pouvoirs publics et des acteurs des filières. En ce sens, la demande sociétale reste favorable à un encadrement législatif plus étroit, et l'on comprend alors aisément l'intérêt de cet encadrement vis-à-vis du rôle du vétérinaire qui s'avère proche des problématiques rencontrées.

En réponse à cette demande, le gouvernement a élaboré une stratégie globale relative au bien-être des animaux en France.

2.3 Stratégie globale relative au bien-être des animaux en France

2.3.1 Plan d'action gouvernemental pour la période 2016-2020

Ces dix dernières années, la législation a en partie évolué pour tenir compte de l'attente sociétale croissante. Comme précédemment évoqué, l'adoption d'un projet de loi en 2015 modifiant le statut juridique de l'animal en reconnaissant sa qualité d'être sensible dans le Code civil a marqué un tournant historique dans la législation relative au bien-être animal. En réalité, cette qualité lui était déjà reconnue dans le code Rural depuis 1976 ainsi que dans le code Pénal. Mais l'adoption de ce projet de loi ne s'est pas avérée suffisante pour répondre à la demande sociétale.

Lors de sa quatrième conférence mondiale sur le bien-être animal du 6 au 8 Décembre 2016, l'OIE a émis un certain nombre de recommandations parmi lesquelles il a été demandé aux pays membres de l'Union européenne « *d'intégrer les normes élaborées par l'OIE à leur législation vétérinaire et d'établir ou d'actualiser, selon le cas, un cadre légal au niveau national […] en faveur du bien-être animal* » (Organisation mondiale de la santé animale, 2016) mais aussi « *d'adopter un rôle de chef de file et de coordination en matière d'activités liées au bien-être animal sur leur territoire national, consistant notamment à promouvoir la prise en compte de ce sujet dans les plans stratégiques nationaux et l'allocation d'un budget et de ressources dédiés* » (Organisation mondiale de la santé animale, 2016) .

Pour tenir compte de l'évolution de la perception sociétale et des recommandations de l'OIE, a été élaborée pour la période 2016-2020 une stratégie nationale pour le bien-être des animaux en France, pilotée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et élaborée en co-construction avec le Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV). Ont ainsi été inclus dans l'élaboration de cette stratégie les représentants des différentes filières, des scientifiques mais également des représentants des organisations de protection animale.
Cette stratégie s'organise selon 5 axes, qui concernent principalement les animaux d'élevage mais n'excluent pas pour autant les animaux de compagnie ainsi que les animaux dont l'usage est dédié à la recherche. Ces 5 axes sont :

- Partager le savoir et promouvoir l'innovation
- Responsabiliser les acteurs à tous les niveaux
- Poursuivre l'évolution des pratiques vers une production plus respectueuse de l'animal
- Prévenir et être réactif face à la maltraitance animale
- Informer chacun des avancées et des résultats du plan d'action

Le 1er Novembre 2018, la promulgation de la loi EGalim issue des états généraux de l'alimentation renforce ces mesures, et contribue notamment à la lutte contre la maltraitance animale. Elle interdit aussi par exemple la mise en production de tout bâtiment d'élevage nouveau ou réaménagé de poules pondeuses en cages. Enfin, début 2020, un plan d'action gouvernemental prioritaire comportant une quinzaine de nouvelles mesures est venu lui aussi s'inscrire au cœur de cette stratégie d'action nationale. Il comporte des mesures fortes, comme l'interdiction de la castration à vif des porcelets ou du broyage des poussins d'ici à fin 2021.

L'ensemble de ces mesures est une réponse à la demande sociétale concernant l'évolution de la prise en compte du bien-être animal portée par la reconnaissance de la sensibilité et de la conscience permise par les avancées scientifiques en ce domaine. Parmi les mesures proposées, la volonté de réaffirmation du rôle du vétérinaire vis-à-vis du bien-être animal fait particulièrement écho à l'identification par les instances professionnelles du rôle du vétérinaire comme enjeu d'avenir.

2.3.2 Une volonté de réaffirmer le rôle du vétérinaire

Parmi les points abordés concernant la responsabilisation des acteurs à travers la stratégie nationale pour le bien-être des animaux en France, il est fait mention « *d'inscrire le vétérinaire au cœur du dispositif : l'implication plus grande de la profession vétérinaire dans le bien-être animal apparaît comme un des enjeux forts* » (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2016). C'est en effet l'un des axes consacrés par la stratégie gouvernementale.

Pour cela, le plan d'action prévoit un travail sur la formation initiale des vétérinaires dans les écoles, mais aussi un ajustement de la formation continue et des pratiques cliniques.

Enfin, il est également prévu de revoir la formation des vétérinaires par le biais de l'habilitation sanitaire, mais aussi du mandatement vétérinaire, qui permettent de lui confier des missions précises, notamment dans le cadre de la répression des cas de maltraitance animale mais aussi de l'expertise en bien-être.

On a ainsi une volonté gouvernementale de redonner plus de place au vétérinaire, un souhait partagé par les organisations professionnelles nationales et internationales vétérinaires, les syndicats ou le CNOV. La stratégie d'action nationale a également permis la création d'instances nouvelles dont les missions concourent à l'amélioration des connaissances relatives au bien-être animal et à leur diffusion. La compréhension de la structure et du fonctionnement de ces instances est un préalable à la compréhension de l'origine de ce travail.

2.3.3 Des instances gouvernementales fournissant un appui technique et scientifique

Parmi les recommandations de l'OIE, figurait également l'appui du « *développement de programmes nationaux visant à orchestrer des actions de sensibilisation au thème du bien-être animal et à pourvoir à l'éducation des principaux acteurs, en particulier les vétérinaires, les para professionnels vétérinaires […]* » et d'autres acteurs. La formation des vétérinaires fait donc actuellement l'objet d'un remaniement pour tenir compte de ces exigences. A ce titre, le Centre national de référence pour le bien-être animal occupe une place toute particulière.

2.3.3.1 Le Centre national de référence pour le bien-être animal

Pour l'aider à atteindre son objectif, et donner suite à l'impulsion donnée par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt en 2014, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a concrétisé la création du Conseil national de référence pour le bien-être animal en 2017 portée par la stratégie d'action nationale. Ce dernier vise à fournir une « *expertise collective et des références scientifiques et techniques consolidées auprès des pouvoirs publics et des acteurs économiques et sociaux afin d'améliorer la prise en compte du bien-être des animaux sous la dépendance de l'Homme (animaux d'élevage, animaux de compagnie, faune sauvage captive…) »* (CNR BEA, n.d.).

Il est constitué de trois instances : en premier lieu, le comité de direction constitué de l'Institut national de la recherche agronomique (INRAE), l'Agence nationale de la sécurité sanitaire, de l'alimentation et du travail (Anses), les quatre écoles vétérinaires ainsi que les instituts techniques agricoles représentés par l'Acta (Instituts techniques agricoles). Puis, un réseau d'experts scientifiques et techniques. Enfin un comité consultatif qui rassemble les différentes parties prenantes de chaque problématique abordée.

Ses missions sont de trois ordres :

- ✓ Constituer une plateforme d'information permettant de renforcer et de valoriser la diffusion des connaissances en étant accessibles aux acteurs des filières animales, notamment les vétérinaires. Il s'agit ici d'une mission importante puisque la diffusion du savoir relatif au bien-être animal auprès de tous les acteurs permet justement leur responsabilisation.

- ✓ Apporter un appui technique et scientifique auprès des pouvoirs publics, filières, organisations et associations. Ceci permet, par le biais d'un réseau d'experts, d'orienter les stratégies appliquées, et contribue à alimenter une base scientifique consultable par les organismes professionnels.

- ✓ Promouvoir la formation initiale et continue sur le bien-être animal. Ce point fait directement référence à la volonté d'adapter la formation des vétérinaires pour tenir compte des dernières avancées en matière de bien-être animal.

Le Centre national de référence pour le bien-être animal vise ainsi, par ses missions, à appuyer la stratégie d'action nationale mise en place, et notamment l'amélioration de la diffusion des connaissances scientifiques et techniques relatives au bien-être animal et à la formation des vétérinaires. Sur ce dernier point, la Chaire de bien-être animal constitue un soutien à l'action du Centre national de référence pour le bien-être animal concernant sa mission de formation initiale et continue, mais aussi de diffusion de l'information et d'expertise.

2.3.3.2 La Chaire de bien-être animal

La chaire de bien-être animal associe VetAgro Sup au bureau de la protection animale de la Direction générale de l'alimentation (DGAL).

Comme l'a rappelé le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, « *la production de connaissances scientifiques et leur transfert sur le terrain, l'amélioration du dialogue entre les acteurs du bien-être animal ainsi qu'une meilleure formation des professionnels et une meilleure information de la société civile sont nécessaires* » (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2019). Dans ce cadre, cette instance constitue un appui pour le Centre national de référence pour le bien-être animal et contribue au même titre à la mise en place de la stratégie initiée par le ministère.

La chaire possède des missions organisées autour de trois thématiques :

- ✓ L'enseignement, en formation initiale mais aussi en formation continue, pour identifier les formations déjà proposées puis mener une réflexion avec l'ensemble des acteurs pour proposer de nouvelles formations.

- ✓ La recherche, pour favoriser la production et le transfert de connaissances scientifiques notamment transdisciplinaires auprès des acteurs concernés.

- ✓ L'interaction : pour favoriser les échanges entre les différents acteurs et partenaires du bien-être animal.

C'est au sein de la chaire de bien-être animal qu'a été construit cette étude de la « perception et du positionnement des vétérinaires vis-à-vis de la notion de bien-être animal et de ses composantes ». Mais avant d'envisager la présentation des résultats ainsi que des travaux qui ont permis de les obtenir, il semble intéressant de rappeler ce que les travaux conduits jusqu'à maintenant ont permis d'établir concernant la perception des vétérinaires concernant le bien-être animal.

2.4 Etat des lieux de la perception des vétérinaires vis-à-vis du bien-être animal

2.4.1 Etudiants vétérinaires

Plusieurs études se sont intéressées au niveau de connaissances des étudiants vétérinaires vis-à-vis du bien-être animal ainsi qu'à leur sensibilité. Une étude menée en Italie (Magnani et al., 2017) a notamment permis de mettre en évidence que les étudiants vétérinaires avaient une bonne opinion de leurs connaissances sur le bien-être animal, mais qu'ils possédaient des lacunes concernant sa législation.

Les préoccupations des étudiants pour le bien-être animal dépendaient de l'espèce concernée, les étudiants étaient par exemple plus enclins à considérer que les chats et les chiens avaient des capacités cognitives et des émotions plutôt que les animaux de rente (Levine et al., 2005). Les préoccupations les plus fortes ne portaient pas nécessairement sur les espèces dont les niveaux de bien-être étaient pourtant identifiés comme les plus faibles (Magnani et al., 2017). Enfin, ces travaux ont en partie exploré les croyances personnelles des étudiants, et ont mis en évidence des disparités, en montrant par exemple que l'utilisation des animaux pour la production de fourrure était très peu acceptée en opposition à celle des animaux pour la production de nourriture ou de médicaments en vue d'améliorer la santé humaine (Magnani et al., 2017). De même, les étudiants considéraient différentes procédures (castration à l'élastique, procédures chirurgicales, marquage à chaud) comme plus humaines pour les animaux de rente que les chiens et les chats (Levine et al., 2005).

Certains étudiants considéraient même que le respect de la liberté d'expression des comportements propres à l'espèce ou de la liberté de ne pas souffrir de peur et d'anxiété était plus importante pour les chiens et les chats que les animaux de rente (Mariti et al., 2018).

D'autres études se sont intéressées au point de vue des étudiants sur le bien-être des animaux de compagnie, en évaluant l'accord ou le désaccord des étudiants sur plusieurs propositions. Par exemple, les étudiants croates possédaient une opinion très positive des animaux de compagnie et de leur bien-être (Mikuš et al., 2020), et condamnaient certaines pratiques menées à leur encontre (comme par exemple la coupe d'oreilles).

Enfin, d'autres travaux ont porté sur le niveau d'empathie des étudiants et leur capacité à attribuer une sensibilité à l'animal. Il a par exemple été démontré un lien entre le niveau d'étude des étudiants et leur capacité à reconnaître une sensibilité à l'animal : globalement, les étudiants de dernière année accordaient moins de sensibilité aux chats, aux chiens et aux vaches que les étudiants de première année (Paul and Podberscek, 2000). De même, les filles reconnaissaient plus facilement la capacité à éprouver de la douleur chez les chats et les vaches que le ne faisaient les garçons.

Cette influence du sexe sur la capacité d'empathie des étudiants pour les animaux a été montrée dans plusieurs autres travaux, les filles ayant un plus fort sentiment d'empathie et plus de préoccupations pour le bien-être animal que les garçons (Mariti et al., 2018; Ostovic et al., 2017; Paul and Podberscek, 2000; Pirrone et al., 2019; Serpell, 2005) et assignaient des scores de douleur plus élevés pour différentes pathologies rencontrées chez les bovins que les garçons (Kielland et al., 2009). Il a également été démontré une interaction entre le sexe et l'année d'étude : les filles maintenaient un niveau d'empathie relativement stable au cours de leurs études, alors que plus les garçons avaient un niveau d'étude élevé plus leur empathie diminuait (Paul and Podberscek, 2000). Plus généralement, les étudiants de première année avaient des préoccupations pus fortes concernant le bien-être animal que leurs aînés (Clark et al., 2016; Ostovic et al., 2017; Pirrone et al., 2019).

D'autres facteurs ont été mis en évidence comme ayant une influence sur la considération des étudiants pour le bien-être animal ; ainsi, le fait de vouloir travailler plus tard avec les animaux de rente ou d'être déjà familier avec ces animaux étaient associés à une préoccupation moins forte pour le bien-être animal et ses problématiques, ainsi qu'une attitude moins positive vers les animaux et leur bien-être (Levine et al., 2005; Mariti et al., 2018; Ostovic et al., 2017; Serpell, 2005). Au contraire, le fait de ne pas manger certains produits d'origine animale pour des raisons éthiques ou d'avoir un régime végétarien étaient associés avec une meilleure considération du bien-être animal (Mariti et al., 2018; Ostovic et al., 2017). Enfin, l'environnement dans lequel les étudiants ont grandi possédait lui aussi une influence : les étudiants ayant été élevés dans un environnement urbain avaient une préoccupation plus grande pour le bien-être animal que ceux ayant vécu dans un environnement rural (Ostovic et al., 2017).

Enfin, la perception du bien-être animal dépendait de la nationalité et du contexte culturel qui y était associé, et des disparités ont été mises en évidence à travers le monde. Il a par exemple été montré (Phillips et al., 2012) que les étudiants des pays européens avaient des préoccupations plus importantes concernant le bien-être animal que les étudiants des pays asiatiques. Parmi les pays européens, les étudiants issus des pays scandinaves ainsi que des pays du pourtour méditerranéen présentaient le plus fort intérêt pour le bien-être animal des animaux de rente dans les systèmes de production.

2.4.2 Vétérinaires diplômés

Cette influence de la nationalité sur la perception du bien-être animal a également été mise en évidence chez les vétérinaires diplômés. L'étude de (Endenburg et al., 2020) a été la première à évaluer à travers le monde l'opinion des vétérinaires praticiens sur les différents problèmes rencontrés au cours de leur pratique professionnelle en lien avec le bien-être animal, et notamment ceux qu'ils estimaient les plus importants. Les vétérinaires considéraient l'obésité, les problèmes liés à l'âge et le manque de connaissances des propriétaires comme étant les problèmes les plus importants, mais des différences subsistaient selon les continents : en Europe par exemple, les problèmes liés à la génétique et aux races étaient considérés comme les plus importants, en Afrique l'insuffisance d'une prophylaxie régulière était considérée comme le problème le plus important et en Amérique du Sud ce problème était l'administration de traitements par des personnes non qualifiées. Des disparités ont également été observées dans les réponses données selon l'âge du répondant. Par exemple, en Amérique du Sud, plus les répondants étaient âgés plus ils considéraient les euthanasies de convenance ou le refus d'un propriétaire de soigner son animal comme un problème important.

De même, il a été montré une influence du sexe à travers cette étude, et les femmes considéraient l'obésité, les problèmes liés à la génétique et aux races ainsi qu'à la reproduction incontrôlée comme davantage importants et liés au bien-être animal par rapport aux hommes (Endenburg et al., 2020). Cette influence du sexe sur l'empathie des vétérinaires et sur leur perception des problématiques liées au bien-être animal a été montrée dans d'autres travaux (Sabuncuoglu and Çoban, 2008).

Des sondages ont également été menés par des groupes professionnels français (Gilbert et al., 2019; Vetfuturs France, 2018), et ont mis en évidence que les vétérinaires se sentaient concernés par le bien-être animal et l'identifiaient comme l'une des préoccupations futures de la profession.

De manière plus générale, les études menées se sont surtout focalisées sur la sensibilité des vétérinaires vis-à-vis du bien-être animal par le biais de l'évaluation et la prise en charge de la douleur chez l'animal (Cornish et al., 2016). Concernant cette prise en charge de la douleur, les vétérinaires ont, ces dernières années, été davantage sensibilisés à l'utilisation des analgésiques et des anti-inflammatoires, même si leur emploi restait très

individu-dépendant (Remnant et al., 2017). Lors de l'attribution de scores de douleur à différentes procédures chirurgicales, les femmes assignaient des scores de douleur significativement plus élevés que les hommes, montrant un sentiment d'empathie plus élevé que les hommes (Williams et al., 2005). Les vétérinaires ont également été sensibilisés à la reconnaissances et à l'évaluation des signes indiquant la douleur, bien que cette reconnaissance ne menait pas systématiquement à l'administration d'analgésiques (Bell et al., 2014). Les vétérinaires ont estimé que leurs connaissances des analgésiques était malgré tout satisfaisante (Remnant et al., 2017).

Ainsi, qu'il s'agisse des étudiants vétérinaires ou des vétérinaires diplômés, de très nombreux facteurs influencent l'empathie, la préoccupation liée au bien-être animal ainsi que la perception d'une sensibilité, de capacités cognitives ou d'une reconnaissance de la douleur. Le sexe, bien que mis en évidence dans de nombreuses études, n'est pas le seul facteur reconnu. En effet, la littérature est riche de travaux témoignant de l'effet du niveau d'éducation, du lieu de vie, de la possession d'un animal de compagnie, des croyances religieuses ou spirituelles, des opinions politiques, de l'âge ou de l'année de formation sur la perception de la notion de bien-être animal ((Clark et al., 2016; Cornish et al., 2016; Magnani et al., 2017)).

De plus, la plupart des études qui ont été conduites jusqu'à présent se sont intéressées soit au point de vue des vétérinaires soit à celui des étudiants vétérinaires, sans croiser le point de vue de ces deux populations, c'est-à-dire en leur posant des questions communes. Ce travail de thèse a donc cherché à interroger à la fois des étudiants et des vétérinaires sur le bien-être animal, afin de croiser leurs points de vue.

Enfin et d'après nos connaissances, aucune étude n'a abordé à ce jour la question du bien-être animal chez les vétérinaires ou les étudiants vétérinaires en cherchant à réaliser un état des lieux général, c'est à dire en décrivant à la fois les compétences, les connaissances, mais aussi le ressenti des vétérinaires vis-à-vis du bien-être animal. Ce travail a donc cherché à préciser, sous un angle plus large, la perception et le positionnement des vétérinaires vis-à-vis de la notion de bien-être animal et de ses composantes.

3 Troisième partie : objectifs, protocole de travail retenu et présentation des résultats

3.1 Présentation de la conduite d'étude, de la problématique et des objectifs fixés

Peu de travaux ont cherché à étudier, avec une vision d'ensemble, la perception des vétérinaires vis-à-vis du bien-être animal et des sujets controversés qui y sont affiliés. Ce travail de thèse visait à caractériser la perception et le positionnement des vétérinaires (étudiants et professionnels diplômés) vis-à-vis du bien-être animal et des enjeux relatifs à cette thématique. Sa finalité était de mieux comprendre le point de vue des vétérinaires vis-à-vis du bien-être animal afin de mieux cerner les enjeux et les problématiques auxquels ces derniers sont confrontés, notamment au regard de l'évolution sociétale précédemment évoquée.

Ce travail comportait trois grands objectifs :

I. Décrire le point de vue des vétérinaires en tant que professionnels de santé, selon quatre grands aspects :

    i. Perception des connaissances et des compétences en bien-être animal

    ii. Positionnement et perception personnels vis-à-vis des problématiques liées au bien-être animal

    iii. Perception de l'activité professionnelle et de son évolution au regard de l'évolution sociétale autour du bien-être animal

    iv. Place du vétérinaire et positionnement de la profession vis-à-vis du bien-être animal

II. Identifier des profils de vétérinaires au regard de ces points de vue

III. Identifier les facteurs influençant ces points de vue

3.2 Méthodes

Le protocole sélectionné a fait l'objet d'une évaluation par le comité d'éthique de VetAgro Sup portant le numéro 2045, notamment concernant l'utilisation des données personnelles, et a recueilli un avis favorable.

3.2.1 Volets thématiques étudiés

Quatre volets thématiques, relatifs au point de vue et au ressenti des vétérinaires, ont été étudiés. Ils ont été déclinés en une liste d'items permettant de mieux les caractériser :

i. **Perception des connaissances et des compétences en bien-être animal**: perception des vétérinaires de leur niveau de connaissances et de leur formation, de leur sentiment de compétence, de leur capacité à définir le bien-être animal et de leur recherche d'informations sur ce sujet.

ii. **Positionnement et perception personnels vis-à-vis des problématiques liées au bien-être animal** : positionnement et expression personnels vis-à-vis de plusieurs sujets controversés (corrida, castration à vif des porcelets, utilisation des animaux sauvages dans les cirques … etc.), expression du point de vue personnel en milieu professionnel et perception de la capacité à prendre position sur ces sujets.

iii. **Perception de l'activité professionnelle et de son évolution au regard de l'évolution sociétale autour du bien-être animal** : perception de la part d'activité actuelle et future liée spécifiquement au bien-être animal, perception de l'évolution sociétale récente vis-à-vis de l'activité professionnelle et ressenti émotionnel associé à cette évolution.

iv. **Place du vétérinaire et positionnement de la profession vis-à-vis du bien-être animal** : place et point de vue des vétérinaires sur ces sujets, positionnement de la profession sur ces questions et désignation de porte-paroles privilégiés pour la profession ou pour représenter le bien-être animal.

3.2.2 Démarche générale

Deux méthodes d'enquête particulièrement adaptées aux sciences sociales ont été utilisées. L'enquête est « *l'interrogation d'un certain nombre d'individus en vue de sa généralisation* »[5] ; elle est donc particulièrement adaptée pour les recherches visant à explorer des opinions, des perceptions ou des comportements.
Dans la présente étude, nous avons employé deux méthodes d'enquête : le questionnaire d'enquête et l'entretien semi-directif. Ces deux méthodes ont été choisies car elles sont complémentaires au regard de leur validité interne et de leur validité externe.

La validité interne correspond à la fiabilité méthodologique des résultats, et s'attache entre autres à l'absence de biais, à l'emploi d'une méthodologie correcte et à la présentation de résultats statistiquement significatifs. Elle regarde dans quelles conditions est conduit un protocole et la solidité méthodologique des résultats obtenus.

[5] Définition donnée par Ghiglione et Matalon, 1998.

La validité externe correspond à la généralisation potentielle des résultats, et évalue la description de la population, le mode de recrutement ou encore les critères d'inclusion et de non-inclusion. Elle permet de voir dans quelle mesure les résultats sont généralisables à l'ensemble de la population étudiée.

Ainsi, nous avons retenu deux méthodes complémentaires :

i. Le questionnaire, qui permet d'obtenir de nombreuses réponses à des questions standardisées. Le questionnaire favorise donc la validité externe (réponses nombreuses) mais fragilise la validité interne (choix de réponses plus restreint et faibles nuances).

ii. L'entretien semi-directif, qui permet d'approfondir les pistes de réflexion soulevées lors du traitement brut des résultats du questionnaire d'enquête. Il favorise la validité interne (la nuance des réponses apportées est grande, et le procédé de rétroaction est possible pour la personne interrogée) mais fragilise la validité externe (le nombre de personnes interrogées est généralement faible et l'hétérogénéité des réponses grande).

3.2.3 Protocole d'enquête par questionnaire en ligne

3.2.3.1 Choix de la méthode

La littérature disposant de peu d'informations concernant la perception et le positionnement généraux des vétérinaires vis-à-vis de la notion de bien-être animal, il nous était difficile d'émettre des hypothèses concernant les quatre thématiques définies initialement. C'est pourquoi le questionnaire d'enquête a été choisi dans un premier temps comme une méthode exploratoire : nous souhaitions ainsi obtenir un maximum d'avis pour dégager des tendances de portée générale.

Le but du questionnaire en ligne était d'apporter une réponse aux trois objectifs précédemment cités, à savoir préciser le point de vue des vétérinaires vis-à-vis du bien-être animal, identifier d'éventuels profils-types de vétérinaires et enfin d'identifier les facteurs influençant ce point de vue.

3.2.3.2 Définition de la population cible

La population cible correspondait à deux sous-populations :

- Vétérinaire diplômés : « toute personne titulaire d'un diplôme d'Etat de docteur vétérinaire exerçant sur le territoire français ». Cette population a été choisie parce qu'elle constitue notre population d'intérêt.

- Etudiant vétérinaire « toute personne affiliée durant la période d'enquête à l'une des quatre écoles vétérinaires françaises », pourvue de la qualité d'étudiant. Cette

population a été choisie pour compléter le regard de la population vétérinaire, tout en apportant une visions davantage prospective concernant leur activité professionnelle.

Les individus sondés étaient répartis sur le territoire national français, incluant la métropole et les territoires et départements d'outre-mer.

3.2.3.3 Construction du questionnaire

Le questionnaire comportait quatre parties.
Une phase de pré-test a été conduite en amont de l'étude finale, sur une dizaine de personnes afin de recueillir des premiers avis et d'attester de la bonne conformité de collecte des réponses ainsi que de la compréhension du sujet et des questions définies.
Le questionnaire final a été organisé ainsi :

- Partie I. Présentation du contexte sociétal lié au bien-être animal
- Partie II. Perception et positionnement des vétérinaires
  - A. Perception des connaissances et des compétences en bien-être animal
  - B. Positionnement et perception personnels vis-à-vis des problématiques liées au bien-être animal
  - C. Perception de l'activité professionnelle et de son évolution au regard de l'évolution sociétale autour du bien-être animal
  - D. Place du vétérinaire et positionnement de la profession vis-à-vis du bien-être animal
- Partie III. Informations signalétiques
- Partie IV. Questions supplémentaires optionnelles

Le formulaire d'enquête a été élaboré à l'aide d'une plateforme en ligne nommée Typeform©, choisie pour sa facilité d'action, son ergonomie et sa clarté d'utilisation. La trame du questionnaire tel qu'il a été présenté aux personnes sondées est visible en annexe 2. La trame du questionnaire selon sa répartition thématique est visible en annexe 3.

Nous avons formulé des questions variées (questions bimodales, multimodales, ordinales) pour éviter les effets de halo[6]. De plus, nous avons proposé des modalités de réponses exhaustives dans la mesure du possible. Lorsque cela a été envisageable, des réponses alternatives (« Je ne sais pas » ou « Je n'ai pas d'avis ») ont été proposées afin de réduire l'attribution par défaut de certaines réponses, qui subiraient en de telles conditions une surreprésentation.

- **Partie I : Présentation de l'étude et du contexte**

Dans un premier temps, un rappel du contexte actuel concernant le bien-être animal était effectué en évoquant qu'il s'agissait qu'une question ancrée dans l'actualité, puis en rappelant que le rôle du vétérinaire « au cœur du dispositif » s'inscrit dans la stratégie nationale 2016-2020 déployée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. La diapositive présentant ce contexte est visible en annexe 1.

- **Partie II : Perception et positionnement des vétérinaires**

Les vétérinaires diplômés et les étudiants remplissaient une partie avec des questions communes. Ensuite, une partie spécifique respectivement aux étudiants ou aux vétérinaires devait être remplie.
Nous allons détailler les questions formulées pour les quatre thématiques étudiées :

- A. Perception des connaissances et des compétences en bien-être animal :

Cette partie visait à évaluer la perception des répondants vis-à-vis de leurs connaissances et compétences en matière de bien-être animal. Elle était composée de 6 questions :

Questions communes aux vétérinaires diplômés et aux étudiants vétérinaires :

- ✓ La question « *Quel est votre niveau de connaissances à propos du bien-être animal ?* » avait pour objectif de connaître le ressenti des personnes interrogées vis-à-vis de leurs connaissances. Les modalités de réponses proposées allaient « *d'aucunes connaissances* » à « *très bonnes connaissances* », avec des nuances entre ces deux extrêmes.

- ✓ La question « *A propos de la définition du bien-être animal ?* », visait à évaluer le ressenti des personnes interrogées vis-à-vis de leur capacité à définir le bien-être animal. Les modalités de réponse proposées allaient de « *Je suis incapable de la définir* » à « *Je suis capable de la définir très précisément* », avec des nuances entre ces deux extrêmes.

[6] dont l'interprétation est la suivante : si plusieurs questions se présentent avec le même nombre de modalités et sous une forme similaire, elles appellent à une interprétation commune par l'individu sondé, alors qu'en réalité il n'en est rien.

Questions spécifiques aux vétérinaires diplômés :

- ✓ La question « *D'une manière générale, vous sentez-vous suffisamment compétent pour pouvoir discuter de bien-être animal dans le cadre professionnel avec vos interlocuteurs (éleveurs, propriétaires d'animaux, autres intervenants ...) ?* » destinée aux vétérinaires visait à évaluer leur sentiment de compétence pour pouvoir s'exprimer avec des interlocuteurs dans leur cadre professionnel. Pour cela, les vétérinaires devaient attribuer une note allant de 1 (*pas compétent*) à 5 (*très compétent*).

- ✓ La question « *Cherchez-vous à vous informer régulièrement sur le bien-être animal ?* », destinée aux vétérinaires, visait à savoir à quelle fréquence les vétérinaires avaient la volonté de recueillir des informations sur le bien-être animal. Les modalités de réponse allaient de « *Jamais* » à « *Plusieurs fois par semaine* », avec des réponses intermédiaires entre ces deux extrêmes. Elle était associée à la question « *Par quels biais obtenez-vous ces informations ?* », qui visait à savoir par quels moyens de communication les vétérinaires recueillaient l'information sur le sujet du bien-être animal. Les réponses possibles étaient « *Site dédié au bien-être animal* », « *Réseaux sociaux* », « *Médias nationaux (télé, presse, radio ...)* », « *Presse professionnelle* », « *Groupement d'Intérêt Economique* » et « *Autres* ».

Questions spécifiques aux étudiants vétérinaires :

- ✓ La question « *D'une manière générale, pensez-vous que les vétérinaires rencontrés durant votre cursus ont concernant le bien-être animal :* » visait à évaluer chez les étudiants leur ressenti vis-à-vis des connaissances des vétérinaires rencontrés durant leur cursus en comparaison avec leurs propres connaissances. Les modalités de réponse se déclinaient alors ainsi : « *moins de connaissances que vous* », « *autant de connaissances que vous* », « *plus de connaissances que vous* » ou « *je ne sais pas* ».

- ✓ La question « *Pensez-vous que l'enseignement à l'école va vous permettre d'acquérir les connaissances et compétences suffisantes pour pouvoir être un acteur du bien-être des animaux (évaluation, amélioration, discussion avec les différents acteurs ...) dans le cadre de votre future activité professionnelle ?* », visait à évaluer la perception des étudiants sur la qualité de l'enseignement dispensé à l'école pour leur permettre d'être acteur du bien-être animal dans leur future carrière professionnelle. Cette évaluation devait être renseignée sur une échelle de 1 à 5, 1 correspondant à un « *enseignement insuffisant* », 3 un « *enseignement convenable* » et 5 un « *enseignement excellent* ». La qualité de la formation initiale a été également étudiée lors des entretiens semi-directifs avec la vision rétrospective des vétérinaires.

- B. Positionnement et perception personnels vis-à-vis des problématiques liées au bien-être animal

Cette partie, comportant 4 questions, visait à étudier le positionnement el la perception personnelle des répondants concernant les problématiques liées au bien-être animal.

Questions communes aux vétérinaires diplômés et aux étudiants vétérinaires :

- ✓ La question « *Par rapport aux grandes questions liées au bien-être animal (corrida, castration à vif des porcelets, animaux de cirque …) et d'un point de vue strictement personnel :* » visait à évaluer chez les personnes interrogées l'intensité du positionnement sur différents sujets controversés en lien avec le bien-être animal. Les modalités de réponse étaient « *Je n'ai pas d'avis dans la majorité des cas* », « *J'ai un positionnement globalement neutre* » et « *J'ai un positionnement fort sur quelques-unes ou la totalité de ces questions* ». Le but de cette question était de savoir si le ressenti personnel des individus sur ces grandes questions était de forte intensité et mobilisait des volontés personnelles fortes ou au contraire ne suscitait pas de sentiments personnels forts.

  Les trois problématiques corrida, castration à vif des porcelets et animaux de cirque qui apparaissaient dans la question ont été choisies car elles devaient parler à l'individu sondé, c'est pourquoi nous avons choisi des sujets fortement médiatisés.

- ✓ La question « *Face à des interlocuteurs dans le cadre de votre milieu professionnel et par rapport aux grandes questions liées au bien-être animal (corrida, castration à vif des porcelets, animaux de cirque …) :* » cherchait à savoir si cette opinion personnelle était revendiquée en milieu professionnel face à des interlocuteurs. Les modalités de réponse étaient « Je n'ai pas d'avis dans la majorité des cas », « J'exprime mon avis personnel dans mon cadre professionnel » ou « Je n'exprime pas mon avis personnel dans mon cadre professionnel ». Le but était ici de savoir si les personnes interrogées exprimaient leur avis personnel en milieu professionnel, et surtout, si dans l'hypothèse où ce positionnement personnel était fort, s'ils l'exprimaient malgré tout. Au travers de cette question, est née une volonté de marquer une distinction forte entre la nature du point de vue personnel d'une part et l'expression de ce point de vue personnel dans la sphère professionnelle d'autre part.

- ✓ La question « *A titre personnel, avez-vous une position tranchée (négative ou positive) sur une ou plusieurs des pratiques suivantes (cochez les propositions pour lesquelles vous pensez avoir une position tranchée) :* », ***optionnelle*** et à destination des étudiants et des vétérinaires, visait à savoir si le positionnement des individus était clair (sous-entendu avec un partis pris assumé, c'est-à-dire tranché) ou au contraire peu tranché, sur plusieurs sujets controversés liés au bien-être animal.

La liste des sujets possibles étant très longue, il n'a pas été possible d'être exhaustif en les listant. Néanmoins, il était souhaité d'avoir des sujets auxquels différentes catégories professionnelles vétérinaires étaient confrontées, ainsi que des sujets plus ou moins médiatisés. Que l'opinion soit positive ou négative concernant ces sujets importait peu, et seule la clarté du positionnement était étudiée. La liste des problématiques était la suivante :

« *Hypertypes chez les animaux de compagnie* », « *Animaux de cirque* », « *Castration à vif des porcelets* », « *Caudectomie des porcelets* », « *Epointage des volailles* », « *Corrida* », « *Elevages hors sol (aucun accès à l'extérieur)* », « *Vaches à l'attache* », « *Transport des animaux à longue distance* », « *Elevages sur caillebotis exclusivement* », « *Abattage sans étourdissement* » et « *Production de foie gras* ».

Questions spécifiques aux étudiants vétérinaires :

- ✓ La question « *D'une manière générale, pensez-vous que les vétérinaires rencontrés durant votre cursus sont concernant le bien-être animal :* » visait à évaluer la perception des étudiants de la sensibilité des vétérinaires qu'ils ont rencontré dans leur cursus vis-à-vis du bien-être animal par rapport à leur propre sensibilité. Cette notion de sensibilité est personnelle, d'où sa catégorisation dans cette thématique. Les modalités de réponses possibles étaient, à l'image de la question de structure similaire sur les connaissances, « *moins sensibles que vous* », « *aussi sensibles que vous* », « *plus sensibles que vous* » ou « *je ne sais pas* ».

  - C. Perception de l'activité professionnelle et de son évolution au regard de l'évolution sociétale autour du bien-être animal

Cette partie, comportant 5 questions, visait à préciser le ressenti des vétérinaires vis-à-vis de l'évolution sociétale autour du bien-être animal en lien avec leur activité professionnelle, ainsi qu'à préciser la part actuelle et future de leur activité spécifiquement dédiée au bien-être animal.

Questions communes aux vétérinaires diplômés et aux étudiants vétérinaires :

- ✓ La question « *Quel est votre ressenti concernant l'évolution récente de la question du bien-être animal vis-à-vis de votre activité professionnelle ?* » visait à savoir quel était le ressenti des personnes interrogées vis-à-vis de l'évolution récente de la question du bien-être animal et au regard de leur activité professionnelle. Il a notamment été cherché à caractériser un éventuel ressenti négatif, qui s'est ressenti dans les choix proposés pour répondre à cette question : « *C'est angoissant* », « *C'est frustrant* », « *C'est décevant* », « *Cela me laisse indifférent* », « *C'est plutôt positif (vis-à-vis de mon activité professionnelle)* » et « *C'est très positif (vis-à-vis de mon activité professionnelle)* ».

Questions spécifiques aux vétérinaires diplômés :

- ✓ La question « *Pensez-vous que votre activité professionnelle est concernée par la question du bien-être animal ?* » visait à savoir si les vétérinaires et les étudiants estimaient que leur activité professionnelle était concernée par la question du bien-être animal.

- ✓ La question *« Dans votre pratique, ressentez-vous une pression morale croissante liée au bien-être animal ?* » visait à savoir si les vétérinaires subissaient une pression en lien avec la demande croissante de prise en compte croissante du bien-être animal.

- ✓ La question « *Actuellement, la proportion de votre activité professionnelle liée spécifiquement à la question du bien-être animal est plutôt :* » adressée aux vétérinaires, cherchait à savoir si ces derniers consacraient une partie de leur temps lors de leur exercice professionnel de manière spécifique au bien-être animal. Les modalités de réponse allaient de « *nulle* » à « *très importante* », avec un panel de nuances entre ces deux extrêmes.

- ✓ La question « *Dans le futur, pensez-vous que la proportion de votre activité professionnelle liée spécifiquement à la question du bien-être animal va devenir :* » adressée aux vétérinaires visait à évaluer si ces derniers estimaient que cette proportion d'activité professionnelle spécifiquement dédiée au bien-être animal allait augmenter ou au contraire diminuer, et proposait donc des modalités allant de « *beaucoup moins important* » à « *beaucoup plus important* ». Cette question était en lien avec la précédente.

  - D. Place du vétérinaire et positionnement de la profession vis-à-vis du bien-être animal

Cette partie visait à préciser la vision de la place du vétérinaire vis-à-vis du bien-être animal et le positionnement de la profession vétérinaire. Elle comportait 5 questions.

Questions communes aux vétérinaires diplômés et aux étudiants vétérinaires :

- ✓ La question « Selon vous, quelle est la place du vétérinaire vis-à-vis du bien-être animal ? », visait à évaluer si les individus interrogés estimaient que le vétérinaire avait un rôle à jouer vis-à-vis du bien-être animal, si ce rôle était central ou non et enfin s'il tenait ce rôle seul ou avec d'autres acteurs. Ainsi, les modalités de réponse pour cette question ont été les suivantes : « *Le vétérinaire n'a pas sa place dans ce domaine* », « *Le vétérinaire est un acteur parmi d'autres* », « *Le vétérinaire possède un rôle central* » ou « *Le vétérinaire est l'unique garant du bien-être animal* ».

- ✓ La question « *Estimez-vous que le point de vue des vétérinaires sur les sujets de bien-être animal est suffisamment entendu dans les débats de société actuels ?* », avait pour but de savoir si les individus interrogés percevaient l'avis du vétérinaire comme suffisamment entendu ou non dans les débats de société actuels. Les modalités de réponse possible étaient donc « *oui* », « *non* » et « *je ne sais pas* ».

- ✓ La question « Selon vous, le positionnement de la profession vétérinaire sur les grandes questions de bien-être animal : » cherchait à savoir si le positionnement de la profession vétérinaires sur les grandes questions liées au bien-être animal précédemment évoquées devait être plus systématique ou non en lien avec son importance, s'il devait se faire au cas par cas ou ne pas se faire. Cette question a été construite en lien avec la précédente, dans le but de voir si les vétérinaires qui estimaient que leur avis n'était pas assez entendu au cœur des débats de société devraient l'être davantage par le biais d'un positionnement de cette profession. Les modalités de réponse étaient donc construites ainsi : « *Ne doit pas avoir lieu* », « *Doit être étudié pour chaque question* », « *Est important (et doit donc être systématique)*», « *Est primordial (et doit donc être systématique)* », ou « *Je n'ai pas d'avis* ».

- ✓ Enfin, la dernière question « *Selon vous, pour faire bouger les lignes, quels acteurs devraient être des porte-paroles/représentants privilégiés pour le bien-être animal ?* » cherchait à savoir si, en lien avec un éventuel positionnement plus systématique de la profession, des représentants privilégiés étaient envisagés par les vétérinaires et les étudiants pour progresser sur le sujet du bien-être animal. Pour cette question, ***optionnelle***, la liste des réponses possibles a cherché à être la plus exhaustive possible, et était constitué des modalités suivantes : « *Associations de consommateurs* », « *Associations de protection animale* », « *Associations d'éleveurs* », « *Vétérinaires dans leur exercice quotidien* », « *Syndicats vétérinaires* », « *Syndicats d'éleveurs* », « *Médias* », « *L'Etat* », « *L'Europe* », « *Industriels (grands distributeurs, marques, labels ...)* », « *Filières et interprofessions (INTERBEV, CNIEL, ANICAP, CNPO ...)* » et « *Conseil National de l'Ordre Vétérinaire* ».

- ✓ La question « *Quelles sont selon vous les 3 espèces ou catégories d'espèces pour lesquelles la question du bien-être animal va devenir un enjeu prioritaire ces prochaines années selon vous ?* », ***optionnelle***, visait à préciser quelles étaient les espèces pour lesquels les répondants estimaient que le bien-être animal allait devenir un enjeu prioritaire dans les années à venir. Elle était constituée des réponses suivantes : « *Volailles* », « *Lapins* », « *Bovins* », « *Porcs* », « *Equidés* », « *Petits ruminants* », « *Chiens & chats* », « *NAC* », « *Animaux sauvages* », « *Animaux de laboratoire* », « *Poissons* », « *Insectes* », « *Aucun en particulier* » et « *Tous en général* ».

- **<u>Partie III : Informations signalétiques</u>**

Le questionnaire s'achevait par le recueil des informations signalétiques (âge, position géographique de l'activité professionnelle). Seul le sexe de l'individu avait été demandé en amont. Cette partie s'achevait par les questions ouvertes « *Certains points supplémentaires auraient-ils dû être abordés à travers cette enquête selon vous ?* » et « *Auriez-vous une remarque dont vous voudriez nous faire part ?* ».

- **<u>Partie IV : Questions supplémentaires</u>**

Cette partie était constituée des 3 questions optionnelles mentionnées précédemment.

La dernière partie s'est volontairement vue optionnelle pour que le questionnaire ne soit pas trop long, et que les dernières questions ne soient pas remplies à la hâte par les répondants, en triant ceux qui disposaient encore d'un peu de temps de ceux qui n'en disposaient pas.

3.2.3.4 <u>Diffusion du questionnaire</u>

Pour rappel, dans le questionnaire distribué à la population cible, la partie II « perception et positionnement des vétérinaires » n'apparaissait pas selon la séparation thématique A, B, C et D mentionnée précédemment. En effet, les questions ont été mélangées et présentées aux répondants sous la forme suivante :

1. Partie commune aux vétérinaires diplômés et aux étudiants vétérinaires
2. Partie spécifique aux uns ou aux autres

L'enquête a été conduite du 14 Janvier 2020 au 1er Mars 2020, par le biais d'un formulaire en ligne sur Internet. La récolte des réponses s'est arrêtée le 1er Mars 2020 à minuit (France, Paris, UTC+01:00).

Les personnes interrogées ont rempli l'enquête sur la base du volontariat. Sa diffusion s'est faite par le biais de la newsletter du Conseil National de l'Ordre Vétérinaire et par l'envoi de mails sur les listes du SNVEL. Elle a également été relayée via le réseau interne des quatre écoles nationales vétérinaires françaises, via le « Rendez-vous bien-être animal » de la chaire de bien-être animal de l'école vétérinaire VetAgro Sup et a profité des réseaux sociaux de partage et de communication tels Facebook©, Twitter© et LinkedIn©. L'échantillon des individus interrogés n'a pas fait l'objet au préalable de la détermination d'un objectif minimum de répondants.

Les volets thématiques du questionnaire et les principaux items visés sont rappelés dans le tableau II page suivante.

Tableau II : tableau synthétique des quatre thématiques choisies et des principaux items visés.

Question de recherche	**Quel est la perception et le positionnement des vétérinaires vis-à-vis du bien-être animal et de ses composantes ?**							
Déclinaisons thématiques	i. Perception des connaissances et des compétences		ii. Positionnement et perception personnels		iii. Perception de l'activité professionnelle et de son évolution		iv. Place du vétérinaire et positionnement de la profession	
Questions définies pour le point de vue des vétérinaires sur ces thématiques	Information	Compétence	Nature de l'opinion personnelle	Expression de l'opinion personnelle	Proportion actuelle	Proportion future	Rôle du vétérinaire	Vétérinaire dans le débat
	Fréquence et support de la prise d'informations sur le bien-être animal.	Appréciation de la compétence pour discuter de bien-être animal en milieu professionnel.	Nature de l'opinion personnelle sur des sujets controversés liés au bien-être animal.	Expression de l'opinion personnelle sur des sujets controversés liés au bien-être animal en milieu professionnel.	Proportion actuelle de l'activité professionnelle spécifiquement dédiée au bien-être animal.	Proportion future de l'activité professionnelle spécifiquement dédiée au bien-être animal.	Place du vétérinaire vis-à-vis du bien-être animal.	Vétérinaires suffisamment entendus ou non dans les débats de société actuels.
	Définition	Connaissance	Clarté du positionnement personnel		Activité concernée ou non.	Ressenti	Positionnement de la profession vétérinaire.	Porte-paroles pour le bien-être animal.
	Capacité à définir le bien-être animal.	Appréciation du niveau de connaissances propres relatives au bien-être animal.	Positionnement personnel tranché ou non sur différents sujets controversés liés au bien-être animal.		Activité professionnelle concernée ou non par la question du bien-être animal.	Ressenti concernant l'activité professionnelle au regard de l'évolution récente autour du bien-être animal.	Positionnement de la profession vétérinaire sur les grandes questions liées au bien-être animal.	Représentants privilégiés du bien-être animal envisagés par les vétérinaires.

3.2.4 Protocole d'enquête par entretien semi-directif

3.2.4.1 Choix de la méthode

L'entretien semi-directif a été envisagé comme une approche nouvelle et complémentaire de l'enquête par questionnaire. Les entretiens semi-directifs ont été envisagés comme une manière d'approfondir les pistes de réflexion soulevées lors du traitement brut des résultats du questionnaire d'enquête, en affinant les points de vue émis. Enfin, la richesse du témoignage des vétérinaires apporte une complémentarité au questionnaire qui se contente de questions fermées.

3.2.4.2 Définition de la population cible

Nous avons inclus exclusivement des vétérinaires en exercice.
Ceux-ci étaient d'horizons différents, c'est à dire exerçant une pratique rurale, canine ou de santé publique, afin d'obtenir des points de vue différents au sein de la sphère vétérinaire. Les personnes interrogées ont été choisies également de manière à ce qu'elles ne présentent pas non plus un intérêt particulier pour le sujet du bien-être animal.

3.2.4.3 Méthode

Les entretiens ont été conduits sur une période allant du 19 Avril 2020 au 22 Mai 2020, par conversation téléphonique ou par visioconférence dans le cas des entretiens dits « exploratoires ».

Les entretiens semi-directifs ont été conduits à l'aide d'une grille d'entretien, listant l'ensemble des thèmes, des questions générales et des sous-questions plus précises (Lugen, 2017). Les thèmes n'ont pas été systématiquement abordés dans le même ordre, le but principal résidant dans le fait qu'ils aient tous été abordés à la fin de l'entretien.

Les entretiens ont été réalisés sur la base du volontariat de chaque personne interrogée, et la sélection des candidats a été effectuée par effet « boule de neige ». Pour cela, à la fin de chaque entretien, il était demandé aux personnes interrogées si elles connaissaient des candidats susceptibles d'être volontaires pour l'entretien, et si oui, si la mise en relation avec ces personnes était possible par leur intermédiaire. Le caractère « volontaire » a ici toute son importance, et ne saurait être remplacé par « intéressé » : en effet, les personnes interrogées ne devaient pas être des personnes qui portaient un intérêt pour le bien-être animal, sans quoi un biais aurait inévitablement été induit.

3.2.4.4 Construction de la grille d'entretien

L'entretien comportait 4 parties :

- Partie I. Présentation générale
- Partie II. Questions d'ouverture
- Partie III. Perception et positionnement des vétérinaires
- Partie IV. Questions de clôture

La grille initiale d'entretien utilisée pendant cette étude a été amenée à se modifier légèrement durant les entretiens, principalement pendant la période exploratoire, c'est-à-dire la période durant laquelle les entretiens ont été « testés » sur des vétérinaires. L'évolution de cette grille faisait partie intégrante du processus puisque les entretiens soulevaient des pistes ou des problématiques qui n'avaient parfois pas été envisagées jusqu'alors, ou visait à faciliter la compréhension de certaines questions. La version finale de la grille d'entretien est présentée en annexe 4.

- **Partie I. Présentation générale**

Au début de chaque session, les modalités, le principe de déroulement de l'entretien, sa finalité et la conduite dans laquelle il s'inscrivait étaient rappelés. La garantie d'anonymat tout comme l'enregistrement audio et son utilisation étaient ensuite expliqués, puis quelques informations personnelles permettant de décrire la situation signalétique (âge, sexe, parcours professionnel passé et situation professionnelle actuelle, département d'exercice) étaient demandées. Enfin, avant de commencer les questions, il était systématiquement demandé si les modalités telles qu'exposées convenaient à l'interlocuteur, et son accord recueilli, ce sans quoi l'entretien n'avait pas lieu. Pour rappel, les candidats à l'entretien n'avaient pas connaissance du sujet qui va allait être traité avant que celui-ci ne commence, permettant ainsi de garantir un avis sans réflexion préalable, estimé plus instinctif et plus « juste ».

- **Partie II. Questions d'ouverture**

La grille d'entretien était constituée de deux questions d'ouverture, qui avaient un double objectif :

i. Le premier était de mettre en confiance la personne interrogée et de rendre l'atmosphère plus chaleureuse par son caractère simpliste (« *Pourquoi êtes-vous devenue vétérinaire ?* »).

ii. Le second était de voir si la personne interrogée abordait spontanément le sujet traité sans pour autant y avoir été explicitement invitée, ce qui donnait plus de légitimité à la réponse obtenue (« *Dans le contexte actuel, pensez-vous qu'il existe des préoccupations sociétales ayant un impact sur les activités du vétérinaire ?* »).

- **Partie III. Perception et positionnement des vétérinaires**

Tous les thèmes ont été abordés durant chaque entretien, et les questions ont été organisées en quatre volets, identiques à ceux du questionnaire, et qui sont rappelés ci-dessous :

- A. Perception des connaissances et des compétences en bien-être animal
- B. Positionnement et perception personnels vis-à-vis des problématiques liées au bien-être animal
- C. Perception de l'activité professionnelle et de son évolution au regard de l'évolution sociétale autour du bien-être animal
- D. Place du vétérinaire et positionnement de la profession vis-à-vis du bien-être animal

Les questions posées ont cherché à approfondir le point de vue des vétérinaires dégagé à la suite des résultats du questionnaire.

Néanmoins, toutes les sous-questions relatives à ces thèmes n'ont pas été posées à toutes les personnes interrogées. En effet, une partie de ces questions étaient posées uniquement si les idées liées à ces dernières étaient émises spontanément par les vétérinaires ; dans le cas contraire, poser ces questions aurait été considéré comme une contrainte en forçant les personnes interrogées à émettre certaines hypothèses, ce qui constitue un biais non négligeable dans l'analyse qui en découle.

Deux remarques peuvent être faites concernant les questions de la grille d'entretien :

- ✓ Lors des entretiens, il a notamment été demandé aux vétérinaires leur ressenti concernant la médiatisation et la prise de conscience par le grand public des sujets controversés et problématiques liés au bien-être animal.

- ✓ L'un des sujets qui n'avait pas été initialement envisagé lors du questionnaire en ligne mais qui a été soulevé lors des entretiens est l'impact concret de l'évolution sociétale liée au bien-être animal sur l'activité professionnelle des vétérinaires. En effet, il est apparu légitime de savoir si cette évolution possède un impact, et si tel est le cas, les formes et les conséquences qu'il peut revêtir.

- **Partie IV. Questions de clôture**

Cette partie était constituée de deux questions :

La première, « *Pour vous me définir ce qu'est le bien-être animal ou, à défaut, me dire ce qu'il représente pour vous ?* », a permis aux individus de donner leur propre définition du bien-être animal avant de finir l'entretien.

La seconde question permettait aux sondés de revenir sur un point de leur choix, soit pour y apporter des précisions, soit parce que le sujet n'avait pas été abordé mais qu'il présentait un intérêt selon eux à la suite de la discussion. Cette question a souvent été l'occasion d'aborder des sujets qui ne l'avaient pas été auparavant ou de synthétiser l'entretien sous forme de points principaux à retenir de la discussion.

3.2.4.5 Retranscription et analyse des entretiens

Chaque enregistrement audio a ensuite permis une retranscription des entretiens, de manière non exhaustive : les exemples donnés illustrant les idées n'étaient pas notés, mais uniquement les phrases contenant les idées. Chaque retranscription a fait ensuite l'objet d'une analyse sémantique manuelle, par relevé d'idées et de verbatims.

Concernant la question de clôture « *Pour vous me définir ce qu'est le bien-être animal ou, à défaut, me dire ce qu'il représente pour vous ?* », toutes les définitions données par les vétérinaires ont été retranscrites mot à mot. Puis, tous les mots ne présentant pas d'intérêt (déterminants, mots de liaison) ont été retirés. Les mots restants ont été rentrés sur le site *nuagedemots.co*, qui fournit une représentation schématique des mots dont la taille est proportionnelle au nombre d'occurrence relevé.

3.3 Analyse statistique des données

3.3.1 Préparation du jeu de données

Les données obtenues à l'aide du questionnaire en ligne ont été codées sous forme de variables présentées dans le tableau III page suivante. Elles ont été récoltées, représentées sous Excel©, puis ont été analysées et exploitées par un traitement statistique réalisé avec le logiciel informatique RStudio® (RStudio Team, 2020) version 1.3.959. Pour faciliter le traitement statistique, le jeu de données obtenu suite au questionnaire a été scindé en deux : celui qui concerne les réponses des vétérinaires diplômés, et celui qui concerne les réponses des étudiants vétérinaires.

Tableau III : variables[7] utilisées pour l'analyse statistique et correspondances avec les questions du questionnaire

Thématique	Question	Variable	Réponses	Modalités
Perception des connaissances et des compétences	*Quel est votre niveau de connaissance à propos du bien-être animal ?*	**Knowledge**	□ Aucunes connaissances	*noneweak*
			□ Connaissances faibles	
			□ Connaissances intermédiaires	*medium*
			□ Bonnes connaissances	*good*
			□ Très bonnes connaissances	
	A propos de la définition du bien-être animal ?	**Welfaredefinition**	□ Je suis incapable de la définir	*unable*
			□ Je suis capable de la définir approximativement	*approximately*
			□ Je suis capable de la définir assez précisément	*precisely*
			□ Je suis capable de la définir très précisément	
	D'une manière générale, vous sentez-vous suffisamment compétent pour pouvoir discuter de bien-être animal dans le cadre professionnel avec vos interlocuteurs (éleveurs, propriétaires d'animaux, autres intervenants ...) :	**Competence**	1 (pas compétent)	*weak*
			2	
			3 (compétent)	*medium*
			4	*high*
			5 (très compétent)	
	Cherchez-vous à vous informer régulièrement sur le sujet du bien-être animal ?	**Information**	□ Jamais	*never*
			□ Occasionnellement dans l'année	*occasionally*
			□ Une fois par mois	*monthly*
			□ Une fois par semaine	*weeklyormore*
			□ Plusieurs fois par semaine	
Positionnement et perception personnels	*Par rapport aux grandes questions liées au bien-être animal (corrida, castration à vif des porcelets, animaux de cirque ...) et d'un point de vue strictement personnel :*	**Personalopinion**	□ Je n'ai pas d'avis dans la majorité des cas	*noopinion*
			□ J'ai un positionnement globalement neutre	*neutralopinion*
			□ J'ai un positionnement fort sur quelques-unes ou la totalité de ces questions	*strongopinion*
	Face à des interlocuteurs dans le cadre de votre milieu professionnel et par rapport aux grandes questions liées au bien-être animal (corrida, castration à vif des porcelets, animaux de cirque ...) :	**Professionalexpression**	□ Je n'ai pas d'avis dans la majorité des cas	*noopinion*
			□ J'exprime mon avis personnel dans mon cadre professionnel	*expression*
			□Je n'exprime pas mon avis personnel dans mon cadre professionnel	*noexpression*
	A titre personnel, avez-vous une — □ *Hypertypes chez les animaux de compagnie*	**Hypertype**	□ *Oui* □ *Non*	*yes* *no*
	A titre personnel, avez-vous une — □ *Animaux de cirque*	**Circus**		

	position tranchée (positive ou négative) sur une ou plusieurs des pratiques suivantes (cochez les propositions pour lesquelles vous pensez avoir une position tranchée) :	□ *Castration à vif des porcelets*	**Castration**	□ *Oui* □ *Non*	*yes* *no*
		□ *Caudectomie des porcelets*	**Docking**		
		□ *Epointage des volailles*	**Debeaking**		
		□ *Corrida*	**Corrida**		
		□ *Elevages hors sol (aucun accès à l'extérieur)*	**Nograss**		
		□ *Vaches à l'attache*	**Cow**		
		□ *Transport des animaux à longue distance*	**Transport**		
		□ *Elevages sur caillebotis exclusivement*	**Caillebotis**		
		□ *Abattage sans étourdissement*	**Nostunning**		
		□ *Production de foie gras*	**Foiegras**		
Perception de l'activité professionnelle et de son évolution	*Dans votre pratique, ressentez-vous une pression morale croissante liée au bien-être animal ?*		**Moralpressure**	□ Oui	*yes*
				□ Non	*no*
				□ Je ne sais pas	*noopinion*
	Pensez-vous que votre activité professionnelle est concernée par la question du bien-être animal ?		**Concern**	□ Oui	*yes*
				□ Non	*no*
				□ Je ne sais pas	*nopinion*
	Actuellement, la proportion de votre activité professionnelle liée spécifiquement à la question du bien-être animal est plutôt :		**Welfarenow**	□ Nulle	*nullorweak*
				□ Faible	
				□ Moyenne	*medium*
				□ Importante	*important*
				□Très importante	
	Dans le futur, pensez-vous que la proportion de votre activité professionnelle que vous estimez spécifiquement liée à la question du bien-être animal va devenir :		**Welfarefuture**	□ Beaucoup moins importante	*lessimportant*
				□ Un peu moins importante	
				□ Va rester stable	*stable*
				□ Plus importante	*moreimportant*
				□ Beaucoup plus importante	
	Quel est votre ressenti concernant l'évolution récente de la question du bien-être animal	□ *C'est angoissant*	**Anxious**	□ *Oui* □ *Non*	*yes* *no*
		□ *C'est frustrant*	**Frustrating**		
		□ *C'est décevant*	**Disappointing**		
		□ *Cela me laisse indifférent*	**Indifferent**		

	vis-à-vis de votre activité professionnelle ?	*□ C'est plutôt positif (vis-à-vis de mon activité professionnelle)*	**Positive**	*□ Oui* *□ Non*	*yes* *no*
		□ C'est très positif (vis-à-vis de mon activité professionnelle)	**Verypositive**		
Place du vétérinaire et positionnement de la profession	*Selon vous, quelle est la place du vétérinaire vis-à-vis du bien-être animal ?*		**Vetrole**	*□ Le vétérinaire n'a pas sa place dans ce domaine*	*norole*
				□ Le vétérinaire est un acteur parmi d'autres	*roleamongothers*
				□ Le vétérinaire possède un rôle central	*centralrole*
				□ Le vétérinaire est l'unique garant du bien-être animal	*uniquerole*
	Estimez-vous que le point de vue des vétérinaires sur les sujets de bien-être animal est suffisamment entendu dans les débats de société actuels ?		**Vetsinpublicdebate**	*□ Oui*	*yes*
				□ Non	*no*
				□ Je n'ai pas d'avis	*noopinion*
	Selon vous, le positionnement de la profession vétérinaire sur les grandes questions de bien-être animal :		**Vetprofessionpositionning**	*□ Ne doit pas avoir lieu*	*mustnotbe*
				□ Doit être étudié pour chaque question	*mustbecasebycase*
				□ Est important (et doit donc être systématique)	*systematic*
				□ Est primordial (et doit donc être systématique)	
				□ Je n'ai pas d'avis	*nopinion*
	Selon vous, pour faire bouger les lignes, quels acteurs devraient être des porte-paroles/représentants privilégiés pour le bien-être animal ?	*□ Associations de consommateurs*	**AC**	*□ Oui* *□ Non*	*yes* *no*
		□ Associations de protection animale	**APA**		
		□ Associations d'éleveurs	**AE**		
		□ Vétérinaires dans leur exercice quotidien	**Veterinarians**		
		□Syndicats vétérinaires	**SV**		
		□ Syndicats d'éleveurs	**SE**		
		□ Médias	**Media**		
		□ L'Etat	**Government**		
		□ L'Europe	**Europe**		
		□ Industriels (grands distributeurs, marques...)	**Industry**		
		□ Filières et interprofessions (INTERBEV, CNIEL ...)	**Organisms**		
		□ Conseil National de l'Ordre Vétérinaire	**CNOV**		

Variables signalétiques	*Vous êtes ?*	**Gender**	□ *Un homme*	*male*
			□ *Une femme*	*female*
	Quel est votre âge ?	**Age**	□ *Moins de 25 ans*	*until35*
			□ *Entre 25 et 35 ans*	
			□ *Entre 35 et 45 ans*	*35to55*
			□ *Entre 45 et 55 ans*	
			□ *Entre 55 et 65 ans*	*55ormore*
			□ *Plus de 65 ans*	
	Bien, maintenant, dans quel secteur travaillez-vous ?	**Profession**	□ *vétérinaire pour animaux de compagnie*	*pets*
			□ *vétérinaire conseil dans les élevages en filière organisée*	*rural*
			□ *vétérinaire rural ou mixte*	
			□ *vétérinaire inspecteur de la santé publique*	*publichealth*
			□ *vétérinaire inspecteur contractuel*	
			□ *vétérinaire fonctionnaire*	
			□ *vétérinaire des armées*	*others*
			□ *vétérinaire de l'industrie pharmaceutique*	
			□ *vétérinaire de l'agroalimentaire*	
			□ *vétérinaire dans les animaleries pour la recherche*	
			□ *vétérinaire équin*	
			□ *vétérinaire directeur d'un laboratoire départemental*	
			□ *vétérinaire dans un autre domaine*	
			□ *étudiant vétérinaire*	

[7] Les variables qui ont attrait à la perception des connaissances et des compétences apparaissent en rouge. Les variables qui se réfèrent au positionnement et à la perception personnels apparaissent en bleu. Les variables qui renvoient à la perception de l'activité professionnelle et de son évolution sont de couleur jaune. Les variables qui se réfèrent à la place du vétérinaire et au positionnement de la profession sont codées en vert. Enfin, apparaissent en noir les variables signalétiques, qui seront les variables indépendantes pour les modèles de régression logistique. En d'autres termes, les variables noires sont les facteurs dont on va rechercher l'influence sur les autres variables de couleur.

Dans tous les procédés d'analyse réalisés, la gestion des données manquantes a été réalisée par exclusion des individus concernés étant donné que leur nombre était relativement faible (entre 0 et 0,4% maximum par question pour le jeu de données des vétérinaires, et entre 0 et 0,9% maximum par question pour le jeu de données des étudiants).

Toutes les questions ont fait l'objet d'une analyse, exceptée la question portant sur les trois espèces pour lesquelles le bien-être animal allait devenir un enjeu prioritaire. En effet, cette question a premièrement subi des problèmes techniques lors du lancement du questionnaire (toutes les réponses possibles n'étaient pas visibles par les répondants) et deuxièmement parce qu'après concertation et exploitation des retours de répondants, il semblerait que cette question n'ait pas été comprise comme souhaité. De même, la question portant sur les supports utilisés par les vétérinaires pour s'informer sur le bien-être animal n'a pas été traduite sous forme de variables en vue d'une analyse statistique puisque la régression logistique ne pouvait pas s'y appliquer, et qu'elle ne présentait pas d'intérêt pour l'ACM.

Le jeu de données obtenu a fait l'objet de deux types d'analyse : une analyse descriptive et une analyse explicative.

3.3.2 Analyse statistique descriptive

L'analyse statistique descriptive a été utilisée pour décrire, c'est-à-dire montrer les caractéristiques et résumer l'information du jeu de données considéré. Elle a précédé l'analyse explicative. Dans notre cas, deux méthodes descriptives ont été employées : l'analyse univariée et l'analyse factorielles des correspondances multiples.

3.3.2.1 Analyse univariée

L'analyse univariée a été utilisée pour montrer la répartition du jeu de données sous l'influence des modalités d'une seule variable (tris à plat). Elle a permis de décrire l'échantillon ainsi que de donner une vue d'ensemble des réponses données à chaque question. L'ensemble des graphiques présentés a été réalisé avec le package *Ggplot2* (Wickham, 2016, p. 2) de RStudio®.

3.3.2.2 Analyse factorielle des correspondances multiples

L'analyse factorielle des correspondances multiples (AFCM ou ACM) est une méthode statistique qui vise à résumer l'information qui existe entre plusieurs variables qualitatives au sein d'un jeu de données complexe. C'est une méthode fréquemment employée dans les sciences sociales puisqu'elle est adaptée aux jeux de données des enquêtes d'opinion. Dans ce travail, l'ACM a été utilisée pour dégager des profils de vétérinaires selon les thématiques choisies.

3.3.2.2.1 Principe

Chaque modalité est représentée par un ensemble de coordonnées des individus qui la possèdent et chaque individu est représenté par un ensemble de coordonnées selon les modalités possédées. Ainsi, l'ensemble des profil-lignes ou profil-colonnes forme respectivement un nuage des individus et un nuage des modalités dans un espace de dimensions K (nombre de modalités) ou I (nombre d'individus). L'ACM consiste en la projection de ces nuages sur des axes qui maximisent l'inertie (c'est-à-dire l'information portée par le jeu de données) pour ramener leur représentation dans un plan factoriel à deux dimensions et ainsi en faciliter l'interprétation. Ceci a permis de mettre en évidence les principales corrélations qui existaient au sein d'un jeu de données entre les modalités ou d'établir des profils types des individus.

Concernant l'interprétation des graphiques obtenus, et notamment concernant les modalités, il convient de rappeler que :

a. Le barycentre des modalités d'une même variable est au centre du nuage de points (origine du graphique)
b. Une modalité avec un fort effectif (fréquente) est proche du centre du nuage
c. Une modalité avec un faible effectif (rare) est éloignée du centre du nuage

3.3.2.2.2 Application

Il a été fait le choix d'appliquer l'ACM au jeu de données des vétérinaires en le découpant en six parties ; les quatre premières parties correspondent aux thèmes précédemment établis :

- Perception des connaissances et des compétences (variables rouges du tableau III)
- Positionnement et perception personnels (variables bleues PERSONALOPINION et PORFESSIONALEXPRESSION du tableau III)
- Perception de l'activité professionnelle et de son évolution (variables jaunes du tableau III)
- Place du vétérinaire et positionnement de la profession (variables vertes VETROLE, VETSINPUBLICDEBATE et VETPROFESSIONPOSITIONING du tableau III)

Les deux dernières correspondent :

- aux sujets sur lesquels les vétérinaires parviennent ou non à se faire un avis (variable bleues du tableau III exceptées PERSONALOPINION et PROFESSIONALEXPRESSION)

- aux acteurs envisagés par les vétérinaires pour constituer des porte-paroles privilégiés pour le bien-être animal (variable vertes exceptées VETROLE, VETPROFESSIONPOSITIONING et VETSINPUBLICDEBATE du tableau III).

L'ACM a été réalisée à l'aide du package *FactoMineR* (Lê et al., 2008) de RStudio® dont le script figure en annexe 7. Seule a été exclue la partie « positionnement et perception personnels » de l'ACM, puisqu'elle ne contenait que deux variables (l'ACM n'a de sens que pour 3 variables ou plus).

Pour chacune des 6 ACM réalisées, le nuage des individus et le nuage des modalités a été systématiquement étudié. Les variables signalétiques (âge, catégorie professionnelle et sexe) n'ont pas été considérées comme des variables actives et n'ont donc pas contribué à la construction des axes factoriels. Cependant, elles ont été utilisées comme variables supplémentaires pour chercher à distinguer des profil-types de répondants. L'étude des axes a été conduite de sorte qu'à la fin de l'analyse, 70% de l'inertie totale ait été expliquée par les axes retenus, ce taux ayant été fixé arbitrairement. Seules les variables fortement corrélées (rapport de corrélation > 0.20) avec les axes ont fait l'objet d'une interprétation.

3.3.3 Analyse statistique explicative

L'analyse statistique explicative étudie les associations statistiques entre les variables. Pour cela, deux types d'analyse ont été conduits :

1. une analyse bivariée par test du χ^2 d'indépendance, lorsque seulement deux variables étaient considérées.

2. une régression logistique, pour établir un lien entre une variable à expliquer et plusieurs variables explicatives.

3.3.3.1 Analyse bivariée par test du χ^2 d'indépendance

Des test de χ^2 d'indépendance (khi-deux de Pearson) ont été conduits pour mettre en évidence une relation statistique entre deux variables (on parle de tris croisés), sur la base de connaissances bibliographiques ou à la suite de l'analyse descriptive. Chaque test a été conduit après vérification des conditions d'application, et le seuil de décision α a été fixé à 5%. Ce test a été conduit à l'aide du logiciel RStudio®, dont le script figure en annexe 8.

3.3.3.2 Régression logistique

La régression logistique vise à établir un modèle mathématique permettant de faire le lien entre une variable dépendante binomiale (ici : la réponse oui/non à une question ou deux modalités différentes de réponse à une question) et plusieurs variables indépendantes (ici : sexe, âge et catégorie professionnelle). La régression logistique permet ainsi de dire quelles sont les variables indépendantes qui possèdent un effet significatif sur la variable dépendante et de quantifier leur influence. La stratégie de régression logistique binomiale a été appliquée aux variables dont les effectifs étaient majoritairement répartis entre deux modalités (lorsque 90% des vétérinaires ou plus se sont répartis entre deux modalités).

Cette méthode a été appliquée au jeu de données des vétérinaires pour identifier, pour chaque question posée, les facteurs signalétiques (sexe, âge ou catégorie professionnelle) qui avaient la plus forte influence sur la réponse donnée. En d'autres termes, il a été cherché à savoir si pour une question X les réponses données avaient été majoritairement influencées par le sexe, l'âge ou la profession du répondant.

Afin d'obtenir de tels modèles, plusieurs étapes étaient nécessaires (Dahoo et al., 2014) :

1. L'identification des variables d'étude
2. Le choix de la stratégie d'application du critère de sélection
3. La conduite d'analyse
4. L'évaluation de la fiabilité du modèle choisi

Les choix qui ont été réalisés pour chacune de ces étapes vont maintenant faire l'objet d'une présentation.

3.3.3.2.1 Identification des variables d'étude

Pour sélectionner le modèle le plus pertinent pour chaque question, nous avons initialement construit un modèle dit « complet » où toutes les variables d'intérêt et leurs potentielles interactions étaient incluses. A partir de ce modèle complet nous avons construit tous les autres modèles possibles et avons appliqué le critère de sélection. Les trois facteurs d'intérêt (âge, catégorie professionnelle et sexe) ont été inclus dans le modèle complet puisqu'ils avaient toutes les chances de posséder une influence sur les réponses données aux questions. En effet, comme nous l'avons vu précédemment (*cf* 2.4 « *Etat des lieux de la perception des vétérinaires vis-à-vis du bien-être animal* »), ces facteurs influençaient la perception de la notion de bien-être animal. Ils ont constitué nos variables indépendantes, les autres variables constituant des variables dépendantes.

Rappelons que compte tenu du faible nombre de valeurs manquantes, nous avons choisi d'écarter les individus avec données manquantes du jeu de données final. Chaque modèle initial était donc constitué de trois variables indépendantes (l'âge, le sexe et la catégorie professionnelle), et d'une seule variable dépendante, qui était la réponse à une question donnée.

A titre d'exemple, le modèle suivant « KNOWLEDGE ~ AGE*PROFESSION*GENDER » étudiait l'influence de l'âge, du sexe et de la catégorie professionnelle ainsi que d'éventuelles interactions entre ces trois variables sur les modalités de la variable KNOWLEDGE, soit les réponses données à la question « *Quel est votre niveau de connaissance à propos du bien-être animal ? ».*

L'une des conditions de la régression logistique est que les variables explicatives soient indépendantes : la vérification de la non colinéarité des variables est un préalable à l'analyse des modèles (El Sanharawi and Naudet, 2013). Pour vérifier cette hypothèse, nous avons calculé le khi deux d'indépendance, mais aussi le coefficient V de Cramer, qui

a permis d'objectiver le niveau de corrélation entre les variables explicatives et constituait ainsi un critère de sélection des variables d'étude. Un coefficient de 0 signifiait une indépendance totale entre les deux variables et un coefficient de 1 une colinéarité parfaite.

3.3.3.2.2 Stratégie d'application du critère

Pour départager les différents modèles possibles, nous avons utilisé le critère d'AIC (*Akaike Information Criteria*) qui permet de minimiser la perte d'information supportée par les modèles tout en tenant compte du principe de parcimonie[8].

3.3.3.2.3 Analyse

Concernant la sélection des modèles, peu de variables indépendantes ayant été initialement incluses dans le modèle complet (seulement trois : le sexe, l'âge, la catégorie profession), nous avons sélectionné le modèle le plus parcimonieux « manuellement » en classant tous les modèles possibles selon le critère d'AIC.

Ensuite, nous avons sélectionné le modèle qui présentait le moins de paramètres (principe de parcimonie) dans un intervalle de $\Delta AIC<2$ à partir du modèle présentant la valeur d'AIC la plus élevée. Lorsque plusieurs modèles étaient dans ce cas, le modèle choisi était celui présentant le meilleur AIC.

Pour chaque modèle, nous avons désigné la référence comme la combinaison des modalités retenues dans le modèle final et dont les effectifs étaient les plus élevés. La référence ainsi désignée est une femme travaillant en milieu canin d'entre 35 et 55 ans. C'est à cette référence qu'ont été comparés chaque modalité. Par exemple, si seul le sexe était retenu dans le modèle final, la référence était une femme. Autre exemple, si la profession et le sexe étaient retenus dans le modèle final, alors la référence était une femme travaillant en milieu canin.

3.3.3.2.4 Evaluation de la fiabilité du modèle choisi

L'évaluation des modèles de régression logistique vise à évaluer la qualité d'ajustement du modèle, c'est-à-dire la capacité du modèle à prédire de manière juste la variable dépendante, mais également à voir si certaines observations ou individus ne correspondent pas au modèle. On appelle également cela vérifier l'adéquation du modèle aux données.

Pour cela, nous avons réalisé pour chaque modèle une représentation graphique des résidus de Pearson ainsi que des résidus aberrants (de valeur absolue supérieure à 1,96). De plus, nous avons conduit un test de Hosmer – Le Cessie pour chaque modèle afin de vérifier la qualité d'ajustement. Ce test utilise la somme des carrés des résidus bruts qui,

[8] Le principe de parcimonie stipule que les modèles décrits par un nombre de paramètres plus faible sont généralement les plus robustes.

sous l'hypothèse H0 « les résultats observés et ceux prédits par le modèle sont cohérents », suit une loi normale centrée réduite. Ainsi, une p-value inférieure à 0.05 indiquait que le rejet d'H0 était possible avec une erreur α=5%. Nous avons donc cherché ici les modèles qui présentaient une p-value supérieure à 0.05.

Si le test de Hosmer – Le Cessie ne s'avérait pas satisfaisant, cela ne signifiait pas que le modèle devait pour autant être rejeté. Néanmoins, cela signifiait qu'il supportait un manquement dans la qualité d'ajustement, et qu'il pourrait être amélioré. Il convient alors d'interpréter de tels résultats avec une grande prudence. Ce test semblait être l'un des plus appropriés pour mesurer la qualité d'ajustement parmi tous les tests possibles, et était notamment utilisé sur des modèles de régression logistique en médecine humaine ((Barnes et al., 2008)). Dans le cadre de ce travail, il a été décidé de ne pas s'attarder sur les résultats des modèles ne satisfaisant pas le test de Hosmer – Le Cessie par précaution d'interprétation.

Le test de Hosmer – Le Cessie et les régressions logistiques ont été conduites à l'aide du logiciel RStudio®, dont le script figure en annexe 6.

3.4 Présentation des résultats

Nous avons choisi de présenter conjointement les résultats provenant du questionnaire et des entretiens semi-directifs pour chaque question. Pour que cette adéquation soit optimale, la présentation des résultats sera organisée selon les quatre volets thématiques définis précédemment. Nous présenterons au préalable l'échantillon considéré pour chaque enquête. Seuls les résultats de l'analyse factorielle des correspondances multiples seront présentés à la fin de chaque partie thématique, puisqu'ils font appels à un ensemble de questions posées et non à une question unique. Chaque graphique de l'ACM présente les modalités des variables, dont la taille est proportionnelle à l'effectif des individu qui la possèdent.

3.4.1 Echantillon issu de l'enquête par questionnaire en ligne

Au total, 1730 réponses ont été obtenus entre le 14 Janvier 2020 et le 1er Mars 2020. Sur ces 1730 réponses, deux ont été retirées du jeu de données car elles présentaient de nombreuses réponses manquantes. Le jeu de données final est donc constitué de 1728 réponses, comprenant 1210 réponses de vétérinaires diplômés et 518 réponses d'étudiants vétérinaires.

La dernière partie du questionnaire (facultative), a été remplie par 1062 vétérinaires et 409 étudiants, soit 85% de l'échantillon initial.

Les taux de décrochage par question sont visibles en annexe 5. Ce taux est fort (15%) pour la première page du questionnaire qui disait simplement « *Prêt à commencer l'enquête ?* », puis relativement faible pour les pages suivantes (entre 0 et 3%). Les autres questions du

questionnaire qui ne figurent pas en annexe 5 possédaient toutes un taux de décrochage de 0%. En l'absence d'informations sur les caractéristiques socio-démographiques des personnes concernées, ces taux de décrochage sont difficilement interprétables, et étaient donnés à titre informatif.

3.4.1.1 Echantillon des vétérinaires diplômés

Pour les vétérinaires, la répartition des effectifs selon l'âge, la catégorie professionnelle considérée et le sexe est donnée dans la figure 6 ci-dessous.

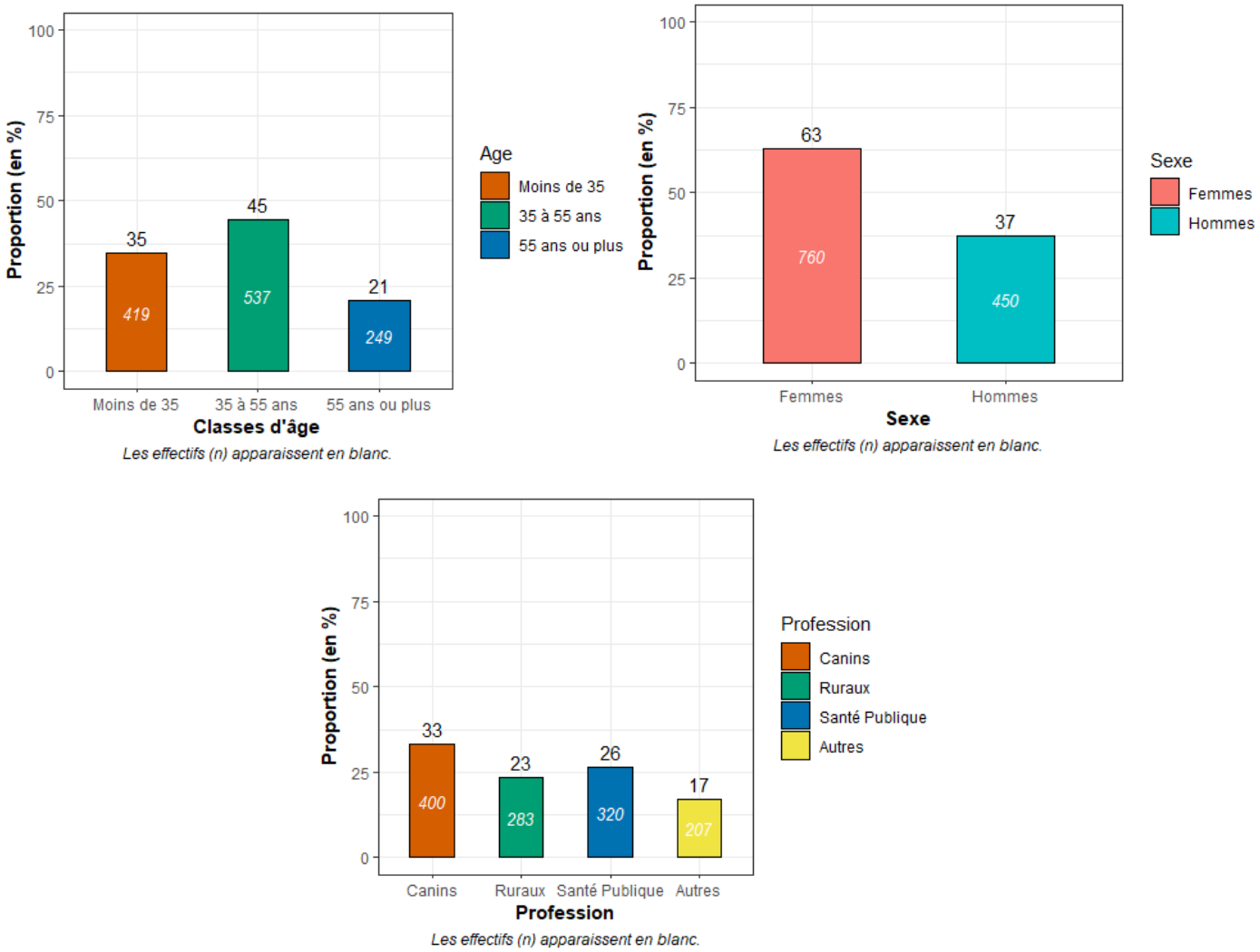

Figure 6 : graphiques présentant la répartition des effectifs des vétérinaires diplômés interrogés selon le sexe, l'âge et la catégorie professionnelle

La répartition détaillée de l'échantillon des vétérinaires diplômés et des étudiants vétérinaires en fonction du sexe et de la catégorie professionnelle est présentée dans le tableau IV page suivante.

Tableau IV : répartition des effectifs des vétérinaires diplômés interrogés selon la catégorie professionnelle et le sexe

	Variable	Hommes	Femmes	Effectifs totaux (% de la population vétérinaire interrogée)
Vétérinaires canins	Canins	100	300	400 (33%)
Vétérinaires ruraux ou à pratique mixte	Ruraux	147	136	283 (23%)
Inspecteurs de santé publique vétérinaire	Santé Publique	83	149	320 (27%)
Vétérinaires fonctionnaires		28	41	
Vétérinaires inspecteurs contractuels		7	12	
Vétérinaires conseils dans les élevages en filière organisée	Autres	26	15	207 (17%)
Vétérinaires équins		15	29	
Vétérinaires de l'industrie pharmaceutique		9	15	
Vétérinaires dans les animaleries pour la recherche		7	15	
Vétérinaire de l'agroalimentaire		4	4	
Vétérinaire directeur d'un laboratoire départemental		1	2	
Vétérinaire des armées		0	2	
Vétérinaires dans un autre domaine		23	40	
Total	Total	450 (37%)	760 (63%)	1210

La répartition géographique des répondants vétérinaires est visible sur la figure 7 ci-dessous. Sur cette figure ont été représentés le nombre de vétérinaires ayant répondu au questionnaire en ligne par département.

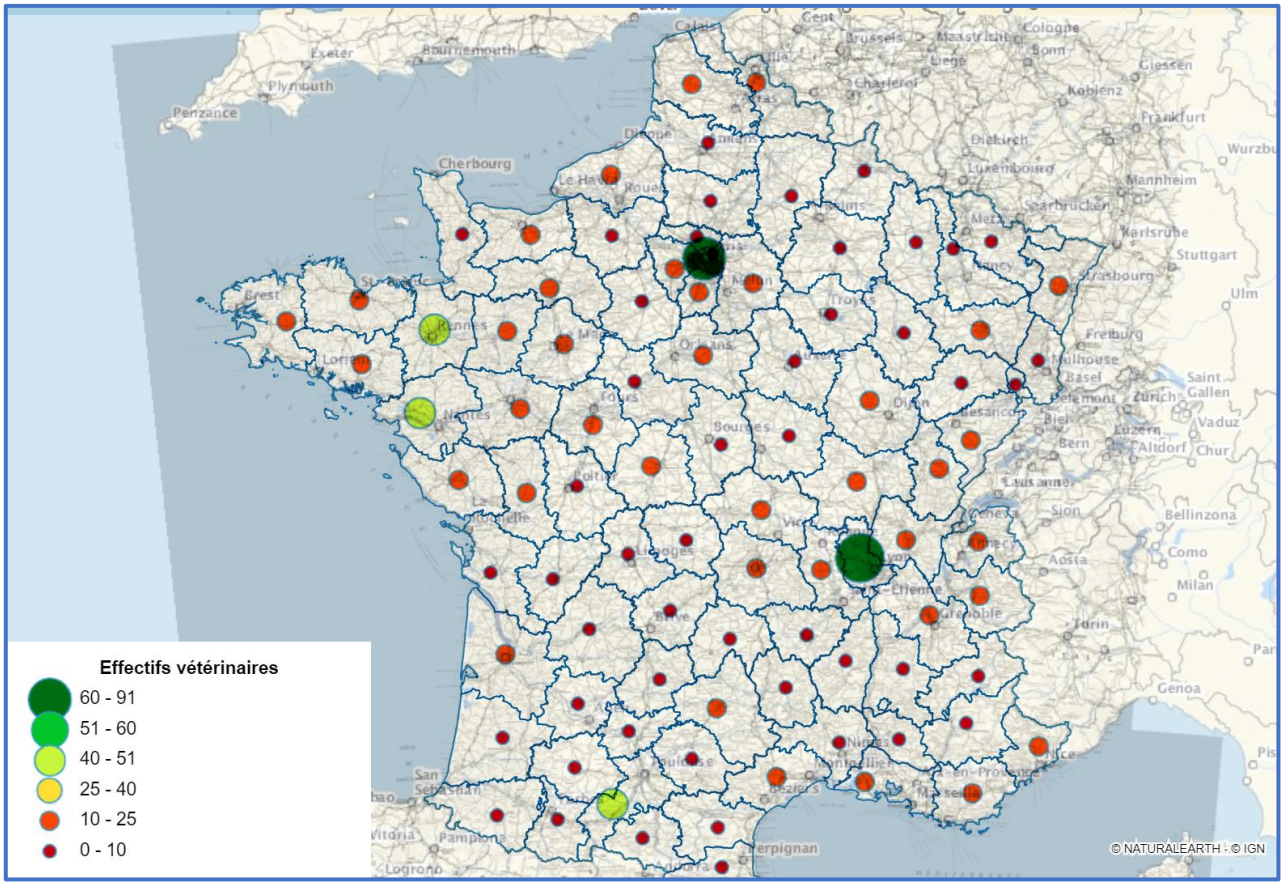

Figure 7 : répartition géographique des effectifs de vétérinaires diplômés ayant répondu au questionnaire d'enquête en ligne (Réalisée à l'aide du logiciel EduGéo©, IGN, Paris, 2020)

3.4.1.2 Echantillon des étudiants vétérinaires

L'échantillon comportait 115 étudiants de première année (22%), 110 étudiants de seconde année (21%), 96 étudiants de troisième année (19%), 98 étudiants de quatrième année (19%) et 98 étudiants de cinquième année (19%). La répartition des étudiants interrogés selon le sexe figure dans le tableau V ci-dessous.

Tableau V : répartition des effectifs des étudiants interrogés selon le sexe

	Variable	Hommes (%)	Femmes (%)	Effectif total
Etudiants	Etudiants	103 (20%)	415 (80%)	518

3.4.2 Echantillon issu de l'enquête par entretiens semi-directifs

Lors des entretiens semi-directifs, la totalité des vétérinaires interrogés a accepté les conditions d'entretien. Au total, 19 entretiens ont été menés, donc 4 en phase exploratoire. Les entretiens ont été menés sur une durée allant de 30 minutes à 1h30, mais de 45 minutes à une heure pour la plupart d'entre eux.
La répartition des vétérinaires interrogés durant les entretiens semi-directifs selon le sexe, la catégorie professionnelle ou la classe d'âge est présentée dans le tableau VI ci-dessous.

Tableau VI : présentation des répondants aux entretiens semi-directifs selon le secteur d'activité, le sexe ou l'âge considéré

Variable	Modalité	Effectifs
Sexe	Homme	9
	Femme	10
Age	25 – 35 ans	6
	35 – 45 ans	5
	45 – 55 ans	8
Secteur d'activité	Canin	5
	Rural	3
	Mixte	5
	Equin	2
	Santé publique	3
	Filières monogastriques	1

3.4.3 Résultats concernant l'indépendance des variables et la qualité d'ajustement des modèles de régression

Concernant les variables indépendantes, ont été observées uniquement 5 non-réponses concernant la classe d'âge et pas de données manquantes pour le sexe ou la catégorie professionnelle. Pour les autres variables, le nombre de non-réponses est compris entre 0 et 5, ce qui représente au maximum 0,4% des données des réponses vétérinaires (5 sur 1210) et 0,9% des réponses des étudiants vétérinaires (5 sur 518). Nous avons donc considéré un tel taux comme négligeable et il ne fera pas l'objet d'une présentation.

L'indépendance des variables explicatives donnant le niveau de corrélation existant entre ces variables prises deux à deux est présentée dans le tableau VII ci-dessous.

Tableau VII : relations de dépendance existant entre les variables sexe, âge et profession.

	Age/Profession	Age/Sexe	Sexe/Profession
Coefficients V de Cramer	0.19	0.30	0.21
Khi deux d'indépendance de Pearson (p-value)	92.14 ($2.2e^{-16}$)	107.45 ($2.2e^{-16}$)	53.15 ($1.7e^{-11}$)

Ici, la condition d'indépendance n'est pas parfaitement remplie, mais on constate que les corrélations entre les variables n'étaient pas trop fortes. La régression logistique restait donc possible.

L'issue du test de Hosmer – le Cessie (qui évalue la qualité d'ajustement) sur chaque modèle est indiquée dans le tableau VIII ci-contre.

Tableau VIII : critère de satisfaction des p-value obtenues pour les modèles de régression logistique soumis au test de Hosmer – Le Cessie

Modèles avec une **p-value < 0.05** (test non satisfaisant)	Modèles avec une **p-value > 0.05** (test satisfaisant)
Moral pressure Verypositive Positive Frustrating Anxious Welfaredefinition Vetprofessionpositionning Vetrole Nostunning Foiegras Caillebotis Docking APA Veterinarians SE Europe CNOV	Personalopinion Professionalexpression Knowledge Welfarefuture Hypertype Corrida Castration Circus Nograss Transport Debeaking Cow AC AE SV Media Government Industry Organisms

Il est rappelé que la traduction et la correspondance de chaque variable est visible dans le tableau III.

Rappelons également que dans le cadre des résultats de la régression logistique, la référence considérée à travers cette étude est une femme travaillant en milieu canin d'entre 35 et 55 ans.

3.4.4 Perception des connaissances et des compétences en bien-être animal

3.4.4.1 Appréciation du niveau de connaissances propres relatives au bien-être animal

Plus de la moitié des vétérinaires (67%) estimait son niveau de connaissances relatif au bien-être animal comme bon à très bon. Cette proportion était moindre chez les étudiants (51%). Les taux de réponses sont visibles sur la figure 8 ci-dessous.

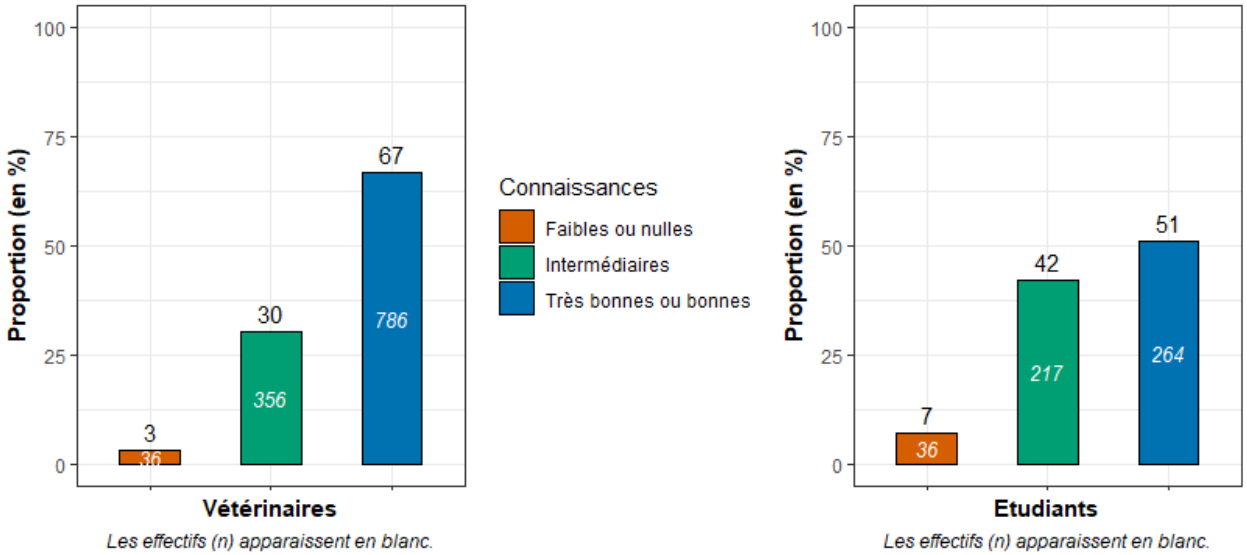

Figure 8 : graphique présentant la répartition des effectifs des répondants obtenue lors du questionnaire en ligne concernant la perception de leurs connaissances

D'après les résultats de la régression logistique visibles sur le tableau IX ci-contre, les vétérinaires travaillant en santé publique ainsi que ceux de la catégorie « autres vétérinaires » étaient plus enclins à trouver leurs connaissances bonnes plutôt qu'intermédiaires, par rapport à la référence et indépendamment de leur âge ou de leur sexe.

Tableau IX : résultats de la régression logistique concernant la perception des connaissances liées au bien-être animal des vétérinaires

Perception des connaissances liées au bien-être animal (intermédiaire VS bonne)						
Variable	*Coefficient*	*Erreur standard*	*p-value*	*IC à 95%*		*Odd Ratio*
				Borne inférieure	*Borne supérieure*	
(Intercept)	0.48	0.11	.	0.27	0.69	1.62
Profession						
Canin	*Référence*					
Santé Publique	0.70	0.17	**<0.001**	0.37	1.04	**2.01**
Rural	0.16	0.17	0.34	-0.16	0.49	1.17
Autres	0.57	0.19	**0.003**	0.20	0.96	**1.78**

Concernant les connaissances des étudiants par rapport à celles des vétérinaires rencontrés durant leur cursus, 62% des étudiants déclaraient que les vétérinaires rencontrés durant leur cursus avaient autant si ce n'est plus de connaissances qu'eux en matière de bien-être animal. 17% d'entre eux estimaient qu'ils avaient cependant plus de connaissances que les vétérinaires rencontrés durant leur cursus (figure 9 ci-contre).

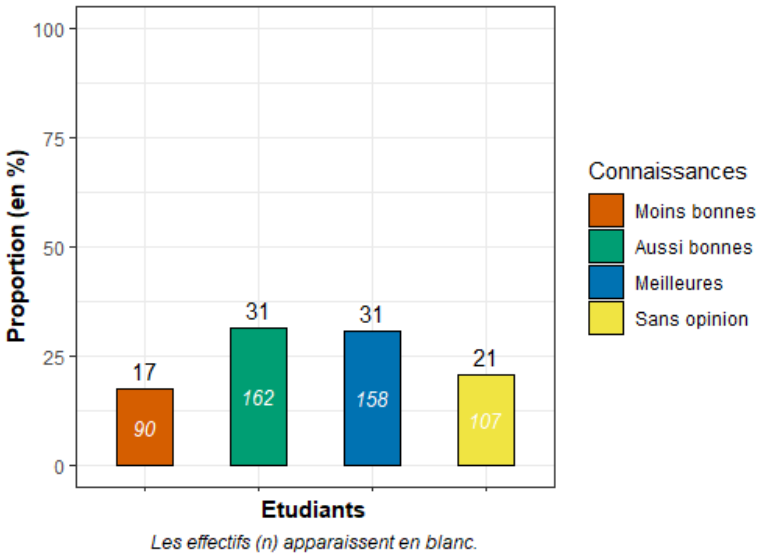

Figure 9 : graphique présentant les réponses obtenues auprès des étudiants vétérinaires lors du questionnaire en ligne sur leur perception des connaissances des vétérinaires rencontrés durant leurs études par rapport à leurs propres connaissances

3.4.4.2 Qualité de la formation initiale reçue en école vétérinaire

51% des étudiants attribuaient une note supérieure ou égale à 4/5. Néanmoins, ils étaient 38% à attribuer une note de 3/5 et 11% à attribuer une note inférieure à 3/5. Ainsi, une part tout juste convenable d'élèves estimaient que l'enseignement reçu concernant le bien-être animal était suffisant pour leur permettre d'acquérir les connaissances et compétences suffisantes pour pouvoir être un acteur du bien-être des animaux .

Lors des entretiens, les vétérinaires ont exprimé pour la majorité d'entre eux le sentiment de ne pas avoir été formés au bien-être animal lors de leurs études, à l'exception de l'apprentissage des activités de soins et de la zootechnie (techniques d'élevage, alimentation, conception des bâtiments) qui s'inscrivaient dans ce cadre. Ils ont précisé que certaines notions avaient parfois été abordées, mais que cela restait insuffisant. Pour certains, la formation n'était pas suffisante et la sensibilisation au bien-être animal relevait plutôt d'une manière de concevoir le rapport à l'animal plutôt que d'une réelle formation. Pour certains vétérinaires, la formation dispensée en école vétérinaire s'adaptait petit à petit et évoluait de manière concomitante avec un changement sociétal qui était considéré récent. Certains vétérinaires ont ajouté que ceci expliquerait que du temps soit nécessaire pour permettre à l'enseignement de s'adapter : « *Je ne peux pas reprocher à l'école le manque de formation que nous avons eu sur ces sujets là parce que le sujet n'existait pas vraiment* », extrait de l'entretien n°5. Néanmoins, l'importance de la formation initiale a été rappelée par plusieurs des personnes interrogées.

3.4.4.3 *Capacité à définir la notion de bien-être animal*

Concernant la définition du bien-être animal, environ 77% des vétérinaires s'estimaient capables de définir assez précisément à très précisément le bien-être animal (figure 10 ci-dessous). Sur cette question, aucune disparité n'a été observée avec les étudiants.

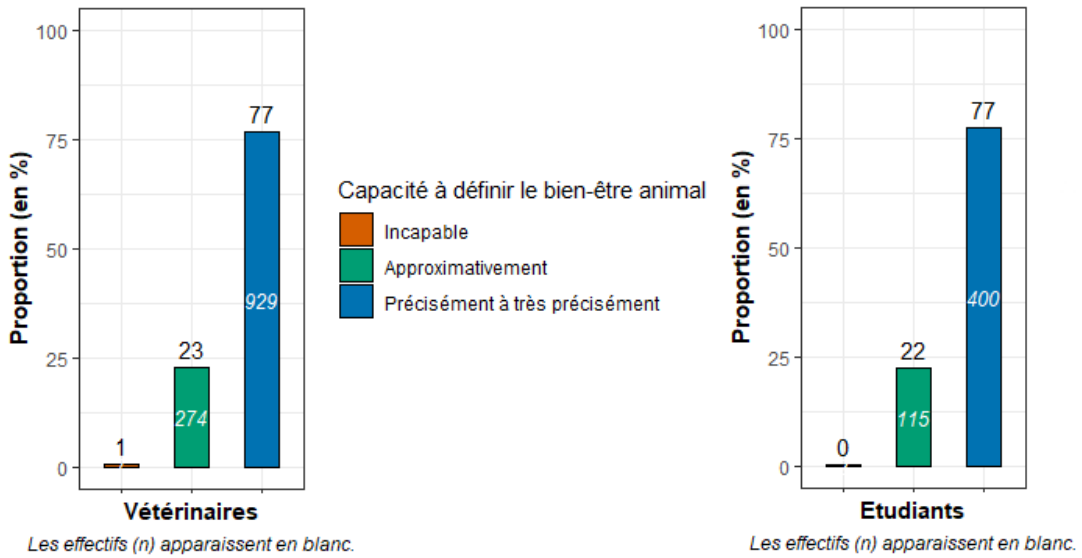

Figure 10 : graphique présentant la répartition des effectifs des répondants obtenue lors du questionnaire en ligne concernant leur capacité à définir le bien-être animal

La perception des connaissances et la perception de la capacité à définir précisément ou approximativement le bien-être animal étaient liées de manière significative ($\chi^2 = 267.26$, p-value < 0.001), dont la table de contingence est présentée sur le tableau X ci-dessous.

Tableau X : répartition des effectifs vétérinaires selon la capacité à définir le bien-être animal et la perception des connaissances sur le bien-être animal

Capacité à définir le bien-être animal / Perception des connaissances	Faibles connaissances ou connaissances nulles	Connaissances intermédiaires	Bonnes à très bonnes connaissances
Incapable	**5** (0,4%)	**1** (0,1%)	**1** (0,1%)
Définition approximative	**28** (2,3%)	**168** (13,9%)	**77** (6,4%)
Définition assez précise à très précise	**4** (0,3%)	**198** (16,5%)	**726** (60,0%)

On constate que 60% des vétérinaires de l'échantillon ont estimé pouvoir donner une définition assez à très précise du bien-être animal et avoir de bonnes à très bonnes connaissances. De même, 90% des vétérinaires ayant de bonnes à de très bonnes connaissances se sont estimés capables de donner une définition précise à très précise du bien-être animal (726/(726+77+1)=90%).

Durant les entretiens, les personnes interrogées ont été amenées à donner leur propre définition du bien-être animal. Les vétérinaires ont exprimé les difficultés rencontrées pour définir ce qu'est le bien-être animal, une notion qu'ils jugeaient fortement subjective, comme l'a attesté le témoignage suivant : « *Je ne définirais pas le bien-être animal de la même façon à différentes personnes. J'aurais pas le même discours. Alors, à la fois parce que j'essaierai de faire passer un message, mais aussi parce que je connais l'interlocuteur que j'ai en face de moi, et je sais s'il sera réceptif ou pas à certaines choses [...]. Je trouve que c'est une notion qui est omniprésente mais qui est très abstraite et que en fait on a beau essayer de chacun de mettre des définitions, c'est quasiment impossible, chacun en a une vision très différente.* » (entretien n°12).

La figure 11 suivante représente les mots relevés dans les définitions données par les vétérinaires ; la taille de chaque mot est proportionnelle au nombre d'occurrences relevées :

Figure 11 : Nuage de mots-clés donnés dans les définitions du bien-être animal par les répondants vétérinaires des entretiens semi-directifs (réalisé sur nuagedemots.co)

3.4.4.4 Perception de la compétence pour échanger avec des interlocuteurs en milieu professionnel sur le bien-être animal

Pour rappel, le libellé exact de cette question était « *D'une manière générale, vous sentez-vous suffisamment compétent pour pouvoir discuter de bien-être animal dans le cadre professionnel avec vos interlocuteurs (éleveurs, propriétaires d'animaux, autres intervenants …) ?* ».

91% des vétérinaires s'attribuaient une note supérieure ou égale à 3 sur 5 pour leur niveau de compétence.

Durant les entretiens, les personnes interrogées s'estimaient globalement compétentes en matière de bien-être animal pour interagir avec leurs interlocuteurs professionnels, bien qu'elles jugeaient cette compétence très hétérogène et individu-dépendant. Les vétérinaires ont précisé leur point de vue en indiquant que la compétence dépendait de la formation reçue, de la sensibilité individuelle et du parcours professionnel. Selon certains avis, cette compétence des vétérinaires serait davantage axée sur l'aspect médical incluant soins et traitements et moins sur les autres aspects, et relèverait parfois davantage d'un ressenti personnel ou d'un état d'esprit que d'une véritable formation : « *Je pense qu'aujourd'hui le concept de bien-être animal est intégré mais je ne suis pas sûr que le contenu ait fondamentalement changé en dehors des progrès réalisés en médecine et en chirurgie* » (entretien n°2). D'autres vétérinaires considéraient que les vétérinaires ne disposaient pas de connaissances suffisantes, mais ont évoqué les difficultés rencontrées pour se former de manière continue sur ce sujet. En effet, ils ont jugé que la forte vitesse d'évolution des connaissances et des pratiques en ce domaine sur les dernières années permettait difficilement de maintenir un niveau de formation continue élevé en plus des autres disciplines dans lesquelles ils devaient se former.

Néanmoins, certains individus ont réaffirmé l'importance de la formation continue pour maintenir un niveau de compétences élevé : « *Je pense que maintenant nous avons des outils pour celui qui veut se former, mais on a encore énormément de progrès à faire. Je pense que pour les vétérinaires la marge de progression reste importante.* » (entretien n°16). La nécessité de pouvoir remettre en question ses pratiques a également été rappelée : « *J'ai cette volonté de remettre en question ma pratique. Mais cela demande un effort.* » (entretien n°10), tout en rappelant qu'« *il faut certaines compétences pour que le vétérinaire puisse apporter un côté qui ne soit pas que scientifique et simplement se réduire à la médecine des animaux.* » (entretien n°16).

3.4.4.5 *Fréquence et origine de la prise d'informations sur le bien-être animal*

Concernant la prise d'informations relatives au bien-être animal, 60% des répondants vétérinaires ont indiqué s'informer au moins une fois par mois. Cette prise d'informations était réalisée pour 77% d'entre eux par le biais de la presse professionnelle. Seuls les groupements d'intérêt économique ont été peu mis en avant pour se former sur ces sujets.

3.4.4.6 *Profils de la perception des vétérinaires vis-à-vis de leurs connaissances et de leurs compétences en bien-être animal*

L'ACM réalisée sur la partie thématique « perception des connaissances et des compétences » a mis en évidence deux axes (figure 12 ci-dessous), qui expliquaient respectivement 25% (axe 1) et 15% (axe 2) de l'inertie totale, c'est-à-dire de la variabilité des données.

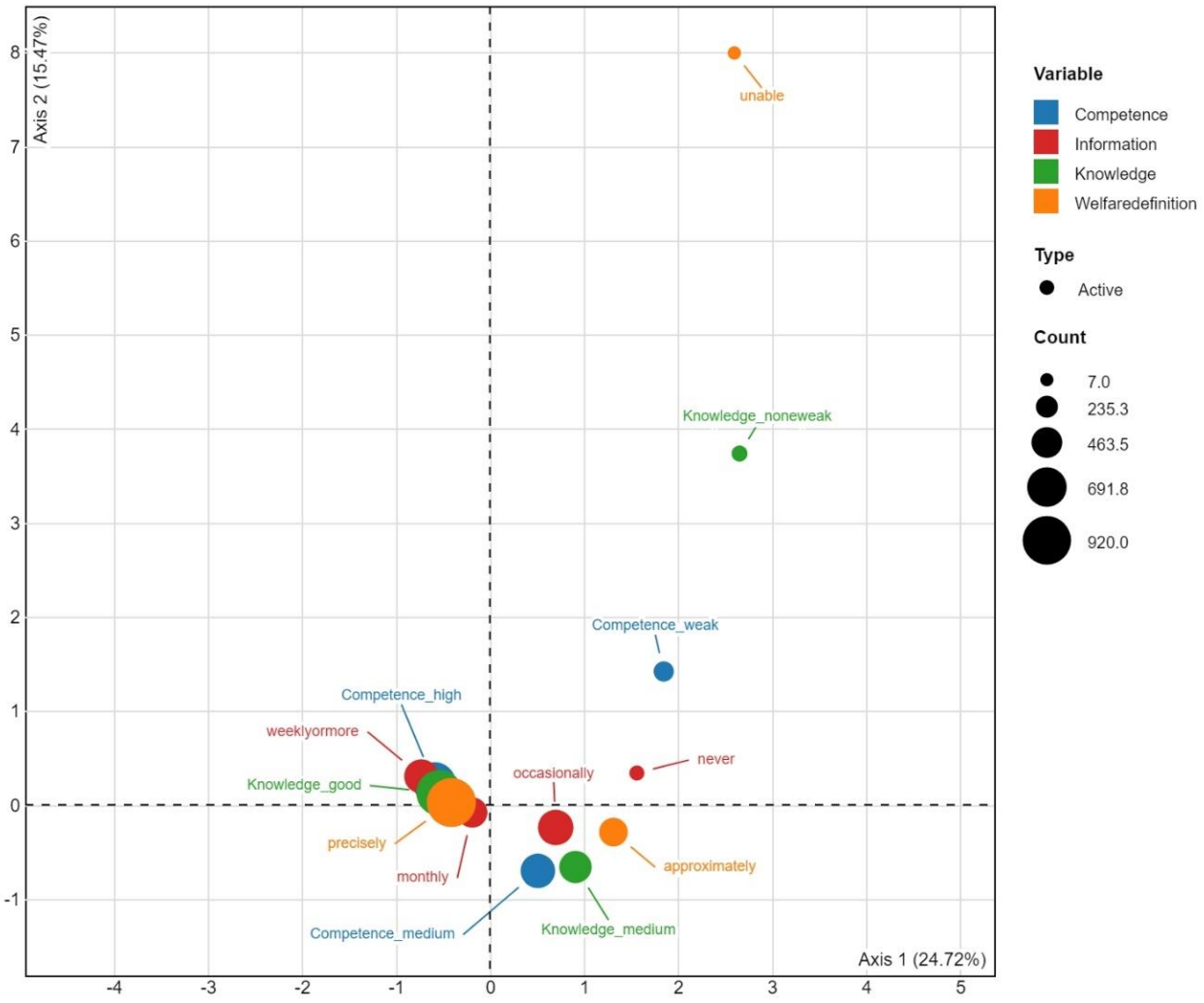

Figure 12 : représentation graphique de l'ACM sur la thématique « perception des connaissances et des compétences »

La contribution des variables aux différents axes est présentée dans le tableau XI ci-contre.

Tableau XI : Coordonnées, contribution et rapport de corrélation des modalités ayant contribué à la construction de chaque axe de l'ACM « perception des connaissances et des compétences »

		Axe 1			**Axe 2**		
Variable	Modalité	Coordonnée sur l'axe	Contribution (en %)	Rapport de corrélation	Coordonnée sur l'axe	Contribution (en %)	Rapport de corrélation
Knowledge	*nonewea k*	2.7	9.8	0.66	3.7	30.9	0.57
	medium	0.9	11.3		-0.7	9.5	
	good	-0.5	8.6		0.1	0.8	
Competenc e	*weak*	1.9	12.8	0.57	1.4	12.0	0.37
	medium	0.5	4.1		-0.7	12.4	
	high	-0.6	8.8		0.2	2.0	
Welfaredef inition	*unable*	2.6	1.8	0.56	8.0	26.8	0.39
	approxi mately	1.3	17.6		-0.3	1.3	
	precisely	-0.4	5.8		0.0	0.0	
Informatio n	*never*	1.6	2.5	0.43	0.3	0.2	0.57
	occasion ally	0.7	8.3		-0.2	1.6	
	monthly	-0.2	0.4		0.0	0.1	
	weeklyor more	-0.7	8.2		0.3	2.3	

Ces résultats ont montré que :

- L'Axe 1 était corrélé à la capacité de définir approximativement le bien-être animal, à la perception des compétences pour s'exprimer sur des sujets controversés liés au bien-être animal et à la perception des connaissances (tableau XI) : plus les répondants avaient une valeur élevée sur cet axe et plus ils estimaient leurs compétences comme faibles, ainsi que leur aptitude à définir le bien-être animal et leurs connaissances comme approximatives voir faibles.
- L'Axe 2 était corrélé à une perception des connaissances faible ou nulle, une incapacité à définir le bien-être animal et une perception de la compétence pour s'exprimer sur des sujets controversés liés au bien-être animal comme faible (tableau XI) : plus les répondants avaient une valeur élevée sur cet axe et plus ils se sentaient incapables de définir le bien-être animal et estimaient leurs compétences et leurs connaissances comme faibles.

L'ACM a mis en évidence 3 types de vétérinaires (Figure 12) :

- Un premier groupe, majoritaire, qui estimait ses connaissances et ses compétences liées au bien-être animal comme bonnes à très bonnes, qui pensait pouvoir en donner une définition précise et qui s'informait au moins une fois par mois.

- Un second groupe, qui possédait des connaissances et compétences intermédiaires, qui pensait pouvoir donner une définition approximative du bien-être animal et qui s'informait occasionnellement de ce sujet.

- Un troisième groupe, beaucoup plus minoritaire, qui estimait ses compétences comme faibles et qui s'informait peu.

Néanmoins, la distance entre ces trois groupes n'était pas très élevée, ce qui suggère qu'il existait plusieurs individus qui partageaient des caractéristiques intermédiaires entre ces groupes pris deux à deux.

3.4.5 Positionnement et perception personnels des vétérinaires vis-à-vis des problématiques liées au bien-être animal

3.4.5.1 Nature de l'opinion personnelle sur les grandes questions liées au bien-être animal

Pour cette question, il est rappelé que les vétérinaires devaient dire s'ils avaient un positionnement personnel fort sur les problématiques liées au bien-être animal, ou au contraire une opinion neutre voir pas d'opinion.

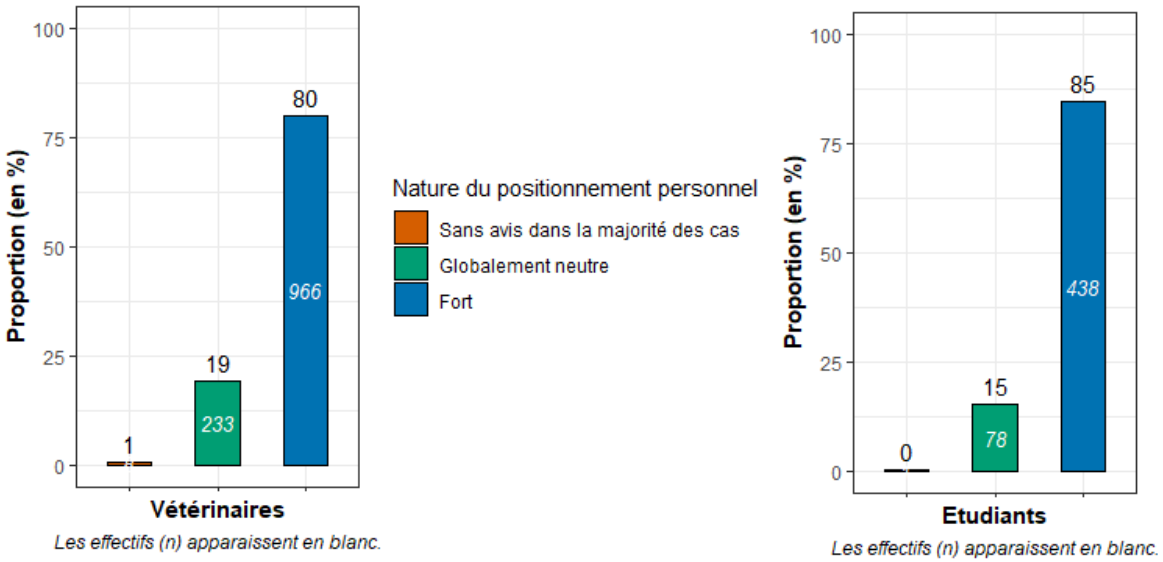

Figure 13 : graphique présentant la répartition des effectifs des répondants obtenue lors du questionnaire en ligne concernant la nature de l'opinion personnelle sur les grandes questions liées au bien-être animal

D'un point de vue strictement personnel (figure 13 ci-dessus), une grande majorité des vétérinaires (80%) et des étudiants (85%) estimait avoir un positionnement personnel fort sur tout ou partie de ces grandes questions (pour rappel, étaient mentionnées aux personnes interrogées trois problématiques pour illustrer cette question : la corrida, la castration à vif des porcelets et les animaux de cirque).

Les résultats de la régression logistique (tableau XII ci-dessous) ont montré que les vétérinaires travaillant en santé publique, en activité de clinique rurale ou dans un autre domaine à l'exception d'une activité canine avaient une opinion personnelle plus neutre que forte par rapport à la référence, et ce indépendamment de l'âge et du sexe. De plus, les hommes étaient significativement plus enclins à avoir une opinion personnelle neutre plutôt que forte. Pour rappel, la référence est une femme âgée d'entre 35 et 55 ans et exerçant en activité canine.

Tableau XII : résultats de la régression logistique concernant la nature de l'opinion personnelle des vétérinaires sur les grandes questions liées au bien-être animal

Opinion personnelle (neutre VS forte)						
Variable	*Coefficient*	*Erreur standard*	*p-value*	*IC à 95%*		*Odd Ratio*
				Borne inférieure	*Borne supérieure*	
(Intercept)	2.22	0.17	**.**	1.91	2.56	**9.2**
Sexe						
Femme	*Référence*					
Homme	-0.66	0.15	**<0.001**	-0.95	-0.36	**0.52**
Profession						
Canin	*Référence*					
Santé Publique	-0.63	0.21	**0.002**	-1.05	-0.22	**0.53**
Rural	-0.91	0.21	**<0.001**	-1.33	-0.50	**0.40**
Autres	-0.57	0.24	**0.02**	-1.03	-0.10	**0.56**

Lors des entretiens, la plupart des individus interrogés ont confirmé avoir un positionnement personnel fort sur ces sujets. Néanmoins, une partie des répondants a confirmé que ce positionnement était plus flou sur certains points sur lesquels les vétérinaires considéraient disposer de moins d'informations, pour lesquels les arguments étaient moins clairement identifiés ou encore lorsque les arguments en faveur ou en défaveur étaient présents en nombre égal et avec le même poids. Tous les vétérinaires n'arrivaient pas à définir expressément ce qui motivait leur prise de position sur ces sujets, mais plusieurs éléments intercurrents ont néanmoins été mis en avant, comme le dialogue avec d'autres acteurs, la lecture de nouveaux textes législatifs ou d'articles scientifiques, la recherche d'informations ou le recours à un anthropomorphisme mesuré. La communication avec les autres acteurs au sein de leur sphère professionnelle semblait être un facteur qui influençait ainsi leur positionnement, par l'échange et le partage d'informations nouvelles. Hors du milieu professionnel, les vétérinaires se sentaient majoritairement à l'aise pour parler de ces sujets.

3.4.5.2 *Expression du point de vue personnel sur les grandes problématiques liées au bien-être animal en milieu professionnel*

Cette question visait à savoir si l'opinion personnelle des vétérinaires sur les grandes problématiques liées au bien-être animal était revendiquée ou non face à des interlocuteurs en milieu professionnel.

54% des vétérinaires ont déclaré exprimer leur point de vue personnel dans leur sphère professionnelle, 46% ne pas le faire et moins de 1% n'avaient pas d'avis pour la majorité de ces questions (figure 14 ci-contre). Les résultats étaient sensiblement les mêmes pour les étudiants.

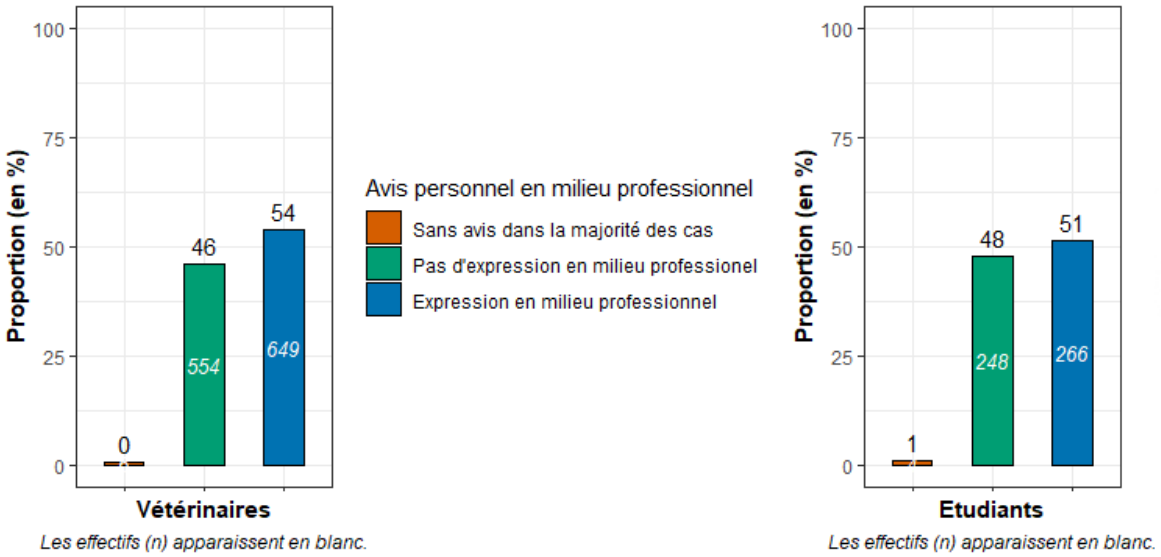

Figure 14 : graphique présentant la répartition des effectifs des répondants obtenue lors du questionnaire en ligne concernant l'expression de l'opinion personnelle sur les grandes questions liées au bien-être animal en milieu professionnel

Les résultats de la régression logistique (tableau XIII ci-contre) ont montré que les vétérinaires âgés de plus de 55 ans exprimaient significativement plus leur opinion personnelle en milieu professionnel, et ce indépendamment du sexe ou de la catégorie professionnelle. A contrario, les résultats ont montré que les vétérinaires travaillant dans la santé publique exprimaient significativement moins leur opinion personnelle en milieu professionnel, et ce indépendamment du sexe ou de l'âge.

Tableau XIII : résultats de la régression logistique concernant l'expression de l'opinion personnelle des vétérinaires sur les grandes questions liées au bien-être animal

Expression professionnelle (non expression VS expression)						
Variable	*Coefficient*	*Erreur standard*	*p-value*	*IC à 95%*		*Odd Ratio*
				Borne inférieure	*Borne supérieure*	
(Intercept)	0.44	0.13	.	0.20	0.69	1.55
Age						
Entre 35 et 55 ans	*Référence*					
Moins de 35 ans	-0.13	0.14	0.36	-0.40	0.15	0.88
Plus de 55 ans	0.59	0.17	**<0.001**	0.27	0.93	**1.81**
Profession						
Canin	*Référence*					
Santé Publique	-1.49	0.17	**< 0.001**	-1.82	-1.16	**0.22**
Rural	0.05	0.18	0.74	-0.26	0.37	1.05
Autres	0.05	0.16	0.80	-0.30	0.40	1.04

Lors des entretiens, la majorité des répondants ont souligné pouvoir s'exprimer sans difficultés avec leurs collègues sur ces sujets. Plus rarement, il a été mentionné que s'exprimer sur ces sujets avec des collègues était étonnamment plus difficile qu'avec des clients, notamment avec des collègues plus âgés. Les vétérinaires travaillant au contact de la clientèle ont affirmé pouvoir s'exprimer librement avec leurs clients en exposant leurs arguments et ce malgré une opposition parfois assez franche. Néanmoins, quelques-uns ont déclaré qu'il pouvait être compliqué de s'exprimer avec la clientèle sur ces sujets, par peur de froisser le client avec qui ils conservent une relation « financière », et par crainte d'être confrontés à des points de vue extrémistes où la discussion n'est pas possible.

Toujours lors des entretiens, ce constat a été partagé par les vétérinaires travaillant dans le domaine de la santé publique, où le positionnement personnel était nettement distingué du positionnement professionnel et n'était pas exprimé de la même manière. L'un des agents de l'Etat interrogé affirmait par exemple « *je ne peux pas ne pas les dissocier [le point de vue personnel et le point de vue professionnel], c'est une forme de professionnalisme* » (entretien n°2). Il a indiqué que le positionnement personnel pouvait être exprimé, mais dans un cercle plus restreint de partenaires professionnels proches.
Ce décalage entre le positionnement personnel et le positionnement professionnel pouvait être source d'inconfort, mais ces situations semblaient relativement rares. L'un des vétérinaires travaillant dans le domaine de la santé publique a cependant précisé concernant les problématiques liées au bien-être animal que « *ce sont des sujets [qu'il] peux évoquer avec des acteurs proches sans mettre en avant [ses] états d'âme, mais*

simplement en exposant [son] regard un peu critique de la réglementation tout en restant à [sa]place » (entretien n°4). Certains vétérinaires notamment en milieu libéral s'attachaient au contraire à ne pas dissocier ces deux avis : « *Moi mon travail je l'estime dans la prolongation de ma vie personnelle, je pense être au travail comme je suis dans la vie, je n'ai pas deux facettes* » (entretien n°10).

Les liens entre la nature de l'opinion personnelle sur les questions liées au bien-être animal et l'expression de cette opinion personnelle en milieu professionnel face à différents interlocuteurs sont présentés dans le tableau XIV ci-dessous. 42% des vétérinaires ayant déclaré avoir une opinion forte (c'est-à-dire claire) sur ces sujets ne l'exprimaient pas en milieu professionnel (407/(407+555+3)=42%). Le fait d'avoir une opinion personnelle forte ou neutre et le fait de l'exprimer ou non dans son milieu professionnel étaient liés de manière significative *(χ^2 = 25.567, p-value < 0.001).*

Tableau XIV : répartition des effectifs vétérinaires selon la nature de l'opinion personnelle et son expression en milieu professionnel sur les grandes questions liées au bien-être animal

Expression en milieu professionnel / Opinion personnelle	Pas d'avis dans la majorité des cas	Pas d'expression	Expression
Pas d'avis dans la majorité des cas	**1** (0,1%)	**5** (0,4%)	**2** (0,2%)
Opinion neutre	**2** (0,2%)	**141** (11,7%)	**90** (7,5%)
Opinion forte	**3** (0,2%)	**407** (33,7%)	**555** (46,0%)

3.4.5.3 Sensibilité des vétérinaires évaluée par les étudiants

Rappelons que pour cette question les étudiants devaient évaluer la sensibilité personnelle des vétérinaires rencontrés durant leur cursus de formation par rapport à leur propre sensibilité. Environ un étudiant sur deux estimait que les vétérinaires rencontrés avaient la même sensibilité qu'eux concernant le bien-être animal. Cependant, une part non négligeable des étudiants (38%) estimait que ceux qu'ils avaient rencontrés étaient moins sensibles qu'eux.

Lors des entretiens, plusieurs vétérinaires se sont exprimés sur le fait que cette sensibilité était dépendante du facteur âge, et que parfois certains confrères plus âgés semblaient y être moins attentifs : « *Je pense que les nouvelles générations de vétérinaires sont plus sensibilisées à ça. J'ai des collègues plus âgés qui se fichent du bien-être animal »* (entretien n°7). Les individus interrogés estimaient pour la plupart que les choses allaient changer avec l'arrivée de nouvelles générations, mais que cet écart de sensibilité n'en était pour autant pas moins réductible en communiquant et en échangeant autour de ces sujets en impliquant les vétérinaires issus de toutes les générations.

3.4.5.4 Clarté du positionnement sur les problématiques liées au bien-être animal

Pour rappel, le libellé de cette question était le suivant : « *A titre personnel, avez-vous une position tranchée (positive ou négative) sur une ou plusieurs des pratiques suivantes (cochez les propositions pour lesquelles vous pensez avoir une position tranchée)* », à la suite de laquelle figurait une liste de sujets liés au bien-être animal.

Chez les vétérinaires diplômés (figure 15 page suivante), la majorité des personnes interrogées a déclaré avoir un positionnement tranché sur les sujets de l'abattage sans étourdissement (87%), les hypertypes chez les animaux de compagnie (74%), la castration à vif des porcelets (72%) et la corrida (70%). Les sujets pour lesquels le plus de vétérinaires diplômés n'avaient pas un positionnement tranché étaient la production de foie gras et l'épointage des volailles (tous deux à 36%).

Chez les étudiants (figure 15), les répondants ont déclaré avoir un positionnement tranché sur les sujets de l'abattage sans étourdissement (89%), la corrida (83%), les hypertypes chez les animaux de compagnie (79%), les animaux de cirque et la castration à vif des porcelets (tous deux à 70%). Les sujets pour lesquels cette proportion était la plus faible étaient l'élevage sur caillebottis exclusivement (31%) et l'épointage des volailles (29%).

Les disparités les plus importantes entre les vétérinaires diplômés et les étudiants vétérinaires concernaient la corrida et de l'utilisation d'animaux dans les cirques pour lesquels les étudiants étaient plus nombreux (respectivement +13% et +12%) à avoir un avis tranché.

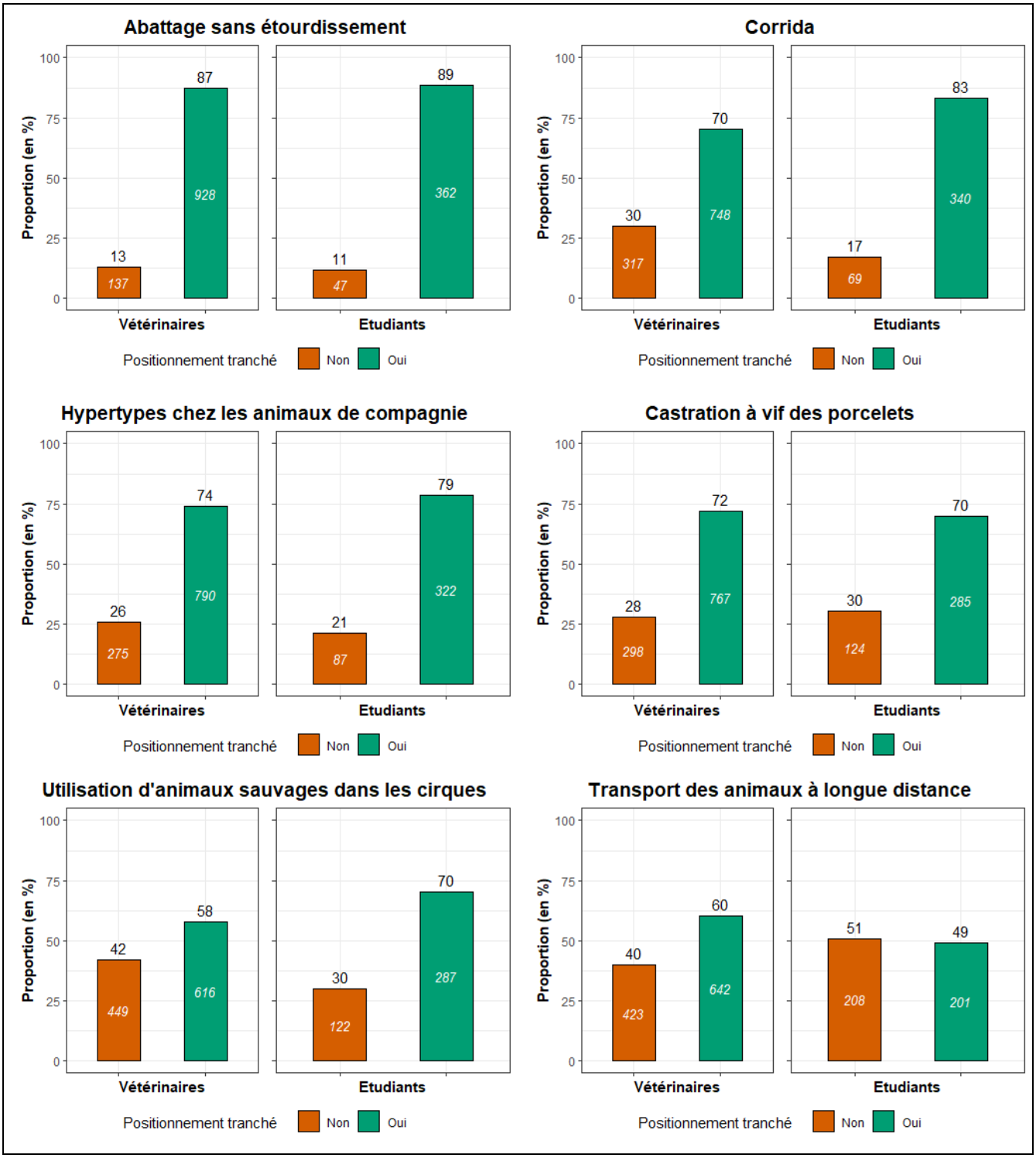
Abattage sans étourdissement
Proportion (en %)
100
75
50
25
0
13
137
87
928
11
47
89
362
Vétérinaires
Etudiants
Positionnement tranché
Non
Oui
Corrida
30
317
70
748
17
69
83
340
Hypertypes chez les animaux de compagnie
26
275
74
790
21
87
79
322
Castration à vif des porcelets
28
298
72
767
30
124
70
285
Utilisation d'animaux sauvages dans les cirques
42
449
58
616
30
122
70
287
Transport des animaux à longue distance
40
423
60
642
51
208
49
201

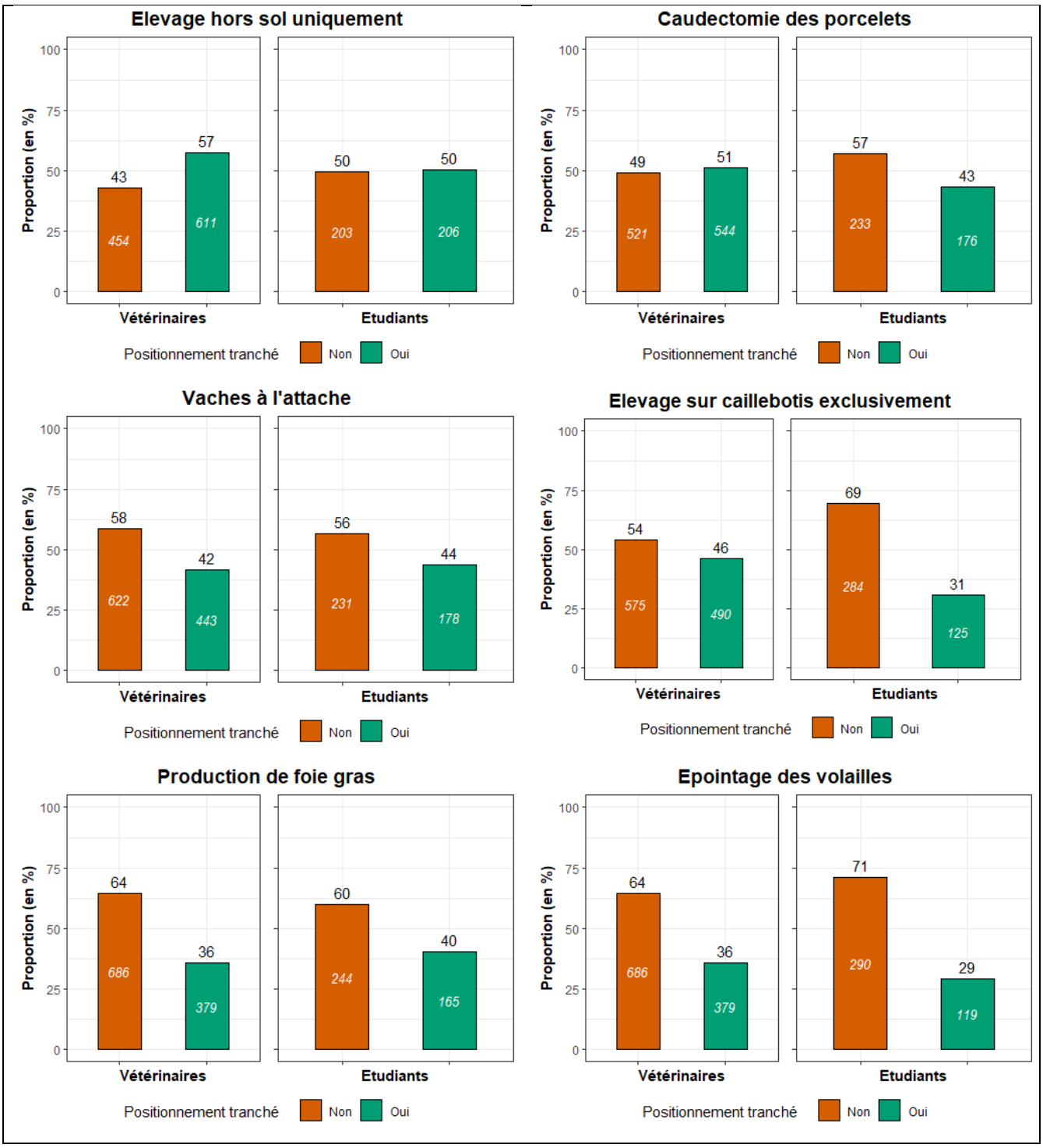

Figure 15 : graphiques présentant les proportions d'avis tranchés ou non sur des sujets liés au bien-être animal chez les vétérinaires et les étudiants (les effectifs apparaissent en blanc), classés par ordre décroissant de proportions d'avis tranchés.

Les résultats de la régression logistique (tableau XV ci-contre) doivent être interprétés variable par variable. A titre d'exemple, les hommes étaient significativement moins enclins à avoir une position tranchée sur la castration à vif des porcelets ou la corrida, mais plus enclins à avoir une position tranchée sur les hypertypes, toujours par rapport à la référence et indépendamment des autres variables. De même, la classe d'âge des moins de 35 ans était significativement plus encline à avoir une position tranchée sur les hypertypes, alors que la classe d'âge des plus de 55 ans tendait significativement à avoir un avis moins tranché sur la corrida, par rapport à la référence et indépendamment des autres variables.

Tableau XV : résultats de la régression logistique concernant les proportions d'avis tranchés ou non sur des sujets liés au bien-être animal chez les vétérinaires

Position tranchée (c'est-à-dire claire) sur les pratiques suivantes (non VS oui)						
Variable	*Coefficient*	*Erreur standard*	*p-value*	*IC à 95%*		*Odd Ratio*
				Borne inférieure	*Borne supérieure*	
Hypertypes chez les animaux de compagnie						
(Intercept)	2.18	0.21	<0.001	1.78	2.60	8.84
Sexe						
Femme	*Référence*					
Homme	-0.54	0.16	**0.001**	-0.86	-0.22	**0.58**
Profession						
Canin	*Référence*					
Santé Publique	-1.94	0.22	**<0.001**	-2.40	-1.51	**0.14**
Rural	-0.80	0.25	**0.001**	-1.30	-0.30	**0.45**
Autres	-1.68	0.25	**<0.001**	-2.18	-1.20	**0.18**
Age						
Entre 35 et 55 ans	*Référence*					
Moins de 35 ans	0.83	0.20	**<0.001**	0.45	1.23	**2.30**
Plus de 55 ans	0.10	0.19	0.60	-0.27	0.47	1.10
Corrida						
(Intercept)	1.13	0.12	<0.001	0.89	1.37	3.10
Sexe						
Femme	*Référence*					
Homme	-0.51	0.14	**<0.001**	-0.79	-0.23	**0.60**
Age						
Entre 35 et 55 ans	*Référence*					
Moins de 35 ans	0.21	0.16	0.20	-0.11	0.53	1.23
Plus de 55 ans	-0.53	0.17	**0.002**	-0.87	-0.19	**0.59**
Castration à vif des porcelets						
(Intercept)	1.47	0.14	<0.001	1.20	1.75	4.35
Sexe						
Femme	*Référence*					
Homme	*-0.35*	0.14	**0.015**	-0.63	-6.82	**0.70**
Profession						
Canin	*Référence*					
Santé Publique	*-0.37*	0.19	0.05	-0.75	0	0.69
Rural	-0.81	0.19	**<0.001**	-1.19	-0.45	**0.44**
Autres	-0.34	0.22	0.11	-0.77	0	0.71

Utilisation d'animaux dans les cirques						
(Intercept)	0.99	0.14	<0.001	0.71	1.27	2.69
Profession						
Canin	*Référence*					
Santé Publique	-0.81	0.17	**<0.001**	-1.16	-0.48	**0.44**
Rural	-0.95	0.17	**<0.001**	-1.29	-0.60	**0.39**
Autres	-0.96	0.19	**<0.001**	-1.34	-0.58	**0.38**
Age						
Entre 35 et 55 ans	*Référence*					
Moins de 35 ans	0.21	0.15	0.15	-0.08	0.51	1.24
Plus de 55 ans	-0.55	0.17	**<0.001**	-0.87	-0.23	**0.57**
Elevages hors sol (aucuns accès à l'extérieur)						
(Intercept)	0.89	0.12	**<0.001**	0.66	1.13	2.43
Profession						
Canin	*Référence*					
Santé Publique	-0.98	0.17	**<0.001**	-1.31	-0.65	**0.37**
Rural	-0.77	0.17	**<0.001**	-1.10	-0.43	**0.46**
Autres	-0.76	0.19	**<0.001**	-1.14	-0.39	**0.46**
Transport des animaux à longue distance						
(Intercept)	0.64	0.11	**<0.001**	0.43	0.86	1.90
Sexe						
Femme	*Référence*					
Homme	-0.37	0.14	**0.006**	-0.65	-0.10	**0.69**
Age						
Entre 35 et 55 ans	*Référence*					
Moins de 35 ans	-0.42	-0.42	**0.004**	-0.70	-0.14	**0.66**
Plus de 55 ans	0.33	0.17	0.06	0	0.68	1.39
Epointage des volailles						
(Intercept)	-0.51	0.80	**<0.001**	-0.67	-0.35	0 .60
Sexe						
Femme	*Référence*					
Homme	-0.22	0.13	0.09	-0.49	0.04	0.80
Vaches à l'attache						
(Intercept)	0.05	0.12	0.66	-0.19	0.30	1.05
Sexe						
Femme	*Référence*					
Homme	-0.48	0.25	0.06	-0.98	0.01	0.62
Profession						
Canin	*Référence*					
Santé Publique	-0.47	0.20	**0.02**	-0.86	-0.09	**0.62**
Rural	-0.71	0.22	**0.001**	-1.16	-0.27	**0.49**
Autres	-0.11	0.23	0.63	-0.57	0.34	0.89
Sexe | Profession						
Femme | canine	*Référence*					
Homme | santé publique	0.19	0.36	0.60	-0.52	0.90	1.21
Homme | rural	0.83	0.36	**0.02**	0.13	1.55	**2.30**
Homme | autres	-0.35	0.41	0.40	-1.16	0.45	0.70

Lors des entretiens, une majorité de vétérinaires a estimé que les deux aspects de médiatisation et de prise de conscience par le grand public de ces problématiques liées au bien-être animal étaient louables sur le fond et pour les changements qu'ils apportaient puisqu'ils permettaient au grand public de prendre conscience de toutes les problématiques rencontrées dans le cadre du bien-être animal. Cette prise de conscience était également perçue comme un phénomène qui était nécessaire à un moment donné : « *la prise de conscience devait avoir lieu, car il y avait quelque dérives, L214 n'a pas pu tout inventer, mais ils ne connaissent pas les conditions de travail, les conditions de la vie privée et tout est à remettre en perspective* » (entretien n°7). Néanmoins, de nombreux vétérinaires ont exprimé leurs craintes vis-à-vis des phénomènes observés : certains acteurs, comme les associations de protection animale, ont été estimés trop présents sur la scène médiatique tout en véhiculant des idées et des notions jugées trop extrémistes. Certains vétérinaires se sont spontanément dits inquiets de la place accordée à ces associations. Lorsque les vétérinaires évoquaient ces associations, c'est L214 qui était citée presque exclusivement. Une partie des individus interrogés regrettait que le projecteur médiatique soit uniquement dirigé vers les atteintes au bien-être animal, et non davantage vers les actions déployées avec pour objectif de l'améliorer. Un exemple donné par les vétérinaires était les bonnes pratiques développées en élevage. Un autre exemple a été rapporté dans l'entretien n°3 : « *Je trouve ça bien que des éleveurs fassent des chaînes Youtube et montrent ce qu'ils font pour essayer de montrer aux gens comment est vraiment le monde agricole. […] Les gens qui font des choses bien restent dans l'ombre par rapport à des associations extrémistes ».* La médiatisation était également perçue comme un facteur pouvant effrayer les éleveurs et pénaliser la promotion du bien-être animal auprès d'eux.

Certains vétérinaires ont également exprimé leurs craintes de l'évolution sociétale qui se ferait trop rapidement, en empêchant l'adaptation progressive du système actuel de l'élevage, notamment au regard du durcissement des normes règlementaires. Dans les services déconcentrés de santé publique a été dénoncé le nombre excessif de plaintes jugées illégitimes portées par le grand public en protection animale.

3.4.5.5 *Profils du positionnement personnel des vétérinaires vis-à-vis des grandes problématiques liées au bien-être animal*

L'ACM réalisée sur la partie « clarté du positionnement sur les grandes problématiques liées au bien-être animal » (figure 16 ci-dessous) a mis en évidence deux axes, qui expliquaient respectivement 29% (axe 1) et 9% (axe 2) de l'inertie totale, c'est-à-dire de la variabilité des données.

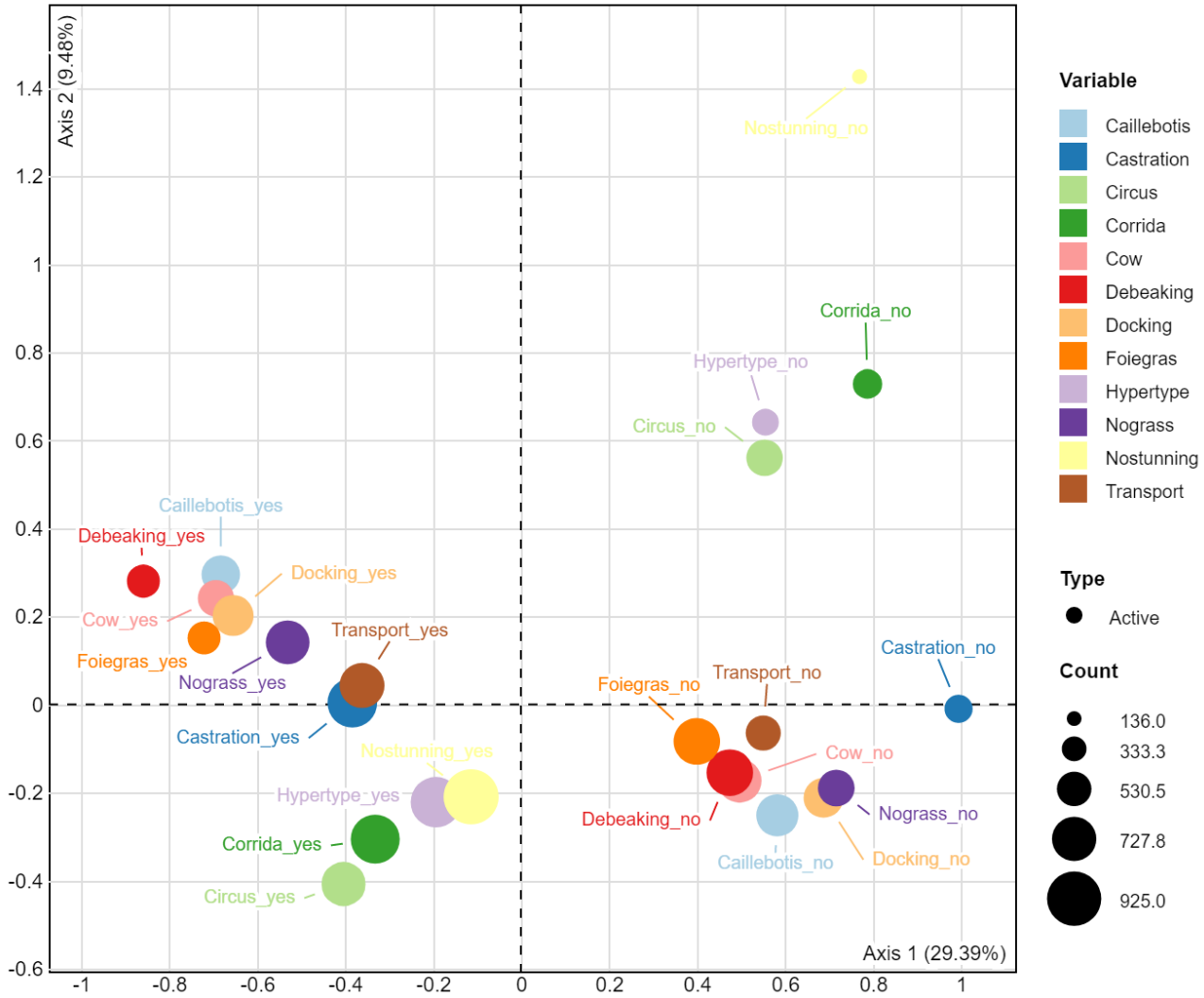

Figure 16 : représentation graphique de l'ACM sur la clarté du positionnement de différents sujets liés au bien-être animal

La contribution des variables aux différents axes est présentée dans le tableau XVI page suivante.

L'Axe 1 était corrélé à toutes les variables, exceptées les variables NOSTUNNING, HYPERTYPE et TRANSPORT (tableau XVI) : plus les répondants avaient une valeur élevée sur cet axe et moins leur positionnement sur ces sujets controversés liés au bien-être animal était tranché.

L'Axe 2 était corrélé NOSTUNNING, CIRCUS et CORRIDA (tableau XVI) : plus les répondants avaient une valeur élevée sur cet axe moins leur positionnement sur ces sujets controversés liés au bien-être animal était tranché.

Tableau XVI : coordonnées, contribution et rapport de corrélation des modalités ayant contribué à la construction de chaque axe de l'ACM « positionnement des vétérinaires vis-à-vis des grandes problématiques liées au bien-être animal »

		Axe 1			**Axe 2**		
Variable	Modalité	Coordonnée sur l'axe	Contribution (en %)	Rapport de corrélation	Coordonnée sur l'axe	Contribution (en %)	Rapport de corrélation
Castration	*yes*	-0.4	3.0	0.38	0	0	0
	no	1.0	7.8		0	0	
Debeaking	*yes*	-0.9	7.4	0.41	0.3	2.5	0.04
	no	0.5	4.1		-0.2	1.4	
Docking	*yes*	-0.7	6.2	0.45	0.2	1.8	0.04
	no	0.7	6.5		-0.2	1.9	
Nograss	*yes*	-0.5	4.6	0.38	0.1	1.0	0.03
	no	0.7	6.2		-0.2	1.4	
Caillebotis	*yes*	-0.7	6.0	0.40	0.3	3.5	0.07
	no	0.6	5.2		-0.3	3.0	
Cow	*yes*	-0.7	5.7	0.34	0.2	2.1	0.04
	no	0.5	4.0		-0.2	1.5	
Foiegras	*yes*	-0.7	5.3	0.29	0.2	0.7	0.01
	no	0.4	2.9		-0.1	0.4	
Corrida	*yes*	-0.3	2.2	0.26	-0.3	5.8	0.22
	no	0.8	5.2		0.7	13.8	
Transport	*yes*	-0.4	2.2	0.20	0	0.1	0
	no	0.5	3.4		0	0.2	
Hypertype	*yes*	-0.2	0.8	0.11	-0.2	3.2	0.14
	no	0.6	2.3		0.6	9.3	
Nostunning	*yes*	-0.1	0.3	0.09	-0.2	3.4	0.30
	no	0.8	2.2		1.4	22.9	
Circus	*yes*	-0.4	2.7	0.22	-0.4	8.5	0.23
	no	0.6	3.7		0.6	11.6	

L'ACM a mis en évidence plusieurs profils de répondants (figure 16) :

1. D'une part des vétérinaires pour qui dans l'ensemble le positionnement était tranché sur ces sujets (à gauche sur l'axe 1), et de l'autre, les vétérinaires pour qui le positionnement ne l'était pas (à droite sur l'axe 1).

2. D'autre part des vétérinaires ayant un positionnement tranché sur le cirque, l'abattage sans étourdissement et la corrida (en bas sur l'axe 2), et d'autres vétérinaires n'ayant pas un positionnement tranché sur ces trois mêmes sujets (en haut sur l'axe 2).

Ainsi, lorsque le vétérinaire avait un positionnement tranché pour l'abattage sans étourdissement, la corrida ou le cirque, il avait tendance à avoir également un positionnement tranché sur les deux autres sujets (ces trois modalités étaient associées). De même, un vétérinaire qui possédait un avis non tranché sur l'un de ces trois sujets avait tendance à avoir un avis non tranché sur les deux sujets restants. Ce raisonnement n'a pas pu être mis en évidence pour les autres variables.

3.4.6 Perception de l'activité professionnelle et de son évolution au regard de l'évolution sociétale autour du bien-être animal

3.4.6.1 Activité professionnelle concernée par le bien-être animal

Durant les entretiens, à la question « *Dans le contexte actuel, pensez-vous qu'il existe des préoccupations sociétales ayant un impact sur les activités du vétérinaire ?* » qui figurait en tout début d'entretien, le bien-être animal a été spontanément évoqué par plus de la moitié des personnes interrogées.

La transformation du rapport de l'homme à l'animal a été souvent mentionnée, avec par exemple « *une fusion avec l'animal de compagnie qui devient une entité importante au sein de la famille, je parlerai d'humanisation de l'animal, c'est quelque chose d'important aussi bien au niveau de la société que pour notre profession. Et il y a clairement eu une évolution dans le temps.* » (entretien n°17).

A la question « *Pensez-vous que votre activité professionnelle est concernée par la question du bien-être animal ?* », 99% des étudiants et des vétérinaires diplômés ont répondu oui.

3.4.6.2 Proportion actuelle et future de l'activité professionnelle spécifiquement dédiée au bien-être animal

Pour rappel, il était demandé aux vétérinaires d'évaluer la proportion actuelle et future de leur activité professionnelle spécifiquement dédiée au bien-être animal. Les résultats à cette question sont présentés dans la figure 17 ci-contre.

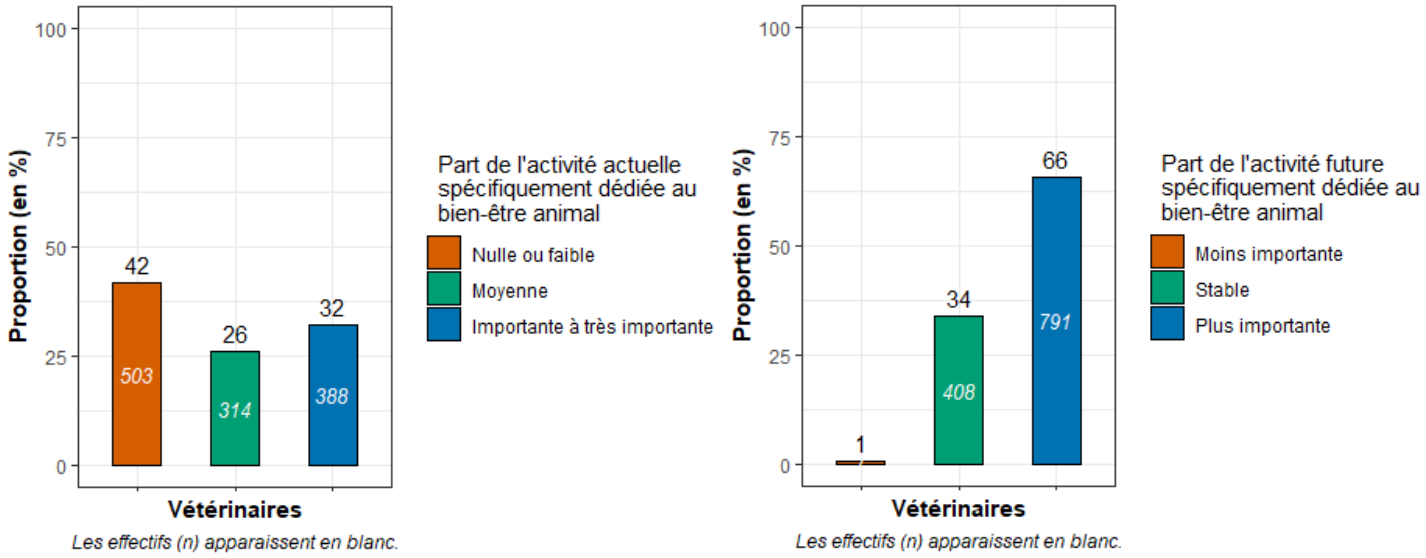

Figure 17 : graphique présentant la répartition des effectifs des répondants obtenue lors du questionnaire en ligne concernant la part de l'activité actuelle et future spécifiquement dédiée au bien-être animal

32% des vétérinaires estimaient cette proportion actuelle comme importante à très importante, et 68% la déclaraient comme faible à moyenne (figure 17).
66% des vétérinaires déclaraient que cette part d'activité serait plus importante à beaucoup plus importante dans le futur, tandis que 34% des vétérinaires la disaient stable dans le futur. Au contraire, ils étaient moins d'1% à penser que cette proportion allait être « *moins importante* » à « *beaucoup moins importante* » dans les années à venir.

Durant les entretiens, les vétérinaires ont confié pour la plupart d'entre eux ne pas consacrer une part importante de leur activité de manière spécifique au bien-être animal, ou tout du moins ne pas l'identifier en tant que telle. Très peu de vétérinaires interrogés ont exprimé avoir d'ores et déjà mis en place des services spécifiques qui lui étaient dédiés.

D'après les résultats de la régression logistique (tableau XVII ci-dessous), les vétérinaires ruraux et les hommes étaient significativement plus enclins à penser que cette proportion future serait importante plutôt que stable dans le futur par rapport à la référence fixée et indépendamment des autres variables.

Tableau XVII : résultats de la régression logistique concernant l'évolution de la part de l'activité professionnelle spécifiquement liée au bien-être animal dans le futur

Evolution de la part de l'activité professionnelle spécifiquement liée au bien-être animal dans le futur (stable VS plus importante)						
Variable	*Coefficient*	*Erreur standard*	*p-value*	*IC à 95%*		*Odd Ratio*
				Borne inférieure	*Borne supérieure*	
(Intercept)	0.45	0.11	**<0.001**	0.24	0.67	1.57
Sexe						
Femme	*Référence*					
Homme	0.27	0.13	**0.04**	0.02	0.53	**1.31**
Profession						
Canin	*Référence*					
Santé Publique	-0.10	0.16	0.51	-0.41	0.20	0.90
Rural	0.53	0.18	**0.003**	0.18	0.88	**1.69**
Autres	0.15	0.18	0.42	-0.21	0.51	1.16

3.4.6.3 Mutation de l'activité professionnelle vis-à-vis de l'évolution sociétale du bien-être animal

Lors des entretiens, peu de vétérinaires avaient le sentiment que l'évolution sociétale autour du bien-être animal avait profondément impacté leur activité professionnelle et leur pratique. Toutefois, ils percevaient un changement se traduisant dans leur manière d'appréhender les choses, se sentant davantage sensibilisés et plus attentifs à cette thématique. Ils disaient également la prendre davantage en compte dans leur relation avec la clientèle. Les vétérinaires ont également rapporté une influence de l'évolution sociétale sur le lien entre l'animal et le professionnel ; ainsi, les vétérinaires avaient le sentiment de développer plus de précautions lors de la manipulation des animaux, et une attention particulière semblait portée par exemple à des gestes qui pourraient être mal interprétés par les clients. Les vétérinaires ont déclaré pendre également davantage de temps pour expliquer la prise en charge de l'animal et en particulier de sa douleur, à titre d'illustration lors d'une hospitalisation ou d'une opération chirurgicale. Certains vétérinaires avaient conscience de ce changement : « *Même parfois la pose d'un lien, des fois il faut expliquer avant pourquoi on le pose et que ça ne fait pas mal au chien, on prépare plus les gens verbalement, on évite les sauts d'humeur physique* » (entretien n°13). Certains vétérinaires avaient également conscience du fait que la demande sociétale pouvait les conduire à devoir réenvisager leurs compétences de communication et de management : « *Moi je suis à un tournant, il va falloir que j'apprenne à utiliser plus d'outils différents, avoir plus d'accompagnement dans ce courant* » (entretien n°13).
Dans le cas des vétérinaires travaillant dans la santé publique, des changements étaient perçus dans les stratégies de contrôles en matière de protection animale qui se sont multipliés : *« Les contrôles en matière de protection animale sont plus nombreux, on travaille également davantage sur la prévention de la maltraitance au travers duquel on travaille avec la chambre d'agriculture et avec les éleveurs pour travailler sur la détection des cas de maltraitance, toujours par négligence dans le cas des éleveurs. […]. J'ai plus l'impression de travailler dans l'animation de réseau avec la chambre d'agriculture, les vétérinaires et le GDS* » (entretien n°4). De la même manière, les plans d'actions menés en services déconcentrés ont été soulignés comme davantage portés sur la prévention de la maltraitance, au travers de laquelle une coopération avec les différents acteurs des filières semblait plus effective qu'auparavant. Les relations avec leurs collègues semblaient avoir été dans la grande majorité des cas peu impactées voire pas du tout impactées.

Les vétérinaires ont estimé que ce mouvement sociétal serait amené à s'amplifier dans les années à venir et à impacter davantage leur activité professionnelle. Certains attribuaient cela aux enjeux gravitant autour du bien-être animal qui sont étaient à des forces d'opposition importantes, difficiles à atténuer, et d'autres estimaient que le mouvement observé perdurerait tant que la prise de conscience par la société ne serait pas complète. Certains vétérinaires ont souligné une crainte que cette tendance soit nourrie par un gain d'influence des associations de protection animale confortée par une utilisation plus prononcée des réseaux sociaux. Les vétérinaires ont rappelé que le bien-être animal est un enjeu futur qui ne devait pas être ignoré : « *C'est une évolution qui est inéluctable. C'est quelque chose dont il va falloir tenir compte dans les années à venir*. » (entretien n°8).

3.4.6.4 *Ressenti des vétérinaires concernant l'évolution récente liée au bien-être animal vis-à-vis de leur activité professionnelle*

Pour rappel, les vétérinaires ont répondu à une question visant à préciser leur ressenti sur l'évolution sociétale liée au bien-être animal vis-à-vis de leur activité professionnelle. 62% des vétérinaires estimaient cette évolution comme positive (figure 18 ci-dessous). Néanmoins, près d'un vétérinaire sur dix l'estimait comme frustrante ou angoissante et 13% comme décevante.

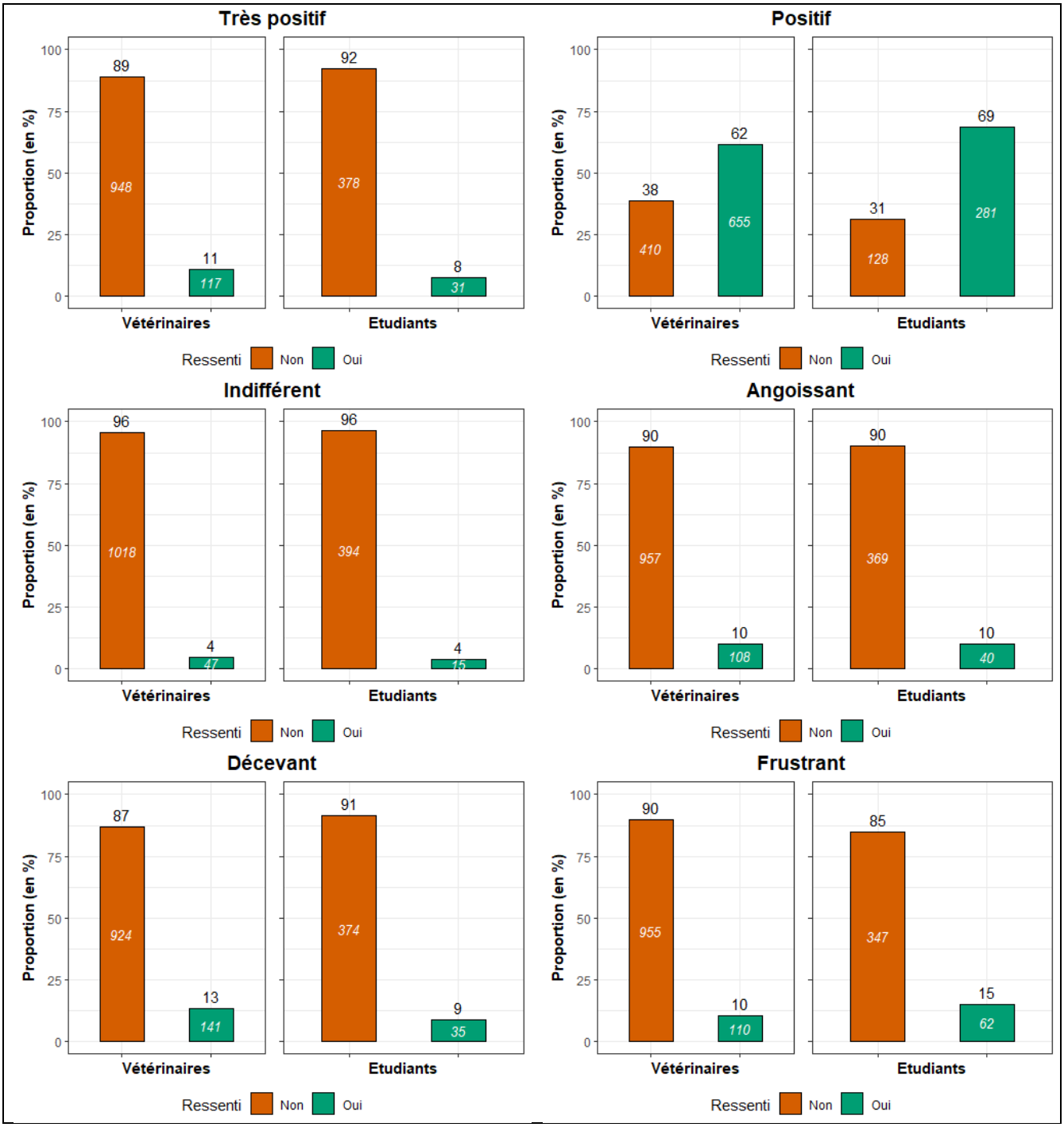

Figure 18 : graphiques présentant les proportions des différents ressentis des répondants vis-à-vis du changement sociétal lié au bien-être animal et de leur activité professionnelle (les effectifs apparaissent en blanc).

Chez les étudiants le constat était similaire, puisque 69% d'entre eux ont estimé cette évolution positive, que 8% à 9% des étudiants l'ont estimé angoissante ou décevante et 15% frustrante.
4% des étudiants vétérinaires et des vétérinaires diplômés se sont déclarés indifférents à cette évolution.

Durant les entretiens, les vétérinaires ont déclaré que les ressentis négatifs provenaient en partie de la peur d'un changement, ou d'une évolution trop rapide qui empêcherait une adaptation progressive du mode de fonctionnement actuel des vétérinaires. Ce point a été souligné dans le cas des filières de production animales, dont le fonctionnement a été perçu comme très impacté par l'évolution sociétale : « *[…] en filières de production il y a 20 ans quand on parlait de bien-être animal cela faisait rire tout le monde. Il y a 10 ans cela faisait rire jaune. Aujourd'hui ça ne fait plus rire du tout. » (entretien n°8).* Le sentiment de déception provenait aussi parfois de la vitesse d'évolution des pratiques, jugée cette fois-ci trop lente.

Pour la plupart des individus interrogés, cette évolution a été davantage perçue comme une opportunité plutôt qu'une menace pour leur activité professionnelle, puisqu'elle a été envisagée comme une occasion de questionner et de faire changer à la fois les pratiques des éleveurs ou des propriétaires mais aussi des vétérinaires (certains ont par exemple éprouvé un sentiment de satisfaction en ayant abandonné certaines pratiques qu'ils considéraient rétrospectivement comme une atteinte au bien-être animal). L'évolution sociétale a également été perçue comme une possibilité d'être davantage pro-actif sur ces thématiques mais aussi de revaloriser certains sujets comme la prise en charge de la douleur par exemple. Enfin, pour certaines filières, elle a été vue comme un moyen de revaloriser la production européenne et française : « *Je pense que dans le bien-être animal, on ne voit que le côté négatif, cela coûte plus cher mais je pense que c'est aussi un moyen formidable pour notre filière de retrouver de la valeur ajoutée* » (entretien n°8).

Les vétérinaires ont également soulevé un autre effet positif de cette évolution sociétale, qui a été la démocratisation de certains sujets, aussi bien avec les éleveurs qu'avec les particuliers. Cette démocratisation a été perçue comme un alignement de la perception sociétale avec des valeurs qui étaient déjà inhérentes aux vétérinaires. Les vétérinaires ont illustré ce constat : par exemple, l'utilisation des anti-inflammatoires, perçue comme une avancée majeure dans la prise en charge de la douleur, paraissait auparavant plus difficilement compréhensible par les propriétaires ou les éleveurs puisqu'elle représentait un coût supplémentaire. Aujourd'hui cette utilisation a été mentionnée comme de plus en plus comprise, devenant même une demande. De tels procédés ont été mentionnés comme bénéfiques pour l'animal, le propriétaire et le vétérinaire et ont été soulignés lors des entretiens : « *Nous avons par exemple systématisé l'utilisation des anti-inflammatoires après une césarienne*. » (entretien n°1). Certains vétérinaires ont rappelé que l'accompagnent du vétérinaire était essentiel pour favoriser ce changement : « *[…] ce sont des choses qui ont évolué vite dans le bon sens, juste avec du discours, de la*

communication et du dialogue, mais pour moi c'est le partenariat là-dedans qui est fondamental. » (entretien n°11).

Pour d'autres l'expansion de cette évolution a été jugée menaçante. Une des craintes ressenties était que la protection animale revendiquée par le grand public ne prenne une ampleur telle qu'elle se fasse au détriment d'autres domaines pour lesquels l'activité du vétérinaire est concernée. De plus, les vétérinaires percevaient une partie des normes de bien-être animal comme découlant d'une attente des consommateurs ne tenant pas compte des conditions réelles de l'élevage. Les vétérinaires ont souligné une discordance entre les connaissances que le consommateur possédait de l'animal de rente et de ses conditions de vie et la réalité de l'élevage français. A ce titre, a fréquemment été mis en avant une déconnexion entre le consommateur citadin et l'animal. Une discordance a aussi été soulignée entre ce que le propriétaire perçoit des attentes de son animal de compagnie et les attentes réelles de ce dernier.
Certains vétérinaires ont également perçu la question des limites du bien-être animal comme une contrainte : ils estimaient que le respect de ces limites, définies dans un périmètre d'action trop large, pourrait devenir incompatibles avec leur activité professionnelle.

Enfin, certaines personnes interrogées ne percevaient cette évolution ni comme une opportunité ni comme une menace, mais simplement comme un suivi de la demande sociétale.

3.4.6.5 Perception d'une pression morale croissante dans la pratique professionnelle

65% des vétérinaires ont estimé ressentir une pression morale croissante, 27% ne pas avoir un tel ressenti et 7% ont répondu ne pas savoir.

Lors des entretiens, les vétérinaires travaillant en milieu rural ont majoritairement estimé ne pas ressentir de pression morale croissante ; d'une part car ils estimaient que la demande sociétale était moins forte concernant les animaux de compagnie en milieu rural plutôt qu'en ville, et d'autre part parce que la pression s'exerçant sur les conditions de vie des animaux en élevages se faisait principalement sur les éleveurs. Les vétérinaires ruraux se sont dits moins soumis à une pression morale car plus rarement identifiés par le grand public comme responsables des mauvaises conditions de détention des animaux au travers des cas de maltraitance avérés et médiatisés. Cependant, les vétérinaires ont confié que les éleveurs pouvaient parfois partager une partie de la pression ressentie avec eux. En effet, les vétérinaires ont précisé que certains éleveurs ressentaient de l'incompréhension face à une remise en question de leurs pratiques par un public qu'ils estimaient illégitimes dans ce processus.

Des vétérinaires ont exposé que la pression morale semblait également provenir en partie de la dénonciation sur les réseaux sociaux et du possible « *lynchage médiatique* » dans la

gestion de certains cas liés au bien-être animal. A titre d'exemple, certains vétérinaires ont témoigné d'un sentiment de stress, d'angoisse ou d'une certaine peur, comme cela a pu être notifié dans le témoignage suivant : « *Aujourd'hui on peut faire dire à une vidéo ou un scandale tout ce que l'on veut sur les réseaux sociaux, d'autant plus que je maîtrise moyennement les réseaux sociaux. Quand je sors d'une inspection, je ne sais jamais ce qui va sortir sur les réseaux sociaux pour l'établissement. Moralement je suis impuissante […]. Moi j'ai une peur bleue des réseaux sociaux parce qu'on ne maîtrise plus rien. J'ai parlé avec des vétérinaires en clientèle qui partagent ce ressenti. »* (entretien n°4).

Toujours lors des entretiens, les vétérinaires ont de manière générale dénoncé l'influence négative des réseaux sociaux. Pour plusieurs des vétérinaires interrogés, cette influence a conforté un mouvement d'Agribashing, puisque les réseaux sociaux constituaient une source de diffusion importante d'éléments qui étaient parfois extraits de leur contexte et dépourvus de leur pertinence initiale. Quelques vétérinaires ont ajouté qu'outre cela, ils ne favorisaient pas la confrontation des idées, puisqu'ils « *viennent nous conforter dans nos idées et [qui] nous empêchent d'avoir une opinion construite car on reçoit une multitude d'informations qui sont concordantes et qui nous mettent à penser que notre opinion est la bonne. Ainsi les gens n'ont pas de recul sur la situation* » (entretien n°6). Les vétérinaires ont globalement dénoncé le manque de recul et de sens critique de la société sur les informations circulant par le biais de ces moyens de communication.

Dans le traitement des questions ouvertes du questionnaire en ligne, plusieurs vétérinaires ont souligné leur inquiétude face à ce qui est parfois appelée « *une recrudescence de l'ignorance morale et scientifique* » qui accordait un poids trop important à de « *fausses interprétations* ». Les vétérinaires ont également souligné l'impossibilité de désamorcer en ligne les conflits qui pouvaient y prendre naissance, et l'emballement disproportionné dont ils pouvaient faire l'objet : « *Aujourd'hui les réseaux sociaux sont une caisse de résonnance énorme, mais il n'y a plus de contextualisation comme il peut y en avoir dans un reportage, donc c'est explosif. »* (entretien n°16). Les vétérinaires se sont déclarés attentifs au développement des réseaux sociaux et certains d'entre eux ont exprimé le souhait de créer une page Internet pour leur clinique, lorsque ce n'était pas déjà le cas lors de l'entretien. Néanmoins, certains vétérinaires ont reconnu préférer une situation de visu, plus propice à un échange sans malentendus entre eux et leur clientèle.

Quelques vétérinaires en milieu canin ont exprimé ressentir une certaine pression provenant davantage de la société en général que de leur clientèle, et sous-jacente à cet usage plus répandu des réseaux sociaux qui permettait une circulation rapide de l'information. Les autres vétérinaires canins interrogés ont dans l'ensemble avoué ne pas ressentir de pression.

Les vétérinaires travaillant dans la santé publique ont affirmé ressentir une pression morale vis-à-vis de mouvements de la société se positionnant de plus en plus en contradiction avec le système d'élevage actuel. Les vétérinaires ont précisé que la pression ressentie provenait de la crainte d'un engouement injustifié pour des structures,

des systèmes ou des pratiques qui existaient depuis longtemps sous cette forme, mais qui étaient pourtant du jour au lendemain rejetés par la société. Outre cela, les vétérinaires ont identifié cette pression comme accentuée sur les professionnels travaillant dans le domaine de la santé publique puisqu'ils étaient des agents de l'Etat fréquemment ciblés dans les vidéos d'associations de protection animale, notamment en abattoirs. Les vétérinaires travaillant dans le domaine de la santé publique ont précisé que dans ces structures, il était fait mention d'une « *inspection permanente par les agents de l'Etat* ». Ils ont signalé que ces termes, interprétés par les citoyens comme l'affectation continue d'un agent d'inspection au poste de saignée, n'était pas possible en pratique, et générait une incompréhension chez le grand public.

3.4.6.6 Profils de la perception de l'activité professionnelle et de son évolution

L'exploitation des données de l'ACM n'a pas permis de mettre en évidence des typologies particulières de vétérinaires ou des profils types d'associations de variables.

3.4.7 Place du vétérinaire et positionnement de la profession vis-à-vis du bien-être animal

3.4.7.1 Place du vétérinaire vis-à-vis du bien-être animal

Il est rappelé que la question adressée aux personnes interrogées concernant cette partie était la suivante : « *Selon vous, quelle est la place du vétérinaire vis-à-vis du bien-être animal ?* ». Concernant la place du vétérinaire, 82% des vétérinaires (et 87% des étudiants) estimaient que ce dernier possédait un rôle central vis-à-vis du bien-être animal, 16% qu'il était un acteur parmi d'autres et aucune réponse n'a été donnée pour dire qu'il n'avait pas sa place dans ce domaine (figure 19 ci-contre). Seulement 3% des vétérinaires estimaient que le vétérinaire était l'unique garant du bien-être animal.

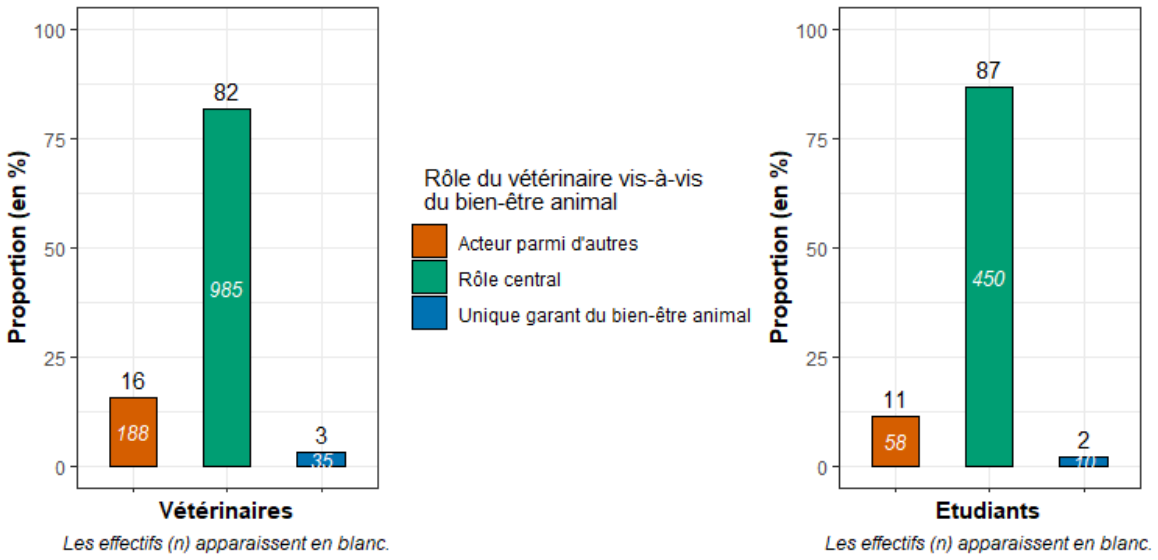

Figure 19 : graphique présentant la répartition des effectifs des répondants obtenue lors du questionnaire en ligne concernant la place du vétérinaire vis-à-vis du bien-être animal

Durant les entretiens, le rôle du vétérinaire vis-à-vis du bien-être animal a été désigné comme primordial ou crucial. Ce dernier a été perçu comme un acteur majeur dans les controverses liées au bien-être animal, devant adresser les problématiques actuelles : « *Aujourd'hui il y a vraiment une demande et une attention de la société qui est très importante par rapport à ça et qui est légitime, je la comprends très bien et il faut que le vétérinaire trouve sa place là-dedans et qu'il soit en première ligne sur la protection animale, c'est à mon sens indispensable* » (entretien n°6).

Aucunes des personnes interrogées n'a estimé que le vétérinaire n'avait pas sa place dans ce domaine. Son rôle a néanmoins été précisé sous différents angles et s'est dessiné sous des traits multiples : il a été perçu par certains vétérinaires comme un garant du bien-être animal, d'autres ont estimé qu'il possédait un rôle de lanceur d'alerte puisqu'il était l'acteur le plus proche des animaux après les propriétaires, qu'il s'agisse de particuliers ou d'éleveurs : *« le vétérinaire est le premier à voir lorsqu'il intervient en élevage. Le vétérinaire sanitaire devrait être beaucoup plus intégré dans son métier au rôle de lanceur d'alerte. Aujourd'hui ce rôle n'est pas du tout intégré. »* (entretien n°2). Le vétérinaire a également été perçu comme la personnalité qui faisait le lien entre le grand public et les intervenants des différentes filières professionnelles, c'est-à-dire un rôle de médiateur, puisque selon certains vétérinaires il possédait une aptitude pour éduquer le grand public sur ces sujets sensibles. De plus, les individus interrogés ont rappelé que le vétérinaire était situé à l'interface entre ces différentes sphères puisqu'il possédait un lien fort avec le monde de l'élevage d'une part, et les associations de protection animale et le grand public d'autre part qui le percevaient comme un interlocuteur privilégié concernant ces problématiques. Enfin, certains vétérinaires ont estimé que ce rôle s'inscrivait dans un tandem avec les éleveurs/propriétaires par un accompagnement continu et des conseils qui scellaient ce duo au cœur du dispositif.

Malgré tout, la plupart des vétérinaires interrogés ont estimé que ce rôle n'était pas compris par la société en général qui ne l'identifiait pas pleinement comme un acteur majeur mais uniquement comme un soignant. Il a parfois été souligné que ce manque de compréhension était encore plus grand concernant le rôle du vétérinaire en élevage. Ils ont précisé que *« sur le bien-être et la santé publique, ce sont des rôles qui passent complètement à côté du commun des mortels, et ce ne sont de toute façon pas des rôles sur lesquels on est médiatisés* » (entretien n°14) ou encore que *« Le grand public voie toujours le vétérinaire pompier et ne voit pas assez l'apporteur de confort et l'apporteur de bien-être. »* (entretien n°2). De même, les vétérinaires ont estimé que ce rôle n'était pas suffisamment affirmé par l'ensemble des vétérinaires à l'échelle individuelle, bien que n'établissant pas cela comme à l'origine de sa non-reconnaissance par la société.

3.4.7.2 *Le point de vue des vétérinaires dans le débat actuel*

Pour rappel, il a été demandé dans cette partie aux répondants s'ils estimaient que le point de vue des vétérinaires sur les sujets liés au bien-être animal était suffisamment entendu dans les débats de société actuels. 81% des vétérinaires répondaient qu'ils n'étaient pas suffisamment entendus sur ces sujets (figure 20 ci-dessous). 82% des étudiants vétérinaires estimaient que les vétérinaires n'étaient pas suffisamment entendus. 14% des vétérinaires et 16% des élève n'avaient pas d'avis sur cette question.

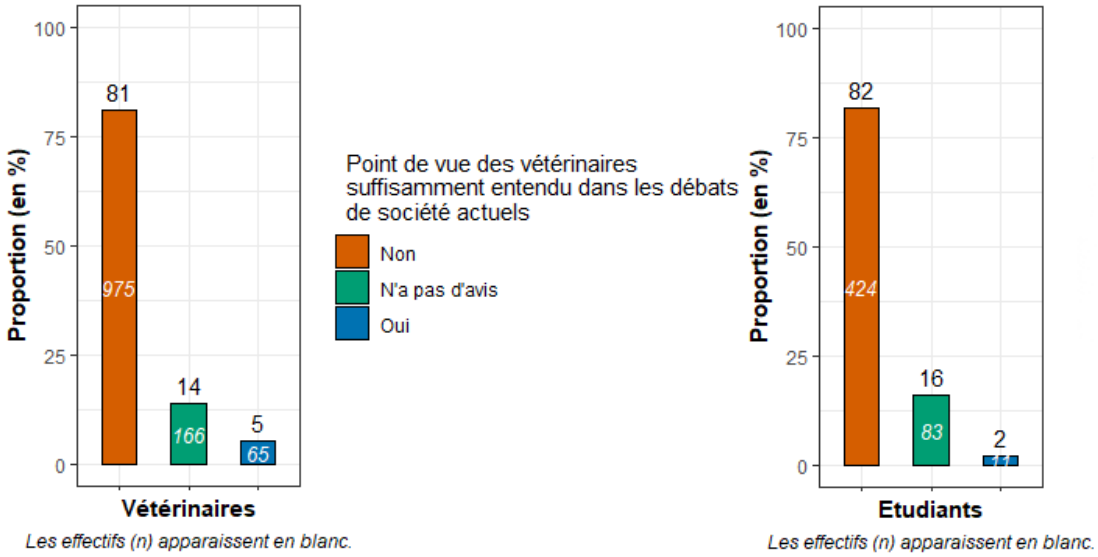

Figure 20 : graphique présentant la répartition des effectifs des répondants obtenue lors du questionnaire en ligne concernant le point de vue des vétérinaires dans le débat actuel sur les sujets liés au bien-être animal

3.4.7.3 *Positionnement de la profession vétérinaire sur les grandes questions liées au bien-être animal*

A la question « Selon vous, le positionnement de la profession vétérinaire sur les grandes questions de bien-être animal : », 79% des vétérinaires diplômés et 82% des étudiants vétérinaires estimaient que le positionnement de la profession était important ou primordial et devait donc être systématique (figure 21 page suivante). 20% des vétérinaires diplômés et 18% des étudiants vétérinaires ont jugé que ce positionnement ne devait pas être systématique mais devait être étudié au cas par cas. Enfin, pour moins d'1% des répondants, ce positionnement ne devait pas avoir lieu, le reste des répondants ayant déclaré ne pas savoir.

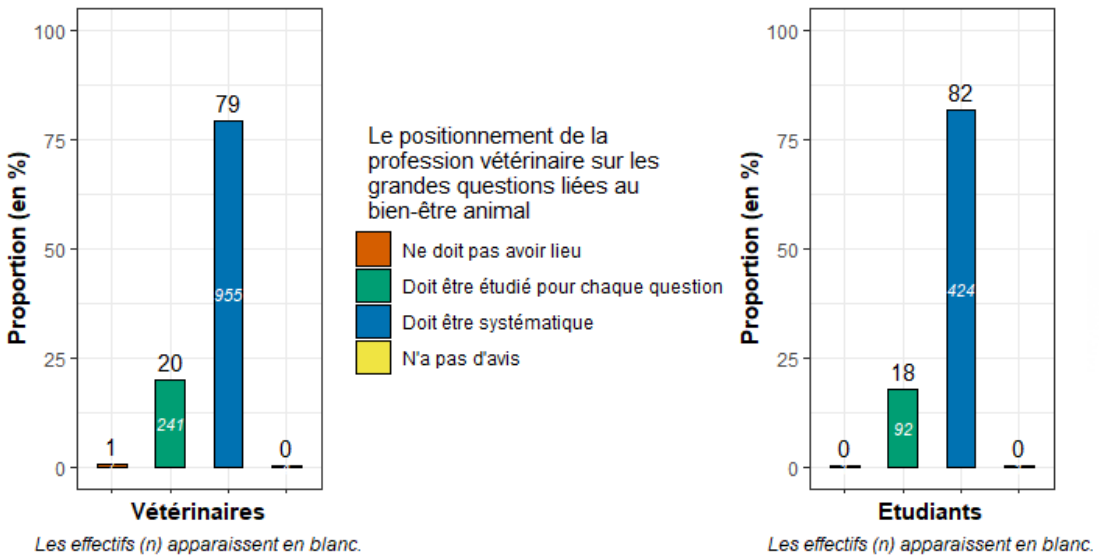

Figure 21 : graphique présentant la répartition des effectifs des répondants obtenue lors du questionnaire en ligne concernant le positionnement de la profession vétérinaire sur les grandes questions liées au bien-être animal.

Le positionnement systématique ou au cas par cas de la profession sur les sujets liés au bien-être animal et le fait de considérer les vétérinaires suffisamment entendus ou non dans les débats de société actuels sont liés de manière significative (χ^2 = 12.673, p-value = 0.002). La table de contingence liant le positionnement systématique ou au cas par cas de la profession sur ces grandes questions et le fait de considérer les vétérinaires suffisamment entendus ou non dans les débats de société actuels est présentée dans le tableau XVIII ci-contre.

Tableau XVIII : répartition des effectifs vétérinaires selon le positionnement souhaité de la profession sur les grandes questions liées au bien-être animal et le fait de considérer ou non les vétérinaires suffisament entendus dans les débats de société actuels

Vétérinaires suffisamment entendus / Positionnement souhaité pour la profession	Oui	Non	Pas d'avis
Systématique	**48** (4,0%)	**793** (66,5%)	**111** (9,4%)
Au cas par cas	**15** (1,3%)	**177** (14,8%)	**48** (4,0%)

82% des vétérinaires ayant estimé qu'ils n'étaient pas suffisamment entendus pensaient que la profession devrait systématiquement se positionner sur ces questions (793/(793+177)=82%) (tableau XVIII).

Au cours des entretiens, les vétérinaires ont perçu le positionnement actuel de la profession sur les sujets liés au bien-être animal comme un moyen de montrer au grand public que le vétérinaire se saisissait des enjeux qui y étaient liés et s'intéressait à ces sujets. Une partie des vétérinaires ne possédait pas d'avis sur cette question, puisqu'ils ne s'étaient pas intéressés ou n'avaient pas eu connaissance de prises de positions sur ces sujets, bien que le positionnement de la profession leur soit paru important. Pour d'autres, le positionnement actuel de la profession en général n'existait pas, et relevait pour le moment de simples convictions personnelles et individuelles, ou se résumait à des avis purement techniques qui s'avéraient insuffisants : « *La dimension éthique n'est jamais abordée par les instances professionnelles. La profession essaye d'apporter une solution technique de sachant alors que cela ne suffit pas. Je pense qu'en théorie la profession vétérinaire est légitime pour adresser les questions éthiques et morales, mais qu'en pratique ce n'est pas fait. Je pense que la sociologie est très nécessaire au débat actuel.* » (entretien n°18).

Plusieurs d'entre eux ont estimé que la profession devrait davantage exprimer ses positionnements vis-à-vis des grandes problématiques liées au bien-être animal, les communiquer plus et éventuellement être plus catégorique dans les avis formulés. Ils y ont également vu l'opportunité pour la profession de se questionner et de se réaffirmer en tant qu'acteur majeur de la santé animale. Certains vétérinaires ont rappelé qu'un positionnement plus affirmé de la profession leur permettrait d'être plus à l'aise en constituant un argument d'autorité : *« Moi ce qui me permettrait d'être plus à l'aise ce serait un discours un peu officiel et interprofessionnel, ça c'est vraiment je trouve ce qui manque »* (entretien n°12).

D'autres vétérinaires ont émis des doutes quant à cette affirmation plus nette, puisque l'adoption d'une position admise et revendiquée par tous est apparue comme un compromis difficile à atteindre tant la divergence des opinions autour de ces questions était grande. Une évolution a parfois été ressentie en particulier vis-à-vis de l'adoption de certains avis par l'Ordre sur certaines thématiques.
Tous les vétérinaires n'allaient pas jusqu'à dire que cette prise de position était une nécessité ; mais certains l'ont au contraire identifiée comme telle et ont estimé que si la profession ne se saisissait pas de ces enjeux, d'autres acteurs moins pertinents pourraient prendre sa place.

Outre cela, les changements liés à la prise en compte croissante du bien-être animal ont globalement été perçus comme positifs pour la profession vétérinaire en général, en permettant l'évolution des pratiques des éleveurs et la systématisation de certains procédés comme l'utilisation des anti-inflammatoires après une chirurgie, perçue comme une avancée majeure dans la prise en charge de la douleur. D'autre part, les vétérinaires ont perçu la prise de conscience du grand public sur l'élevage et les conditions de maintien des animaux comme bénéfique pour la profession. Malgré cela, les changements soulevés ont été distingués comme potentiellement négatifs si des positions ou des tendances extrêmes étaient adoptées par la société.

3.4.7.4 *Représentants privilégiés pour le bien-être animal et pour la profession vétérinaire*

Le but de cette partie était de savoir quels acteurs étaient envisagés par les vétérinaires pour constituer des représentants privilégiés ou des porte-paroles pour le bien-être animal dans le but de faire bouger les lignes sur les sujets liés au bien-être animal. Les réponses obtenues sont visibles sur la figure 22 ci-contre.

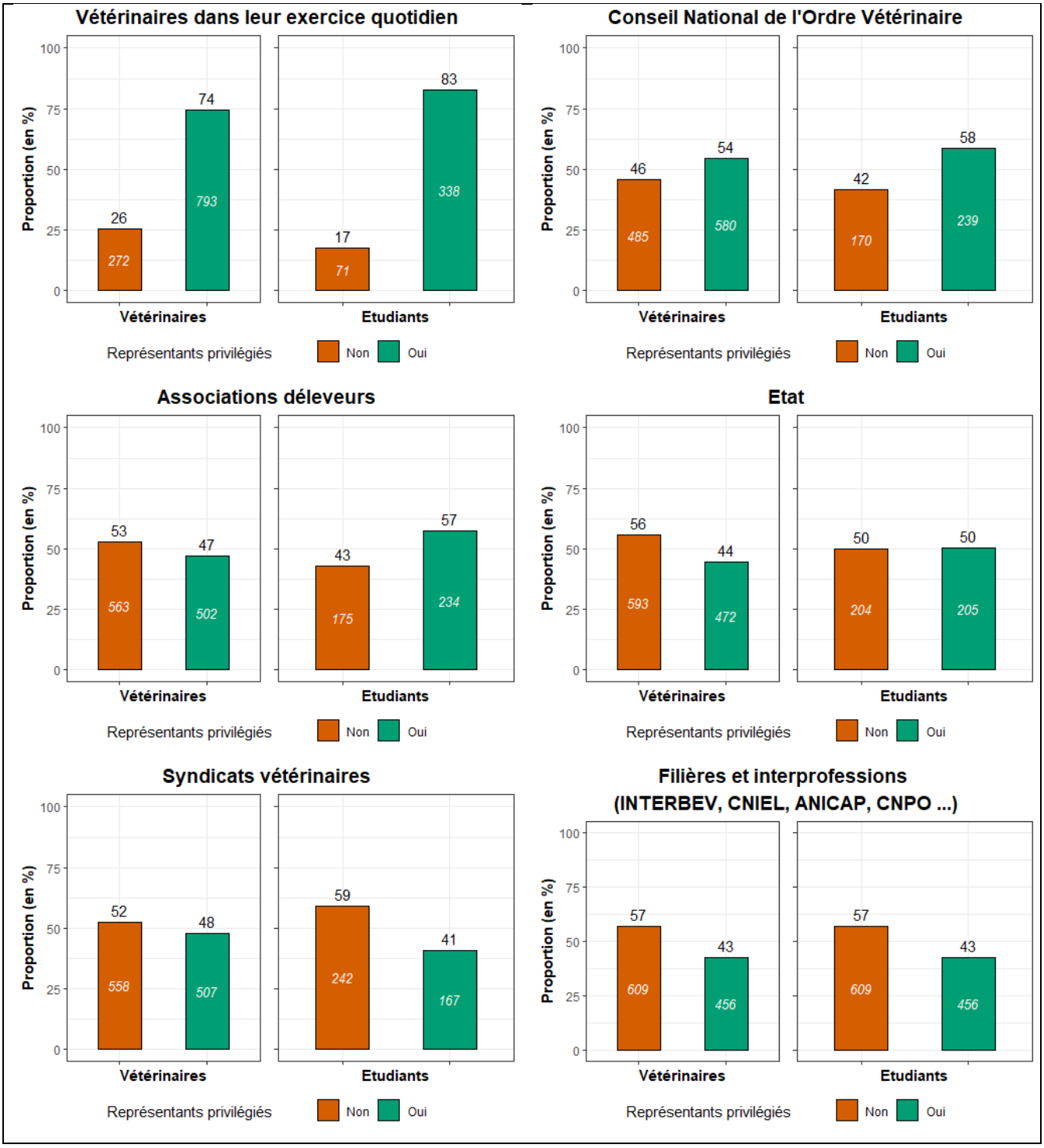

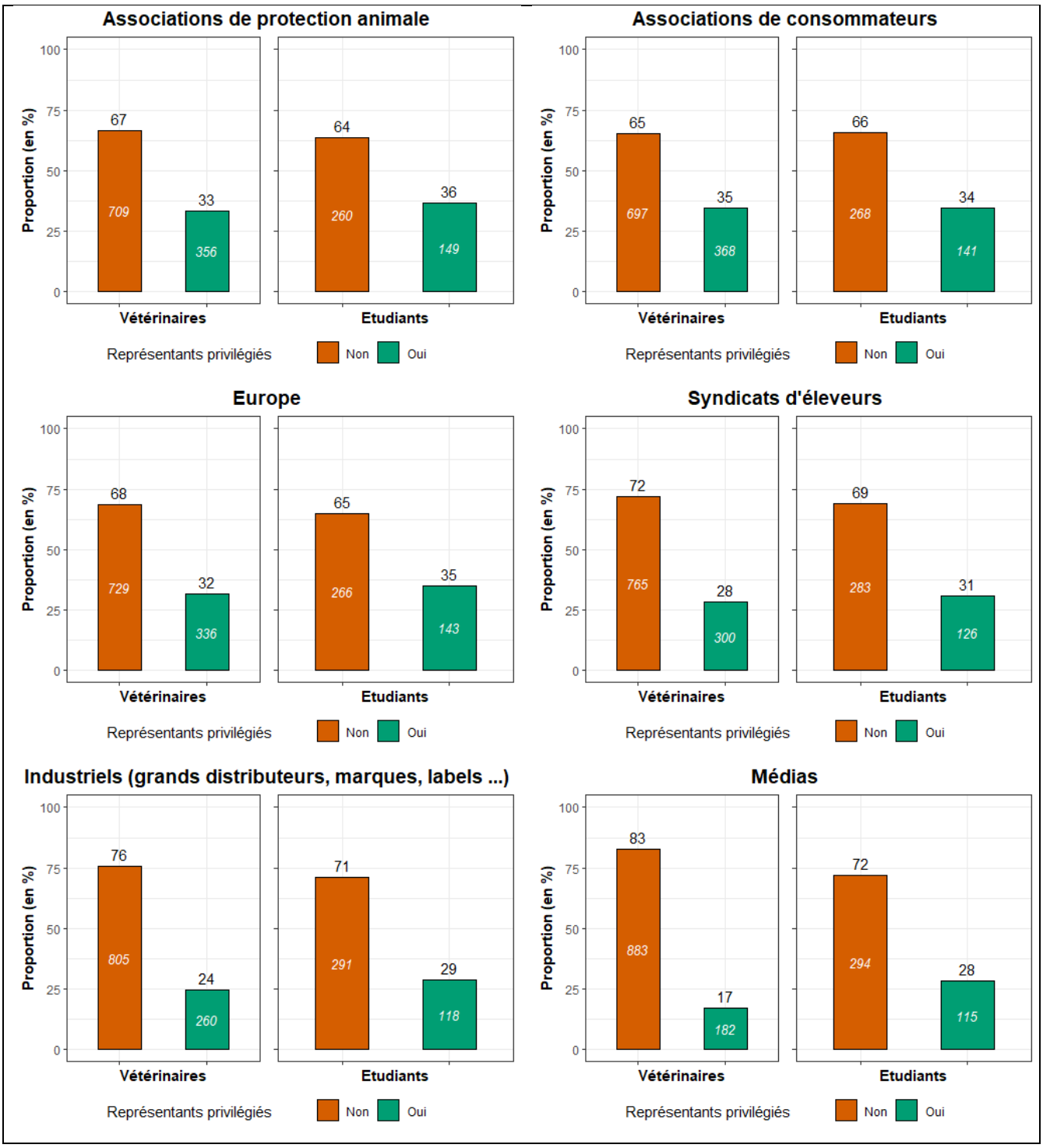

Figure 22 : graphiques présentant les porte-paroles ou représentants privilégiés pour faire bouger les ligne sur le bien-être animal envisagés par les vétérinaires et les étudiants, classés par ordre décroissant d'importance (les effectifs apparaissent en blanc).

Du côté des vétérinaires diplômés, 74% d'entre eux envisageaient les « vétérinaires dans leur exercice quotidien » comme de bon porte-paroles ou représentants privilégiés pour faire bouger les lignes sur le bien-être animal (figure 22). Les vétérinaires envisageaient également le Conseil National de l'Ordre Vétérinaire (54%), les syndicats vétérinaires (48%) et enfin les associations d'éleveurs (47%) comme de bons

représentants privilégiés pour faire bouger les lignes sur le bien-être animal. 44% des vétérinaires envisageaient l'Etat comme un bon porte-parole pour faire bouger les lignes.

Du côté des étudiants, 83% d'entre eux envisageaient les « vétérinaires dans leur exercice quotidien » comme des représentants privilégiés pour faire bouger les lignes sur le bien-être animal. Les étudiants vétérinaires envisageaient également le Conseil National de l'Ordre Vétérinaire (58%) et les associations d'éleveurs (57%) comme de bons porte-paroles pour faire bouger les lignes.

Les résultats de la régression logistique (tableau XIX ci-dessous) doivent être interprétés un à un. Par exemple, les vétérinaires travaillant en santé publique considéraient significativement plus les associations de consommateurs, les filières et interprofessions mais surtout l'Etat comme des représentants privilégiés pour le bien-être animal par rapport à la référence.
De même, les vétérinaires ruraux considéraient significativement plus comme de bons porte-paroles les filières et interprofessions et au contraire à ne pas considérer les médias comme de bons représentants, toujours par rapport à la référence et indépendamment de l'âge et du sexe.

Tableau XIX : résultats de la régression logistique concernant l'évolution de la part de l'activité professionnelle spécifiquement liée au bien-être animal dans le futur

Acteurs désignés pour représenter la profession vétérinaire sur les grandes problématiques liées au bien-être animal (non VS oui)						
Variable	*Coefficient*	*Erreur standard*	*p-value*	*IC à 95%*		*Odd Ratio*
				Borne inférieure	*Borne supérieure*	
Associations de consommateurs						
(Intercept)	-0.68	0.11	<0.001	-0.90	-0.46	1.97
Profession						
Canin	*Référence*					
Santé Publique	0.33	0.17	0.04	0.01	0.66	**1.40**
Rural	-0.28	0.18	0.11	-0.64	0.06	0.75
Autres	0.05	0.19	0.80	-0.33	0.43	1.05
Associations d'éleveurs						
(Intercept)	-0.80	0.14	<0.001	-1.07	-0.53	0.45
Profession						
Canin	*Référence*					
Santé Publique	0.81	0.17	**<0.001**	0.47	1.15	**2.24**
Rural	0.86	0.17	**<0.001**	0.53	1.20	**2.37**
Autres	1.10	0.19	**<0.001**	0.73	1.49	**3.01**
Age						
Entre 35 et 55 ans	*Référence*					
Moins de 35 ans	0.39	0.15	**0.007**	0.11	0.68	**1.48**
Plus de 55 ans	-0.36	0.17	**0.03**	-0.70	-0.03	**0.69**

Syndicats vétérinaires						
(Intercept)	-0.03	0.09	0.75	-0.21	0.15	0.97
Age						
Entre 35 et 55 ans	*Référence*					
Moins de 35 ans	-0.22	0.14	0.11	-0.49	0.05	0.80
Plus de 55 ans	0.04	0.16	0.81	-0.28	0.36	1.04
Médias						
(Intercept)	-1.34	0.13	<0.001	-1.61	-1.09	3.82
Profession						
Canin	*Référence*					
Santé Publique	-0.28	0.21	0.18	-0.70	0.12	0.75
Rural	-0.59	0.23	**0.01**	-1.05	-0.15	**0.55**
Autres	-0.19	0.24	0.41	-0.67	0.26	0.82
Etat						
(Intercept)	-0.61	0.14	<0.001	-0.88	-0.35	0.54
Profession						
Canin	*Référence*					
Santé Publique	1.22	0.17	**<0.001**	0.89	1.56	**3.4**
Rural	-0.14	0.17	0.41	-0.48	0.19	0.87
Autres	-0.05	0.19	0.80	-0.43	0.33	0.95
Age						
Entre 35 et 55 ans	*Référence*					
Moins de 35 ans	0.39	0.15	**0.009**	0.10	0.68	**1.47**
Plus de 55 ans	-0.14	0.17	0.41	-0.48	0.19	0.87
Industriels (grands distributeurs, marques, labels ...)						
(Intercept)	-1.31	0.13	<0.001	-1.57	-1.05	0.27
Profession						
Canin	*Référence*					
Santé Publique	0.21	0.19	0.27	-0.16	0.58	1.23
Rural	0.03	0.20	0.86	-0.36	0.42	1.03
Autres	0.58	0.21	**0.005**	0.17	0.98	**1.78**
Filières et interprofessions (INTERBEV, CNIEL, ANICAP, CNPO ...)						
(Intercept)	-0.96	0.12	<0.001	-1.20	-0.73	0.38
Profession						
Canin	*Référence*					
Santé Publique	1.13	0.17	**<0.001**	0.79	1.46	**3.08**
Rural	0.85	0.17	**<0.001**	0.52	1.19	**2.35**
Autres	0.88	0.19	**<0.001**	0.50	1.26	**2.41**

Durant les entretiens, certains vétérinaires ont rappelé qu'« *il faut aller au plus proche des problèmes et interroger les vétérinaires qui sont en charge de ces animaux-là. Il faut des gens qui sont confrontés à la problématique en question* » (entretien n°15). C'est également durant les entretiens qu'une très grande diversité d'avis a été émise concernant les potentiels acteurs qui pourraient être désignés.

Premièrement, a été évoquée la possibilité que les représentants puissent être différents selon les espèces concernées, animaux de rente d'un côté et animaux de compagnie de l'autre. Secondairement, a été évoquée la possibilité que puisse être réalisée une disjonction parmi les représentants selon le public considéré, l'un à destination des

vétérinaires et l'autre à destination du grand public, en rappelant qu'« *il faut s'adapter à son auditoire, c'est indispensable, et ça notre profession ne sait pas le faire* » (entretien n°12). Les instances syndicales (SNGTV, SNVEL) ont par exemple été désignées par certains comme plus proches des vétérinaires et pourvues d'une vocation technique les rendant plus à même de s'adresser aux vétérinaires. Cependant, certains vétérinaires ont avoué plus difficile d'envisager un moyen de communication privilégié à destination des vétérinaires

Toujours durant les entretiens, la communication auprès du grand public est apparue comme prioritaire par rapport à celle à destination des vétérinaires.. Il a été évoqué une tribune libre dans les médias ou un article de presse généraliste, mais dans cette situation les instances syndicales n'apparaissaient plus comme des représentants privilégiés puisque les personnes interrogées pensaient que le grand public ne saurait peut-être pas identifier ces acteurs comme des entités représentatives de la profession. D'autres types de communication plus modernes, comme les émissions télévisées ou les vidéos en lignes ont été mentionnées. L'Ordre a été envisagé de son côté comme un meilleur représentant auprès du grand public.

D'autres vétérinaires ont estimé au contraire que le rôle de l'Ordre devrait également d'être un coordinateur entre les vétérinaires et de renforcer le faisceau de communication autour de ces thématiques. Cependant, la position de l'Ordre comme représentant privilégié a aussi parfois été source de questionnements concernant les questions sociétales abordées, qui présentaient des enjeux pouvant être conflictuels avec les intérêts portés par l'Ordre (par exemple certaines pratiques représentaient des intérêts économiques ou un patrimoine culturel et un avis émis à l'encontre de telles pratiques pouvait être estimé délicat). L'Ordre a été perçu comme pouvant potentiellement se placer dans une position d'autant plus complexe qu'il possède des missions et un statut qui peuvent apparaître comme incompatibles avec l'émission de certains avis, et cet élément a été repris par certains vétérinaires : « J*e pense qu'aujourd'hui l'Ordre a pris des positions en matière de bien-être animal qui étaient courageuses, […] mais je ne sais pas jusqu'où l'Ordre peut aller dans l'investissement de ces sujets-là par rapport à ses missions notamment régaliennes* » (entretien n°4).

Mais l'Ordre et les instances syndicales n'ont pas été envisagés par tous les vétérinaires pour tenir ce rôle. Certains vétérinaires ont envisagés un autre représentant privilégié qui serait un organe public, connu et reconnu, porteur d'une communication à faire auprès du grand public et identifié comme une entité représentative de la profession. En cela, la marque vétérinaire a été évoquée comme un organisme potentiellement pertinent : « *Avec la marque vétérinaire il y a toute une communication à faire auprès du grand public, et ce doit être l'organe qui représente la profession […]* » en précisant que cet organe pourrait communiquer « *auprès de tous les vétérinaires en disant le sujet sensible auquel il faut s'intéresser en ce moment c'est le bien-être animal et voilà le positionnement et voilà ce que nous vous invitons à faire, à réfléchir, dans vos cliniques* » (entretien n°5).

Les individus interrogés ont eu le sentiment qu'un représentant unique était impossible tant la diversité des opinions autour de ces questions était grande. Certains ont pensé que le choix de représentants privilégiés pour la profession passait par la constitution d'un groupe de réflexion constitué de vétérinaires mais aussi d'experts issus d'autres cursus qui possédaient des compétences dans le domaine du bien-être animal : « *il va falloir mélanger les savoirs et les compétences, et ne pas sectoriser le bien-être animal à différentes professions, mais l'ouvrir le plus possible. Je pense qu'au niveau de la sphère vétérinaire il y a du travail de ce côté-là [...]* » (entretien n°17). Les vétérinaires ont poursuivi en supposant que chaque expertise serait alors conduite par des personnes qualifiées pour la thématique et la filière concernée. Ces experts ont été perçus comme devant travailler en coopération « *avec les organismes qui travaillent auprès des vétérinaires pour pouvoir diffuser auprès de tout le monde* » (entretien n°5). Les vétérinaires ont rappelé que cet organe se baserait sur des éléments factuels et objectifs, sans prise de position personnelle. Ces avis pourraient par conséquent être transmis par le biais de vulgarisateurs chargés de faciliter la communication auprès du grand public.

3.4.7.5 *Profils des représentants privilégiés envisagés par les vétérinaires pour faire bouger les lignes sur le bien-être animal*

L'ACM réalisée sur la partie « représentants privilégiés envisagés pour faire bouger les lignes concernant le bien-être animal » (figure 23 ci-dessous) a mis en évidence deux axes, qui expliquaient respectivement 18% (axe 1) et 13% (axe 2) de l'inertie totale, c'est-à-dire de la variabilité des données.

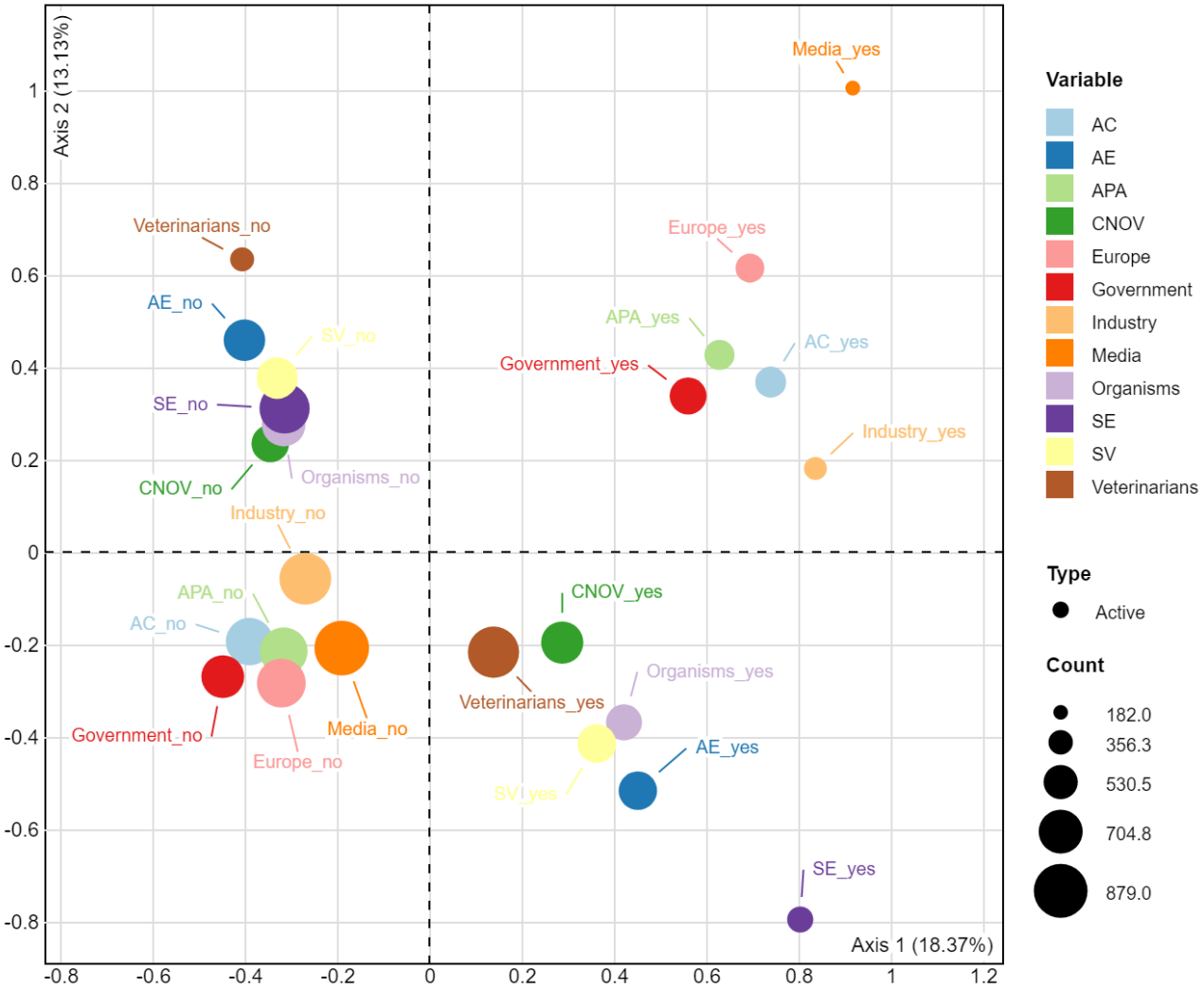

Figure 23 : représentation graphique de l'ACM sur les représentants privilégiés envisagés pour faire bouger les lignes concernant le bien-être animal

La contribution des variables aux différents axes est visible dans le tableau XX ci-dessous.

Tableau XX : coordonnées, contribution et rapport de corrélation des modalités ayant contribué à la construction de chaque axe de l'ACM « représentants privilégiés envisagés pour faire bouger les lignes concernant le bien-être animal »

		Axe 1			**Axe 2**		
Variable	Modalité	Coordonnée sur l'axe	Contribution (en %)	Rapport de corrélation	Coordonnée sur l'axe	Contribution (en %)	Rapport de corrélation
AC	*yes*	0.7	8.6	0.29	0.4	3.0	0.07
	no	-0.4	4.5		-0.2	1.6	
APA	*yes*	0.6	6.0	0.20	0.4	3.9	0.09
	no	-0.3	3.0		-0.2	2.0	
AE	*yes*	0.5	4.4	0.18	-0.5	8.0	0.24
	no	-0.4	3.9		0.5	7.1	
Organisms	*yes*	0.4	3.5	0.13	-0.4	3.7	0.10
	no	-0.3	2.6		0.3	2.8	
SE	*yes*	0.8	8.2	0.25	-0.8	11.3	0.25
	no	-0.3	3.2		0.3	4.4	
Europe	*yes*	0.7	6.9	0.22	0.6	7.6	0.17
	no	-0.3	3.2		-0.3	3.5	
SV	*yes*	0.4	2.9	0.12	-0.4	5.2	0.16
	no	-0.3	2.6		0.4	4.7	
Industry	*yes*	0.8	7.7	0.23	0.2	0.5	0.01
	no	-0.3	2.5		0	0.2	
Media	*yes*	0.9	6.6	0.17	1.0	11.0	0.21
	no	-0.2	1.4		-0.2	2.3	
Veterinarians	*yes*	0.1	0.7	0.06	-0.2	2.2	0.14
	no	-0.4	1.9		0.6	6.5	
CNOV	*yes*	0.3	2.1	0.10	-0.2	1.3	0.05
	no	-0.3	2.5		0.2	1.6	
Government	*yes*	0.6	6.3	0.25	0.3	3.2	0.09
	no	-0.4	5.1		-0.2	2.6	

L'Axe 1 était corrélé aux variables INDUSTRY, GOVERNMENT, EUROPE, AC et SE (tableau XX) : plus les répondants avaient une valeur élevée sur cet axe et plus ils estimaient l'Etat, l'Europe, les associations de consommateurs, les syndicats d'éleveurs et les industriels comme de bons représentants pour faire bouger les lignes sur le bien-être animal.

L'Axe 2 était corrélé aux variables SE, AE et MEDIA (tableau XX) : plus les répondants avaient une valeur élevée sur cet axe et plus ils estimaient les médias comme de bons représentants et les syndicats et associations d'éleveurs comme de mauvais représentants.

Les vétérinaires se répartissaient ici selon deux aspects :

1. D'une part les vétérinaires qui pensaient que l'Europe, l'Etat, les industriels (grands distributeurs, marques, labels …), les associations de consommateurs et les syndicats d'éleveurs pourraient être de bons représentants (à droite sur l'axe 1) de ceux qui ne le pensaient pas (à gauche sur l'axe 1).

2. D'autre part les vétérinaires qui pensaient que les syndicats d'éleveurs et les associations d'éleveurs seraient de bons représentants mais pas les médias (en bas sur l'axe 2), à ceux qui pensent que les médias seraient un bon représentant (groupe très minoritaire) mais pas les syndicats et associations d'éleveurs (en haut sur l'axe 2).

3.4.7.6 Profils du positionnement des vétérinaires concernant la place du vétérinaire et le positionnement de la profession vis-à-vis du bien-être animal

L'ACM réalisée sur la partie thématique « place du vétérinaire et le positionnement de la profession vis-à-vis du bien-être animal» (figure 24 ci-contre) a mis en évidence deux axes, qui expliquaient respectivement 19% (axe 1) et 15% (axe 2) de l'inertie totale.

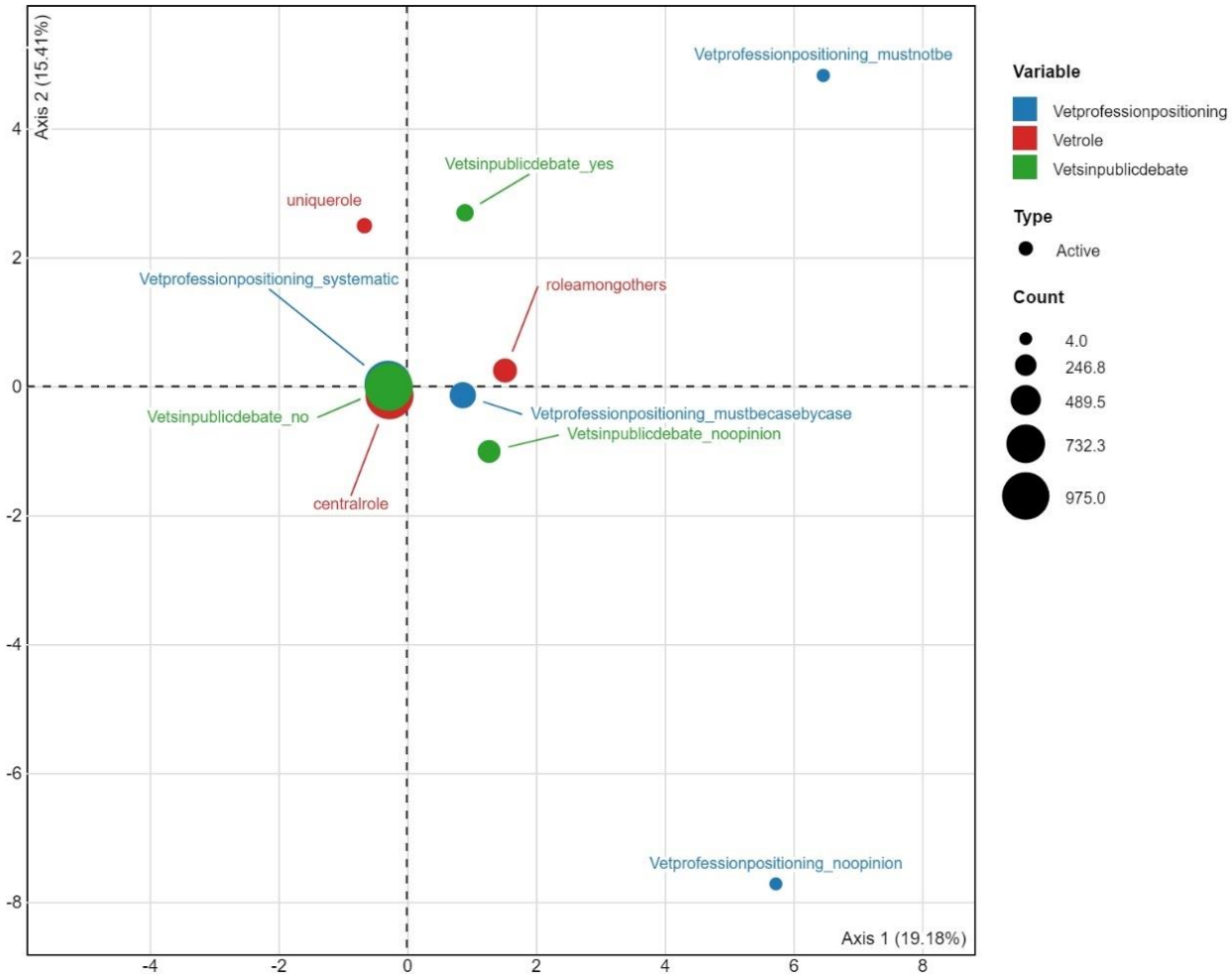

Figure 24 : représentation graphique de l'ACM sur la thématique « place du vétérinaire et positionnement de la profession »

La contribution des variables aux différents axes est visible dans le tableau XXI ci-dessous.

Tableau XXI : Coordonnées, contribution et rapport de corrélation des modalités ayant contribué à la construction de chaque axe de l'ACM « place du vétérinaire et positionnement de la profession »

		Axe 1			**Axe 2**		
Variable	Modalité	Coordonnée sur l'axe	Contribution (en %)	Rapport de corrélation	Coordonnée sur l'axe	Contribution (en %)	Rapport de corrélation
Vetrole	*rolemongothers*	1.525	27.19	0.44	0.245	0.87	0.21
	centralrole	-0.270	4.43		-0.137	1.41	
	uniquerole	-0.659	0.95		2.492	16.82	
Vetprofessionpositioning	*mustnotbe*	6.470	18.22	0.57	4.822	12.59	0.34
	mustbecasebycase	0.869	11.27		-0.138	0.35	
	systematic	-0.292	5.03		0.032	0.07	
	nopinion	5.734	8.18		-7.718	18.43	
Vetsinpublicdebate	*yes*	0.904	3.30	0.33	2.692	36.44	0.53
	no	-0.279	4.67		-0.009	0.01	
	noopinion	1.278	16.76		-1.010	13.01	

L'Axe 1 était corrélé à la perception du rôle du vétérinaire comme un acteur parmi d'autres, d'une profession vétérinaire ne devant pas se positionner sur les grandes questions liées au bien-être animal et une d'une non opinion concernant le fait que les vétérinaires soient suffisamment entendus dans les débats publics (tableau XXI) : plus les répondants avaient une valeur élevée sur cet axe et plus ils estimaient que le vétérinaire était un acteur parmi d'autres, que la profession ne devait pas se positionner sur les sujets liés au bien-être animal et ne savaient pas dire si le vétérinaire était suffisamment entendu dans les débats publics.

L'Axe 2 était corrélé à la perception du rôle du vétérinaire comme un acteur unique, du fait que les vétérinaires n'étaient pas suffisamment entendus dans les débats publics et enfin à une non opinion quant au positionnement de la profession vétérinaire sur les grandes questions liées au bien-être animal (tableau XXI) : plus les répondants avaient une valeur élevée sur cet axe et plus ils pensaient que le vétérinaire était l'unique garant du bien-être animal et que les vétérinaires étaient suffisamment entendus dans les débats publics. Au contraire, plus les répondants avaient une valeur faible sur cet axe et moins ils étaient enclins à avoir une opinion quant au positionnement de la profession vétérinaire vis-à-vis des grandes questions liées au bien-être animal.

Les résultats ont mis en évidence deux profils de vétérinaires :

1. Un premier groupe de vétérinaires, très majoritaire, qui pensait que les vétérinaires n'étaient pas assez entendus dans le débat public, que le vétérinaire possédait un rôle central vis-à-vis du bien-être animal et que le positionnement de la profession sur les grands sujets liés au bien-être animal devrait être systématique (ces trois modalités étant très souvent associées).

2. Un second groupe, qui estimait que le vétérinaire possédait un rôle parmi d'autres à jouer vis-à-vis du bien-être animal, que le positionnement de la profession vétérinaire devait se faire au cas par cas et qui n'avait pas d'avis sur le fait que le vétérinaire soit suffisamment entendu ou non dans le débat public sur le bien-être animal.

les principaux résultats obtenus suite au questionnaire en ligne avec le traitement statistique univarié et suite aux entretiens semi-directifs sont présentés sur le tableau synthétique XXII (visible page suivante).

Tableau XXII : tableau synthétique des principaux résultats obtenus pour les thématiques définies pour répondre aux objectifs

Question de recherche	**Quel est la perception et le positionnement des vétérinaires vis-à-vis du bien-être animal et de ses composantes ?**							
Déclinaisons thématiques	i. Perception des connaissances et des compétences		ii. Positionnement et perception personnels		iii. Perception de l'activité professionnelle et de son évolution		iv. Place du vétérinaire et positionnement de la profession	
Questions définies pour le point de vue des vétérinaires sur ces thématiques	Information	Compétence	Nature de l'opinion personnelle	Expression de l'opinion personnelle	Proportion actuelle	Proportion future	Rôle du vétérinaire	Vétérinaire dans le débat
	60% des vétérinaires s'informaient au moins une fois par mois, et 77% le font par la presse professionnelle.	91% des vétérinaires se disaient compétents pour s'exprimer sur des sujets liés au bien-être animal.	Plus de 80% des répondants ont déclaré avoir une opinion personnelle forte.	42% des vétérinaires ayant une opinion personnelle forte ne l'expriment pas en milieu professionnel.	42% des vétérinaires estimaient la part actuelle de leur activité spécifiquement dédié au bien-être animal comme nulle ou faible.	66% des vétérinaires pensaient que cette part sera plus importante dans le futur.	80% des répondants estimaient que le vétérinaire possède un rôle central.	80% des répondants estimaient que le vétérinaire n'est pas assez entendu dans les débats de société actuels.
	Définition	Connaissance	Clarté du positionnement personnel		Activité concernée ou non.	Ressenti	Positionnement de la profession vétérinaire.	Porte-paroles pour le bien-être animal.
	77% des vétérinaires s'estimaient capables de définir précisément le bien-être animal.	67% des vétérinaires estimaient leurs connaissances comme bonnes, contre 51% des étudiants.	Positionnement personnel tranché ou non dépends de nombreux facteurs. Néanmoins, la corrida, l'abattage sans étourdissement et la castration à vif des porcelets ont été les sujets où la proportion d'avis tranchés sont les plus forts.		99% des répondants estimaient que leur activité est concernée par le bien-être animal.	Plus de 60% des répondants estimaient positive pour leur activité l'évolution sociétale, mais 65% des vétérinaires disaient ressentir une pression morale croissante.	80% des répondants estimaient que la profession doit adopter un positionnement systématique sur les grandes questions liées au bien-être animal.	Nombreux représentants envisagés, mais est souligné l'importance du « vétérinaire dans son exercice quotidien ».

4 Quatrième partie : discussion sur les résultats obtenus et les limites de cette étude

Cette étude, réalisée d'une part via un questionnaire auprès de 1210 vétérinaires diplômés et de 518 étudiants vétérinaires, et d'autre part via des entretiens auprès de 19 vétérinaires diplômés, a permis de préciser le ressenti des vétérinaires vis-à-vis du bien-être animal et de son évolution récente, et de mettre en évidence leur positionnement concernant la profession vétérinaire.

Plus précisément, elle a montré que :

i. De manière générale, les vétérinaires estimaient positivement leurs connaissances liées au bien-être animal, et être capables de le définir précisément, qu'ils s'informaient au moins une fois par mois à ce sujet et s'estimaient en partie compétents pour en discuter avec leurs interlocuteurs professionnels.

ii. La majorité des étudiants vétérinaires et des vétérinaires diplômés avaient une opinion personnelle forte sur les grandes questions liées au bien-être animal, mais que pour autant tous ne l'exprimaient pas dans leur milieu professionnel. De plus, les vétérinaires n'avaient pas un positionnement tranché sur toutes ces grandes questions, et certains sujets faisaient l'objet de consensus que d'autres n'avaient pas.

iii. Moins d'un vétérinaire sur deux estimait dédier une part importante de son activité professionnelle spécifiquement au bien-être animal, mais plus d'un vétérinaire sur deux pensait que cette part serait plus importante dans le futur. La quasi-totalité des répondants estimaient que leur activité professionnelle était concernée aujourd'hui par la question du bien-être animal et, pour la plupart, que l'évolution récente autour de cette notion était positive pour leur activité. Néanmoins, cette évolution a été à l'origine d'un ressenti négatif (angoisse, frustration, déception) chez près d'un répondant sur dix, et plus de la moitié des vétérinaires interrogés ont déclaré ressentir une pression morale croissante.

iv. Les vétérinaires estimaient posséder un rôle central vis-à-vis du bien-être animal, mais qu'ils n'étaient n'était pas assez entendus dans les débats de société actuels et que la profession devrait adopter des avis systématiques sur les grandes questions liées au bien-être animal.

A notre connaissance, cette étude a été la première à réaliser un état des lieux avec un point de vue global sur le lien qu'entretiennent les vétérinaires vis-à-vis du bien-être animal, et ce en combinant un questionnaire en ligne permettant une analyse quantitative avec une analyse sociologique qualitative par le biais d'entretiens semi-directifs.

Cependant, cette étude présentait plusieurs limites. D'une part concernant la représentativité de l'échantillon obtenu par le biais du questionnaire en ligne. D'autre part, la notion de bien-être animal n'ayant pas été défini clairement au début des entretiens semi-directifs, il a parfois été difficile de saisir toute la nuance des points de vue donnés par les vétérinaires.

4.1 Une bonne perception des connaissances propres mais des compétences perçues de manière hétérogène

Globalement, les vétérinaires considéraient qu'ils avaient de bonnes connaissances en bien-être animal, mais tous ne s'estimaient pas compétents pour pouvoir discuter des grandes problématiques liées au bien-être animal avec leurs interlocuteurs en milieu professionnel.

4.1.1 Des connaissances perçues positivement

Les vétérinaires avaient une perception positive de leurs connaissances : plus d'un vétérinaire sur deux estimait avoir des connaissances comme bonnes à très bonnes. La plupart des vétérinaires déclaraient s'informer au moins une fois par mois sur le sujet du bien-être animal. Contrairement aux vétérinaires canins, ceux travaillant en santé publique ou ceux de la catégorie « autres vétérinaires » (soit ceux travaillant dans des secteurs autres que rural, canin ou santé publique) estimaient avoir de bonnes connaissances par rapport aux vétérinaires canins. Enfin, le coefficient de corrélation entre la perception des connaissances et la capacité à définir le bien-être animal était élevé, et les vétérinaires estimant posséder de bonnes connaissances s'estimaient également capables de définir précisément le bien-être animal.

La curiosité des vétérinaires vis-à-vis du bien-être animal et la motivation à s'informer ont été déjà décrits dans d'autres travaux (VetFuturs France, 2019), et les taux observés pour le niveau de connaissances des étudiants a été concordant avec d'autres études (Magnani et al., 2017). Les vétérinaires avaient donc une volonté de se tenir informés sur ce sujet.

Toutefois, ils ont évoqué durant les entretiens certaines difficultés pour maintenir un niveau de formation suffisant en bien-être animal, en plus des autres domaines dans lesquels ils doivent se former. Une grande partie des vétérinaires a indiqué s'informer par le biais de la presse professionnelle, ce qui soulignait l'intérêt de cette voie de transmission de l'information pour ces sujets, bien que d'autres voies aient été évoquées. La perception des connaissances de chaque individu était bien évidemment dépendante de sa capacité à s'autoévaluer, certains individus étant plus exigeants avec eux-mêmes que d'autres.

La meilleure perception des connaissances par les vétérinaires de santé publique et les vétérinaires de la catégorie « autres vétérinaires » pourrait être en partie expliquée par le fait que les vétérinaires en santé publique sont plus directement confrontés aux problématiques liées au bien-être animal. En effet, de nombreux vétérinaires en santé publique travaillent dans le domaine de la protection animale, soit en étroite relation avec la réglementation. Dans la catégorie « autres vétérinaires », on peut supposer d'après la carte de la répartition géographique des répondants que l'on retrouvait notamment des vétérinaires enseignants-chercheurs dans les établissements d'enseignement, qui étudiaient spécifiquement ces problématiques.

Les liens forts existant entre la perception des connaissances et la capacité à définir le bien-être animal signifiaient que les vétérinaires, en s'estimant capables de définir ce sujet, sont allés plus loin que de simplement avoir le sentiment de connaître le bien-être animal, puisqu'être capable de définir une notion constitue en partie le tracé de ses contours.

Pour autant, la richesse des définitions employées lors des entretiens était grande et les mots relevés dans les définitions proposées par les vétérinaires faisaient appel à de nombreux concepts. Les deux mots les plus relevés ont été « avoir » et « être ».
Ceci soulève un paradoxe avec cette capacité à définir le bien-être animal précisément à très précisément, puisque quelques définitions seulement ont été reconnues par la communauté scientifique. Outre cela, une telle diversité de définitions proposées a démontré la complexité d'interprétation de la notion de bien-être animal.
Le fait qu' « avoir » et « être » aient été les mots les plus relevés n'est pas anodin : la notion de conscience précédemment évoquée s'est retrouvée dans la perception de l'animal. Si l'animal possède une conscience, alors il « est » un individu qui « a » des droits, comme celui de disposer d'un accès à des soins ou à un environnement adapté à l'expression de ses besoins comportementaux.

4.1.2 Une formation initiale jugée insuffisante

Une partie non satisfaisante d'élèves estimait que la formation initiale ne serait pas suffisante pour leur permettre d'acquérir les compétences et les connaissances suffisantes pour pouvoir être un acteur du bien-être des animaux, puisque 38% d'entre eux ont attribué une note de 3 sur 5 à cet enseignement (une note de 3 signifiant que l'enseignement était jugé « convenable »), et il est légitime de se demander si un enseignement convenable est qualitativement suffisant et si l'on peut s'en contenter ou non. On peut néanmoins estimer qu'une note de 3 sur 5, bien que dépassant la moyenne, restait perfectible.
Lors des entretiens, les vétérinaires ont exprimé le sentiment de ne pas avoir été réellement formés au bien-être animal, ou de manière plutôt disparate. Néanmoins, plusieurs vétérinaires ont estimé que lors de leur formation la notion de bien-être animal n'apparaissait pas, mais que pour autant l'enseignement dispensé abordait des notions relatives au bien-être animal. La formation initiale et continue est apparue comme essentielle pour un nombre important de vétérinaires.

Nous pouvons donc dire que les étudiants ont estimé qu'il existait des manquements dans la formation initiale. Le point de vue des vétérinaires durant les entretiens semi-directifs était à nuancer : en effet, il est difficile de généraliser un tel constat à l'ensemble des vétérinaires exerçant sur le territoire français, puisque ces observations étaient basées uniquement sur l'entretien de quelques vétérinaires.

A notre connaissance, aucune étude n'a à ce jour cherché à évaluer la perception des étudiants vétérinaires sur les cours relatifs au bien-être animal en vue de leur permettre d'avoir les connaissances et compétences nécessaires pour être des acteurs du bien-être animal.

4.1.3 Des compétences perçues de manière hétérogène

La majorité des vétérinaires se sont attribués une note supérieure ou égale à 3 sur 5 pour leur compétence à discuter de bien-être animal dans un cadre professionnel. Parmi eux, un tiers se sont attribués une note de 3, se disant « compétents » mais pas « très compétents ». Ce sentiment de compétence satisfaisant a contrasté avec les résultats des entretiens, où les vétérinaires ont déclaré, bien que s'estimant eux-mêmes compétents, que la marge de progression des compétences des vétérinaires restait parfois importante.

La perception des compétences en lien avec le bien-être animal a été évaluée à travers d'autres sondages. 322 vétérinaires praticiens se sont vus posé la question « Comment évaluez-vous vos compétences en bien-être animal ? » dans le cadre d'une enquête menée par le réseau CAP Welfare (Gilbert et al., 2019). 86% des vétérinaires se disaient « assez compétents à très compétents » dans cette étude, que nous pouvions ramener sur notre échelle à une note de 3 à 5, ce qui correspond à 91% des vétérinaires de l'échantillon obtenu. Ainsi, ces taux étaient relativement proches et plutôt concordants, bien que le panel de vétérinaires interrogés dans cette étude et dans notre travail ne soit pas complètement représentatif de la population vétérinaire générale (biais de sélection par intérêt pour le bien-être animal).

Néanmoins, une note de 3 sur 5 était tout juste supérieure à la moyenne, et l'on pouvait penser qu'elle n'était pas totalement satisfaisante.
Cette perception pourrait expliquer en partie une perception négative des enjeux liés au bien-être animal. En effet, ces éléments pouvaient laisser penser que le bien-être animal était un sujet sur lequel les vétérinaires ne s'estimaient pas tous suffisamment compétents alors même que les enjeux autour de cette thématique seront plus forts dans les années à venir et que les Français considéraient que le vétérinaire est le premier garant du bien-être animal (European Commission et al., 2007). Ces résultats suggèrent que le décalage entre les compétences réelles et les compétences attendues par la société pourrait être à l'origine de plusieurs ressentis négatifs, notamment ceux qui ont pu être observés.

4.2 Un positionnement personnel fort mais une expression en milieu professionnel nuancée

Les avis sur les différentes problématiques affiliées au bien-être animal sont particulièrement divergents au sein de la société, et sont au cœur de nombreux sujets controversés. Dans ce travail, les vétérinaires ont montré qu'ils possédaient un positionnement personnel fort sur ces problématiques, et plus particulièrement tranché sur certaines d'entre elles. Pour autant, ils n'exprimaient pas systématiquement leur avis personnel dans la sphère professionnelle.

4.2.1 Un positionnement personnel fort

Sur ces problématiques controversées, la grande majorité des vétérinaires et des étudiants vétérinaires ont déclaré avoir un positionnement personnel fort. Certains répondants au questionnaire en ligne regrettaient de ne pas avoir pu se positionner pour ou contre les sujets liés au bien-être animal, ce qui témoignait de leur volonté de pouvoir revendiquer certains avis.

Néanmoins, d'après les résultats des entretiens, ce positionnement variait selon les problématiques liées au bien-être animal, et semblait avoir été influencé par des paramètres socio-professionnels ou socio-démographiques.

Rappelons aussi que 38% des étudiants avaient estimé que les vétérinaires rencontrés durant leur cursus étaient moins sensibles au bien-être animal qu'eux. Cette notion de facteur d'âge en lien avec la sensibilité personnelle a également été rapportée durant les entretiens. Cette corrélation négative entre la sensibilité au bien-être animal et l'âge a été concordante avec d'autres travaux (Cornish et al., 2016). Ce résultat a donc bien montré que la sensibilité personnelle sur les sujets liés au bien-être animal semblait liée à l'âge.

4.2.2 Une dichotomie du positionnement sur les grandes questions liées au bien-être animal

Certains sujets liés au bien-être animal et soumis à l'effet de controverse ont été préférentiellement choisis par les vétérinaires diplômés et les étudiants vétérinaires lorsqu'il s'agissait pour eux de définir les sujets sur lesquels ils avaient un avis tranché : abattage sans étourdissement, corrida, hypertypes chez les animaux de compagnie, castration à vif des porcelets ou encore animaux sauvages dans les cirques. D'autres sujets comme l'épointage des volailles, la production de foie gras, l'élevage sur caillebottis exclusivement ou les vaches à l'attache étaient peu concernés par un positionnement tranché. Également, le positionnement tranché des vétérinaires sur le cirque, l'abattage sans étourdissement et la corrida étaient fréquemment associés. Autrement dit, les vétérinaires qui possédaient un avis tranché sur l'un de ces trois sujets possédaient généralement un avis tranché sur les deux autres sujets. Le même raisonnement pouvait être conduit par la négative, c'est-à-dire qu'un vétérinaire qui possédait un avis non

tranché sur l'un de ces trois sujets tendait à être plus fréquemment associé avec un avis non tranché sur les deux autres.
Outre cela, les vétérinaires avaient une perception positive de la prise de conscience du grand public et la médiatisation de ces sujets pour les changements qu'ils apportaient, mais ont contesté la forme qui était donnée à ce mouvement (actions des associations de protection animale, subjectivité excessive des reportages ... etc.).

Pour comprendre la prédominance de la clarté du positionnement de certains sujets sur d'autres, nous pouvons émettre trois hypothèses principales :

Premièrement, certains de ces sujets avaient déjà fait l'objet d'un positionnement clair par la profession vétérinaire, notamment par le CNOV : l'abattage sans étourdissement ou l'utilisation des animaux sauvages dans les cirques. Certains de ces sujets ont été récemment saisis par les instances professionnelles vétérinaires : hypertypes chez les animaux de compagnie (Académie vétérinaire de France, 2018)[9] ou castration à vif des porcelets (Brard et al., 2020).

Deuxièmement, certains de ces sujets ont fait l'objet d'un relais médiatique important (corrida, animaux de cirque). Ce phénomène de médiatisation, couplé à la remise en question de la mise à mort des animaux dans les sociétés occidentales, constitue par exemple l'une des hypothèses expliquant la prédominance de l'abattage sans étourdissement sur les autres sujets.

Troisièmement, nous pouvons supposer que les sujets profitant d'un positionnement peu tranché jouissaient d'une imprégnation culturelle forte qui tendait à nuancer certains avis scientifiques (la production de foie gras par exemple), qu'ils souffraient d'un manque de connaissances ou que les arguments pour ou contre étaient présents en même nombre, compliquant une prise de décision. L'interprétation des sujets pour lesquels une majorité de répondants possédait un avis non tranché restait plus délicate, et il semblait difficile de trouver des traits communs à ces sujets simplement en les nommant.

Concernant l'association fréquente entre abattage sans étourdissement, corrida et utilisation d'animaux sauvages dans les cirques : nous pouvons supposer que ces trois sujets se sont cristallisés autour d'enjeux culturels ou religieux et non plus simplement économiques, qui faisaient appel à des sentiments d'appartenance prégnants pour certains groupes sociaux. Ces groupes sont associés à des libertés individuelles fortes (liberté de culte et tradition culturelle), qui peuvent être parfois vigoureusement défendues. Ce sont en effet les seuls sujets pour lesquels l'animal était sujet de divertissement culturel d'une part, et sujet de nécessité religieuse d'autre part. Néanmoins, ces idées n'étaient que des hypothèses, et il était raisonnable de penser que plusieurs autres facteurs influençaient cette clarté de l'opinion.

---

[9] Avis adopté à l'unanimité des membres présents, partagé et relayé par l'AFVAC lors de différentes campagnes de communication.

A notre connaissance, aucune autre étude n'a à ce jour cherché à savoir si les vétérinaires avaient un avis tranché ou non sur les problématiques liées au bien-être animal. En effet, la plupart des études menées ont plutôt cherché à savoir si les vétérinaires étaient d'accord ou non (Mariti et al., 2018; Sabuncuoglu and Çoban, 2008), ou trouvaient acceptables ou non plusieurs pratiques controversées liées au bien-être animal (Phillips et al., 2012), ce qui est différent de notre démarche.

Les facteurs qui ont influencé la clarté de l'opinion sur ces sujets en général ont ainsi été multiples, et une influence de l'âge, de la profession ou du sexe ont été montrés par les résultats obtenus. La catégorie professionnelle possédait souvent une influence sur le positionnement tranché ou non vis-à-vis de ces sujets. Les résultats de la régression logistique ont cependant montré qu'il était impossible de faire des constations de portée générale, et que l'interprétation devait être faite au cas par cas pour se montrer réellement pertinente.

Il semble tout du moins que l'on puisse faire deux remarques concernant les résultats de la régression logistique : premièrement, la clarté de l'opinion sur les sujets ne semblait pas systématiquement dépendre de la confrontation directe aux sujets en question ; par exemple les vétérinaires canins avaient un avis plus tranché (qu'il soit positif ou négatif) que les autres professions sur les hypertypes chez les animaux de compagnie, ce qui était plutôt attendu, mais également dans le cas de l'utilisation des animaux sauvages en cirque et de l'élevage hors sol sans accès à l'extérieur. Secondairement, il semblait y avoir un effet générationnel et culturel ; les catégories des plus de 55 ans avaient par un exemple un avis moins tranché que les 35-55 ans sur la corrida, alors que les moins de 35 ans avaient de leur côté un avis plus tranché sur les hypertypes. Ainsi, la position sur ces sujets semblait complexe et relevait de différents facteurs, qui interagissaient parfois entre eux.

4.2.3 Un positionnement personnel non systématiquement revendiqué en milieu professionnel

La plupart (42%) des vétérinaires déclarant avoir une opinion forte sur les sujets liés au bien-être animal ne l'exprimaient pas en milieu professionnel. Lors des entretiens et dans le milieu de la santé publique, la distinction entre l'opinion personnelle et l'opinion revendiquée en milieu professionnel est apparue de manière très nette, et ce indépendamment du sexe ou de l'âge. L'expression du point de vue personnel en milieu professionnel était très liée au domaine d'activité, en opposant les vétérinaires travaillant dans le domaine de la santé publique aux autres vétérinaires.

Ce résultat peut être expliqué par la fonction d'agent de l'Etat associée au devoir de réserve. Le devoir de réserve « *interdit au fonctionnaire de faire de sa fonction l'instrument d'une propagande quelconque* » (Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques, 2013). Les vétérinaires en santé publique respectaient donc ce principe, en se basant sur la réglementation. Cela ne les empêchait cependant pas d'être critiques envers

elle ou d'exprimer leur avis personnel, mais ils ne le faisaient pas ouvertement dans le cadre de leur travail.

On constate donc que la dualité d'expression/non expression dépendait à la fois du statut de l'interlocuteur (client, collègue, supérieur hiérarchique), du sujet abordé (positionnement personnel clair ou peu clair) mais également de la position de l'interlocuteur (ouverture d'esprit ou position très ferme, opinion personnelle mesurée ou avis très subversif).

4.3 Un ressenti partagé parmi les vétérinaires vis-à-vis d'une activité professionnelle qui reste aujourd'hui peu impactée

4.3.1 Une activité professionnelle concernée par le bien-être animal

A la question « *Pensez-vous que votre activité professionnelle est concernée par la question du bien-être animal ?* », la quasi-totalité des répondants répondaient par l'affirmative. Par conséquent, la quasi-totalité des vétérinaires de cette étude avaient le sentiment que leur activité professionnelle était concernée par la question du bien-être animal. Ce résultat était très proche de celui obtenu lors d'une autre enquête, où 96% des vétérinaires avaient déclaré se sentir professionnellement concernés par la question du bien-être animal (Gilbert et al., 2019). Il apparaît donc que les vétérinaires avaient conscience que leur activité professionnelle était concernée par ces thématiques.

Pour plus d'un vétérinaire sur deux, la part de leur activité professionnelle spécifiquement liée au bien-être animal allait être appelée à augmenter dans le futur. Lors du questionnaire en ligne, les vétérinaires ruraux étaient plus enclins à penser que cette proportion future de l'activité professionnelle spécifiquement liée au bien-être animal serait plus importante que leurs homologues en pratique canine. Ce constat confirme les données d'autres enquêtes (Vetfuturs France, 2018a), où 67% des vétérinaires interrogés déclaraient comme probable à très probable l'affirmation suivante : *« De leur activité de soigneurs, les vétérinaires passeront à la prise en charge globale du bien-être, de la prévention et des soins aux animaux* ». De même, 70% des vétérinaires déclaraient comme probable à très probable l'affirmation suivante : « *A l'horizon 2030, le vétérinaire sera un acteur essentiel de la gestion et du suivi de la bientraitance des animaux d'élevage tout au long de la filière (conseil, savoir, prévention, soins)* ».

Les vétérinaires avaient donc bien identifié le bien-être animal comme une thématique dont les enjeux sont croissants au sein de leur profession, et avaient clairement identifié la nécessité de faire une véritable place pour le bien-être animal au sein de leur activité professionnelle.

4.3.2 Mais qui reste relativement peu impactée à l'heure actuelle

A la question « *Dans le contexte actuel, pensez-vous qu'il existe des préoccupations sociétales ayant un impact sur les activités du vétérinaire ?* » qui figurait en tout début d'entretien, le bien-être animal a été évoqué spontanément par plus de la moitié des personnes interrogées. Paradoxalement, seuls les vétérinaires exerçant dans le domaine de la santé publique et les vétérinaires travaillant en relation avec les filières de production ont évoqué durant les entretiens avoir le sentiment que leur activité professionnelle avait été profondément impactée.

La plupart des vétérinaires ont déclaré ne pas consacrer une part importante de leur activité spécifiquement au bien-être animal, ou tout du moins ne l'ont pas identifiée en tant que telle. Très peu des vétérinaires interrogés lors des entretiens ont exprimé avoir déjà mis en place des services spécifiques qui lui étaient dédiés, mais tous ont exprimé le sentiment que leur activité professionnelle était concernée par le bien-être animal.
Au contraire, en santé publique, les vétérinaires avaient l'impression que cette part d'activité augmentait, le mouvement de prise en compte croissante du bien-être animal influençant les stratégies de contrôle et de prévention, notamment en protection animale. Dans les filières de production, ce constat semblait encore plus fort, et subsistait le sentiment que le bien-être animal avait commencé à profondément bouleverser la manière de concevoir l'élevage.

L'une des hypothèses envisageables expliquant ce contraste entre vétérinaires praticiens et vétérinaires exerçant en santé publique ou en filières de production était que pour la plupart des vétérinaires praticiens ce concept était abordé de manière disparate au travers des consultations, des opérations, mais qu'aucuns « créneaux spécifiques » ne lui était dédié. Pour les filières d'élevage, on peut supposer que ce ressenti d'une évolution qui bouleverse le paysage sera amené à s'intensifier, l'évolution à venir n'en étant qu'à ses prémices.

4.3.3 Un mouvement parfois à l'origine d'une pression morale croissante et de sentiments négatifs

Les ressentis négatifs vis-à-vis de l'évolution de la prise en compte croissante du bien-être animal et au regard de l'activité professionnelle concernaient environ 10% des vétérinaires et des étudiants, tandis que 65% des vétérinaires estimaient ressentir une pression morale croissante dans leur activité. Cependant, il était difficile de dire si tel ou tel profil de vétérinaire était davantage concerné par un ressenti négatif ou une pression morale croissante.

Lors des entretiens, il est apparu très nettement que la pression morale était plus forte concernant les vétérinaires travaillant en santé publique, notamment parce que cette catégorie de professionnels exerçait des missions en abattoirs ou en protection animale, sur lesquels convergeaient les projecteurs médiatiques. Le développement d'internet et

l'utilisation plus prononcée des réseaux sociaux semblaient aussi jouer un rôle important dans la pression exercée à l'encontre des vétérinaires, à la fois en santé publique mais également de plus en plus dans les autres catégories professionnelles. Pour certains vétérinaires, le mouvement sociétal lié au bien-être animal était, par son ampleur, sa vitesse ou la forme qui lui était donnée, à l'origine de ces ressentis négatifs, voire d'une pression morale. Néanmoins, dans l'ensemble, l'évolution sociétale associée au bien-être animal restait perçue positivement par les vétérinaires.

Les hypothèses pour expliquer ces ressentis négatifs étaient nombreuses : pression des réseaux sociaux et de la clientèle, exigences de plus en plus élevées des normes de bien-être animal, recrudescence des actions des associations de lutte pour les droits animaux …

On peut donc penser qu'ici aussi l'influence sur le ressenti des vétérinaires était plurifactorielle, et dépendait à la fois de l'individu lui-même mais également de caractéristiques propres à l'environnement dans lequel ce dernier évoluait.

4.3.4 Une évolution accueillie positivement vis-à-vis de l'activité professionnelle

Globalement, les vétérinaires estimaient positive l'évolution liée à la prise en compte croissante du bien-être animal vis-à-vis de leur activité, même si peu d'entre eux la jugeaient « très positive ». Comme cela a été évoqué lors des entretiens pour la plupart des vétérinaires, l'évolution sociétale liée au bien-être animal restait une opportunité de faire évoluer les pratiques professionnelles, de se remettre en question et de faire émerger de nouvelles manières de concevoir le rapport de l'homme à l'animal et le rapport entre le vétérinaire et le citoyen. Cette évolution représentait pour certains vétérinaires un ajustement de l'état d'esprit de la société avec leurs propres valeurs et conceptions.

On constate donc que dans l'ensemble de ces résultats l'évolution sociétale autour du bien-être animal a été accueillie positivement par les vétérinaires. A notre connaissance, aucune autre étude ne s'est intéressée à la perception des vétérinaires de l'évolution sociétale liée au bien-être animal vis-à-vis de leur activité professionnelle.

Par le prisme de l'activité professionnelle, il est intéressant d'orienter notre analyse vers la place du vétérinaire au sein du bien-être animal et vers la manière dont les vétérinaires percevaient le positionnement actuel de la profession vétérinaire.

4.4 Un vétérinaire au cœur du bien-être animal mais une position de la profession qui reste complexe

4.4.1 Un rôle important et un point de vue qui manquent de visibilité auprès du grand public

Pour la plupart des personnes interrogées, le vétérinaire possédait un rôle central à jouer vis-à-vis du bien-être animal (pour plus de 80% des étudiants et des vétérinaires). Les entretiens ont montré que les vétérinaires ne désignaient pas la nature du rôle du vétérinaire de la même manière, employant différentes termes: « garant », « lanceur d'alerte » ou encore « médiateur », qui témoignaient de ces différentes approches. La plupart des vétérinaires ont précisé que le rôle de soignant était compris, mais que le rôle du vétérinaire vis-à-vis du bien-être animal restait trouble pour le grand public, et ce d'autant plus dans les élevages et les filières de productions. Les vétérinaires ont également exprimé le manque de visibilité de leur point de vue et de leur expertise dans les débats de société actuels autour du bien-être animal.

Ce constat s'élève alors même que la reconnaissance de ce rôle apparaît importante pour les vétérinaires (Vetfuturs France, 2018b), et s'est révélée cohérente avec d'autres travaux (Vetfuturs France, 2018), où par exemple seulement un vétérinaire sur deux trouvait l'affirmation suivante probable à très probable : « *A l'horizon 2030, les débats publics relatifs aux relations homme/animal, préoccupation sociétale majeure, associeront l'expertise vétérinaire considérée comme incontournable* ». Ces travaux ont montré que les vétérinaires estimaient que la considération de leur expertise au sein des débats actuels par le grand public n'était pas pleine et entière, et ne le serait probablement pas dans les années à venir. Ils soutiennent donc les résultats obtenus dans notre travail.

4.4.2 Une volonté de réaffirmation de l'engagement de la profession par les vétérinaires

Pour environ 80% des étudiants et des vétérinaires, la profession devrait se positionner systématiquement sur les grandes problématiques liées au bien-être animal. De plus, 82% des vétérinaires estimant qu'ils n'étaient pas suffisamment entendus pensaient que la profession devrait systématiquement se positionner sur ces questions. Certains vétérinaires ont rappelé que la saisie des grandes problématiques liées au bien-être animal par la profession pourrait être un moyen de montrer au grand public que les vétérinaires montraient un investissement et une préoccupation croissante sur ces sujets. Il existait donc chez les vétérinaires une réelle volonté que la profession se fasse davantage entendre sur ces points. Certains vétérinaires ont rappelé que la considération de ces problématiques ne devait pas se contenter d'être purement technique, mais devait également intégrer une réflexion éthique et morale.

Actuellement, l'Ordre national vétérinaire a adopté des positions claires sur quelques sujets seulement, notamment l'abattage sans étourdissement ou l'utilisation des animaux sauvages dans les cirques [10].

Certains auteurs ont rappelé l'intérêt d'un engagement plus fort de la profession vétérinaire, et Caroline J. Hewson a apporté un témoignage éclairant sur la situation de la profession vétérinaire au Canada en précisant par exemple que « *la profession a eu tendance à se tenir à distance du mouvement du bien-être des animaux, offrant des conseils et des connaissances cliniques, mais peu de solidarité et de leadership. Certains vétérinaires peuvent éviter le mouvement du bien-être des animaux par peur d'extrémisme et d'échanges inutiles. On peut également considérer que, bien que les groupes de défense des animaux exercent des pressions auprès du public et du gouvernement, la profession devrait éviter la confrontation et un tel activisme. Le lobbying peut ne pas faire partie du mandat de la profession, mais la publication d'énoncés de position clairs représente une attente raisonnable* » (Hewson, 2003).

Les vétérinaires semblaient donc penser que la profession devait se saisir de cet enjeu de se faire davantage entendre et d'un positionnement plus systématique sur les grandes problématiques liées au bien-être animal, pour lequel il serait dommageable de se résigner à passer outre. Or si la profession souhaitait se positionner davantage sur certaines de ces problématiques, il serait envisageable qu'elle désigne des représentants privilégies ou des porte-paroles de la profession vétérinaire pour l'aider dans sa tâche.

4.4.3 De la difficulté de trouver un acteur privilégié pour porter la voix vétérinaire dans le débat du bien-être animal

Concernant la question de la représentation de la profession dans ce débat, les avis divergeaient amplement, tant concernant l'acteur considéré (instances syndicales, Ordre national vétérinaire, groupe de réflexion incluant vétérinaires et experts non vétérinaires du bien-être animal, vétérinaires dans leur exercice quotidien), que pour la voie de communication (presse écrite, audiovisuelle) ou du public à atteindre (vétérinaires, grand public). La plupart des vétérinaires jugeaient qu'il était plus important et prioritaire de communiquer auprès du grand public qu'à destination des vétérinaires. Outre cela, bien qu'ils n'étaient pas les seuls acteurs envisagés, les vétérinaires dans leur exercice quotidien étaient perçus comme les meilleurs porte-paroles pour le bien-être animal, et il est apparu important que le lien avec les professionnels qui sont positionnés au plus près de ces problématiques soit maintenu. La conservation d'une connexion avec l'expérience du terrain est ressortie comme un élément important et déterminant dans la recherche d'un représentant pertinent pour la profession pour mieux cerner les divers enjeux et problématiques affiliées.

[10] Site Internet de l'Ordre national vétérinaire, section Bien-être.

Lors des entretiens, le positionnement actuel de la profession restait très questionné, et a soulevé de nombreux doutes quant à la désignation de porte-paroles privilégiés pour le bien-être animal, ou pour la profession vétérinaire vis-à-vis du bien-être animal. Une pluralité des points de vue autour de cette question est apparue très nettement, soulignant toute la complexité de la désignation de représentants privilégiés par les vétérinaires.

Aucun facteur n'a pu être identifié comme ayant une influence dans le choix général parmi les acteurs à désigner comme représentants privilégiés du bien-être animal.

4.5 Limites de cette étude

4.5.1 Méthodologie générale

Le bien-être animal est une notion complexe et de grande portée, et la délimitation du sujet s'est parfois avérée difficile. Les aspects qu'elle abordait étaient multiples : ainsi, les dimensions scientifique, économique, éthique, culturelle, sociale, religieuse, politique ou philosophique s'entremêlaient. Cette multiplicité des disciplines a pu compliquer l'appréhension du bien-être animal par les vétérinaires interrogés.

Parce qu'elle comportait nécessairement une part de subjectivité, il a parfois été complexe de définir précisément le ressenti ou le positionnement des personnes interrogées et d'en retranscrire toutes les nuances. De plus, le nombre de questions restreintes pour chaque thématique du questionnaire et des entretiens semi-directifs en perspective d'une thématique aussi vaste a nécessité des choix, qui contenaient nécessairement une part de subjectivité. Ces choix sont arbitraires mais se sont avérés nécessaires et justifiés pour répondre à notre problématique, et ce d'autant plus compte tenu des délais imposés.

Par la suite, nous discuterons les deux méthodes d'enquête employées. Rappelons que chacune des deux procédures concernées (questionnaire en ligne et entretien semi-directif) a fait l'objet d'une évaluation par le comité d'éthique de VetAgro Sup et a recueilli un avis favorable.

4.5.2 La collecte de données en ligne

La collecte de données en ligne par le biais d'un questionnaire présente des avantages et des inconvénients qu'il convient de préciser.

Les questionnaires en ligne sont peu coûteux et permettent une collecte rapide des réponses. C'est pourquoi ils sont de plus en plus utilisés dans de nombreuses études sociologiques. Ils permettent également d'améliorer l'échantillonnage, en couvrant une surface géographique importante. Mais ils présentent en outre d'autres avantages.

Premièrement, les personnes interrogées pouvaient amorcer le questionnaire quand et où elles le souhaitaient, et pouvaient compléter le questionnaire dans un temps qui n'était

pas imparti, un facteur que nous avons considéré important pour les vétérinaires. L'importance de la page de présentation, de *« l'identification de la structure opérante, de la promesse de la confidentialité, d'un espace pour les commentaires et les échanges ainsi que de l'utilisation d'un visuel dynamique et accueillant* » sont autant de facteurs qui influencent positivement le taux de réponses au sondage (Gingras and Belleau, 2015). Par l'identification de ces facteurs, nous souhaitions que ce sondage soit le plus attrayant possible, c'est-à-dire interactif, fluide et relativement rapide à remplir. En moyenne, le sondage a été complété en 10 minutes par le biais des portables et 15 minutes par le biais des ordinateurs, ce qui rentrait dans les recommandations de certains auteurs (Gingras and Belleau, 2015). Le questionnaire en ligne était entièrement anonyme. Le prénom était demandé en début de questionnaire mais n'a pas été utilisé dans le traitement des données, et figurait simplement ici pour rendre le sondage plus convivial et interactif (son utilisation est visible en annexe 1).

Deuxièmement, les sondages en ligne influencent la spécificité des réponses données par rapport à des sondages papiers, avec par exemple des réponses ouvertes plus complètes, une gêne moins forte pour cocher des réponses de type « Je ne sais pas » et un biais d'acceptabilité social plus faible grâce à l'anonymat des sondages (Gingras and Belleau, 2015). Néanmoins, ceci était contrebalancé par la méfiance des personnes interrogées vis-à-vis de l'utilisation de leurs données. La qualité des réponses données était également influencée. En effet, la tendance au « *satisficing »* était plus faible avec les sondages en ligne, le « *satisficing »* étant le *« phénomène qui évoque l'idée selon laquelle un répondant, dans certaines circonstances (long questionnaire, déconcentration, désintérêt pour le sujet), se distancie du questionnaire tout en réduisant l'effort qu'il y met pour répondre correctement* » (Gingras and Belleau, 2015). C'est pourquoi, en plus de l'utilisation d'un questionnaire en ligne, nous avons cherché à réduire cet effet en mélangeant aléatoirement les propositions pour chaque question et chaque individu sondé.

Troisièmement, les réponses se collectant automatiquement dans un fichier Excel© hébergé en ligne, le traitement des données collectées a été facilité.

Mais la coopération des personnes sondées est également positivement corrélée au fait que l'utilité du sondage soit annoncée (Gingras and Belleau, 2015). C'est pourquoi, lors du relais sur les réseaux sociaux, nous avons souligné son intérêt pour nous permettre d'avancer dans notre travail. Pour ne pas induire de biais dans l'échantillonnage, nous n'avons pas explicité l'objet de recherche de notre travail ni le thème dans lequel il s'inscrivait. Cependant, nous avons ouvertement relayé le fait qu'il soit à l'initiative de la chaire de bien-être animal, facteur dont il convient de tenir compte et qui induisait un biais d'auto-sélection : « *Je clique car je suis intéressé par le sujet du bien-être animal* ». Cet effet a été notamment reporté dans des études similaires menées chez des vétérinaires (Arhant et al., 2019).

L'échantillonnage dépendait ici aussi de la couverture Internet de la population sondée. Il existait donc un biais à ce niveau, les personnes ne disposant pas d'une connexion en ligne n'ayant pas été ou peu représentées. Néanmoins, avec la progression de l'accès à Internet, cette frange de la population tend à se réduire un peu plus chaque année, d'autant plus que la couverture d'autres moyens de communication diminue également (par exemple, de nombreux foyers ne disposent aujourd'hui plus d'un téléphone fixe).

Malgré tout, notre échantillon ne pouvait pas être complètement probabiliste, puisqu'il semble raisonnable de penser que l'intérêt pour le sujet, bien que non annoncé mais transparent par l'identification de la structure ayant émis le questionnaire, a sélectionné les individus ayant répondu. Il convient donc d'être prudent quant à la représentativité de l'échantillon considéré.

Concernant le questionnaire, l'échantillon considéré n'était pas totalement représentatif du point de vue des catégories professionnelles représentées, comme le montre le tableau comparatif n°XXIII page suivante. Dans la colonne population d'étude, les pourcentages représentent le nombre d'individus de la catégorie concernée divisée par l'effectif de la population d'étude. Dans la colonne échantillon, les pourcentages représentent le nombre d'individus de la catégorie concernée divisée par l'effectif de l'échantillon. La catégorie « Autres » n'a pas été représentée car l'estimation de ces données concernant la population d'étude a été impossible.

Tableau XXIII : effectifs comparés entre l'échantillon et la population d'étude dans le cadre du questionnaire en ligne.

		Population d'étude[11]		Echantillon	
Effectifs		20442[12]		1210 (6% de la population d'étude)	
Ratio hommes/femmes		9348 (46%)	11094 (54%)	450 (37%)	760 (63%)
Catégories professionnelles et ratio hommes/femmes	*Canins*	9697 (47%) dont :		400 (33%) dont :	
		3657 (38%)	6040 (62%)	100 (25%)	300 (75%)
	Ruraux ou mixtes	8544 (42%) dont :		283 (23%) dont :	
		4740 (55%)	3804 (45%)	147 (52%)	136 (48%)
	Santé publique	939[13] (5%) dont :		320 (26%) dont :	
		393 (42%)	546 (58%)	118 (37%)	202 (63%)
	Autres	629[14] (3%) dont :		207 (17%) dont :	
		306 (49%)	323 (51%)	85 (41%)	122 (59%)

On constate que le ratio hommes/femmes de notre échantillon général ou selon les catégories socio-professionnelles définies est relativement proche du ratio homme/femme de notre population d'étude. Cependant, des différences importantes peuvent être constatées dans les catégories socio-professionnelles définies : par exemple, notre échantillon contenait une part importante de vétérinaires exerçant dans le domaine de la santé publique (26%), alors qu'ils ne représentaient qu'une faible part de notre population d'étude (5%).

[11] Chiffres issus de l'atlas démographique de la profession vétérinaire 2020 (Observatoire national démographique de la profession vétérinaire, 2020).
[12] Ce chiffre ne tient pas compte des vétérinaires non-inscrits au tableau de l'Ordre national vétérinaire et ne travaillant pas non plus avec le statut d'ISPV, mais tient compte des vétérinaires enseignants-chercheurs, des vétérinaires des armées ou des vétérinaire exerçant en laboratoire public d'analyse.
[13] N'inclut pas les inspecteurs et vétérinaires contractuels, donc sous-estimé.
[14] Probablement sous-estimé car ne tient compte que des vétérinaires enseignants-chercheurs, des vétérinaires des armées ou des vétérinaire exerçant en laboratoire public d'analyse.

4.5.3 L'entretien par effet « boule de neige »

Pour la conduite des entretiens, nous avons dû établir un échantillon. Il était important de ne pas préciser en amont aux personnes interrogées l'objet de l'entretien, pour des raisons identiques au questionnaire en ligne. En cela, la sélection par effet « boule de neige » nous était apparue comme la méthode d'échantillonnage la plus appropriée, parce qu'elle nous a permis de trouver des vétérinaires qui ne se déclaraient pas spontanément intéressés par le bien-être animal ou qui n'auraient peut-être pas participé à ces entretiens sans passer par un référent. Ce type d'échantillonnage permettait en outre de sonder des catégories socio-professionnelles spécifiques qui ne seraient pas facilement accessibles par les méthodes d'échantillonnage classiques (Naderifar et al., 2017). De plus, en étant contactés par un confrère, les vétérinaires ont été enclins à nous accorder du temps, dans une conjoncture pourtant tumultueuse de crise sanitaire et pour un entretien dont ils ne connaissaient pas le thème. La non-connaissance de ce thème a permis par ailleurs de donner plus de légitimité à certains points de vue, comme le thème du bien-être animal identifié à plusieurs reprises en début d'entretien comme un enjeu sociétal ayant un impact sur les activités du vétérinaire, sans qu'il n'en ait été fait mention au préalable.

La constitution de cet échantillon n'avait donc pas pour vocation d'être probabiliste, c'est-à-dire que chaque individu sélectionné dans la population d'étude n'avait pas la même probabilité d'être sélectionné. Néanmoins, il nous a permis d'approfondir notre compréhension de certains mécanismes de réflexion qui ne l'auraient pas été autrement, et était donc un outil complémentaire de la démarche adoptée avec le questionnaire.

Enfin, les entretiens ont été réalisés en totalité pendant la période de confinement due au Coronavirus SARS-CoV-2, et la situation sanitaire a probablement influencé la perception des vétérinaires sur certains points. Il semble judicieux de penser que certaines idées ont été émises en lien avec le contexte de crise sanitaire. Par exemple, l'idée que le bien-être animal était une préoccupation sociétale dont l'importance pouvait décroître dans certains contextes comme celui d'une crise sanitaire (en lien avec la théorie de la pyramide de Maslow) a été émise.

CONCLUSION

Les objectifs de ce travail étaient de connaître le positionnement personnel ou professionnel des vétérinaires sur les grandes questions sociétales liées au bien-être animal et leur expression, de préciser leur perception de la notion de bien-être animal et de ses composantes mais aussi leurs connaissances et leurs compétences en ce domaine. Le but était également de préciser leur ressenti vis-à-vis des évolutions sociétales récentes et leur sentiment à propos du positionnement de la profession vétérinaire par rapport à ces enjeux.

Notre travail de recherche a permis de dresser un premier tableau de la perception et du positionnement des vétérinaires sur une notion transdisciplinaire dont il est parfois difficile d'appréhender précisément les contours. Nous avons vu que les vétérinaires s'estiment légitimes à se saisir des enjeux liés au bien-être animal et se placent en ce sens comme un acteur fondamental. Bien que cette évolution soit perçue globalement positivement par les vétérinaires vis-à-vis de leur activité professionnelle, cette dernière reste pour la plupart peu impactée pour le moment, et relève principalement de changements dans la manière de communiquer avec la clientèle ou les citoyens. De plus, l'évolution sociétale autour du bien-être animal reste parfois à l'origine d'un ressenti négatif, d'une pression morale croissante chez certains vétérinaires ou d'un sentiment de compétence non satisfaisant. Les vétérinaires trouvent qu'ils ne sont pas suffisamment entendus dans les débats de société actuels et dénoncent un manque de visibilité auprès du grand public. Parallèlement à cela, l'évolution liée au bien-être animal a été identifiée par la profession comme un enjeu futur dont l'intensité sera croissante. Il existe chez les vétérinaires une volonté de réaffirmation de l'engagement de la profession et du rôle qui leur est accordé, même s'ils sont confrontés aux difficultés de trouver un acteur privilégié pour porter la voix vétérinaire dans les débats de société actuels. Cet enjeu sociétal apparaît donc comme une opportunité de réaffirmer l'engagement de la profession, de questionner certaines pratiques actuelles et de revaloriser le lien entre l'homme et l'animal. La communication occupe, à ce titre, une place forte dans les changements opérés par les vétérinaires.

Pour conclure, nous pouvons dire que les changements soulevés par le mouvement sociétal autour du bien-être animal et de ses composantes influencent de manière notoire la perception et le positionnement des vétérinaires, dont l'évolution sera sans doute amenée à se redessiner dans les années à venir. Fort de ce constat, la réflexion amorcée sur les sujets liés au bien-être animal par la profession vétérinaire doit s'ancrer au cœur du débat public, et devrait notamment être portée par la création d'un groupe de référents en lien avec la marque vétérinaire, à même de lui octroyer une plus grande visibilité. En cela, la diversité professionnelle des référents impliqués doit refléter l'adoption d'une vision transdisciplinaire, qui s'avère être un élément prépondérant pour tenir compte de l'intégralité des enjeux afférés au bien-être animal.

Bibliographie

ACADEMIE VETERINAIRE DE FRANCE, 2018. *Avis sur la nécessité de renforcer la prévention et la lutte contre les « hypertypes » canins.*

ANSES, 2018. *Avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif au « Bien-être animal : contexte, définition et évaluation »* (No. 2016- SA-0288).

ARHANT, C., HÖRSCHLÄGER, N., TROXLER, J., 2019. *Attitudes of veterinarians and veterinary students to recommendations on how to improve dog and cat welfare in veterinary practice*. Journal of Veterinary Behavior 31, 10–16.

ARTICLE 515-14, 2015 , Code civil.

ARTICLE L 214-1, 1976 , Code rural et de la pêche maritime.

ARTICLE L242-1, 2018 , Code rural et de la pêche maritime.

ARTICLE R242-33, 2015 , Code rural et de la pêche maritime.

AVIGNON, D., 2019. *Le Comité d'éthique Animal, environnement, santé en neuf questions*. Revue de l'Ordre national des vétérinaires.

AVMA, n.d. *Veterinarian's oath* [en ligne]. American Veterinary Medical Association. URL : https://www.avma.org/resources-tools/avma-policies/veterinarians-oath

AVMA-FVE-CVMA, 2020. *AVMA-FVE-CVMA joint statement on the roles of veterinarians in promoting animal welfare* (April 2020) – FVE – Federation of Veterinarians of Europe.

BARNES, M., BOULT, M., MADDERN, G., FITRIDGE, R., 2008. *A Model to Predict Outcomes for Endovascular Aneurysm Repair Using Preoperative Variables*. European Journal of Vascular and Endovascular Surgery 35, 571–579.

BELL, A., HELM, J., REID, J., 2014. *Veterinarians' attitudes to chronic pain in dogs*. Veterinary Record 175, 428–428.

BENTHAM, J., 1789. *An Introduction to the Principles of Morals and Legislation*, Jonathan Bennett 2017.

BERRY, J., 2014. *Animal welfare....What is the veterinarian's role?* Can Vet J 55, 203–206.

BOOGAARD, B.K., OOSTING, S.J., BOCK, B.B., 2006. *Elements of societal perception of farm animal welfare: A quantitative study in The Netherlands.* Livestock Science 104, 13–22.

BRARD, C., LIBER, M., COUROUBLE, F., LE COZ, P., 2020. *Communiqué SNGTV/AVPO sur la castration des porcelets.* p. 1.

BRITISH VETERINARY ASSOCIATION, 2016. *Vets speaking up for animal welfare : BVA animal welfare strategy*.

BROOM, D., 2017. *Le bien-être animal dans l'Union Européenne* (No. PE 583.114). Département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles du Parlement Européen, Union Européenne.

BROOM, D., 2016. *Considering animals' feelings: Précis of Sentience and animal welfare*. Animal Sentience 1, 2016.005 (11 pages).

BROOM, D., 2009. *Animal welfare and legislation*. pp. 339–352.

C. DE LA FUENTE, M.F., SOUTO, A., B. CASELLI, C., SCHIEL, N., 2017. *People's perception on animal welfare: why does it matter?* Ethnobio Conserv 1–7.

CARENZI, C., VERGA, M., 2009. *Animal welfare: review of the scientific concept and definition*.

CLARK, B., STEWART, G., PANZONE, L., KYRIAZAKIS, I., FREWER, L., 2016. *A Systematic Review of Public Attitudes, Perceptions and Behaviours Towards Production Diseases Associated with Farm Animal Welfare*. Journal of Agricultural and Environmental Ethics 29.

CNR BEA, n.d. *Qui sommes-nous : missions et objectifs* [en ligne]. Centre National de Référence pour le Bien-être animal. URL : https://www.cnr-bea.fr/nous-connaitre/#missions

CORNISH, A., RAUBENHEIMER, D., MCGREEVY, P., 2016. *What We Know about the Public's Level of Concern for Farm Animal Welfare in Food Production in Developed Countries*. Animals (Basel) 6.

DABOVAL, B., 2003. *Les animaux dans les procès du Moyen-âge à nos jours*. Faculté de médecine de Créteil, Ecole vétérinaire de Maisons-Alfort.

DAHOO, I., MARTIN, W., STRYHN, H., 2014. *Veterinary epidemiologic research*, 2. ed., 3. print. ed. VER Inc, Charlottetown, CA.

DEEMER, D.R., LOBAO, L.M., 2011. *Public Concern with Farm-Animal Welfare: Religion, Politics, and Human Disadvantage in the Food Sector*: Public Concern with Farm-Animal Welfare*. Rural Sociology 76, 167–196.

DESCARTES, R., 1637. *Discours de la méthode*. édition électronique Les échos du Maquis Avril 2011.

DESTOUMIEUX-GARZON, D., MAVINGUI, P., BOETCH, G., BOISSIER, J., DARRIET, F., DUBOZ, P., FRITSCH, C., GIRAUDOUX, P., LE ROUX, F., MORAND, S., PAILLARD, C., PONTIER, D., SUEUR, C., VOITURON, Y., 2018. *The One Health Concept: 10 Years Old and a Long Road Ahead*. Frontiers in Veterinary Science 5.

DGAL, 2012. *Note de service DGAL/SDSPA/N2012-8216*, Code rural et de la pêche maritime (CRPM).

DUPUY, L., 2004. *Co, multi, inter, ou trans-disciplinarité ? La confusion des genres*. Work in progress / Document de travail à destination des étudiants du CIEH (Certificat International d'Écologie Humaine).

EDWARDS, J.D., SCHNEIDER, H.P., 2005. *The World Veterinary Association and animal welfare*. Rev. - Off. Int. Epizoot. 24, 639–646.

EL SANHARAWI, M., NAUDET, F., 2013. *Comprendre la régression logistique*. Journal Français d'Ophtalmologie 36, 710–715.

ENDENBURG, N., TAKASHIMA, G., VAN LITH, H.A., BACON, H., HAZEL, S.J., JOUPPI, R., LEE, N.Y.P., SEKSEL, K., RYAN, S., 2020. *Animal Welfare Worldwide, the Opinion of Practicing Veterinarians*. Journal of Applied Animal Welfare Science 1–23.

EUROPEAN COMMISSION, Directorate-General for Health and Food Safety, TNS Political & Social, 2016. *Attitudes des Européens à l'égard du bien-être animal résumé*. European Commission, Brussels.

EUROPEAN COMMISSION, Directorate-General for Health and Food Safety, TNS Political & Social, 2007. *Attitudes of EU citizens towards Animal Welfare* (No. 270). Directorate-General Health and Consumer Protection.

FACCO / KANTAR TNS, 2018. *Communiqué de presse "50% des français possèdent un animal domestique ! Une enquête FACCO / KANTAR TNS."* Paris.

FARM ANIMAL WELFARE COUNCIL, 2009. *Five Freedoms* [en ligne]. Archives nationales du gouvernement britannique (archivé le 10 Octobre 2012). URL : https://webarchive.nationalarchives.gov.uk/20121010012427/http://www.fawc.org.uk/freedoms.htm

FOSTIER, A., 2019. *Évolution de la place de l'animal et des points de vue sur son élevage dans la société française : quels enjeux pour la recherche agronomique ?* INRA Productions Animales 32, 221–232.

FRASER, D., 2008. *Understanding Animal Welfare*. Acta Veterinaria Scandinavica 50.

FRASER, D., 1995. *Science, Values and Animal Welfare: Exploring the 'Inextricable Connection.'* Animal Welfare Collection.

GARCIA PINILLOS, R., APPLEBY, M., MANTECA, X., SCOTT-PARK, F., SMITH, C., VELARDE, A., 2016. *One Welfare – a platform for improving human and animal welfare*. Veterinary Record 179, 412–413.

GAUVRIT, L., 2012. AGTER - FRANCE. *Quelques traits marquants de l'évolution des structures agraires au XXe siècle* [en ligne]. URL : http://www.agter.org/bdf/fr/corpus_chemin/fiche-chemin-132.html

GILBERT, C., TITEUX, E., MICHALON, J., PIGNON, C., POITTE, T., ROSACI, F., 2019. *Livre blanc : le bien-être de l'animal de compagnie.*

GILLESPIE, K., 2020. *Animal Welfare*, in: Kobayashi, A. (Ed.), International Encyclopedia of Human Geography (Second Edition). Elsevier, Oxford, pp. 133–138.

GINGRAS, M.-E., BELLEAU, H., 2015. *Avantages et désavantages du sondage en ligne comme méthode de collecte de données : une revue de la littérature* (Working paper No. 2015– 02). Institut national de la recherche scientifique Centre - Urbanisation Culture Société, Montréal.

HEWSON, C.J., 2003. *How might veterinarians do more for animal welfare?* Can. Vet. J. 44, 1000–1004.

JONES, D., LITWAK, K.D., 2018. *The critical relationship between farm animal health and welfare*.

KIELLAND, C., SKJERVE, E., ZANELLA, A.J., 2009. *Attitudes of veterinary students to pain in cattle.* Veterinary Record 165, 254–258.

LAROUSSE, 2019. *Larousse.fr : encyclopédie et dictionnaires gratuits en ligne* [en ligne]. URL : https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais

LE NEINDRE, P., DUNIER-THOMANN, M., BOISSY, A., BERNARD, E., BOIVIN, X., CALANDREAU, L., DELON, N., DEPUTTE, B., DESMOULIN-CANSELIER, S., FAIVRE, N., GIURFA, M., GUICHET, J.-L., LANSADE, L., LARRERE, R., MORMEDE, P., PRUNET, P., SCHAAL, B., SERVIERE, J., TERLOUW, C., 2017. *La conscience animale : Une expertise scientifique collective de l'Inra*. La revue française de la recherche en viandes et produits carnés 33, 7 p.

LÊ, S., JOSSE, J., HUSSON, F., 2008. FactoMineR : *An R Package for Multivariate Analysis*. J. Stat. Soft. 25.

LESAGE, M., BIDAUD, F., CLAQUIN, P., 2016. *Le rapport Homme-Animal : évolutions passées et enjeux d'avenir - Analyse n° 94 (No. 94)*. Centre d'études et de prospective, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

LEVINE, E.D., MILLS, D.S., HOUPT, K.A., 2005. *Attitudes of Veterinary Students at One US College toward Factors Relating to Farm Animal Welfare*. Journal of Veterinary Medical Education 32, 481–490.

LEVIONNOIS, O., NEINDRE, P., GUATTEO, R., GUÉMENÉ, D., GUICHET, J.-L., LATOUCHE, K., LETERRIER, C., MORMÈDE, P., PRUNIER, A., SERRIE, A., SERVIÈRE, J., 2009. *Douleurs animales - Les identifier, les comprendre, les limiter chez les animaux d'élevage.*

LOCKE, J., 1693. *Quelques pensées sur l'éducation*, Traduction de Gabriel Compayré en 1889. Version numérisée en 2002 par Gemma Paquet, mis en page par Jean-Marie Tremblay. ed, Les Classiques des Sciences Sociales. Chicoutimi.

LOW, P., PANKSEPP, J., REISS, D., EDELMAN, D., VAN SWINDEREN, B., KOCH, C., 2012. *The Cambridge Declaration on Consciousness*. Presented at the Francis Crick Memorial Conference on Consciousness in Human and non-Human Animals, Université de Cambridge; Royaume-Uni, p. 2.

LUGEN, M., 2017. *Petit guide de méthodologie de l'enquête*. Université libre de Bruxelles.

MAGNANI, D., FERRI, N., DALMAU, A., MESSORI, S., 2017. *Knowledge and opinions of veterinary students in Italy toward animal welfare science and law*. Veterinary Record 180, 225–225.

M.ARIFUL, I., 2015. *Role of Veterinarian in Animal Welfare Issue: A Global Concept*. Bangladesh Journal of Veterinary Medicine 13.

MARITI, C., PIRRONE, F., ALBERTINI, M., GAZZANO, A., DIVERIO, S., 2018. *Familiarity and Interest in Working with Livestock Decreases the Odds of Having Positive Attitudes towards Non-Human Animals and Their Welfare among Veterinary Students in Italy.* Animals 8, 150.

MCINERNEY, J., 2004. *Animal welfare, economics and policy* 165.

MIKUŠ, T., OSTOVIĆ, M., SABOLEK, I., MATKOVIĆ, K., PAVIČIĆ, Ž., MIKUŠ, O., MESIĆ, Ž., 2020. *Opinions towards Companion Animals and Their Welfare: A Survey of Croatian Veterinary Students.* Animals 10, 199.

MINISTERE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES, 2013. *Les droits et les obligations des fonctionnaires* [en ligne]. Le portail de la Fonction Publique. URL : https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION, 2019. *Vetagrosup : Former et informer avec la chaire bien-être animal* [en ligne]. Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. URL : https://agriculture.gouv.fr/vetagrosup-former-et-informer-avec-la-chaire-bien-etre-animal

NADERIFAR, M., GOLI, H., GHALJAIE, F., 2017. *Snowball Sampling: A Purposeful Method of Sampling in Qualitative Research.* Strides Dev Med Educ 14.

OBSERVATOIRE NATIONAL DEMOGRAPHIQUE DE LA PROFESSION VETERINAIRE, 2020. *Atlas démographique de la profession vétérinaire.*

ORDRE NATIONAL DES VETERINAIRES, 2015. *Communiqué de presse "Abattage des animaux domestiques : la position de l'Ordre vétérinaire."* Palais du Luxembourg, Paris, p. 1.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE ANIMALE, 2016. *Recommandations issues de la Quatrième Conférence mondiale de l'OIE sur le bien-être animal : "le bien-être animal, pour un monde meilleur."* Guadalajara, Mexique.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE ANIMALE, 2012. *Recommandations de l'OIE sur les compétences minimales attendues des jeunes diplômés en médecine vétérinaire pour garantir la qualité des Services vétérinaires nationaux.*

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE ANIMALE, n.d. *Bien-être animal : développement des compétences et formation* [en ligne]. OIE : protéger les animaux, préserver notre avenir. URL : https://www.oie.int/fr/bien-etre-animal/mise-en-oeuvre-des-normes-de-loie

OSTOVIC, M., MIKUS, T., PAVICIC, Z., MATKOVIC, K., MESIC, Z., 2017. *Influence of socio-demographic and experiential factors on the attitudes of Croatian veterinary students towards farm animal welfare.* Veterinarni Medicina 62, 417–428.

PAUL, E.S., PODBERSCEK, A.L., 2000. *Veterinary education and students' attitudes towards animal welfare*. Veterinary Record 146, 269–272.

PHILLIPS, C., IZMIRLI, S., ALDAVOOD, S., ALONSO, M., CHOE, B., HANLON, A., HANDZISKA, A., ILLMANN, G., KEELING, L., KENNEDY, M., LEE, G., LUND, V., MEJDELL, C., PELAGIC, V., REHN, T., 2012. *Students' attitudes to animal welfare and rights in Europe and Asia*. anim welf 21, 87–100.

PIRRONE, F., MARITI, C., GAZZANO, A., ALBERTINI, M., SIGHIERI, C., DIVERIO, S., 2019. *Attitudes toward Animals and Their Welfare among Italian Veterinary Students*. Veterinary Sciences 6, 19.

PLUTARQUE, n.d. *Que les bêtes ont l'usage de la raison*, in: Oeuvres Morales. Lefèvre. Tome quatrième. Traduction de Ricard en 1844, Paris.

REMNANT, J.G., TREMLETT, A., HUXLEY, J.N., HUDSON, C.D., 2017. *Clinician attitudes to pain and use of analgesia in cattle: where are we 10 years on?* Veterinary Record 181, 400–400.

ROUSSEAU, J.-J., 1754. *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*. édition électronique Les Échos du Maquis Avril 2011.

RSTUDIO TEAM, 2020. RStudio: Integrated Development for R. RStudio, PBC, Boston.

RYAN, S., BACON, H., ENDENBURG, N., HAZEL, S., JOUPPI, R., LEE, N., SEKSEL, K., TAKASHIMA, G., 2019. *WSAVA animal welfare guidelines for veterinary practitioners and veterinary teams*. Journal of Small Animal Practice 60, E1–E46.

SABUNCUOGLU, N., ÇOBAN, O., 2008. *Attitudes of Turkish veterinarians towards animal welfare.* Animal Welfare 17.

SCHOPENHAUER, A., 1840. *Le fondement de la morale*. Traduction d'Auguste Burdeau (1879), numérisé, adapté et mise en page par Guy Heff en Mars 2013.

SERPELL, J.A., 2005. *Factors Influencing Veterinary Students' Career Choices and Attitudes to Animals.* Journal of Veterinary Medical Education 32, 491–496.

UNION EUROPÉENNE, 1997. *Protocole sur la protection et le bien-être des animaux issu du traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'union européenne, les traités instituant les communautés européennes et certains actes connexes.*

VEISSIER, I., BLOKHUIS, H., GEERS, R., JONES, B., MIELE, M., 2005. *Le projet Welfare Quality : de l'attente des consommateurs à la mise en place de certifications bien-être en élevage*. Bulletin de l'Académie vétérinaire de France 263.

VEISSIER, I., MIELE, M., 2015. *Petite histoire de l'étude du bien-être animal : comment cet objet sociétal est devenu un objet scientifique transdisciplinaire.*

VETFUTURS FRANCE, 2019. *Synthèse Livre Blanc VetFuturs France.*

VETFUTURS FRANCE, 2018. *Enquête Vision 2030.*

VIDAL, M., LIPP, A., *Réseau Mixte Technologique Bien-être animal, n.d. Histoire de la prise en compte du BEA* [en ligne]. Le bien-être animal dans l'enseignement agricole : éléments de réflexion.

WICKHAM, H., 2016. *ggplot2: elegant graphics for data analysis*, Second edition. ed, Use R! Springer, Cham.

WILLIAMS, V., LASCELLES, B., ROBSON, M., 2005. *Current attitudes to, and use of, peri-operative analgesia in dogs and cats by veterinarians in New Zealand.* New Zealand Veterinary Journal 53, 193–202.

WVA COUNCIL, 2020. *World Veterinary Association : strategic plan 2020-2025.* Bruxelles.

Annexes

Annexe 1 : Captures d'écran du questionnaire en ligne

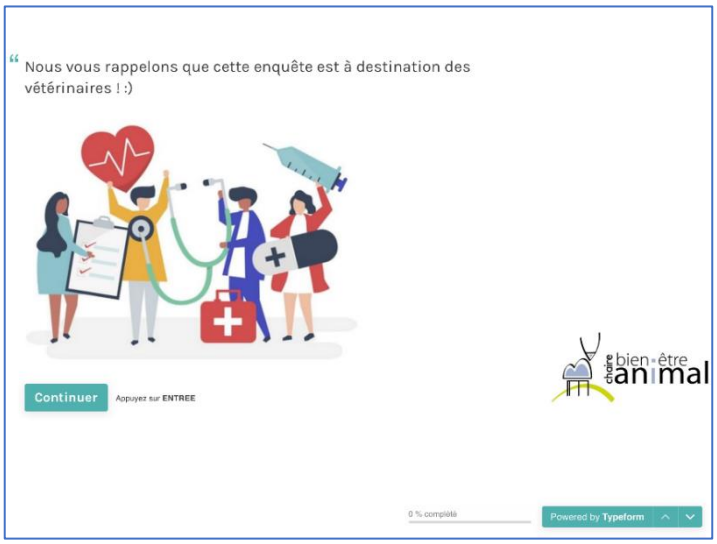

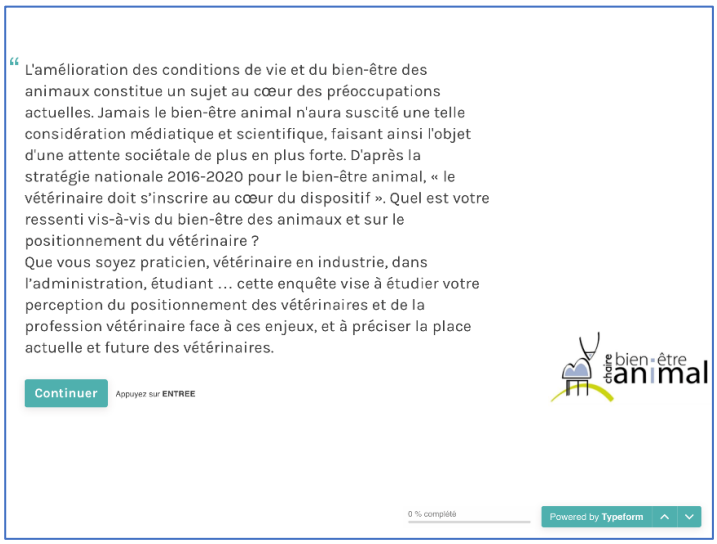

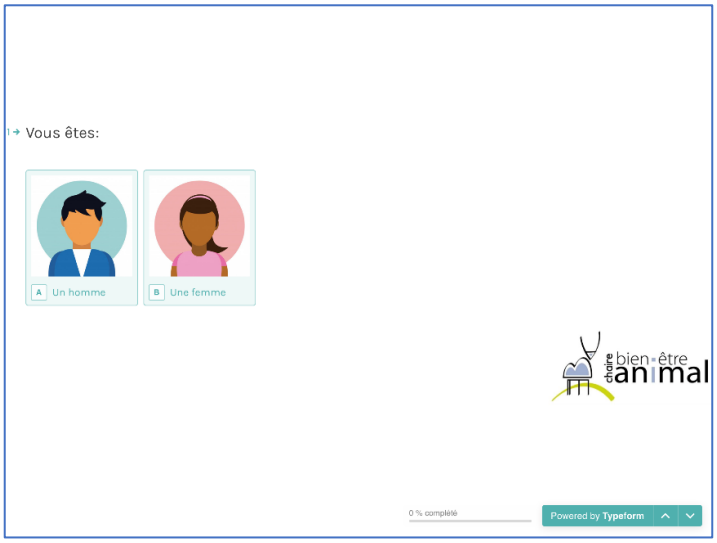

d. Pensez-vous que l'enseignement à l'école va vous permettre d'acquérir les connaissances et compétences suffisantes pour pouvoir être un acteur du bien-être des animaux (évaluation, amélioration, discussion avec les différentes acteurs ...) dans le cadre de votre future activité professionnelle ?

1	2	3	4	5
Enseignement insuffisant		Enseignement convenable		Enseignement excellent

93 % complété

Powered by Typeform

11 → Bien, maintenant, dans quel secteur travaillez-vous ? (défilement possible à droite de l'écran)

Powered by Typeform

g. Dans votre pratique, ressentez-vous une pression morale croissante liée au bien-être animal ?

- A Oui
- B Non
- C Je ne sais pas

74 % complété

Powered by Typeform

14 → Enfin ... quel est le numéro du département où vous résidez ? (deux premiers chiffres ou trois chiffres si DROM-COM)

Répondez ici...

80 % complété

Powered by Typeform

13 → Courage « Prénom », nous avons bientôt fini ! Quel est votre âge ?

- A Moins de 25 ans
- B Entre 25 et 35 ans
- C Entre 35 et 45 ans
- D Entre 45 et 55 ans
- E Entre 55 et 65 ans
- F Plus de 65 ans

75 % complété

Powered by Typeform

18 → Auriez-vous une remarque dont vous voudriez nous faire part ?

Appuyez sur Shift ⇧ + Enter ↵ afin d'ajouter un paragraphe

98 % complété

Powered by Typeform

Annexe 2 : Trame complète retranscrite du questionnaire d'enquête

Bonjour, et bienvenue ! Prêt à commencer l'enquête ? Alors c'est parti !
Nous vous rappelons que cette enquête est à destination des vétérinaires ! :)
L'amélioration des conditions de vie et du bien-être des animaux constitue un sujet au cœur des préoccupations actuelles. Jamais le bien-être animal n'aura suscité une telle considération médiatique et scientifique, faisant ainsi l'objet d'une attente sociétale de plus en plus forte. D'après la stratégie nationale 2016-2020 pour le bien-être animal, « le vétérinaire doit s'inscrire au cœur du dispositif ». Quel est votre ressenti vis-à-vis du bien-être des animaux et sur le positionnement du vétérinaire ? Que vous soyez praticien, vétérinaire en industrie, dans l'administration, étudiant … cette enquête vise à étudier votre perception du positionnement des vétérinaires et de la profession vétérinaire face à ces enjeux, et à préciser la place actuelle et future des vétérinaires.
Vous êtes ? □ Un homme □ Une femme
Quel est votre prénom ?
Enchanté, [prénom] ! Avant de commencer, je me permets de vous rappeler qu'en cas d'erreur à une question, vous pouvez revenir sur votre choix grâce aux flèches présentes en bas à droite de l'écran :)
Quel est votre niveau de connaissance à propos du bien-être animal ? □ Aucunes connaissances □ Connaissances faibles □ Connaissances intermédiaires □ Bonnes connaissances □ Très bonnes connaissances
Selon vous, quelle est la place du vétérinaire vis-à-vis du bien-être animal ? □ Le vétérinaire n'a pas sa place dans ce domaine □ Le vétérinaire est un acteur parmi d'autres □ Le vétérinaire possède un rôle central □ Le vétérinaire est l'unique garant du bien-être animal
A propos de la définition du bien-être animal ? □ Je suis incapable de la définir □ Je suis capable de la définir approximativement □ Je suis capable de la définir assez précisément □ Je suis capable de la définir très précisément

Par rapport aux grandes questions liées au bien-être animal (corrida, castration à vif des porcelets, animaux de cirque …) et d'un point de vue strictement personnel : □ Je n'ai pas d'avis dans la majorité des cas □ J'ai un positionnement globalement neutre □ J'ai un positionnement fort sur quelques-unes ou la totalité de ces questions
Face à des interlocuteurs dans le cadre de votre milieu professionnel et par rapport aux grandes questions liées au bien-être animal (corrida, castration à vif des porcelets, animaux de cirque …) : □ Je n'ai pas d'avis dans la majorité des cas □ J'exprime mon avis personnel dans mon cadre professionnel □Je n'exprime pas mon avis personnel dans mon cadre professionnel
Estimez-vous que le point de vue des vétérinaires sur les sujets de bien-être animal est suffisamment entendu dans les débats de société actuels ? □ Oui □ Non □ Je n'ai pas d'avis
Selon vous, le positionnement de la profession vétérinaire sur les grandes questions de bien-être animal : □ Ne doit pas avoir lieu □ Doit être étudié pour chaque question □ Est important (et doit donc être systématique) □ Est primordial (et doit donc être systématique) □ Je n'ai pas d'avis
Quel est votre ressenti concernant l'évolution récente de la question du bien-être animal vis-à-vis de votre activité professionnelle ? □ C'est angoissant □ C'est frustrant □ C'est décevant □ Cela me laisse indifférent □ C'est plutôt positif (vis-à-vis de mon activité professionnelle) □ C'est très positif (vis-à-vis de mon activité professionnelle)
Bien, maintenant, dans quel secteur travaillez-vous ? (défilement possible à droite de l'écran) □ vétérinaire pour animaux de compagnie □ vétérinaire équin □ vétérinaire rural ou mixte □ vétérinaire conseil dans les élevages en filière organisée □ vétérinaire inspecteur de la santé publique □ vétérinaire directeur d'un laboratoire départemental □ vétérinaire des armées □ vétérinaire de l'industrie pharmaceutique □ vétérinaire de l'agroalimentaire □ vétérinaire dans les animaleries pour la recherche □ vétérinaire inspecteur contractuel □ vétérinaire fonctionnaire □ vétérinaire dans un autre domaine □ étudiant vétérinaire

SECTION ETUDIANTE	SECTION VETERINAIRE
En quelle année étudiez-vous ? □ 1A □ 2A □ 3A □ 4A □ 5A	*Pensez-vous que votre activité professionnelle est concernée par la question du bien-être animal ?* □ Oui □ Non □ Je ne sais pas
D'une manière générale, pensez-vous que les vétérinaires que vous avez rencontrés durant votre cursus ont concernant le bien-être animal : □ Moins de connaissances que vous □ Autant de connaissances que vous □ Plus de connaissances que vous □ Je ne sais pas	*Actuellement, la proportion de votre activité professionnelle liée spécifiquement à la question du bien-être animal est plutôt :* □ Nulle □ Faible □ Moyenne □ Importante □Très importante
D'une manière générale, pensez-vous que les vétérinaires que vous avez rencontrés durant votre cursus sont concernant le bien-être animal : □ Moins sensibles que vous □ Aussi sensibles que vous □ Plus sensibles que vous □ Je ne sais pas	*Dans le futur, pensez-vous que la proportion de votre activité professionnelle que vous estimez spécifiquement liée à la question du bien-être animal va devenir :* □ Beaucoup moins importante □ Un peu moins importante □ Va rester stable □ Plus importante □ Beaucoup plus importante
Pensez-vous que l'enseignement à l'école va vous permettre d'acquérir les connaissances et compétences suffisantes pour pouvoir être un acteur du bien-être des animaux (évaluation, amélioration, discussion avec les différents acteurs ...) dans le cadre de votre future activité professionnelle ? Echelle de 1 à 5 : 1 : enseignement insuffisant 3 : enseignement convenable 5 : enseignement excellent	*D'une manière générale, vous sentez-vous suffisamment compétent pour pouvoir discuter de bien-être animal dans le cadre professionnel avec vos interlocuteurs (éleveurs, propriétaires d'animaux, autres intervenants ...) :* Echelle de 1 à 5 : 1 : pas compétent 3 : compétent 5 : très compétent
	Cherchez-vous à vous informer régulièrement sur le sujet du bien-être animal ? □ Jamais □ Occasionnellement dans l'année □ Une fois par mois □ Une fois par semaine □ Plusieurs fois par semaine
	Par quel biais obtenez-vous ces informations ? □ Site dédié au bien-être animal

	□ Réseaux sociaux □ Médias nationaux (télé, presse, radio ...) □ Presse professionnelle □ Groupement d'Intérêt économique □ Autre
	Dans votre pratique, ressentez-vous une pression morale croissante liée au bien-être animal ? □ Oui □ Non □ Je ne sais pas
Courage [prénom], nous avons bientôt fini ! Quel est votre âge ? □ Moins de 25 ans □ Entre 25 et 35 ans □ Entre 35 et 45 ans □ Entre 45 et 55 ans □ Entre 55 et 65 ans □ Plus de 65 ans	
Enfin ... quel est le numéro du département où vous résidez ? (deux premiers chiffres ou trois chiffres si DROM-COM)	
Merci beaucoup pour vos réponses. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous aider davantage en répondant à quelques questions supplémentaires. □ Merci, mais je vais m'arrêter ici. □ J'ai encore quelques minutes pour répondre.	
J'ai encore quelques minutes pour répondre.	**Merci, mais je vais m'arrêter ici.**
A titre personnel, avez-vous une position tranchée (positive ou négative) sur une ou plusieurs des pratiques suivantes (cochez les propositions pour lesquelles vous pensez avoir une position tranchée) : □ Hypertypes chez les animaux de compagnie □ Animaux de cirque □ Castration à vif des porcelets □ Caudectomie des porcelets □ Epointage des volailles □ Corrida □ Elevages hors sol (aucun accès à l'extérieur) □ Vaches à l'attache □ Transport des animaux à longue distance □ Elevages sur caillebotis exclusivement □ Abattage sans étourdissement □ Production de foie gras	
Quelles sont selon vous les 3 espèces ou catégories d'espèces pour lesquelles la question du bien-être animal va devenir un enjeu prioritaire ces prochaines années selon vous ?	

□ Volailles □ Lapins □ Bovins □ Porcs □ Equidés □ Petits ruminants □ Chiens & chats □ NAC □ Animaux sauvages □ Animaux de laboratoire □ Poissons □ Insectes □ Aucun en particulier □ Tous en général	
Selon vous, pour faire bouger les lignes, quels acteurs devraient être des porte-paroles/représentants privilégiés pour le bien-être animal ? □ Associations de consommateurs □ Associations de protection animale □ Associations d'éleveurs □ Vétérinaires dans leur exercice quotidien □Syndicats vétérinaires □ Syndicats d'éleveurs □ Médias □ L'Etat □ L'Europe □ Industriels (grands distributeurs, marques, labels ...) □ Filières et interprofessions (INTERBEV, CNIEL, ANICAP, CNPO ...) □ Conseil National de l'Ordre Vétérinaire	
Certains points supplémentaires auraient-ils dû être abordés à travers cette enquête selon vous ?	
Auriez-vous une remarque dont vous voudriez nous faire part ?	
Merci beaucoup [prénom] pour le temps consacré à nous répondre ! N'hésitez pas à partager cette étude, par le biais des liens ci-dessous !	

Annexe 3 : Représentation schématique thématique de la trame du questionnaire

1. *Quel est votre niveau de connaissances à propos du bien-être animal ?*
2. *A propos de la définition du bien-être animal ?*
3. *D'une manière générale, vous sentez-vous suffisamment compétent pour pouvoir discuter de bien-être animal dans le cadre professionnel avec vos interlocuteurs éleveurs, propriétaires d'animaux, autres intervenants …) :*
4. *Cherchez-vous à vous informer régulièrement sur le bien-être animal ?*
5. *Par quels biais obtenez-vous ces informations ?*
6. *D'une manière générale, pensez-vous que les vétérinaires rencontrés durant votre cursus ont concernant le bien-être animal :*
7. *Pensez-vous que l'enseignement à l'école va vous permettre d'acquérir les connaissances et compétences suffisantes pour pouvoir être un acteur du bien-être des animaux (évaluation, amélioration, discussion avec les différents acteurs …) dans le cadre de votre future activité professionnelle ?*

Perception des connaissances et des compétences en bien-être animal

8. *D'une manière générale, pensez-vous que les vétérinaires rencontrés durant votre cursus sont concernant le bien-être animal :*
9. *Par rapport aux grandes questions liées au bien-être animal (corrida, castration à vif des porcelets, animaux de cirque …) et d'un point de vue strictement personnel :*
10. *Face à des interlocuteurs dans le cadre de votre milieu professionnel et par rapport aux grandes questions liées au bien-être animal (corrida, castration à vif des porcelets, animaux de cirque …) :*
11. *A titre personnel, avez-vous une position tranchée (négative ou positive) sur une ou plusieurs des pratiques suivantes (cochez les propositions pour lesquelles vous pensez avoir une position tranchée) :*

Positionnement et perception personnels vis-à-vis des problématiques liées au bien-être animal

12. *Dans votre pratique, ressentez-vous une pression morale croissante liée au bien-être animal ?*
13. *Quel est votre ressenti concernant l'évolution récente de la question du bien-être animal vis-à-vis de votre activité professionnelle ?*
14. *Pensez-vous que votre activité professionnelle est concernée par la question du bien-être animal ?*
15. *Actuellement, la proportion de votre activité professionnelle liée spécifiquement à la question du bien-être animal est plutôt :*
16. *Dans le futur, pensez-vous que la proportion de votre activité professionnelle liée spécifiquement à la question du bien-être animal va devenir :*

Perception de l'activité professionnelle et de son évolution au regard de l'évolution sociétal autour du bien-être animal

17. *Selon vous, quelle est la place du vétérinaire vis-à-vis du bien-être animal ?*
18. *Estimez-vous que le point de vue des vétérinaires sur les sujets de bien-être animal est suffisamment entendu dans les débats de société actuels ?*
19. *Selon vous, le positionnement de la profession vétérinaire sur les grandes questions de bien-être animal :*
20. *Selon vous, pour faire bouger les lignes, quels acteurs devraient être des porte-paroles/représentants privilégiés pour le bien-être animal ?*

Place du vétérinaire et positionnement de la profession vis-à-vis du bien-être animal

Annexe 4 : Grille de conduite concernant les entretiens semi-directifs

Rappel du cadre d'étude :

Cet entretien vise à connaître votre point de vue concernant différentes thématiques. Cette étude fait l'objet d'un travail dans le cadre d'une thèse doctorale vétérinaire qui porte sur le ressenti des vétérinaires sur leur profession. Le but de ces entretiens est d'affiner certaines hypothèses émises en amont : il n'existe pas de bonnes ou de mauvaises réponses, de réponses attendues ou de pièges, uniquement vote ressenti et votre vision à propos de ces sujets. Vous pouvez prendre tout le temps que vous souhaitez pour réfléchir avant de me répondre.
Je me permets de vous rappeler que l'intégralité de cet entretien est enregistrée pour me permettre de travailler dessus et fera l'objet d'une retranscription à laquelle vous aurez accès. Vos noms et prénoms figureront éventuellement dans le manuscrit de thèse, mais l'intégralité des réponses sont anonymes (la bande son et votre identité sont dissociées par la suite).

Questions d'ouverture :

- Pourquoi êtes-vous devenu vétérinaire ?

- Dans le contexte actuel, pensez-vous qu'il existe des préoccupations sociétales ayant un impact sur les activités du vétérinaire ?

Perception des connaissances et des compétences en bien-être animal :

- Pensez-vous avoir été formé au BEA pendant vos études en école vétérinaire ?

- Que pensez-vous de la formation continue et de la compétence des vétérinaires à ce sujet ? Que pensez-vous de la compétence des vétérinaires sur le sujet du bien-être animal ?

Positionnement et perception personnels vis-à-vis des problématiques liées au bien-être animal :

- Au quotidien, que pensez-vous des actions se dégageant comme en faveur du bien-être animal (produits labellisés et étiquetages, modes de production des denrées alimentaires) ? Y êtes-vous sensibles ?

- Sur les sujets de société tels que la corrida, le broyage des poussins ou l'abattage sans étourdissement par exemple, arrivez-vous à prendre une position/vous faire un avis ? Savez-vous ce qui motive votre prise de position ?

- Vous sentez-vous à l'aise sur ces questions sociétales (pour en parler) ? Existe-t-il des éléments qui vous permettraient d'être plus à l'aise sur ces questions sociétales et si oui quels sont-ils ?

- Que pensez-vous de la médiatisation et la prise de conscience par le grand public de ces sujets ? Certains acteurs sont-ils trop présents ?

Perception de l'activité professionnelle et de son évolution au regard de l'évolution sociétal autour du bien-être animal:

- En quoi les évolutions récentes liées à l'évolution de la prise en compte du BEA ont-elles changé votre pratique professionnelle (et les relations avec clients, collègues, hiérarchie ou subordonnés) ? Vous sentez-vous remis en question en question (même partiellement) ?

- Quel est votre ressenti vis-à-vis de ces évolutions (menace, opportunité) ? Comment vous êtes-vous adapté à ces changements ?

- Comment percevez-vous leur évolution future (atténuation, amplification) ?

- Ressentez-vous une pression morale croissante dans votre pratique professionnelle ? Si oui, avez-vous une idée de son origine ? Comment se traduit-elle ? Envisagez-vous des moyens qui permettraient de la réduire ?

- Dans votre milieu professionnel, exprimez-vous librement votre positionnement personnel sur ces questions (avec vos clients, collègues, subordonnés ou hiérarchie) ? Si non, quels sont les freins à cela ?

Place du vétérinaire et positionnement de la profession vis-à-vis du bien-être animal :

- Estimez-vous comme positifs/négatifs pour la profession en général les changements liés au BEA ? Pourquoi ?

- Que pensez-vous du rôle du vétérinaire vis-à-vis du BEA ? Est-il suffisamment affirmé par les vétérinaires ou non ? Suffisamment compris par le grand public ou non ? De manière générale, ou sur des sujets en particulier ? Si oui, lesquels ?

- Que pensez-vous du positionnement actuel de la profession vétérinaire vis-à-vis de tout cela (sujets BEA sensibles, prises de positions) ? La profession devrait-elle se positionner davantage ou non ?

- Pensez-vous que la prise de position par la profession vétérinaire soit une nécessité ? Pourquoi ?

- Quels acteurs seraient selon vous plus à même d'être des représentants privilégiés/porte-paroles de la profession vétérinaire et pourquoi ? Par quels médias et à destination de quel public ? (Des vétérinaires aux vétérinaires pour un soutien et un appui technique ? Des vétérinaires aux différents acteurs de la filière ? Des vétérinaires aux clients et au grand public ?)

- Par quels moyens pourrait-on ou devrait-on réduire la pression qui s'exerce sur les vétérinaires ?

Questions de clôture :

- Pouvez-vous me définir ce qu'est le BEA ou, à défaut, me dire ce qu'il représente pour vous ?

- Existe-t-il un point sur lequel vous voudriez revenir (précision, points éventuellement non abordés) ?

Annexe 5 : Taux de décrochage par question pour le questionnaire d'enquête

Questions	Drop-off
Bonjour, et bienvenue ! Prêt à commencer l'enquête ? Alors c'est parti !	15%
A Nous vous rappelons que cette enquête est à destination des vétérinaires ! :)	2%
B L'amélioration des conditions de vie et du bien-être des animaux constitue un sujet au cœur des préoccupations actuelle...	3%
1 Vous êtes:	2%
2 Quel est votre prénom ?	2%
C Enchanté, ___ ! Avant de commencer, je me permets de vous rappeler qu'en cas d'erreur à une question, vous pouvez rev...	0%
3 Quel est votre niveau de connaissance à propos du bien-être animal ?	0%
4 Selon vous, quelle est la place du vétérinaire vis-à-vis du bien-être animal ?	0%
5 A propos de la définition du bien-être animal ?	0%
6 Par rapport aux grandes questions liées au bien-être animal (corrida, castration à vif des porcelets, animaux de cirque ...) ...	2%
7 Face à des interlocuteurs dans le cadre de votre milieu professionnel et par rapport aux grandes questions liées au bien-...	0%

Annexe 6 : Script RStudio® concernant la régression logistique

```
#Creation du jeu de données et importation des modules
datavet<-read.table("VetRData.txt",header=TRUE,dec=".",stringsAsFactors = TRUE)
datavet_without_NA<-na.omit(datavet)

library(MASS)
library(MuMIn)
library(ggplot2)
library(broom)
library(rms)

#Choix des modalités de référence des variables explicatives
datavet$Gender<-relevel(datavet$Gender,"female")
datavet$Age<-relevel(datavet$Age,"35to55")
datavet$Profession<-relevel(datavet$Profession,"pets")
levels(datavet$Gender)
levels(datavet$Age)
levels(datavet$Profession)

#Extraction du tableau et transformation de la variable étudiée
a<- subset(datavet, select = c(Age, Gender, Profession, Welfarefuture))
a$Welfarefuture<-factor(a$Welfarefuture,levels=c("stable","moreimportant"))
a<-na.omit(a)

#Extraction dans le cas des questions BEA/acteurs
a<- subset(datavet, select = c(Age, Gender,Profession,Industry, Continue) )
a$Continue<-factor(a$Continue,levels=c("yes"))
a<-na.omit(a)

#Choix du modèle
M1<-glm(Personalopinion~Gender+Profession,
        data=a,na.action=na.fail,family=binomial)
dd<-dredge(MA,rank="AIC",extra="adjR^2")
subset(dd,delta<2)

#Interpretation du modèle
MP<-glm(Anxious~Profession,data=datavet,family=binomial)
summary(MP)

Ordinal <- polr(Competence ~ Age*Profession*Gender, data=datavet_without_NA)
dd<-dredge(Ordinal,rank="AIC",extra="adjR^2")
subset(dd,delta<2)

#Verification des modèles
M1<-glm(Welfarefuture~Profession+Gender,
      data=a,na.action=na.fail,family=binomial)

b<-M1

qqnorm(residuals(b,type="pearson"))
qqline(residuals(b,type="pearson"))
table(abs(residuals(b,type="pearson"))>1.96)
Mb<-lrm(Moralpressure~Profession,data=a,x=T,y=T)
resid(Mb,'gof')
```

Annexe 7 : Script RStudio® concernant l'analyse factorielle des correspondances multiples

```
#Appel du fichier et de FactoMineR
library(FactoMineR)
datavet<-read.table("VetRData.txt",header=TRUE,dec=".")

#Réalisation de la CMA
res.mca <- MCA(datavet[complete.cases(datavet),], #ne prend ici que les lignes complètes
        quali.sup = 20:22)  # Variables qualitatives supplémentaires

#Résumé des données disponibles
summary(res.mca)

#Générer des graphiques axes 1 et 2
plot(res.mca,label=c("var","quali.sup")) #Graph sans numéros individus
plot(res.mca,invisible=c("var","quali.sup"),label=c("var")) #Graph individus sans numéros
plot(res.mca,invisible=c("ind","quali.sup"),autoLab="yes",cex=0.7) #Graph sans individus et var sup
plot(res.mca,invisible=c("ind","var"),autoLab="yes",cex=0.7) #Graph sans individus et var
plot(res.mca,invisible=c("ind"),autoLab="yes",cex=0.7,selectMod="contrib 10",unselect="grey") #Graph
var optimisé

#interface graphique
library(explor)
explor(res.mca)

#Création tableau thème rouge
red<-
subset(datavet,select=c(Knowledge,Welfaredefinition,Competence,Information,Profession,Gender,Age))
res.mca <- MCA(red[complete.cases(red),], #ne prend ici que les lignes complètes
        quali.sup = 5:7,ncp=8)  # Variables qualitatives supplémentaires

#Création tableau thème bleu
blue<-subset(datavet,select=c(Personalopinion,Professionalexpression,Profession,Gender,Age))
res.mca <- MCA(blue[complete.cases(blue),], #ne prend ici que les lignes complètes
        quali.sup = 3:5,ncp=8)  # Variables qualitatives supplémentaires

#Création tableau thème jaune
yellow<-
subset(datavet,select=c(Moralpressure,Anxious,Frustrating,Disappointing,Indifferent,Positive,Verypositiv
e,Welfarenow,Welfarefuture,Profession,Gender,Age))
res.mca <- MCA(yellow[complete.cases(yellow),], #ne prend ici que les lignes complètes
        quali.sup = 10:12,ncp=8)  # Variables qualitatives supplémentaires

#Création tableau thème vert
green<-
subset(datavet,select=c(Vetrole,Vetsinpublicdebate,Vetprofessionpositioning,Profession,Gender,Age))
res.mca <- MCA(green[complete.cases(green),], #ne prend ici que les lignes complètes
        quali.sup = 4:6,ncp=8)  # Variables qualitatives supplémentaires
```

#Création thème BEA

```
a<- subset(datavet, select = c(Age, Gender,Profession,Continue, Hypertype, Circus, Castration, Docking,
Debeaking, Corrida, Nograss, Cow, Transport, Caillebotis, Nostunning, Foiegras) )
a$Continue<-factor(a$Continue,levels=c("yes"))
a<-na.omit(a)
a<-a[,-4]
res.mca <- MCA(a[complete.cases(a),], #ne prend ici que les lignes complètes
        quali.sup = 1:3,ncp=8)  # Variables qualitatives supplémentaires
```

#Création thème acteurs

```
a<- subset(datavet, select = c(Age, Gender,Profession,Continue, AC, APA, AE, Veterinarians, SV, SE, Media,
Government, Europe, Industry, Organisms, CNOV) )
a$Continue<-factor(a$Continue,levels=c("yes"))
a<-na.omit(a)
a<-a[,-4]
res.mca <- MCA(a[complete.cases(a),], #ne prend ici que les lignes complètes
        quali.sup = 1:3,ncp=8)  # Variables qualitatives supplémentaires
```

#Visualisation rapports de corrélation

```
plot(res.mca,choix="var",invisible = c("quali.sup"),axes=1:2)
summary(res.mca)
```

Annexe 8 : Script RStudio® concernant la réalisation du test de khi-deux d'indépendance

```
#Création du jeu de données
datavet<-read.table("VetRData.txt",header=TRUE,dec=".",stringsAsFactors = TRUE)

#Extraction du tableau et transformation des variables
a<- subset(datavet, select = c(Knowledge, Welfaredefinition))
a$Knowledge<-factor(a$Knowledge,levels=c("noneweak","medium","good"))
a$Welfaredefinition<-factor(a$Welfaredefinition,levels=c("approximately","precisely"))
a<-na.omit(a)

#Réalisation du test de khi-deux
result<-chisq.test(a$Knowledge,a$Welfaredefinition)
print(result)

#Obtention du tableau des effectifs théoriques
result$expected
```

RENAULT Valentin

ETUDE DE LA PERCEPTION ET DU POSITIONNEMENT DES VETERINAIRES VIS-A-VIS DE LA NOTION DE BIEN-ETRE ANIMAL ET DE SES COMPOSANTES

Thèse d'Etat de Doctorat Vétérinaire : Lyon*, le 27 Novembre 2020.*

RESUME : Depuis une vingtaine d'années, la problématique sociétale émergente autour de la prise en compte croissante du bien-être animal a pris un essor considérable. L'objectif de cette étude était de préciser la perception des vétérinaires vis-à-vis de la notion de bien-être animal et de ses composantes, notamment au regard de cette évolution sociétale. Cette étude a été réalisée d'une part via un questionnaire auprès de 1210 vétérinaires diplômés et de 518 étudiants vétérinaires, et d'autre part via des entretiens auprès de 19 vétérinaires diplômés. Une analyse statistique univariée et multivariée (régression logistique et analyse factorielle) ont été conduites. Ce travail a permis de montrer que les vétérinaires percevaient positivement leurs connaissances liées au bien-être animal et leur capacité à le définir, et s'estimaient globalement compétents pour s'exprimer sur les problématiques liées au bien-être animal. Les vétérinaires percevaient majoritairement positivement l'évolution sociétale liée au bien-être animal au regard de leur activité professionnelle, même si cette dernière restait peu impactée à l'heure actuelle. Les vétérinaires ont pensé que leur rôle manquait de visibilité dans les débats publics, et souhaiteraient un positionnement plus systématique de la profession sur les grandes problématiques liées au bien-être animal. Sur ces problématique, les vétérinaires avaient un positionnement personnel fort, bien que tous ne l'exprimaient pas dans leur milieu professionnel. Enfin, malgré une grande divergence d'opinion pour désigner des porte-paroles pour le bien-être animal, les vétérinaires ont rappelé l'importance de leur rôle dans leur exercice quotidien.

MOTS CLES :

- Perception
- Animaux -- Protection
- Vétérinaires
- Médecine vétérinaire -- Pratique

JURY :

Président :	Monsieur le Professeur Luc THOMAS
1er Assesseur :	Monsieur le Professeur Luc MOUNIER
2ème Assesseur :	Madame la Docteure Alice DE BOYER DES ROCHES

DATE DE SOUTENANCE : Le 27 Novembre 2020